

PUBLIC ORDER EMERGENCY COMMISSION

COMMISSION SUR L'ÉTAT D'URGENCE

Public Hearing

Audience publique

Commissioner / Commissaire
The Honourable / L'honorable
Paul S. Rouleau

VOLUME 17

INTERPRÉTATION FRANÇAISE

Held at: Tenue à:

Library and Archives Canada Bambrick Room 395 Wellington Street Ottawa, Ontario K1A 0N4

Friday, November 4, 2022

Bibliothèque et Archives Canada Salle Bambrick 395, rue Wellington Ottawa, Ontario K1A 0N4

Le vendredi 4 novembre 2022

INTERNATIONAL REPORTING INC.

https://www.transcription.tc/ (800)899-0006

II Appearances / Comparutions

Avocats en chef de la Commission Me Shantona Chaudhury

Me Jeffrey Leon

Avocats séniors de la Commission Me Frank Au

Me Erin Dann

Me Gabriel Poliquin
Me Natalia Rodriguez
Me Daniel Sheppard

Avocats régionaux de la Commission Me Mona Duckett

Me Sacha Paul Me Maia Tsurumi

Avocats de la Commission Me Stephen Armstrong

Me Misha Boutilier
Me Eric Brousseau
Me Sajeda Hedaraly
Me Alexandra Heine
Me Nusra Khan

Me Étienne Lacombe

Me John Mather

Me Allison McMahon

Me Jean-Simon Schoenholz

Me Dahlia Shuhaibar

Me Guillaume Sirois-Gingras

Directrice exécutive de la Commission Mme Hélène Laurendeau

Ш

Appearances / Comparutions

Gouvernement du Canada Me Robert MacKinnon

Me Donnaree Nygard

Me Brendan van Niejenhuis

Me Andrea Gonsalves

Me Andrew Gibbs

Me Caroline Laverdière Me Stephen Aylward

Gouvernement de la Saskatchewan Me P. Mitch McAdam, K.C.

Me Michael J. Morris, K.C.

Gouvernement du Manitoba Me Denis Guenette

Me Coral Lang

Gouvernement de l'Alberta Me Mandy England

Me Stephanie Bowes

Me Hana Laura Yamamoto

Me Peter Buijs

Me Shaheer Meenai

Ville d'Ottawa Me Anne Tardif

Me Alyssa Tomkins Me Daniel Chomski

Ville de Windsor Me Jennifer L. King

Me Michael Finley
Me Graham Reeder

IV

Appearances / Comparutions

M. Peter Sloly Me Tom Curry

Me Rebecca Jones

Me Nikolas De Stefano

Service de police d'Ottawa Me David Migicovsky

Me Jessica Barrow

Police provinciale de l'Ontario Me Christopher Diana

Me Jinan Kubursi

Service de police de Windsor Me Thomas McRae

Me Bryce Chandler

Me Heather Paterson

Fédération de la police nationale Me Nini Jones

Me Lauren Pearce Me Jen Del Riccio

Association canadienne des chefs de

police

Me Aviva Rotenberg

CLA/CCCDL/CAD Me Greg DelBigio

Me Colleen McKeown

Union des chefs indiens de la

Colombie-Britannique

Me Cheyenne Arnold-Cunningham

Me Meagan Berlin

Me Mary Ellen Turpel-Lafond

Association de National Crowdfunding

& Fintech

Me Jason Beitchman

Appearances / Comparutions

Fondation de la Constitution

Me Sujit Choudhry

Canadienne et le Professeur Alford

Me Janani Shanmuganathan

Prof. Ryan Alford

Coalition des résidents d'Ottawa et

entreprises

Me Paul Champ

Me Emilie Taman

Me Christine Johnson

The Democracy Fund, Citizens for

Freedom, Coalition JCCF

Me Rob Kittredge

Me Antoine D'Ailly

Me Alan Honner

Me Dan Santoro Me Hatim Kheir

Me James Manson

Association canadienne des libertés

civiles

Me Cara Zwibel

Me Ewa Krajewska

Les organisateurs du convoi Me Brendan Miller

Me Bath-Sheba van den Berg

Bureau d'assurance du Canada

Me Mario Fiorino

VI Table of Contents / Table des matières

	PAGE
Mme TAMARA LICH, Sous le même serment	2
Contre-interrogatoire par Me Paul Champ	2
Contre-interrogatoire par Me Andrea Gonsalves	15
Contre-interrogatoire par Me David Migicovsky	25
Contre-interrogatoire par Me Tom Curry	39
Contre-interrogatoire par Me Antoine D'Ailly	44
Contre-interrogatoire par Me Brendan Miller	47
Représentations par Me David Migicovsky	55
Représentations par Me Emilie Taman	59
Représentations par Me Christopher Diana	59
Représentations par Me Brendan Miller	60
Représentations par Me Hatim Kheir	61
Représentations par Me Emilie Taman	63
Représentations par Me David Migicovsky	64
Représentations par Me John Mather	65
Représentations par Me Brendan Miller	66
Décision par le Commissaire Rouleau	67

VII Table of Contents / Table des matières

	PAGE
M. CHRISTOPHER DEERING, Assermenté	70
Mme MARGARET HOPE BRAUN, Assermenté	71
Interrogatoire en chef par Me Stephen Armstrong	71
Contre-interrogatoire par Me David Migicovsky	89
Contre-interrogatoire par Me Bath-Sheba van den Berg	101
Contre-interrogatoire par Me Emilie Taman	109
Contre-interrogatoire par Me Rob Kittredge	112
Contre-interrogatoire par Me Brendan Miller	114
M. JEREMY MITCHELL MACKENZIE, Sous affirmation solennelle	116
Déclaration par Me Sherif Foda	116
Interrogatoire en chef par Me John Mather	117
Contre-interrogatoire par Me Stephen Aylward	146
Contre-interrogatoire par Me Paul Champ	150
Contre-interrogatoire par Me Jessica Barrow	153
Contre-interrogatoire par Me Sherif Foda	157
M. DANIEL BULFORD, Assermenté	165
Interrogatoire en chef par Me Jeffrey Leon	166
Contre-interrogatoire par Me David Migicovsky	197
Contre-interrogatoire par Me Paul Champ	209
Contre-interrogatoire par Me Victor Ryan	221
Contre-interrogatoire par Me Tom Curry	231
Contre-interrogatoire par Me Brendan Miller	238

1 Ottawa, Ontario 2 --- L'audience débute le vendredi 4 novembre 2022 à 9:31 LA GREFFIÈRE: Order. À l'ordre. 3 The Public Order Emergency Commission is now in 4 session. La Commission sur l'état d'urgence est maintenant 5 6 ouverte. COMMISSAIRE ROULEAU:. Good morning. Bonjour. 7 Oui, Monsieur Migicovisky? 8 Me DAVID MIGICOVSKY: David Migicovisky pour le 9 10 SPO. J'ai une affaire préliminaire que j'aimerais 11 12 soulever et je demanderais vos instructions. C'est le témoignage 13 du panel des témoins qui vont comparaitre plus tard dans la journée. Je voulais tout simplement vous dire et évidemment, 14 c'est à vous de décider si vous voulez que je le soulève 15 maintenant ou que je le soulève après que le témoin ait terminé. 16 COMMISSAIRE ROULEAU: Moi, je suggère qu'on en 17 traite après que le témoin ait terminé, à moins que ce soit 18 particulièrement urgent. Est-ce que vous avez informé les autres 19 parties de cette question? 20 21 Me DAVID MIGICOVSKY: L'avocat de la Commission, oui, je... et on a eu quelques discussions. Alors, le procureur de 22 la Commission connait notre position. Je n'ai pas eu l'occasion... 23 et la Commission m'est revenue ce matin, alors je n'ai pas 24 encore informé mes collèques. 25 COMMISSAIRE ROULEAU: Alors, ça serait peut-être 26 utile alors de le faire par courriel, mais peut-être avertir les 27 autres parties et, comme ça, tout le monde sera sur la même 28

- 1 longueur d'onde.
- 2 Me DAVID MIGICOVSKY: D'accord. Merci.
- 3 COMMISSAIRE ROULEAU: D'accord. On traitera de
- 4 cette question un peu plus tard, mais je suggère maintenant
- 5 qu'on complète ce témoignage et on traitera de votre question
- 6 une fois qu'on aura terminé avec madame Lich.
- Alors, s'il n'y a rien d'autre, on va débuter les
- 8 contre-interrogatoires, et le premier, je crois, c'est le
- 9 gouvernement du Canada.
- 10 L'INTERPRÈTE: Les propos sont inaudibles.
- 11 COMMISSAIRE ROULEAU: Ce n'est pas un problème,
- 12 pas pour moi. Alors, on va commencer avec monsieur Champ.
- 13 Me PAUL CHAMP: J'ai une autre petite question à
- 14 soulever plus tard en matinée.
- 15 --- Mme TAMARA LICH, Sous le même serment:
- 16 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me PAUL CHAMP:
- 17 Me PAUL CHAMP: Bonjour, Madame Lich. Je suis le
- 18 procureur pour la Coalition des résidents et des commerçants
- 19 d'Ottawa et j'ai des questions pour vous.
- J'aimerais commencer avec quelque chose. Vous
- 21 n'êtes pas une menace à la sécurité publique?
- 22 Mme TAMARA LICH: Non. Je ne crois pas que je le
- 23 suis, non.
- 24 Me PAUL CHAMP: Et je veux aussi m'assurer qu'on
- 25 est clair pour l'enregistrement. Comme vous savez, j'ai vu
- 26 l'information financière dans d'autres instances et vous avez
- 27 tout fait pour faire un suivi de cet argent et de traiter tout
- 28 ça de façon responsable.

- 1 Mme TAMARA LICH: Tout à fait, Monsieur.
- 2 Me PAUL CHAMP: Et vous n'avez jamais mis la main
- 3 sur ces fonds. D'après moi, vous avez traité toutes ces choses-
- 4 là de façon très responsable.
- 5 Mme TAMARA LICH: Oui, Monsieur.
- 6 Me PAUL CHAMP: Et vous avez dit hier que vous
- 7 vouliez venir à Ottawa pour les bonnes raisons. Vous vouliez
- 8 organiser avec d'autres gens, de rassembler les gens sur une
- 9 question qui est importante, et envoyer un message au
- 10 gouvernement et à vos concitoyens.
- 11 Mme TAMARA LICH: Oui, Monsieur.
- 12 Me PAUL CHAMP: Et hier, vous avez témoigné que
- 13 vous vouliez traverser le Canada en véhicule et d'être debout
- 14 devant le Parlement avec des pancartes, et d'après vous, ça
- 15 serait ça, la manifestation.
- 16 Mme TAMARA LICH: Oui, essentiellement. Je ne
- 17 savais pas, aucune idée que ça allait évoluer comme ça.
- 18 Me PAUL CHAMP: Mais une fois que des gros
- 19 montants d'argent ont commencé à arriver grâce au GoFundMe, et
- 20 les gens étaient passionnés, à un moment donné il y a eu pas mal
- 21 d'autres options pour faire évoluer la protestation.
- 22 Mme TAMARA LICH: Je crois que les gens qui
- 23 étaient impliqués, qui se sont joints, voulaient se faire
- 24 entendre par rapport aux mandats, et les restrictions, et les
- 25 confinements.
- 26 Me PAUL CHAMP: Mais ça a rendu possible autre
- 27 chose. Vous aviez des scènes, des systèmes de son, et les
- 28 ressources pour couvrir les frais de combustible au-delà de la

- 1 période prévue.
- 2 Mme TAMARA LICH: Les dons qui sont passés par
- 3 GoFundMe, comme nous avons dit dans la description, c'était pour
- 4 le combustible, pour qu'ils puissent venir et qu'ils puissent
- 5 rentrer chez eux.
- 6 Me PAUL CHAMP: Mais une fois que vous aviez reçu
- 7 beaucoup de fonds, vous aviez d'autres options. Vous pouviez
- 8 quand même offrir du combustible pendant que les camions étaient
- 9 là.
- 10 Mme TAMARA LICH: J'imagine que c'est juste.
- 11 Me PAUL CHAMP: J'ai lu un article, des textos
- 12 échangés avec monsieur Barber. Vous connaissez cet article?
- 13 Mme TAMARA LICH: Oui.
- 14 Me PAUL CHAMP: Et dans ces textos, vous aviez eu
- 15 des échanges avec monsieur Barber le ou vers le 30 janvier pour
- 16 une rencontre de stratégie au centre de commandement pour créer
- 17 des embouteillages monstres à Ottawa.
- 18 Mme TAMARA LICH: « Embouteillage », c'est pas un
- 19 terme que j'utiliserais normalement. Et les messages textes
- 20 disent clairement, c'était pas ma décision, c'était pas jamais
- 21 quelque chose dont on voulait faire la promotion. Et beaucoup de
- 22 fois, on avait des rencontres, mais le sujet était autre chose.
- 23 Me PAUL CHAMP: Mais c'était une stratégie, non?
- 24 Pour garder les camions dans le centre-ville d'Ottawa, ce qui
- viendrait bloquer la ville?
- 26 Mme TAMARA LICH: Non, on ne voulait pas bloquer
- 27 la ville. Ç'a toujours été... et surtout quand on a vu l'élan et
- 28 l'appui qu'on avait, la sécurité, c'était vraiment notre

- 1 première priorité. Et comme monsieur Marazzo a dit, c'était très
- 2 important pour lui, puis parce qu'il avait un fils qui allait
- 3 souvent à l'hôpital en ambulance.
- 4 Me PAUL CHAMP: Mais il ne savait pas que Kent
- 5 Street était bloquée et monsieur Barber a même reconnu que
- 6 c'était fermé. Mais vous n'aviez pas une vue d'ensemble de tout
- 7 ca.
- 8 Mme TAMARA LICH: Non.
- 9 Me PAUL CHAMP: Et maintenant, par rapport aux
- 10 klaxons, vous avez dit que même à un moment donné, même pour
- 11 vous, les klaxons, c'était trop. On ne pouvait même pas parler
- 12 sur le trottoir quand tous les camions [...]
- 13 Mme TAMARA LICH: Oui. Par moments, oui.
- 14 Me PAUL CHAMP: Il y avait une vidéo lorsque tous
- 15 les semi-remorques klaxonnent en même temps, c'était
- 16 complètement ahurissant. C'était ça, l'expérience?
- 17 Mme TAMARA LICH: Eh bien, ça, c'est hors
- 18 contexte. Vous parlez de ma vidéo?
- 19 Me PAUL CHAMP: Oui.
- 20 Mme TAMARA LICH: Moi, j'ai dit que, pour moi,
- 21 c'était de la musique. Et il y avait beaucoup de passion,
- 22 c'était les premiers jours, les gens étaient très emballés, les
- 23 gens étaient très joviaux.
- 24 Me PAUL CHAMP: Madame Lich, vous me semblez une
- 25 personne très raisonnable, mais quand on a un gros camion qui
- 26 roule 24 heures sur 24 avec les gaz d'échappement et les klaxons
- 27 pour des périodes prolongées, c'est pas raisonnable pour une
- 28 personne qui vit dans le quartier. Êtes-vous d'accord?

- 1 Mme TAMARA LICH: Comme j'ai dit hier, lorsque
- 2 j'étais dans ma chambre d'hôtel, j'avais vraiment pas remarqué
- 3 les klaxons, et j'étais au centre-ville.
- 4 Me PAUL CHAMP: Mais vous ne voudriez pas avoir un
- 5 gros camion se garer devant chez vous pendant plusieurs semaines
- 6 en train de klaxonner.
- 7 Mme TAMARA LICH: Maitre Champ, mon mari était sur
- 8 les plateformes pétrolières et j'étais là aussi, puis il y a
- 9 beaucoup de diésel, il y a beaucoup de gaz d'échappement et ils
- 10 étaient en train de forer, et c'est lourd et c'est bruyant. Mais
- 11 après ça, vous rentrez chez vous.
- 12 Me PAUL CHAMP: [Ouais, ce n'est pas plaisant,
- 13 n'est-ce pas?]
- 14 Mme TAMARA LICH: [C'est ce que c'est.]
- 15 **Me PAUL CHAMP:** Ils peuvent. Lorsqu'on vit sur les
- 16 lieux, non.
- 17 Maintenant, quant à l'injonction, le 4 février
- 18 jusqu'au 5, vous avez entendu qu'il y avait eu une requête des
- 19 citoyens d'Ottawa pour arrêter... mettre fin au klaxonnage.
- 20 Mme TAMARA LICH: Oui.
- 21 Me PAUL CHAMP: Et monsieur Wilson m'avait dit
- 22 qu'il y avait une rencontre du CA et il y avait une décision
- 23 pour contester l'injonction.
- 24 Mme TAMARA LICH: Moi, je ne l'ai jamais
- 25 contestée.
- 26 Me PAUL CHAMP: Mais vous avez signé un affidavit
- 27 [...]
- 28 Mme TAMARA LICH: Mais une fois imposée, on

- 1 n'allait pas contester.
- 2 Me PAUL CHAMP: Non, mais il y a eu une audience
- 3 où monsieur Wilson représentait vous, monsieur Barber, monsieur
- 4 Dichter qui étaient les individus nommés afin de vous objecter à
- 5 l'injonction. Vous ne saviez pas que c'était ça, la position?
- 6 Mme TAMARA LICH: C'est pas de mon souvenir, mais
- 7 si vous le dites.
- 8 Me PAUL CHAMP: Mais vous avez signé un affidavit
- 9 pour appuyer cette position en disant que l'injonction ne
- 10 devrait pas être accordée.
- 11 Mme TAMARA LICH: Écoutez, si vous le dites. J'ai
- 12 signé beaucoup d'affidavits.
- 13 Me PAUL CHAMP: Donc, il y avait beaucoup de
- 14 choses qui se passaient?
- 15 Mme TAMARA LICH: Exactement.
- 16 Me PAUL CHAMP: C'était difficile de savoir tout
- 17 ce qui se passait. Et vous ne saviez peut-être pas ce que
- 18 l'équipe était en train de faire.
- 19 Mme TAMARA LICH: J'imagine que c'est un énoncé
- 20 assez juste.
- 21 Me PAUL CHAMP: Monsieur Wilson nous a dit hier
- 22 que sur le CA, il y avait des gens qui trouvaient que le
- 23 klaxonnage, c'était un trop et qu'on ne devrait pas contester
- 24 l'injonction, et d'autres qui étaient en faveur. Vous rappelez-
- 25 vous de cela?
- 26 Mme TAMARA LICH: J'y étais probablement, mais
- 27 j'ai participé à de multiples rencontres, alors je n'ai pas de
- 28 souvenir précis.

- 1 Me PAUL CHAMP: Vous avez dit hier qu'une fois
- 2 l'injonction avait été accordée, vous avez travaillé très fort
- 3 pour vous assurer que ça serait respecté.
- 4 Mme TAMARA LICH: Oui, j'ai travaillé fort avec
- 5 les capitaines de camions.
- 6 Me PAUL CHAMP: Mais vous directement, avez-vous
- 7 fait quelque chose pour assurer le respect de l'injonction?
- 8 Mme TAMARA LICH: Je ne crois pas, non.
- 9 **Me PAUL CHAMP:** Vous n'avez pas publié des vidéos
- 10 ou des publications sur les réseaux sociaux?
- 11 Mme TAMARA LICH: Ma page Facebook a été supprimée
- 12 la première semaine que j'étais ici.
- 13 Me PAUL CHAMP: Mais vous n'aviez rien affiché
- 14 avant.
- 15 Mme TAMARA LICH: Non.
- 16 Me PAUL CHAMP: Et vous n'aviez pas affiché une
- 17 copie de l'injonction de la cour sur vos réseaux sociaux?
- 18 Mme TAMARA LICH: Je ne crois pas, non.
- 19 Me PAUL CHAMP: Saviez-vous que c'était une des
- 20 conditions?
- 21 Mme TAMARA LICH: Je ne crois pas.
- 22 Me PAUL CHAMP: Alors, monsieur Wilson ne vous l'a
- 23 peut-être pas communiqué?
- 24 Mme TAMARA LICH: Il aurait... c'est possible, mais
- 25 c'était un temps et une période très chaotique.
- 26 Me PAUL CHAMP: Le 4 février, donc c'est le
- 27 vendredi [...]
- 28 Mme TAMARA LICH: [C'était flou, oui.]

- 1 Me PAUL CHAMP: Et je suis convaincu que vos
- 2 journées étaient plus occupées (sic) que les miennes. Le
- 3 4 février, c'est le jour que GoFundMe a dit « on va fermer la
- 4 campagne de financement » et qu'ils allaient rembourser l'argent
- 5 aux donateurs. Vous vous rappelez cela?
- 6 Mme TAMARA LICH: Oui.
- 7 **Me PAUL CHAMP:** Et quand ça s'est passé, vous
- 8 aviez perdu accès à potentiellement 10 millions de dollars.
- 9 Mme TAMARA LICH: Exact.
- 10 Me PAUL CHAMP: Et l'énoncé de GoFundMe : « Cette
- 11 manifestation, qui avant était pacifique, est devenue une
- 12 occupation. » Vous rappelez-vous de cela?
- 13 Mme TAMARA LICH: Oui.
- 14 Me PAUL CHAMP: Et j'imagine que vous suiviez ce
- 15 qui se passait dans les médias, des effets négatifs sur les
- 16 résidents à cause des rues bloquées, les klaxons.
- 17 Mme TAMARA LICH: Je n'avais pas beaucoup de temps
- 18 pour faire la lecture de ce qu'il y avait dans les médias.
- 19 **Me PAUL CHAMP:** Et ce 4 février, lorsque GoFundMe
- 20 a repris le 10 millions de dollars, vous avez su qu'on allait
- 21 vous poursuivre pour 10 millions.
- 22 Mme TAMARA LICH: C'était le ou vers cette époque-
- 23 là, oui.
- 24 Me PAUL CHAMP: Alors, ça, c'était plate. Perdre
- 25 10 millions puis se faire poursuivre pour 10 millions.
- 26 Mme TAMARA LICH: Ouais, on pourrait dire ça.
- 27 Me PAUL CHAMP: Avez-vous parlé à qui que ce soit
- 28 pour une stratégie de départ ou de sortie?

- 1 Mme TAMARA LICH: On en a parlé très peu, juste
- 2 après que l'équipe d'avocats soit arrivée.
- 3 Me PAUL CHAMP: Et après que GoFundMe a bloqué les
- 4 fonds, est-ce que ça aurait été un bon moment pour penser à
- 5 mettre fin à la manifestation et dire, « écoutez, les gars, on
- 6 rentre chez nous »?
- 7 Mme TAMARA LICH: Pas à ce que je sache. Comme
- 8 j'ai dit hier, on voulait être reconnus par quelqu'un du
- 9 gouvernement fédéral qui serait prêt à nous écouter.
- 10 Me PAUL CHAMP: Mais vous avez dit hier, c'est que
- 11 les avocats pour JCCF vous donnaient des conseils.
- 12 Mme TAMARA LICH: Oui.
- 13 Me PAUL CHAMP: Et ça faisait un ou deux jours
- 14 qu'ils étaient là?
- 15 Mme TAMARA LICH: Oui.
- 16 Me PAUL CHAMP: Et sans eux, est-ce que vous
- 17 auriez pensé peut-être mettre fin à tout ça?
- 18 **Mme TAMARA LICH:** Je ne sais pas. C'est très
- 19 difficile à dire.
- 20 Me PAUL CHAMP: Alors, le 4 février, le vendredi,
- 21 GoFundMe bloque les fonds, on vous poursuit pour 10 millions de
- 22 dollars, et dimanche, le 6 février, la ville d'Ottawa a déclaré
- 23 un état d'urgence. Vous vous rappelez de ça?
- 24 Mme TAMARA LICH: Oui.
- 25 Me PAUL CHAMP: Et le 7, il y a eu l'injonction de
- 26 la cour pour mettre fin au klaxonnage. Avez-vous eu des
- 27 discussions à ce moment-là que peut-être les protestataires
- 28 devraient plier bagage et partir?

- 1 Mme TAMARA LICH: C'est possible et, je me répète,
- 2 on était très concentrés sur la possibilité de se faire écouter.
- 3 Me PAUL CHAMP: Et le 11 février, le premier
- 4 ministre Ford a aussi déclaré un état d'urgence.
- 5 Mme TAMARA LICH: Je ne me rappelle pas la date
- 6 précise, mais c'est bien le cas.
- 7 Me PAUL CHAMP: Hier, Madame Lich, [vous avez
- 8 témoigné] que personne ne vous avait dit de quitter que la
- 9 police ne vous l'avait pas dit. Donc, le premier ministre, le
- 10 maire, GoFundMe, c'était pas un message? Et les poursuites par
- 11 les citoyens d'Ottawa, c'était pas un message pour vous qu'il
- 12 était temps de quitter?
- 13 Mme TAMARA LICH: Eh bien, nous aussi, on avait un
- message.
- 15 **Me PAUL CHAMP:** Et ça, c'était plus important?
- 16 Mme TAMARA LICH: Après toutes les histoires que
- 17 j'ai entendues en traversant le Canada, des choses qui m'ont
- 18 brisé le cœur après deux ans de confinement et de restrictions,
- 19 oui, c'était plus important.
- 20 Me PAUL CHAMP: Vous avez conclu une entente avec
- 21 le maire vers le 12 février?
- 22 Mme TAMARA LICH: C'était le 13, plutôt.
- 23 Me PAUL CHAMP: Et le Convoi de la liberté a
- 24 publié une déclaration, et dans la déclaration, c'était : vous
- 25 ne vouliez pas avoir un effet néfaste sur les résidents
- 26 d'Ottawa.
- 27 Mme TAMARA LICH: Exact.
- 28 Me PAUL CHAMP: Et vous vouliez signer l'entente

- 1 pour soulager la pression sur les gens qui vivaient au centre-
- 2 ville.
- 3 Mme TAMARA LICH: Exact. Parce qu'il y avait eu
- 4 des pressions sur les résidents d'Ottawa. C'est qu'on ne voulait
- 5 vraiment pas créer une grande perturbation, on voulait agir en
- 6 tout respect envers les résidents.
- 7 Me PAUL CHAMP: Parce que jusqu'au 13 février,
- 8 vous reconnaissez que c'était pas très respectueux pour les gens
- 9 qui étaient au centre-ville.
- 10 Mme TAMARA LICH: Eh bien, je dirais qu'il y a des
- 11 centaines de citoyens d'Ottawa qui sont venus me voir, j'étais
- 12 appuyée par des employés fédéraux qui faisaient des dons aux
- 13 protestataires. Alors, on avait beaucoup d'appui et de soutien
- 14 de la part des gens d'Ottawa.
- 15 **Me PAUL CHAMP:** Sauf pour ceux qui vous
- 16 poursuivaient.
- 17 Mme TAMARA LICH: J'imagine.
- 18 Me PAUL CHAMP: Et le maire qui était élu, il
- 19 n'était pas d'accord?
- 20 Mme TAMARA LICH: Mais quand même, c'est à son
- 21 crédit parce qu'il est quand même venu nous parler.
- 22 Me PAUL CHAMP: Mais il n'y avait personne qui
- 23 vous demandait de quitter carrément, c'était vraiment simplement
- 24 de déplacer les camions et arrêter les camions qui faisaient
- 25 rouler le moteur tout le temps. C'était ça, le message, n'est-ce
- 26 pas?
- 27 Mme TAMARA LICH: Oui.
- 28 AUCUNE INTERPRÉTATION (09.49.01 09.49.37]

```
Me PAUL CHAMP: [...]
1
2
                   Mme TAMARA LICH: [...]
                   Me PAUL CHAMP: [...]
3
4
                   Mme TAMARA LICH: [...]
                   Me PAUL CHAMP: [...]
5
6
                   Mme TAMARA LICH: [...]
7
                   Me PAUL CHAMP: Vous ne pensiez pas que c'était...
8
    vous aviez tellement d'influence, mais vous n'avez pas pensé que
    ça aurait été utile de faire passer le message sur les médias
9
10
    sociaux aussi?
11
                    Mme TAMARA LICH: Non. Non, je ne croyais pas.
12
                   Me PAUL CHAMP: Et l'autre chose que vous avez
13
    faite, Madame Lich, d'après ce que j'ai compris de votre
    témoignage hier, c'est que vous soupçonniez que vous alliez être
14
15
    arrêtée et vous êtes allée dans la rue pour... vous vous êtes
    renseignée pour savoir s'il y avait des agents qui vous
16
17
    recherchaient et vous avez aussi demandé qu'on enregistre
    l'arrestation.
18
                   Mme TAMARA LICH: Tout le monde a un cellulaire
19
20
    ces jours-ci.
21
                   Me PAUL CHAMP: Et quand vous avez été arrêtée, je
    pense que l'avocat du commissaire l'a demandé, mais vous avez
22
    dit quand vous avez été arrêtée, vous avez dit : « Ne rompez pas
23
24
    la ligne. »
                   Mme TAMARA LICH: Oui.
25
                   Me PAUL CHAMP: Et ce n'était pas pour encoura...
26
    vous n'étiez pas en train d'encourager les manifestants à
27
28
    quitter; au contraire, vous leur demandiez de rester.
```

- 1 Mme TAMARA LICH: Ben, vous savez, ça, c'est une
- 2 question de point de vue. Quand je dis « Hold the line », ça, ça
- 3 veut dire de rester fidèle à nos valeurs face à la diversité.
- 4 Me PAUL CHAMP: Mais, vous êtes d'accord avec moi,
- 5 Madame Lich, que les gens qui vous suivaient, quand ils ont vu
- 6 ce message, l'auraient interprété comme voulant dire « on ne
- 7 bouge pas, nous restons sur place, nous ne quittons pas
- 8 Ottawa ». Il y a des gens qui l'auraient interprété ainsi.
- 9 N'êtes-vous pas d'accord?
- 10 Mme TAMARA LICH: Ben, je ne peux pas vous dire ce
- 11 que pensaient les autres.
- 12 Me PAUL CHAMP: Mais... oui, mais... d'accord. Mais
- 13 quand vous avez une plateforme, vous reconnaissez bien que les
- 14 gens vous écoutent, vous avez beaucoup d'influence sur ces gens,
- 15 n'est-ce pas?
- 16 Mme TAMARA LICH: Ben, c'est une question de
- 17 définition, n'est-ce pas?
- 18 Me PAUL CHAMP: Écoutez, aidez-moi, Madame Lich.
- 19 J'essaie de réconcilier le fait que vous me dites que vous avez
- 20 encouragé les gens à quitter, mais vous n'avez pas fait passer
- 21 le message dans les médias sociaux, et ensuite, au moment où
- 22 vous êtes arrêtée, et vous savez qui a enregistré la vidéo de
- 23 votre arrestation, vous connaissez cette personne
- 24 personnellement?
- 25 Mme TAMARA LICH: Oui.
- 26 Me PAUL CHAMP: Et alors, l'arrestation a été
- 27 enregistrée, vous l'avez vue, vous avez vu la personne en train
- 28 de vous filmer, et là, vous avez dit aux gens : « Restez. Ne

- 1 rompez pas les lignes. »
- 2 Mme TAMARA LICH: Encore une fois, ce que je... je
- 3 répétais simplement ce que l'un de capitaines de routes avait
- 4 dit, m'avait recommandé.
- 5 Me PAUL CHAMP: Madame Lich, un dernier point.
- 6 Pour des raisons qui sont tout à fait mystérieuses, l'avocat du
- 7 commissaire vous a demandé quel était l'impact de l'arrestation
- 8 sur vous, mais on ne vous a pas accusée, vous avez... l'accusation
- 9 était aux termes du Code criminel et non pas de la Loi sur les
- 10 mesures d'urgence, alors d'avoir trouvé la paix publique ou
- 11 méfait, et...
- 12 Mme TAMARA LICH: Oui, recommander les méfaits,
- 13 méfait, intimidation...
- 14 **Me PAUL CHAMP:** Mais aucune accusation en vertu de
- 15 la Loi sur les mesures d'urgence.
- 16 Mme TAMARA LICH: Non.
- 17 Me PAUL CHAMP: Et l'accusation parle aussi des
- 18 activités du 7 février jusqu'au 19 février ou le jour de votre
- 19 arrestation, n'est-ce pas? En tout cas, le date du début de
- 20 l'accusation prédate la déclaration de la loi d'urgence.
- 21 Mme TAMARA LICH: [Je ne suis pas certaine.]
- Me PAUL CHAMP: Merci.
- 23 COMMISSAIRE ROULEAU: Nous avons ensuite le
- 24 gouvernement du Canada.
- 25 Me ANDREA GONSALVES: Merci, Monsieur le
- 26 Commissaire.
- 27 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me ANDREA GONSALVES:
- 28 Me ANDREA GONSALVES: Bonjour, Madame Lich. Andrea

- 1 Gonsalves, je suis l'un des avocats pour le gouvernement du
- 2 Canada.
- 3 Vous nous avez dit dans votre témoignage que vous
- 4 n'étiez pas l'un des fondateurs du convoi, mais que vous vous
- 5 êtes impliquée parce que vous vouliez prêter main forte, vous
- 6 vouliez aider. Et votre rôle primordial était de faire de la
- 7 collecte de fonds et vous avez eu beaucoup de succès. N'est-ce
- 8 pas?
- 9 Mme TAMARA LICH: Oui.
- 10 Me ANDREA GONSALVES: Et vous nous avez dit que
- 11 vous n'êtes pas camionneur, vous n'avez pas de camion?
- 12 Mme TAMARA LICH: Non, je n'en ai pas.
- 13 Me ANDREA GONSALVES: Et pendant que vous étiez à
- 14 Ottawa, évidemment il y avait des manifestants, des camionneurs
- 15 qui dormaient dans leurs camions.
- 16 Mme TAMARA LICH: Oui, je crois bien.
- 17 Me ANDREA GONSALVES: Et... mais pas vous.
- 18 Mme TAMARA LICH: Non, je n'avais pas de camion où
- 19 dormir.
- 20 Me ANDREA GONSALVES: Et pendant cette période,
- 21 vous nous avez dit que c'était épuisant pour vous, vous étiez
- 22 très occupée.
- 23 Mme TAMARA LICH: Oui, tout à fait.
- 24 Me ANDREA GONSALVES: Et vous avez dit que vous
- 25 aviez des réunions, les unes après les autres, ensuite des
- 26 appels, il y avait aussi la gestion de la collecte de fonds, le
- 27 changement de campagne, ensuite les fonds ont été gelés et il a
- 28 fallu établir de nouveaux comptes de banque.

- 1 Mme TAMARA LICH: Oui, et ç'a pris du temps.
- Me ANDREA GONSALVES: Et ensuite, établir le
- 3 comité de finance et tous les aspects administratifs que cela
- 4 implique aussi. Ça aussi, ça vous a pris du temps.
- 5 Mme TAMARA LICH: Oui, tout à fait.
- 6 Me ANDREA GONSALVES: Et après tout ça, vous nous
- 7 avez dit que vous rencontriez... vous avez rencontré sans cesse de
- 8 nouvelles personnes qui voulaient vous rencontrer : des avocats,
- 9 des conseillers, des... un comptable et des citoyens canadiens.
- 10 Monsieur Wilson et les autres, monsieur Eros, ce sont des noms
- 11 que vous nous avez donnés. Vous nous avez dit qu'il y avait
- 12 beaucoup de pression sur vous et que vous étiez tiraillée.
- 13 Mme TAMARA LICH: Oui. Il y avait des moments où
- 14 je sentais que c'était chaotique et très demandant.
- 15 **Me ANDREA GONSALVES:** Et vous avez participé à de
- 16 nombreuses conférences de presse, et donc, c'est vous qui êtes
- 17 devenue le porte-parole pour monsieur Wilson.
- 18 Mme TAMARA LICH: Oui, je me rappelle.
- 19 Me ANDREA GONSALVES: Et vous avez... mais vous nous
- 20 avez dit par moments que les gens ne vous voyaient pas, vous
- 21 personnellement, mais ne voyaient que l'argent.
- 22 Mme TAMARA LICH: Oui. Il y a des fois que je me
- 23 sentais comme ça.
- 24 Me ANDREA GONSALVES: Et toutes ces réunions vous
- 25 ont pris beaucoup de temps pendant les semaines que vous avez
- 26 passées à Ottawa.
- 27 Mme TAMARA LICH: Oui. J'étais très occupée.
- 28 Me ANDREA GONSALVES: Et donc, vous n'avez pas pu

- 1 quitter votre hôtel très très longtemps au début.
- 2 Mme TAMARA LICH: Au début, non, mais à mesure
- 3 que... mais au fil des jours, j'ai effectivement pu sortir et
- 4 parler aux camionneurs.
- 5 Me ANDREA GONSALVES: Donc, de temps en temps
- 6 justement, vous avez adressé la foule sur la Colline du
- 7 Parlement. Alors, évidemment, la manifestation occupait un
- 8 espace géographique assez important au centre-ville d'Ottawa.
- 9 Donc, de Wellington jusqu'à Sir John A. Macdonald, ensuite le
- 10 Parlement, et au sud jusqu'à Sommerset?
- 11 Mme TAMARA LICH: Oui, d'accord, je vous crois sur
- 12 parole.
- 13 Me ANDREA GONSALVES: Oui, d'accord. De toute
- 14 façon, c'est dans la preuve maintenant.
- 15 Et vous avez entendu qu'il y avait aussi des
- 16 camions qui étaient garés près du marché et de la rue Rideau et
- 17 Sussex. Et pendant une certaine période au début, ils étaient...
- 18 il y avait un campement dans le parc de la Confédération et il y
- 19 avait aussi évidemment un autre campement sur Coventry Road dans
- 20 le stationnement à côté du stade.
- 21 Et il y avait aussi d'autres endroits, alors
- 22 1 500 Bronson Road.
- 23 **Mme TAMARA LICH:** Oui, il y en avait.
- 24 **Me ANDREA GONSALVES:** Et vous avez aussi parlé de
- 25 88. Ça, c'est la sortie 88 de la 417?
- 26 Mme TAMARA LICH: Ah oui, Embrun.
- 27 **Me ANDREA GONSALVES:** Oui, la sortie d'Embrun.
- 28 Mme TAMARA LICH: Oui.

- 1 Me ANDREA GONSALVES: Et à Arnprior. il y avait
- 2 Vankleek Hill aussi. Et avec toutes les demandes qu'il y avait
- 3 sur votre temps, vous n'avez pas passé beaucoup de temps dans
- 4 ces endroits-là. Vous n'aviez pas le temps.
- 5 Mme TAMARA LICH: J'ai visité ces campements, mais
- 6 pas autant que j'aurais aimé.
- 7 Me ANDREA GONSALVES: Et je pense que je vous ai
- 8 vue ici, vous êtes venue assister aux audiences depuis le début,
- 9 presque tous les jours, et on a entendu parler de ce qui s'est
- 10 passé à l'intérieur de la foule des manifestants. Alors, je
- 11 suppose que ça, c'est de l'information que vous avez apprise
- 12 pour la première fois, comme, par exemple, les menaces contre le
- 13 maire d'Ottawa.
- 14 Mme TAMARA LICH: Non, je ne savais pas qu'il
- 15 avait reçu des menaces.
- 16 Me ANDREA GONSALVES: Vous ne saviez pas que le
- 17 chef de police Sloly avait reçu des menaces?
- 18 Mme TAMARA LICH: [Non.]
- 19 Me ANDREA GONSALVES: Vous ne saviez pas que le
- 20 sous-ministre, la vice-première ministre Freeland avait fait
- 21 l'objet de menaces?
- 22 Mme TAMARA LICH: Oui, ça, je l'ai appris il y a
- 23 quelques jours.
- 24 **Me ANDREA GONSALVES:** Et le ministre aussi... le
- 25 premier ministre aussi a fait l'objet de menaces.
- 26 Mme TAMARA LICH: Moi aussi, j'ai reçu des menaces
- 27 de mort.
- 28 Me ANDREA GONSALVES: Et est-ce que vous avez

- 1 appris pour la première fois en siégeant aux audiences qu'il y a
- 2 eu plusieurs arrestations en connexion avec la possession
- 3 d'armes.
- 4 Mme TAMARA LICH: Oui, j'ai entendu parler de
- 5 Coutts, mais je n'ai pas suivi ces reportages parce que j'étais
- 6 trop occupée.
- 7 Me ANDREA GONSALVES: Donc, il y a eu des arresta...
- 8 et saviez-vous qu'il y a eu des arrestations à cause de
- 9 possession d'armes à Ottawa?
- 10 Mme TAMARA LICH: Ah, pas autant que je sache,
- 11 non.
- 12 Me ANDREA GONSALVES: Nous avons entendu de la
- 13 preuve comme quoi... et donc, je vous l'apprends?
- 14 Mme TAMARA LICH: Non, je ne me rappelle pas qu'il
- 15 y a eu des armes à Ottawa.
- 16 Me ANDREA GONSALVES: Et les manifestants ont
- 17 aussi encerclé des agents de la paix et des policiers. Est-ce
- 18 que vous saviez que ça, c'était arrivé?
- 19 Mme TAMARA LICH: Non, je ne savais pas.
- 20 Me ANDREA GONSALVES: Et ce document, qui a été
- 21 mis en preuve hier par mon collèque monsieur Diana...
- Alors, c'est OPP0000[18]19.
- Alors, c'est un rapport de renseignement
- 24 opérationnel daté du 14 février.
- 25 Et passons à la page 2, si vous voulez bien.
- 26 Alors, au premier paragraphe.
- 27 Donc... et le 14 février, évidemment c'est une date
- 28 importante, c'est le jour où on a invoqué la Loi sur les mesures

1	d'urgence . Et le premier point dit ici :
2	« Le Service de police d'Ottawa a
3	identifié un vidéo en ligne où un
4	camionneur qui fait partie du blocage a
5	fait des déclarations inflammatoires
6	incitant à la violence et d'utiliser un
7	camion comme arme. Le vidéo indiquait
8	également qu'il portait une veste pare-
9	balles qu'il prétendait porter pour sa
10	propre protection. Donc, les agents de
11	l'OPP ont parlé avec cet homme et son
12	camion est stationné devant le Château
13	Laurier depuis le début de la
14	manifestation. »
15	Ça, c'est de la nouvelle information pour vous?
16	Mme TAMARA LICH: Oui, c'est tout nouveau pour
17	moi.
18	Me ANDREA GONSALVES: Donc, vous avez témoigné
19	devant la Commission que vous deviez croire que tous les gens
20	qui étaient impliqués dans la manifestation avaient les
21	meilleures intentions, mais voici des exemples qu'il y avait des
22	gens qui n'avaient pas des intentions honorables.
23	Mme TAMARA LICH: Oui, et c'est la raison pour
24	laquelle j'étais sans cesse en ligne en train d'inciter tout le
25	monde à rester pacifique et à respecter la loi.
26	Me ANDREA GONSALVES: Et dans les diverses
27	conférences de presse et les communiqués de presse auxquels vous
28	avez participé et qui étaient, donc, publiés au nom du Convoi de

- la liberté, le message qui était communiqué sans cesse, c'est
 que le Convoi était à Ottawa pour y rester jusqu'à ce que les
- 3 mandats de vaccination soient levés et que vous alliez rester
- 4 aussi longtemps qu'il le fallait. C'était le message.
- 5 Mme TAMARA LICH: Oui.
- 6 Me ANDREA GONSALVES: Vous avez témoigné hier en
- 7 réponse aux questions de monsieur Champ de ce matin, vous avez
- 8 parlé de l'échange de lettres avec le maire Watson. Et autant
- 9 que je le comprenne, le maire a envoyé une lettre à votre équipe
- 10 avec monsieur Wilson, vous avez répondu avec votre... en signant
- 11 la lettre.
- 12 Alors, j'aimerais donc qu'on affiche le texte de
- 13 la lettre [HRF00000045].
- 14 Pendant qu'on attend, pourquoi la lettre a-t-elle
- 15 été envoyée sous votre nom?
- 16 Mme TAMARA LICH: Parce que j'étais présidente du
- 17 conseil de direction à l'époque.
- 18 Me ANDREA GONSALVES: Et la lettre qui est, donc,
- 19 signée par vous...
- Si on descend au troisième paragraphe? Oui.
- 21 Alors, « Nous avons formulé un plan... »
- 22 Alors:
- 23 « Nous avons formulé un plan pour
- 24 consolider nos efforts de manifestation
- 25 autour de la Colline parlementaire.
- Nous allons travailler fort au cours
- des prochaines 24 heures pour avoir la
- 28 participation et nous espérons pouvoir

- 1 repositionner les camions lundi. » 2 Ça, c'était le... c'est tout ce que vous vouliez faire? Vous ne pouviez rien offrir de mieux au maire? 3 Mme TAMARA LICH: Oui, mais il fallait qu'on aille 4 parler aux camionneurs pour voir qu'est-ce qui... pour les 5 6 persuader que c'était une bonne idée. 7 Me ANDREA GONSALVES: Et après que cet échange de 8 lettres... après que cet échange de lettres soit rendu public, nous avons entendu monsieur Dichter témoigner qu'il avait reçu 9 10 beaucoup de réactions par le biais des plateformes sociales de 11 gens qui n'étaient pas contents de cette entente. Et vous étiez 12 également consciente que Pat King avait, lui aussi, publié son 13 propre message qui sabordait cette entente. Et c'était important pour vous, donc, je pense, de faire en sorte que la seule chose 14 que vous aviez demandée ou que vous aviez concédée au maire, 15 c'est que vous alliez demander aux camions de quitter les 16 17 quartiers résidentiels. Mme TAMARA LICH: Oui. C'était la première étape. 18 C'est comme ça que je le voyais. C'était plus de progrès que 19 tout ce qu'on avait vu depuis notre arrivée. 20 21 Me ANDREA GONSALVES: Et à ce moment-là, vous n'auriez pas mis [votre nom sur] une lettre qui... si vous aviez 22 dû en retour vous engager à convaincre les camionneurs de 23
- 25 Mme TAMARA LICH: Pouvez-vous reformuler votre
- 26 question?

quitter.

24

- 27 Me ANDREA GONSALVES: Oui, d'accord. Laissez-moi
- 28 reformuler.

- 1 Alors, l'entente que vous aviez avec le maire
- 2 Watson, c'est que vous étiez prête à demander aux camionneurs de
- 3 quitter les quartiers résidentiels et ensuite que le maire
- 4 Watson accepterait de s'asseoir avec vous pour une réunion. Mais
- 5 vous n'alliez pas accepter de rencontrer le maire s'il fallait
- 6 que vous disiez aux camionneurs, « il faut que vous quittiez
- 7 maintenant et qu'on mette fin à la manifestation », pour pouvoir
- 8 rencontrer le maire.
- 9 Mme TAMARA LICH: Excusez-moi, pouvez-vous répéter
- 10 encore une fois?
- 11 **Me ANDREA GONSALVES:** Vous n'avez pas et vous
- 12 n'auriez pas accepté une réunion avec le maire si la condition
- 13 pour cette réunion était que vous et les autres leaders allaient
- 14 dire... devoir dire aux manifestants, « il faut que vous quittiez
- 15 maintenant, la manifestation est terminée, c'est la condition ».
- 16 Mme TAMARA LICH: Bien, ça, il aurait fallu qu'on
- 17 en parle. Mais c'est une question hypothétique, n'est-ce pas?
- 18 Me ANDREA GONSALVES: Et quand vous avez publié
- 19 cette lettre indiquant l'entente, monsieur Wilson a donc publié
- 20 un manifeste qui allait servir à communiquer aux camionneurs
- 21 exactement ce qu'on leur demandait de faire.
- 22 Alors, j'ai demandé justement d'afficher le texte
- 23 de ce manifeste écrit par monsieur Wilson. Ça, c'est un document
- 24 que vous avez, donc, sanctionné, n'est-ce pas, après en avoir
- pris connaissance?
- 26 Mme TAMARA LICH: Oui.
- 27 Me ANDREA GONSALVES: Et au quatrième paragraphe,
- 28 ce que vous communiquez ici, c'est que :

1	« Il faut que nous restions à Ottawa
2	aussi longtemps qu'il faudra pour
3	atteindre notre but comme nous le
4	faisons chaque jour avec notre plan de
5	logistique et nous devons prévoir pour
6	l'avenir. »
7	Et c'est ça que vous et Freedom Corp avez donc
8	communiqué aux manifestants. C'est de cette façon que vous avez
9	signifié, c'était donc l'étape nécessaire pour pouvoir prolonger
10	la manifestation.
11	Mme TAMARA LICH: Oui. Nous aurions bien aimé
12	pouvoir rester et continuer la manifestation pacifique.
13	Me ANDREA GONSALVES: D'accord. Merci. Je n'ai pas
14	d'autres questions.
15	COMMISSAIRE ROULEAU: Merci.
16	Nous avons ensuite le Service de police d'Ottawa
17	Me DAVID MIGICOVSKY: Bonjour, Monsieur le
18	Commissaire.
19	CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me DAVID MIGICOVSKY:
20	Me DAVID MIGICOVSKY: Bonjour, Madame Lich. Je
21	suis l'avocat pour la police d'Ottawa.
22	Vous avez été très claire dans votre témoignage
23	que votre intention était de planifier une manifestation
24	pacifique.
25	Mme TAMARA LICH: C'est exact.
26	Me DAVID MIGICOVSKY: Et que c'était très
27	important pour vous, en tant qu'organisatrice.
28	Mme TAMARA LICH: Oui.

- 1 Me DAVID MIGICOVSKY: Et vous n'aviez pas
- 2 l'intention de bouleverser la vie des résidents d'Ottawa ou des
- 3 commerces à Ottawa.
- 4 Mme TAMARA LICH: Non.
- 5 Me DAVID MIGICOVSKY: Et donc, fidèle à cette
- 6 intention, vous n'aviez pas l'intention de klaxonner, de
- 7 déféquer sur la pelouse des voisins ou harceler les citoyens;
- 8 ça, ça ne faisait pas partie du plan.
- 9 Mme TAMARA LICH: Non, je n'ai fait aucune de ces
- 10 choses.
- 11 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et ce n'était pas votre plan
- 12 non plus. En tant qu'organisatrice, vous n'étiez pas d'accord
- 13 avec ce genre de comportement.
- 14 Mme TAMARA LICH: Non.
- 15 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et puisque ce n'était pas
- 16 votre plan et que vous aviez un code de conduite, vous ne vous
- 17 attendiez pas à ce que la police fasse en sorte que les convois
- 18 retournent chez eux.
- 19 Mme TAMARA LICH: Non. Ils étaient excellents dès
- 20 le début.
- 21 Me DAVID MIGICOVSKY: Si eut été le cas, on a
- 22 attendu des témoins de la PPO qu'à ce moment-là ça n'aurait pas
- 23 empêché le convoi parce qu'il y en a qui sont venus de très
- 24 loin. Est-ce que c'est juste?
- 25 Mme TAMARA LICH: Si on avait dit qu'on ne pouvait
- 26 pas venir jusqu'ici, je ne crois pas que nous serions là. On
- 27 aurait trouvé un autre endroit, j'imagine.
- 28 Me DAVID MIGICOVSKY: Mais si on arrivant ici le

- 1 28, le 29, si la ville était bouclée et vous ne pouviez pas
- 2 rentrer, le témoin de la PPO avait dit que, ça, ça détournerait
- 3 les camions.
- 4 Mme TAMARA LICH: Je ne sais même pas comment
- 5 répondre. J'imagine que s'il y avait des barricades...
- 6 Me DAVID MIGICOVSKY: Et personne du convoi ou des
- 7 organisateurs n'était sur les réseaux sociaux avant le convoi
- 8 encourageant des comportements antisociaux.
- 9 Mme TAMARA LICH: Pas à ce que je sache.
- 10 Me DAVID MIGICOVSKY: Vous avez vu le livre Lawton
- 11 sur le Convoi de la liberté?
- 12 Mme TAMARA LICH: Oui.
- 13 Me DAVID MIGICOVSKY: Et dans son livre, il dit
- 14 que les organisateurs du convoi n'avait pas l'intention de se
- 15 retrouver sur les rues résidentielles.
- 16 Mme TAMARA LICH: Exact.
- 17 Me DAVID MIGICOVSKY: Et vous êtes d'accord avec
- 18 ca?
- 19 Mme TAMARA LICH: Oui.
- 20 Me DAVID MIGICOVSKY: Mais, effectivement, c'est
- 21 ce qui s'est passé.
- 22 Mme TAMARA LICH: Oui. Il y avait des rues
- 23 résidentielles qui avaient... où il y avait beaucoup de camions.
- 24 Me DAVID MIGICOVSKY: Il y avait des camps de
- 25 base, mais c'était trop loin du Parlement, n'est-ce pas?
- 26 Mme TAMARA LICH: Il y a des gens qui voulaient
- 27 venir être plus près, mais il y avait aussi des camions dans ce
- 28 campement.

- 1 Me DAVID MIGICOVSKY: Et dans l'affidavit que vous
- 2 avez déposé en cour, il y avait des camionneurs qui venaient de
- 3 partout?
- 4 Mme TAMARA LICH: Oui, Monsieur.
- 5 Me DAVID MIGICOVSKY: Et vous avez dit de façon
- 6 très précise, vous avez dit que vous ne contrôliez pas les
- 7 camionneurs. Ce sont vos paroles.
- 8 Mme TAMARA LICH: Non, on ne les contrôlait pas.
- 9 Ils sont tous des êtres humains. Je ne contrôle personne.
- 10 J'initiais un dialogue. Je ne contrôlais personne.
- 11 Me DAVID MIGICOVSKY: Vous ne contrôliez pas les
- 12 camionneurs?
- 13 Mme TAMARA LICH: Non.
- 14 Me DAVID MIGICOVSKY: Et le surintendant Drummond
- 15 a assisté à une réunion avec quelques-uns de vos représentants -
- 16 ça, c'était en date du 13 février. C'était après que votre
- 17 lettre soit envoyée au maire.
- 18 Mme TAMARA LICH: La première rencontre, c'était
- 19 un vendredi, alors, oui, c'est exact.
- 20 Me DAVID MIGICOVSKY: Alors, l'entente avec le
- 21 maire, cette entente a été conclue le 12 février?
- 22 Mme TAMARA LICH: Je crois que oui.
- 23 Me DAVID MIGICOVSKY: Et par la suite, il y a eu
- 24 une rencontre le 13 avec Me Wilson et avec le maire?
- 25 Mme TAMARA LICH: Oui. Je crois que oui.
- 26 Me DAVID MIGICOVSKY: Et le surintendant Drummond
- 27 rapporte dans ses notes je vais vous donner la référence, mais
- 28 on ne va pas l'afficher, OPS14455 à la page 47. Le convoi… les

- 1 organisateurs du convoi ont expliqué qu'ils ne contrôlaient pas
- 2 Rideau/Sussex.
- 3 Mme TAMARA LICH: Je n'étais pas à cette réunion.
- 4 Me DAVID MIGICOVSKY: Mais vous saviez que ça
- 5 avait été dit.
- 6 Mme TAMARA LICH: Oui.
- 7 Me DAVID MIGICOVSKY: Et que vos représentants ont
- 8 dit qu'ils ne contrôlaient pas le chemin Coventry. Exact? Et ils
- 9 ont dit ils ne pouvaient pas être certains si les camionneurs
- 10 qui étaient là-bas quitteraient.
- 11 Mme TAMARA LICH: Exact.
- 12 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et même pour les groupes où
- 13 vous aviez une certaine influence, nous avons entendu que les
- 14 camionneurs sont des gens très indépendants, on ne peut pas les
- 15 forcer de faire ce qu'ils ne veulent pas faire.
- 16 Mme TAMARA LICH: J'imagine.
- 17 Me DAVID MIGICOVSKY: Vous ne contrôliez pas les
- 18 camionneurs et vous n'aviez pas le contrôle des protestataires
- 19 dans les rues et s'ils pouvaient empêcher les camions de se
- 20 déplacer.
- 21 Mme TAMARA LICH: Non, on n'avait pas le contrôle,
- 22 mais on a travaillé très fort avec les hommes et les femmes qui
- 23 étaient là pour avoir un dialogue et pour aider à dégager cette
- 24 intersection.
- 25 Me DAVID MIGICOVSKY: Mais en fait, Me Wilson et
- 26 Me Chipiuk, le 10 février, Rideau et Sussex, où les policiers
- 27 allaient enlever les barricades pour que les camions puissent se
- 28 déplacer, mais la dynamique de la foule allait les empêcher.

1 Mme TAMARA LICH: Oui. Moi aussi, j'étais là. 2 Me DAVID MIGICOVSKY: Alors, vous avez vu ça et vous êtes d'accord que ça serait dangereux à ce moment-là? 3 Mme TAMARA LICH: Je ne pensais pas que c'était 4 dangereux. Il y avait une grande foule qui était là, et la 5 6 foule, je pense, se croyait trahie par les policiers. Il y avait un manque de confiance et ils étaient là, ils chantaient « Ô 7 Canada » et en train de parler de liberté. 8 9 Me DAVID MIGICOVSKY: Et il y avait énormément de gens 10 Mme TAMARA LICH: Oui. 11 Me DAVID MIGICOVSKY: Et un avis a été donné aux 12 manifestants à l'avance qu'ils devraient quitter. 13 Mme TAMARA LICH: C'est quoi cette preuve? 14 Me DAVID MIGICOVSKY: Que les manifestants avaient 15 été informés qu'ils devaient quitter. 16 17 Mme TAMARA LICH: Je ne savais pas ça. Me DAVID MIGICOVSKY: Vous connaissez bien les 18 équipes de liaison policière? 19 20 Mme TAMARA LICH: Maintenant, oui. 21 Me DAVID MIGICOVSKY: Je vais vous montrer des journaux de bord. Alors, c'était des groupes de liaison avec les 22 manifestants? 23 24 Mme TAMARA LICH: Oui, monsieur. 25 Me DAVID MIGICOVSKY: Et dialoquaient avec eux? Mme TAMARA LICH: Oui. 26 27 Me DAVID MIGICOVSKY: Alors, on va l'afficher, le document, OPS00014053. 28

- 1 Madame Lich, c'est un journal de bord à partir du
- 2 25 janvier. Je peux vous donner tout le détail, mais je vais
- 3 tenter plutôt de résumer ce qu'ils disent par rapport à l'avis
- 4 aux manifestants avant que l'Unité d'ordre public arrive pour
- 5 dégager l'intersection.
- 6 Donc, il y avait plusieurs zones dans la ville
- 7 et, le 16 février, l'équipe de liaison sont allées au SJAM Sir
- 8 John A. Macdonald et ont été « dit » par les manifestants que
- 9 la lettre n'était pas légale parce qu'elle ne comportait pas de
- 10 signature.
- 11 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Un instant.
- 12 **Me BRENDAN MILLER:** Si mon confrère pouvait
- 13 donner... mettre à l'écran ce passage-là.
- Me DAVID MIGICOVSKY: Ben, je le ferais si elle
- 15 est... si nécessaire. Si elle n'est pas d'accord, elle ne serait
- 16 pas d'accord. Moi, je ne veux pas perdre mes 15 minutes en
- 17 passant par le... en regardant tout le document.
- 18 Alors, l'équipe de liaison avait assisté à SJAM,
- 19 on leur a dit que ce n'était pas légal, que l'avis n'était pas
- 20 légal, et que ça importait peu.
- 21 Mme TAMARA LICH: Je n'étais pas au courant de
- 22 cela.
- 23 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Est-ce que vous seriez
- 24 contre cet énoncé?
- 25 Mme TAMARA LICH: Je n'ai aucune raison d'être
- 26 contre.
- 27 Me DAVID MIGICOVSKY: Et le lendemain, le
- 28 17 février, ils se sont présentés encore avec le même message.

- 1 Et ils sont allés encore le 19, ils ont livré le message encore
- 2 une fois à ceux qui restaient sur place. Est-ce que vous niez
- 3 que ça s'est passé?
- 4 Mme TAMARA LICH: Je n'étais pas là. Le 19,
- 5 j'étais déjà en prison.
- 6 Me DAVID MIGICOVSKY: Alors, le 17, vous n'étiez
- 7 pas en prison.
- 8 Mme TAMARA LICH: J'ai été arrêtée ce jour-là.
- 9 Me DAVID MIGICOVSKY: Et je suis assez confiant,
- 10 parce que vous étiez une des organisatrices, que les camionneurs
- 11 communiquaient avec vous pour vous dire ce qui se passait.
- 12 Mme TAMARA LICH: À partir de Sir John A.
- 13 Macdonald?
- 14 Me DAVID MIGICOVSKY: De partout dans la ville.
- 15 **Mme TAMARA LICH:** Non, pas forcément.
- 16 Me DAVID MIGICOVSKY: Et dans la zone 2 c'est à
- 17 la page 7 du même document -, monsieur Marazzo avait rencontré
- 18 l'équipe de liaison le 16 et le message lui a été livré, et
- 19 après ça sur Wellington, et l'équipe de liaison a dit que
- 20 « hostile », « en train de crier après la police », la police a
- 21 dû se retirer à cause des hostilités. Une raison pour nier ça?
- 22 Mme TAMARA LICH: Je n'y étais pas.
- 23 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Est-ce que vous êtes en
- 24 accord ou désaccord?
- 25 Me BRENDAN MILLER: Monsieur, avec le plus grand
- 26 respect, il lui pose des questions si elle a connaissance de
- 27 quelque chose et si elle est d'accord avec un document qu'elle
- 28 ne connait pas, qui a été rédigé par quelqu'un d'autre, et après

- 1 ça il lui demande si elle peut être en désaccord avec quelque
- 2 chose qu'elle ne connait pas et dont elle n'a pas connaissance.
- 3 Ce témoin était en prison pendant ce temps-là et
- 4 sans une capacité d'avoir accès au téléphone et des textes, et
- 5 c'est pas une ligne de questions appropriée.
- 6 Me DAVID MIGICOVSKY: Le témoin peut répondre si
- 7 elle était au courant ou pas. Je pense que c'est tout à fait
- 8 correct en contre-interrogatoire.
- 9 COMMISSAIRE ROULEAU: Ben, moi, je ne crois pas
- 10 que ça soit très utile parce que je ne comprends pas votre
- 11 objectif. Elle ne peut ni confirmer ni nier parce qu'elle n'a
- 12 pas de connaissance. Les questions à savoir si elle a reçu des
- 13 communications pourraient être pertinentes, mais elle a déjà
- 14 répondu.
- 15 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Dans mon opinion, à mon
- 16 avis, c'est très pertinent, parce qu'elle a dit qu'aucun avis
- 17 avait été donné.
- 18 Et je vais vous suggérer, Madame Lich, que
- 19 l'équipe de liaison est allée à chaque site et a donné un avis à
- 20 tout le monde, et vous êtes en train de dire que vous ne le
- 21 saviez pas.
- 22 Mme TAMARA LICH: Si vous le dites.
- 23 Me DAVID MIGICOVSKY: Et maintenant, OPS12[2]05 à
- 24 la page 60. En haut, on voit « Swiss Hotel ».
- 25 Et je vais vous dire quelque chose, et ca va
- 26 peut-être vous rafraichir la mémoire.
- 27 « PLT Peace, Jim et [OPS PLT Meg] sont
- 28 allés à l'hôtel Swiss pour rencontrer

1	Lich, Bulford, et O'Connor. Message a
2	été livré et expliqué. Toutes les
3	parties étaient irritées et Lich
4	pleurait parce qu'elle trouvait que
5	cette action était très injuste. PLT
6	leur a dit de quitter et de passer le
7	message aux autres. Toutes les parties
8	étaient irritées quand les gens qui
9	agissaient seulement pour faire de la
10	logistique pourraient être imputables
11	et arrêtés. Et ils ont trouvé que ce
12	message ne ferait qu'irriter davantage
13	que c'est une tactique d'un
14	gouvernement dictatorial. Et la
15	suggestion, c'était pour que les
16	enfants quittent la zone rouge. »
17	Ça semble assez clair que vous avez eu le
18	message, non?
19	Mme TAMARA LICH: On ne m'a jamais dit que je
20	devais partir.
21	Me DAVID MIGICOVSKY: Alors, les équipes de
22	liaison, tout ça, c'est une fabrication?
23	Mme TAMARA LICH: Je me souviens lorsqu'ils sont
24	arrivés et on a eu une discussion, et, comme ça dit, j'étais un
25	peu bouleversée, je pense que j'ai dit : « Je ne peux pas croir
26	que vous allez faire quelque chose de semblable pour vos propre
27	gens. » On était là en train de manifester de façon pacifique,
28	et pour l'autre partie de l'interaction, j'étais bouleversée et

- 1 j'étais en larmes.
- 2 Me DAVID MIGICOVSKY: Parce qu'on vous a dit que
- 3 c'était fini.
- 4 Mme TAMARA LICH: Non, c'est par ce qu'ils
- 5 proposaient faire aux citoyens canadiens.
- 6 Me DAVID MIGICOVSKY: Et ils vous ont aussi dit de
- 7 partir et de passer le message à d'autres.
- 8 Mme TAMARA LICH: Je ne me rappelle pas qu'ils
- 9 m'aient dit que je devais passer le message aux autres. Ça a été
- 10 suggéré.
- 11 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Vous avez une mémoire
- 12 sélective. Chaque fois que je dirai...
- 13 Me BRENDAN MILLER: Monsieur, c'est inflammatoire,
- 14 et si mon confrère veut témoigner et donner opinion sur la
- 15 crédibilité, très bien, mais c'est pas une question appropriée.
- 16 Me DAVID MIGICOVSKY: Je vais continuer. Je vais
- 17 passer à autre chose.
- 18 Vous avez dit que vous ne connaissiez pas les
- 19 camionneurs, vous ne les contrôliez pas, vous n'agissiez pas
- 20 comme police non plus, vous ne les surveilliez pas?
- 21 Mme TAMARA LICH: Non.
- 22 Me DAVID MIGICOVSKY: Vous ne connaissiez leur
- 23 passé, vous n'aviez pas de renseignements sur eux?
- 24 Mme TAMARA LICH: Je ne suis pas une spécialiste
- 25 en renseignements.
- 26 Me DAVID MIGICOVSKY: Et êtes-vous d'accord pour
- 27 dire qu'il y a d'autres individus ou d'organisations qui
- 28 auraient plus de renseignements sur certains protestataires et

- 1 camionneurs? 2 Mme TAMARA LICH: Comme? Me DAVID MIGICOVSKY: Mais êtes-vous d'accord avec 3 cet énoncé? 4 5 Mme TAMARA LICH: Posez la question encore une 6 fois. Me DAVID MIGICOVSKY: Vous êtes d'accord avec moi 7 qu'il y a peut-être d'autres individus ou organisations qui 8 auraient plus de renseignements concernant certains 9 10 manifestants? Mme TAMARA LICH: Oui. 11 12 Me DAVID MIGICOVSKY: Et vous êtes d'accord pour 13 dire que vous n'avez pas de formation en dynamique de foule et qu'est-ce qui peut pousser une foule à agir. 14 Mme TAMARA LICH: Non. 15 Me DAVID MIGICOVSKY: Aucunement empêcher une 16 17 foule d'intensifier, de promouvoir la violence? Mme TAMARA LICH: Non. 18 Me DAVID MIGICOVSKY: Si vous pouvez m'accorder 19 deux minutes, j'ai deux autres sujets. 20 21 HRF00001510. Un courriel de Eva Chipiuk. Elle était un des 22 avocats du convoi. 23
- 24 Mme TAMARA LICH: Oui, Monsieur.
- 25 Me DAVID MIGICOVSKY: Alors, c'est le 15 février,
- 26 elle dit et je ne sais pas pourquoi on n'a pas eu la pièce
- 27 jointe, bien qu'il y a renonciation du privilège :
- 28 « J'ai écrit quelque chose sur le droit

1	de manifester et j'ai pris une approche
2	très prudente, car je ne sais pas ce
3	que les ordonnances d'urgence seront,
4	mais c'est ma compréhension qu'ils
5	peuvent limiter le droit de manifester.
6	Et bien que ça peut être contesté en
7	cour, au moment, les personnes qui ne
8	se conforment pas pourraient être
9	arrêtées.
LO	Je crois que si on dit ça aux gens, il
l1	faudrait qu'ils soient avisés afin de
L2	prendre leurs propres décisions. »
L3	Vous aviez vu?
L4	Mme TAMARA LICH: Je l'ai vu ici durant ces
L5	procédures.
L6	Me DAVID MIGICOVSKY: Donc, il y a deux
L7	possibilités : soit vous n'avez pas eu les conseils ou, oui
L8	Me BRENDAN MILLER: Il y a des gens qui sont en
L9	copie conforme aussi et elle n'est pas citée ne copie conforme.
20	Demandez-lui premièrement si elle a reçu le courriel.
21	Me DAVID MIGICOVSKY: Mon confrère aura le temps
22	de contre-interroger. Mon contre-interrogatoire est approprié.
23	COMMISSAIRE ROULEAU: Je crois que ça serait utile
24	de savoir si elle a effectivement reçu le courriel avant de
25	poser la question.
26	Me DAVID MIGICOVSKY: Mais j'y arrive, mais il y a
27	une raison pour laquelle je pose mes questions.
28	Alors, soit votre avocat ne vous a pas donné ce

- 1 conseil ou le contraire.
- 2 Mme TAMARA LICH: Je n'ai pas reçu ce courriel et
- 3 je ne me souviens pas. Il y avait beaucoup de chaos, on a eu une
- 4 foule de conversations. Je ne me souviens pas.
- 5 Me DAVID MIGICOVSKY: Alors, vous ne vous souvenez
- 6 pas si votre avocat vous a donné ce courriel.
- 7 Mme TAMARA LICH: Je ne crois pas. Je ne crois pas
- 8 avoir vu ce courriel avant.
- 9 Me DAVID MIGICOVSKY: Et on vous a accusé de
- 10 méfait, entraver la justice, intimidation, et cetera?
- 11 Mme TAMARA LICH: Exact.
- 12 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et vous comprenez que
- 13 l'objectif de cette enquête, c'est pas pour établir votre
- 14 innocence ou votre culpabilité.
- 15 **Mme TAMARA LICH:** Évidemment.
- 16 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et vous avez reçu la
- 17 communication de la preuve de la Couronne?
- 18 Mme TAMARA LICH: Oui.
- 19 Me DAVID MIGICOVSKY: Et vous avez compris parce
- 20 que le processus criminel est en cours il y a le dossier de
- 21 Wagg -, et donc, je n'ai pas le droit de référer aux documents
- 22 qui appartiennent à la Couronne. Vous comprenez ça?
- 23 Mme TAMARA LICH: C'est vous qui le dites. Encore
- 24 une fois, c'est un tout nouveau monde pour moi.
- 25 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et alors, vous comprenez
- 26 que, si c'est bien le cas, je ne pourrais pas contester
- 27 certaines de vos déclarations.
- 28 Me BRENDAN MILLER: Objection.

28

LICH

1 Mme TAMARA LICH: Je ne... 2 Me BRENDAN MILLER: [...] 3 Mme TAMARA LICH: Ce système ne m'est pas familier. 4 5 Me DAVID MIGICOVSKY: Et une dernière question, 6 alors. Vous aviez des préoccupations quant à la sécurité. Mme TAMARA LICH: Oui. 7 8 Me DAVID MIGICOVSKY: Et donc, ça serait aussi la sécurité des agents de police? 9 10 Mme TAMARA LICH: Absolument. 11 Me DAVID MIGICOVSKY: Il y a de la preuve comme quoi les policiers ont été entourés par les foules, donc ça 12 13 serait une préoccupation pour vous? Mme TAMARA LICH: Moi, je n'ai jamais vu ça, j'ai 14 15 jamais été témoin. Me DAVID MIGICOVSKY: Mais vous n'avez pas assez 16 17 de contrôle sur les camionneurs ni les individus pour les contrôler. 18 Mme TAMARA LICH: Monsieur, je ne contrôle 19 20 personne. 21 Me DAVID MIGICOVSKY: Merci beaucoup. 22 COMMISSAIRE ROULEAU: Et maintenant, l'avocat de 23 l'ancien chef Sloly. --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me TOM CURRY: 24 Me TOM CURRY: Tom Curry, avocat pour le chef 25 Sloly. 26 27 Bonjour, Madame Lich.

Mme TAMARA LICH: Bonjour.

- 1 Me TOM CURRY: Alors, mon collègue du Service de
- 2 police d'Ottawa vous a montré quelque chose.
- Alors, j'aimerais qu'on présente à la témoin le
- 4 document HRF00004015.
- Alors, ce que j'affiche, donc, c'est un document
- 6 qui s'appelle « Le droit de manifester ». Alors, dites-nous si
- 7 vous avez vu cette note de service.
- 8 Mme TAMARA LICH: Non, je ne me rappelle pas avoir
- 9 vu ce document.
- 10 Me TOM CURRY: Et si je comprends bien, d'après le
- 11 témoignage qui a été livré, ça, c'est une pièce qui était jointe
- 12 au courriel de madame Chipiuk... Me Chipiuk, avocate du Convoi, où
- 13 elle explique les limites du droit à la manifestation, mais vous
- 14 ne l'avez pas vu...
- 15 Mme TAMARA LICH: Non, ça ne me parait pas
- 16 familier.
- 17 Me TOM CURRY: Alors, si vous me permettez, l'une
- 18 des choses que le Commissaire doit déterminer sont les
- 19 recommandations et les questions qui entourent l'invocation de
- 20 la Loi sur les mesures d'urgence et aussi le droit de manifester
- 21 et des limites de ces droits.
- Vous et monsieur Barber, vous vous êtes
- 23 rencontrés le 24 février... 24 janvier, pardon, pour commencer.
- 24 Mme TAMARA LICH: Oui.
- 25 Me TOM CURRY: Et vous êtes venus de l'Alberta.
- 26 Mme TAMARA LICH: Oui.
- 27 Me TOM CURRY: Et vous êtes arrivés à Arnprior le
- 28 29 janvier.

- 1 Mme TAMARA LICH: Nous sommes arrivés le soir du
- 2 28 janvier, c'était un vendredi.
- 3 Me TOM CURRY: Donc, et à Ottawa le 29. Et la
- 4 chose que j'aimerais savoir, d'abord, le nombre de manifestants
- 5 a bien dépassé vos attentes, n'est-ce pas?
- 6 Mme TAMARA LICH: Oui.
- 7 Me TOM CURRY: De beaucoup.
- 8 Mme TAMARA LICH: Ah oui!
- 9 Me TOM CURRY: Et je pense que vous nous avez dit
- 10 que vous vous êtes dit que vous alliez peut-être pouvoir
- 11 recueillir 20 000 \$ pour le convoi étant donné les engagements
- 12 financiers, mais finalement les dons que vous avez reçus étaient
- 13 bien au-delà de ce montant.
- 14 Alors, quant au nombre de manifestants que vous
- 15 et monsieur Barber envisagiez ne correspondait pas du tout au
- 16 nombre de gens qui se sont présentés dans les rues d'Ottawa.
- 17 Mme TAMARA LICH: Pourriez-vous répéter votre
- 18 question?
- 19 Me TOM CURRY: Oui. Quand vous vous êtes rendus à
- 20 Ottawa, quand vous êtes arrivés à Ottawa, vous avez vu beaucoup
- 21 plus de manifestants que ce que vous attendiez.
- 22 Mme TAMARA LICH: Oui.
- 23 Me TOM CURRY: Et si je comprends bien, vous
- 24 n'étiez pas la personne qui communiquait avec la police, à
- 25 savoir combien de manifestants allaient se présenter.
- 26 Mme TAMARA LICH: Non, ce n'était pas moi. Je sais
- 27 que les capitanes de route étaient en communication constante
- 28 avec la police.

- 1 Me TOM CURRY: Et autant que vous sachiez, les
- 2 capitaines de route auraient une idée du nombre de membres ou de
- 3 participants à chacun de leurs convois, mais personne n'aurait
- 4 eu une idée du nombre de camions qui allaient venir.
- 5 Mme TAMARA LICH: Tous les jours, on essayait
- 6 d'avoir une idée du nombre de manifestants. Il y a des gens qui
- 7 se joignaient à nous, qui faisaient 200 kilomètres et qui
- 8 arrêtaient, d'autres qui ont traversé la province et fait demi-
- 9 tour, donc c'était vraiment très difficile d'avoir une idée
- 10 claire, et donc, presque impossible d'avoir un chiffre clair, un
- 11 chiffre net.
- 12 **Me TOM CURRY:** À tel point que même si vous aviez
- 13 tout fait pour essayer de savoir combien de manifestants
- 14 allaient se rendre à Ottawa, vous avez été vraiment surprise.
- 15 Mme TAMARA LICH: Oui.
- 16 Me TOM CURRY: Maintenant, en ce qui concerne la
- 17 société sans but lucratif, elle était incorporée le 30 janvier?
- 18 Mme TAMARA LICH: Ou le 31 janvier, oui. Nous
- 19 avons créé cette société sans but lucratif.
- 20 Me TOM CURRY: Et le Règlement de l'entreprise a
- 21 été préparé le 3 février. Donc, la compagnie et le modèle de
- 22 gouvernance a été mis en place une fois que vous êtes arrivés à
- 23 Ottawa.
- 24 Mme TAMARA LICH: C'est ça.
- 25 Me TOM CURRY: Et vous et monsieur Wilson avez
- 26 décrit cette situation comme étant chaotique à plusieurs
- 27 reprises. Pouvez-vous dire au Commissaire quand avez-vous
- 28 vraiment compris que la situation était chaotique? Lorsque vous

- 1 êtes arrivés le 29 janvier?
- 2 Mme TAMARA LICH: Ah, c'était quand j'étais à ma
- 3 table de cuisine en train d'organiser parce que j'avais des
- 4 messages qui rentraient et des courriels et des appels, et donc,
- 5 c'était... j'étais très, très occupée.
- 6 Me TOM CURRY: Et quand vous êtes arrivés ici et
- 7 que vous avez vu la situation à Ottawa, est-ce que c'était
- 8 chaotique à ce moment-là?
- 9 Mme TAMARA LICH: Il y a des moments, oui, où ça
- 10 semblait chaotique. Comme vous avez dit, il y avait énormément
- 11 de gens et quand nous sommes arrivés en ville, j'ai vu beaucoup
- 12 de sourires et beaucoup de drapeaux et les gens qui
- 13 s'embrassaient, alors quand je dis « chaotique », c'est pas
- 14 toujours négatif, mais ça peut être un mélange de confusion et
- 15 de fusion.
- 16 Me TOM CURRY: Alors, quand vous êtes arrivés...
- 17 quand vous vous êtes approchés d'Ottawa, si la ville avait été
- 18 barricadée, l'entrée de la ville avait été barricadée, étant
- 19 donné le nombre de gens qui sont arrivés, est-ce qu'il est
- 20 probable que les manifestants auraient tout simplement fait leur
- 21 manifestation là où on les a bloqués?
- 22 Mme TAMARA LICH: Écoutez, c'est une question
- 23 hypothétique, je ne peux pas vraiment vous répondre. Je ne sais
- 24 pas.
- Me TOM CURRY: Oui, d'accord.
- Merci beaucoup, Monsieur le Commissaire.
- 27 COMMISSAIRE ROULEAU: Merci.
- Nous avons ensuite la ville d'Ottawa.

- 1 Me ALYSSA TOMKINS: Alyssa Tomkins pour la ville
- 2 d'Ottawa. Nous n'avons pas de questions pour le témoin.
- 3 COMMISSAIRE ROULEAU: Police de l'Ontario?
- 4 Me CHRISTOPHER DIANA: La Police provinciale de
- 5 l'Ontario. Nous n'avons pas de questions pour la témoin.
- 6 COMMISSAIRE ROULEAU: Democracy Fund, JCCF,
- 7 Citizens for Freedom.

8 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me ANTOINE D'AILLY:

- 9 Me ANTOINE D'AILLY: Bonjour, Miss Lich. Alors, je
- 10 représente les manifestants pacifiques de Windsor.
- 11 Madame Lich, dans votre témoignage hier, vous
- 12 avez dit que, au début, vous avez lancé une collecte de fonds et
- 13 que vous pensiez que 200 000 \$, c'était beaucoup plus, vous vous
- 14 attendiez peut-être à recevoir 20 000 \$ en dons, et vous ne vous
- 15 attendiez pas à avoir le type de soutien financier que le convoi
- 16 a reçu pendant cette période.
- 17 Mme TAMARA LICH: Oui, je pense que nous avons
- 18 tous été vraiment surpris.
- 19 **Me ANTOINE D'AILLY:** Êtes-vous d'accord que
- 20 beaucoup de Canadiens qui n'ont pas pu ou n'étaient pas prêts à
- 21 descendre dans la rue pour manifester ont donné… fait des dons
- 22 au convoi pour signifier leur opposition au gouvernement?
- 23 Mme TAMARA LICH: Oui, je pense que oui. C'est ce
- 24 que je pense. Et je me rappelle avoir dit c'est peut-être à
- 25 monsieur Wilson que j'ai dit ça -, c'est même pas une question
- 26 d'argent, c'était en fait ce que signifiait le don.
- 27 **Me ANTOINE D'AILLY:** Alors, et est-ce que les
- 28 donateurs peuvent laisser un message? Est-ce que vous avez vu

- 1 les messages de soutien?
- 2 Mme TAMARA LICH: Oui, très brièvement. Je les ai
- 3 toisés.
- 4 Me ANTOINE D'AILLY: Et basé sur votre expérience,
- 5 est-ce qu'il serait juste de dire que le don aux convois était
- 6 en fait un geste politique?
- 7 Mme TAMARA LICH: Oui. Et c'était aussi une forme
- 8 d'encouragement et de soutien. Je pense qu'à mesure que le
- 9 convoi a pris de l'ampleur, les gens ont voulu manifester leur
- 10 soutien, et c'est ce que nous avons vu, il y avait plein de gens
- 11 qui nous accueillaient tout au long du parcours à partir des
- 12 ponts, des viaducs ou le long de la route.
- 13 **Me ANTOINE D'AILLY:** Et la campagne GoFundMe n'a
- 14 duré que… a duré moins d'un mois, n'est-ce pas?
- 15 Mme TAMARA LICH: Oui, c'est exact.
- 16 Me ANTOINE D'AILLY: Et est-ce qu'on vous a dit
- 17 que la collecte de fonds du convoi pendant cette période de
- 18 temps limitée a reçu plus de dons de plus de Canadiens que le
- 19 Parti libéral a reçu en 2020 ou 2021?
- 20 Mme TAMARA LICH: Oui, je pense que quelqu'un a
- 21 mentionné cela.
- 22 Me ANTOINE D'AILLY: On parle donc de fonds très
- 23 importants ici, de dons très importants. Et connaissez-vous
- 24 d'autres campagnes de collecte de fonds qui ont levé des fonds
- 25 comparables à ce que vous avez eu?
- 26 Mme TAMARA LICH: Non, pas à ma connaissance, mais
- 27 je n'ai pas fait de comparaison.
- 28 Me ANTOINE D'AILLY: Et pour terminer, nous avons

- 1 aussi entendu parler des conditions et des restrictions
- 2 auxquelles vous deviez vous plier en attendant votre procès
- 3 l'année prochaine. Alors, combien de jours avez-vous passés en
- 4 prison depuis que vous avez commencé la collecte de fonds pour
- 5 le convoi?
- 6 Mme TAMARA LICH: 49 jours au total.
- 7 Me ANTOINE D'AILLY: Voilà. Merci. C'est tout pour
- 8 mes questions.
- 9 COMMISSAIRE ROULEAU: Et maintenant, les
- 10 organisateurs du convoi?
- 11 Me BRENDAN MILLER: Oui. Est-ce que nous pourrions
- 12 prendre la pause un peu plus tôt parce que je dois parler à
- 13 trois avocats derrière moi au sujet... j'apprécierais beaucoup que
- 14 nous puissions prendre une pause de 10 minutes pour que je
- 15 puisse m'entretenir avec mes collègues.
- 16 COMMISSAIRE ROULEAU: Alors, seulement si vous me
- 17 promettez d'avoir un interrogatoire bien ciblé pour que ce soit
- 18 une bonne utilisation de la pause.
- 19 Me BRENDAN MILLER: D'accord.
- 20 COMMISSAIRE ROULEAU: Alors, dans ce cas, je
- 21 déclare une pause de 15 minutes.
- 22 LA GREFFIÈRE: La Commission est levée pour
- 23 15 minutes.
- 24 --- L'audience est suspendue à 10:38
- 25 --- L'audience est reprise à 10:58
- 26 LA GREFFIÈRE: The Commission is reconvened. La
- 27 Commission reprend.
- 28 COMMISSAIRE ROULEAU: Bon. Nous avons donc les

- 1 organisateurs du convoi.
- 2 --- Mme TAMARA LICH, Sous le même serment:
- 3 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me BRENDAN MILLER:
- 4 Me BRENDAN MILLER: Bonjour. Brendan Miller,
- 5 avocat-conseil.
- 6 Vous me connaissez sans doute puisque je suis
- 7 votre avocat.
- 8 Mme TAMARA LICH: Bonjour.
- 9 Me BRENDAN MILLER: Alors, j'aimerais commencer
- 10 par des questions générales. Pendant la manifestation, est-ce
- 11 qu'on vous a donné une injonction de déplacer les camions si on
- 12 vous avait... si on avait décrété une injonction en vous demandant
- 13 de déplacer les camions, qu'est-ce que vous auriez fait?
- 14 Mme TAMARA LICH: C'est évident que j'aurais,
- 15 donc, obéi à l'injonction, je ne suis pas venue ici pour
- 16 contrevenir à la loi. J'aurais demandé s'il y avait une façon de
- 17 rester pour continuer notre manifestation autrement.
- 18 Me BRENDAN MILLER: Et hier, monsieur Dichter a
- 19 livré son témoignage. Vous l'avez écouté?
- 20 Mme TAMARA LICH: Oui.
- 21 **Me BRENDAN MILLER:** Et il a dit qu'il n'était pas
- 22 au courant de l'entente que Convoy Corp ou Freedom Corp ou le
- 23 Conseil avait conclu avec la Ville. Avez-vous des commentaires à
- 24 cet effet?
- 25 Mme TAMARA LICH: Je pense qu'il n'a pas pu
- 26 assister parce qu'il avait un plâtre, mais je pense qu'on
- 27 l'avait invité à participer à la réunion par téléphone.
- 28 Me BRENDAN MILLER: Et donc, et à cette réunion,

- 1 de quoi avez-vous parlé?
- 2 Mme TAMARA LICH: Je crois que nous avons parlé de
- 3 l'accord avec le maire.
- 4 Me BRENDAN MILLER: Et est-ce qu'il y avait des
- 5 membres du Conseil qui n'était pas d'accord avec l'accord?
- 6 Mme TAMARA LICH: Je ne me rappelle pas que qui
- 7 que ce soit ait été contre l'accord avec le maire.
- 8 Me BRENDAN MILLER: Et est-ce que les membres du
- 9 Conseil avaient peur des avocats? Avez-vous des commentaires à
- 10 cet effet?
- 11 Mme TAMARA LICH: Ça, ça m'a étonnée, je n'étais
- 12 pas au courant.
- 13 Me BRENDAN MILLER: Est-ce que d'autres membres du
- 14 Conseil ont exprimé leur crainte à vous?
- 15 Mme TAMARA LICH: Non.
- 16 Me BRENDAN MILLER: Merci. Mon collègue, monsieur
- 17 Champ, a parlé de l'injonction et vous a demandé si vous saviez
- 18 que vous deviez quitter.
- 19 Et j'aimerais justement qu'on affiche le texte de
- 20 l'injonction du 7 février, s'il vous plait.
- 21 Alors, je vous demanderais de regarder les
- 22 conditions. D'accord. Alors, regardons maintenant le
- 23 paragraphe 7, si vous le voulez bien. Vous pouvez lire le
- 24 paragraphe 7?
- 25 Mme TAMARA LICH: [Oui, Monsieur.]
- 26 Me BRENDAN MILLER: Comment interprétez-vous cette
- 27 injonction au moment où elle a été publiée?
- 28 Mme TAMARA LICH: Qu'à condition que nous soyons...

- 1 que nous respections les conditions de l'injonction et qu'on
- 2 manifeste de façon pacifique, qu'on aurait la permission de
- 3 rester.
- 4 Me BRENDAN MILLER: Et donc, alors [...]
- 5 Mme TAMARA LICH: Pardon, je n'ai pas compris
- 6 votre question.
- 7 Me BRENDAN MILLER: Excusez-moi. Oui, le
- 8 paragraphe 7 qui dit que :
- 9 « À condition que vous respectiez les
- 10 conditions de l'injonction, les
- intimées et les autres personnes sont
- 12 libres de continuer une manifestation
- pacifique, légale, et sécuritaire. »
- 14 Mme TAMARA LICH: Oui, c'était le 16 février, je
- 15 crois.
- 16 Me BRENDAN MILLER: Et donc, mon collègue du
- 17 gouvernement du Canada vous a demandé qu'est-ce que… si vous
- 18 étiez au courant des contraventions qui avaient eu lieu à Ottawa
- 19 pendant ce temps-là.
- 20 Alors...
- 21 L'INTERPRÈTE: Donc, l'avocat de madame Lich
- 22 demande qu'on produise un document se terminant par 02.
- 23 **Me BRENDAN MILLER:** [POE.HRF, plein de zéros, et
- 24 2].
- Bon, il n'y a pas de couleurs dans le tableau et
- 26 c'est déjà un document qui a été soumis en preuve, mais entre la
- 27 date du début de la manifestation et l'invocation de la Loi sur
- 28 les mesures d'urgence, il y a eu quatre infractions violentes,

- 1 donc quatre personnes qui ont été accusées de violence. Est-ce
- 2 que vous étiez au courant?
- 3 Mme TAMARA LICH: Non.
- 4 Me BRENDAN MILLER: Est-ce que vous étiez au
- 5 courant qu'il y avait des individus qui avaient été accusés de
- 6 violence?
- 7 Mme TAMARA LICH: Oui, depuis le début des
- 8 audiences.
- 9 **Me BRENDAN MILLER:** Mon collègue vous a demandé...
- 10 vous a interrogée sur les déclarations qui ont été faites ici
- 11 dans l'audience quant à tout ce qui a été arrivé et vous êtes là
- 12 depuis le début des audiences. Est-ce que vous avez entendu
- 13 parler de voies de fait ou de victimes de voies de fait? Êtes-
- 14 vous au courant qu'il y a eu des voies de fait?
- 15 Mme TAMARA LICH: La seule chose que j'ai vue et
- 16 entendue, ce n'était pas des voies de fait perpétrées par les
- 17 manifestants, c'est les images que j'ai vues quand que la police
- 18 a sévi.
- 19 Me BRENDAN MILLER: Êtes-vous d'accord avec moi
- 20 que quand... s'il y avait des victimes de voie de fait, ça aurait
- 21 été facile pour ces victimes de témoigner?
- 22 **Me DAVID MIGICOVSKY:** [David Migicovsky]...
- 23 Me BRENDAN MILLER: Oui, pardon...
- Me DAVID MIGICOVSKY: [...pour la police d'Ottawa.]
- 25 Me BRENDAN MILLER: Oui, je retire ma question.
- 26 Alors, je voudrais simplement parler avec vous de
- 27 la lettre et des réactions que vous avez reçues des
- 28 manifestants. On sait que monsieur Dichter n'était pas d'accord

- 1 avec la lettre et monsieur King ne semble pas avoir apprécié la
- 2 lettre non plus. Quelles ont été les réactions que vous avez
- 3 eues en réaction à la lettre et à l'accord avec le maire?
- 4 Mme TAMARA LICH: Je ne peux pas évidemment parler
- 5 pour tout le monde. Je sais que je suis allée à 88 et j'ai parlé
- 6 avec le propriétaire et aussi les camionneurs, et leur réponse
- 7 était très positive. Je pense que tout le monde estimait, comme
- 8 je l'ai dit plus tôt, que c'était une première étape.
- 9 Me BRENDAN MILLER: Et encore une fois, quelles
- 10 sont les réactions que vous avez observées dans la rue des
- 11 camionneurs après que vous ayez publié cet accord?
- 12 Mme TAMARA LICH: Je ne me rappelle pas.
- 13 Me BRENDAN MILLER: Vous rappelez-vous est-ce que
- 14 les réponses… les réactions étaient positives ou négatives?
- 15 **Mme TAMARA LICH:** Non, je n'ai pas été témoin de
- 16 réactions négatives.
- 17 Me BRENDAN MILLER: Et si je comprends bien,
- 18 monsieur Marazzo dans son témoignage a dit que le but de cette
- 19 réunion et le but que poursuivaient Freedom Corp et son Conseil,
- 20 ce n'était pas d'en arriver à une entente avec le maire, mais
- 21 d'en arriver... pas nécessairement de rencontrer le maire, mais
- 22 d'avoir une entente avec le maire pour une manifestation
- 23 pacifique.
- 24 Mme TAMARA LICH: Répétez votre question, s'il
- 25 vous plait?
- 26 Me BRENDAN MILLER: Donc, le but que poursuivaient
- 27 Freedom Corp et son Conseil d'administration et les manifestants
- 28 que vous représentiez, le but n'était pas nécessairement d'avoir

- 1 la possibilité de s'asseoir avec le maire, mais de pouvoir
- 2 poursuivre la manifestation de façon pacifique. Pouvez-vous
- 3 élaborer?
- 4 Mme TAMARA LICH: Oui. C'est évident que c'était
- 5 notre but et évidemment on voulait aussi enlever des camions des
- 6 quartiers résidentiels, et pour les camionneurs qui devaient
- 7 retirer leurs véhicules, on voulait aussi que les camionneurs
- 8 qui devaient retirer leurs camions puissent revenir en ville
- 9 autrement pour participer à la manifestation. Et rencontrer le
- 10 maire, ce n'était pas un des me buts, mais je pensais que
- 11 c'était une bonne façon d'ouvrir le dialogue avec une personne
- 12 en position d'autorité.
- 13 Me BRENDAN MILLER: Et pour en venir à mon dernier
- 14 point, le but de cette Commission est de formuler des
- 15 recommandations et des choses du genre. Quand vous êtes arrivés
- 16 à Ottawa et on nous a dit que les camionneurs se sont fait dire
- 17 où ils pouvaient stationner quand ils sont arrivés dans la
- 18 ville. Et dans la jurisprudence, on parle d'un principe qui
- 19 s'appelle le « Speaker's Corner ». Est-ce que vous connaissez?
- 20 Mme TAMARA LICH: Non. Je ne sais pas ce que vous
- 21 voulez dire.
- 22 Me BRENDAN MILLER: C'est un endroit et, par
- 23 exemple, un espace dans le Parlement où les manifestants ont le
- 24 droit d'aller et c'est un endroit désigné pour les
- 25 manifestations. Et si je comprends bien, quand vous avez demandé
- 26 aux manifestants de se déplacer, la plupart des manifestants
- 27 voulaient venir sur la rue Wellington parce que c'est devant la
- 28 Colline du Parlement et c'est une manifestation que faisait le

- 1 gouvernement.
- 2 Mme TAMARA LICH: Oui, d'accord.
- 3 Me BRENDAN MILLER: Alors, quel est l'état de la
- 4 rue Wellington aujourd'hui?
- 5 Mme TAMARA LICH: Ben, si je comprends bien, il y
- 6 a des barricades.
- 7 Me BRENDAN MILLER: Et si cette zone qui est
- 8 bloquée devenait un speaker's corner, une place où il est permis
- 9 de faire une assemblée publique, qu'est-ce que vous en
- 10 penseriez?
- 11 Mme TAMARA LICH: Je pense que ce serait une bonne
- 12 idée. Je pense que les Canadiens ont le droit d'exercer leur
- 13 droit démocratique et qu'ils ont le droit de faire entendre
- 14 leurs voix.
- 15 Me BRENDAN MILLER: Et mes amis du gouvernement du
- 16 Canada, mon collègue vous a présenté toutes sortes de preuves
- 17 avec lesquelles vous n'étiez pas familière faisant état de
- 18 menaces. Pouvez-vous élaborer sur les menaces dont vous avez
- 19 fait l'objet, que d'autres membres ont reçues, de même que vos
- 20 avocats, et en fait n'importe quel des avocats dans cette salle?
- 21 Mme TAMARA LICH: Je sais que ce que j'ai entendu
- 22 quand j'étais au ARC qu'il y avait des menaces de mort contre
- 23 moi, c'est pour ça que j'ai quitté cet endroit. J'ai des
- 24 messages sur mon téléphone qui viennent d'un compte Instagram
- 25 d'un jeune homme qui voulait non seulement me tirer, mais tirer
- 26 sur les organisateurs du convoi. Je sais que mon avocat
- 27 criminaliste a reçu des courriels très désagréables et Me Wilson
- 28 aussi, des courriels qui proféraient des menaces.

28

LICH

Me BRENDAN MILLER: Alors, il est juste de dire 1 2 qu'il y a eu beaucoup de menaces des deux côtés. 3 Mme TAMARA LICH: Oui, c'est juste. Me BRENDAN MILLER: Connaissez-vous quelqu'un qui 4 a proféré des menaces de mort? 5 6 Mme TAMARA LICH: Non. 7 Me BRENDAN MILLER: Et quand vous venez ici tous 8 les jours depuis quelques jours, il y a une protestataire à l'extérieur, et je suis sûr que vous avez entendu tout ce 9 qu'elle dit, et elle est contre la manif, elle est contre votre 10 cause. Qu'est-ce que cette personne vous a dit depuis quelques 11 iours? 12 Mme TAMARA LICH: C'est en fait difficile à 13 entendre parce qu'il y a beaucoup de construction. Elle a appelé 14 mon nom, elle a dit elle a hâte que je retourne en prison, mais 15 hormis cela... 16 17 Me BRENDAN MILLER: Est-ce qu'elle a parlé de terrorisme? 18 Mme TAMARA LICH: Je pense que c'est sur sa 19 20 pancarte. 21 Me BRENDAN MILLER: Et qu'est-ce que ça dit? 22 Mme TAMARA LICH: « Terroristes, rentrez chez 23 vous. » Me BRENDAN MILLER: Merci. 24 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Réinterrogatoire? 25 Me JOHN MATHER: Non, Monsieur le Commissaire. 26 27 COMMISSAIRE ROULEAU: D'accord.

J'ai une question pour vous, Madame. On vous a

- 1 montré un tableau et on vous a dit qu'il y avait des accusations
- 2 pour des infractions violentes. Savez-vous qui a été accusé?
- 3 Mme TAMARA LICH: Avec des infractions violentes?
- 4 Non, aucune idée. Pas à ce que je me souvienne.
- 5 COMMISSAIRE ROULEAU: Mais vous ne savez pas si
- 6 c'est quelqu'un que vous connaissez ou que vous ne connaissez
- 7 pas?
- 8 Mme TAMARA LICH: Je ne sais pas, Monsieur.
- 9 COMMISSAIRE ROULEAU: Merci de votre témoignage et
- 10 vous êtes libérée. Merci beaucoup.
- 11 D'accord. On va passer au prochain témoin, c'est
- 12 un panel de deux témoins et il y a une question à être soulevée
- 13 à savoir si c'est pertinent. Alors, on va traiter de cette
- 14 question maintenant, si vous êtes d'accord?
- 15 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Je vais rester assis.
- 16 COMMISSAIRE ROULEAU: C'est parfait. Identifiez-
- 17 vous, s'il vous plait, parce qu'on veut savoir qui parle.
- 18 --- REPRÉSENTATIONS PAR Me DAVID MIGICOVSKY:
- 19 **Me DAVID MIGICOVSKY:** David Migicovsky pour le
- 20 SPO.
- 21 Nous avons une grande préoccupation par rapport à
- 22 Chris Deering et Maggie Dingman. Je pense qu'il y a un autre nom
- 23 maintenant, je suis désolé. Hope Braun.
- 24 Ces deux individus... et l'inquiétude, c'est
- 25 vraiment la justice procédurale. Ces deux individus n'étaient
- 26 pas sur la liste des témoins qui a été fournie par la
- 27 Commission. Et alors, vendredi passé...
- 28 COMMISSAIRE ROULEAU: Vous dites n'étaient pas sur

- 1 la liste d'origine?
- 2 Me DAVID MIGICOVSKY: Exact. Et on a su vendredi
- 3 passé, le 28 octobre à midi 37, on a reçu un courriel de la
- 4 Commission disant que ces deux individus-là seraient appelés à
- 5 la barre. Et avec deux déclarations qui étaient annexées, aucune
- 6 information n'avait été donnée précédemment concernant ces
- 7 individus ni sur quoi ils allaient témoigner. Alors, c'est
- 8 comment ils ont été arrêtés, comment ç'a été traité, et il n'y
- 9 avait pas de document non plus, même pas pour le Service de
- 10 police d'Ottawa, de la façon dont ils ont été arrêtés.
- 11 Il parait que ces deux individus vont témoigner
- 12 sur les circonstances entourant leur arrestation par des agents
- 13 qui ne sont pas connus. J'ai pu établir que ce n'était pas un
- 14 agent du SPO, mais en étant toujours à la recherche
- 15 d'informations.
- 16 C'est des arrestations du 18 février après
- 17 l'invocation de la Loi sur les mesures d'urgence. Ils n'étaient
- 18 pas arrêtés en vertu de cette Loi, ils l'étaient en vertu du
- 19 common law et du Code criminel.
- 20 Alors, j'ai deux préoccupations. Premièrement,
- 21 l'information qu'on dit n'est pas pertinente pour votre mandat
- 22 en vertu de la loi, et l'autre, c'est la justice procédurale. Il
- 23 y avait plus de 275 arrestations effectuées par les policiers
- 24 durant cette période-là entre le 18 février et le 20 février.
- 25 Aucun des témoins policiers n'ont été interrogés, aucun document
- 26 n'a été demandé. Le dernier policier qui a témoigné ici, c'était
- 27 mercredi, le 26 octobre.
- Si on avait eu ces résumés de témoignage avant de

- 1 compléter les témoignages des policiers, eh bien, tout au moins,
- 2 on aurait pu demander aux témoins de donner de la preuve sur les
- 3 arrestations planifiées, les circonstances de l'arrestation de
- 4 ces deux individus et des autres 275 qui ont été arrêtés.
- Je ne blâme pas les procureurs de la Commission,
- 6 je sais que les déclarations leur ont été fournies et
- 7 immédiatement ils nous les ont données, mais c'était deux jours
- 8 après le dernier témoin policier. Ces déclarations... ce sont des
- 9 témoins plutôt qui maintenant sont représentés par des
- 10 procureurs. Ils avaient l'obligation de divulguer les documents
- 11 et ils ont choisi intentionnellement ou pas de ne pas présenter
- 12 cette preuve. Donc, moi, je n'ai pas pu répondre, et il est
- 13 clair qu'une partie de l'information, ils l'avaient auparavant.
- 14 Et, en fait, pour ajouter à cette injustice
- 15 procédurale, hier soir, nous avons reçu un courriel du procureur
- 16 des organisateurs du convoi avec sept autres vidéos qui ont été
- 17 annexées, qui existaient, et qui n'avaient pas fait partie de la
- 18 communication de la preuve.
- 19 Il n'y a pas d'explication pourquoi les
- 20 organisateurs du convoi n'ont pas pu suivre les règles comme
- 21 tout le monde. Alors, ces déclarations, même si jugées
- 22 pertinentes et je ne dis pas qu'elles le sont auraient dû
- 23 être présentées avant que les policiers témoignent. Ça crée une
- 24 atteinte à la justice procédurale parce que vous êtes pris
- 25 maintenant avec deux arrestations sur 275 et que je ne peux pas
- 26 produire une preuve en réponse, les arrestations spécifiques, et
- 27 le plan d'arrestation de façon générale.
- Et donc, il y a deux solutions. En premier, de ne

- 1 pas permettre cette preuve ni ce témoignage, ce n'est pas
- 2 pertinent sous votre mandant, et même si ça l'était, ça serait
- 3 très difficile de tirer des conclusions quelconques à partir du
- 4 témoignage de deux individus parmi les 275 qui ont été arrêtés
- 5 lorsqu'on n'a rien entendu de témoignages concernant les plans
- 6 d'arrestation, les circonstances des arrestations ou les détails
- 7 de ces deux arrestations.
- 8 Maintenant, si vous allez permettre le témoignage
- 9 de ce panel, même en ajoutant de nouveaux documents qui
- 10 n'étaient pas dans la base de données et qu'on a reçus hier, eh
- 11 bien, le Service de police d'Ottawa, en ce qui concerne la
- 12 justice procédurale, on doit avoir l'occasion d'appeler un autre
- 13 témoin pour nous parler des plans d'arrestation et le recours à
- 14 la force dans l'exercice des pouvoirs policiers de façon
- 15 générale et précise par rapport à la scène qui a accueilli les
- 16 policiers le 18 février.
- 17 Vous n'avez pas entendu un témoignage lorsqu'une
- 18 unité d'ordre public doit exercer des options tactiques. La
- 19 Commission n'a pas donné cette preuve, nous non plus, et de la
- 20 même façon nous n'avons pas offert de documents concernant ces
- 21 arrestations. Alors, bien que ma première soumission soit qu'il
- 22 ne faut pas permettre ce témoignage, la solution de rechange, ça
- 23 serait d'avoir l'occasion de présenter une preuve pour que les
- 24 témoins policiers peuvent parler de [...] et ça aurait dû être
- 25 fait par les organisations du convoi et ça n'a pas été fait
- 26 lorsque les témoins policiers étaient présents.
- 27 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci.
- 28 Y a-t-il un autre avocat qui aurait des

- 1 soumissions? D'accord.
- 2 **Me BRENDAN MILLER:** En réponse.
- 3 COMMISSAIRE ROULEAU: Je fais le tour un peu,
- 4 mais...
- 5 Me EMILIE TAMAN: Monsieur le Commissaire? Emilie
- 6 Taman.
- 7 COMMISSAIRE ROULEAU: J'imagine que vous appuyez
- 8 la proposition ou l'objection?
- 9 --- REPRÉSENTATIONS PAR Me EMILIE TAMAN:
- 10 Me EMILIE TAMAN: Oui, c'est ça. Nous sommes
- 11 d'accord, et ça, c'est pour la Coalition des résidents et
- 12 commerçants d'Ottawa.
- Nous comprenons que la Commission travaille avec
- 14 des contraintes importantes et il y a eu des limites quant à
- 15 recevoir des documents et de donner cette preuve aux
- 16 intervenants en temps opportun, mais on est d'accord qu'il y a
- 17 un tort, un préjudice, et la preuve par rapport à l'arrestation
- 18 ne devrait pas être recevable.
- 19 **COMMISSAIRE ROULEAU:** [...]
- 20 --- REPRÉSENTATIONS PAR Me CHRISTOPHER DIANA:
- 21 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Chris Diana pour la PPO.
- 22 M'entendez-vous?
- Nous sommes d'accord avec l'opinion de mon
- 24 confrère du SPO. Nous ne savons pas si la PPO était impliquée ou
- 25 pas, et en toute justice procédurale, soit que la preuve soit
- 26 interdite ou on devrait avoir l'occasion d'y répondre.
- Je ne vais pas en ajouter davantage, mais on
- 28 appuie sa position.

COMMISSAIRE ROULEAU: D'accord.

D'autres soumissions en faveur de cette

objection?

Donc, si je comprends bien, les organisateurs du

convoi s'opposent à ceci?

6 --- REPRÉSENTATIONS PAR Me BRENDAN MILLER:

- 7 Me BRENDAN MILLER: Évidemment, on veut appuyer...
- 8 on est d'accord pour que les témoins puissent témoigner.
- 9 Je vais traiter avec un point de droit en disant
- 10 que ce n'est pas pertinent.
- 11 En ce qui concerne le mandat en vertu du décret
- 12 pour cette Commission, la Commission doit se pencher sur les
- 13 efforts des policiers et autres avant et après la déclaration.
- 14 Alors, à savoir s'il y avait une brutalité policière, une faute
- 15 professionnelle, c'est pertinent.
- 16 Deuxièmement, l'allégation comme quoi ça
- 17 causerait un préjudice et que c'est injuste, avec tout le
- 18 respect que je vous dois, ils n'ont pas à appeler une seule
- 19 victime ou témoin oculaire à une quelconque allégation de crime
- 20 violent. Je ne vois pas comment nos clients... ce sont des témoins
- 21 qui se sont approchés des organisateurs pour [...]. Donc, ça,
- 22 c'est vraiment une preuve de violence actuelle, véridique et
- 23 véritable, et je trouve que c'est pertinent.
- Si vous pensez qu'il y a un préjudice, mon
- 25 confrère allèque une violation de règle de Browne et Dunn. Si
- 26 c'était une cour de justice, il y a quelques recours. Un, c'est
- 27 de... on peut rappeler un témoin en réplique pour Browne and Dunn.
- 28 Sous cette règle-là, il y a des arrestations. Tout ça, j'en ai

(Miller)

- 1 parlé au chef Bell, qui était le chef des opérations à ce
- 2 moment-là, et lui ai posé des questions qu'est-ce qui a été
- 3 fait, et maintenant on a les vidéos de ces arrestations, et je
- 4 comprends que tous les corps policiers ou que les corps
- 5 policiers de façon générale ne veulent pas que ce soit public et
- 6 je soumettrais que le public a le droit de voir ces vidéos,
- 7 c'est dans l'intérêt public, et tout préjudice causé peut être
- 8 réparé, d'appeler un autre témoin en réplique.
- 9 Alors, voilà mes soumissions.
- 10 COMMISSAIRE ROULEAU: Bien.
- 11 Est-ce qu'il y a d'autres intervenants qui sont
- 12 contre la demande?
- 13 --- REPRÉSENTATIONS PAR Me HATIM KHEIR:
- 14 Me HATIM KHEIR: [Hatim Kheir pour] le Centre pour
- 15 la justice constitutionnelle. Nous appuyons les organisateurs du
- 16 convoi.
- 17 Quelques points. Premièrement, le mandat et la
- 18 Loi sur les mesures d'urgence, s'ils se penchaient à la lecture
- 19 appropriée des mesures qui ont été utilisées, le chef par
- 20 intérim Bell a dit qu'en utilisant les pouvoirs d'urgence,
- 21 c'était pour créer une zone d'exclusion.
- Et donc, je m'attendrais à ce que ces témoins,
- 23 les gens arrêtés, auraient une preuve qui est pertinente à la
- 24 mise en œuvre de cette autorité. Et aussi, dans la mesure que
- 25 mon ami a dit que ce sont deux personnes arrêtées parmi tant
- 26 d'autres, on a entendu deux... de deux résidents d'Ottawa qui ont
- 27 donné des exemples qui représenteraient une plus grande classe
- 28 d'individus, alors là, ça serait deux individus arrêtés qui

1 $$ seraient… leurs témoignages seraient emblématiques des aut

2 personnes dans la même situation.

J'aimerais ajouter, monsieur Honner du Democracy

4 Fund a proposé des soumissions par courriel et je vais lire pour

5 l'enregistrement.

12

17

27

28

« Le Democracy Fund a soumis que la
 preuve de ces témoins est pertinente au

8 mandat de la Commission. Surtout, le

9 Commissaire a été instruit pour étudier

10 l'attitude des polices et autres

intervenants avant et après la

déclaration. Surintendant Bernier [et

d'autres] ont parlé de l'énoncé de

14 mission dans le plan opérationnel du

13 février de mettre en œuvre toutes

16 ces mesures en tout respect des chartes

des droits sur… en vertu de la Charte.

18 Et après la déclaration de la *Loi [sur*

19 les mesures d'urgence], il y a une

20 preuve que le SPO a trouvé que les

21 pouvoirs étaient là et étaient utiles.

Le Commissaire devrait entendre la

23 preuve de ces témoins parce que, comme

ça, on va voir comment l'application de

25 la Loi se faisait du point de vue des

26 manifestants. Et s'il faut appeler

d'autres témoins, cette décision peut

être faite une fois qu'on aurait

1 entendu la preuve des témoins. » 2 Alors, ça, c'était la soumission de monsieur Honner, et c'est appuyé par le Centre de justice. 3 COMMISSAIRE ROULEAU: Merci. 4 5 PERSONNE NON IDENTIFIÉE (femme): Commissaire? 6 COMMISSAIRE ROULEAU: Quelqu'un d'autre qui 7 s'oppose ou qui appuie la requête du SPO? Me JOHN MATHER: Monsieur le Commissaire, on en 8 aurait donné des points de contexte, mais si vous êtes en train 9 10 de faire le tour, on peut attendre. 11 COMMISSAIRE ROULEAU: Vous voudriez ajouter quelque chose? 12 Me EMILIE TAMAN: Oui, Commissaire. 13 --- REPRÉSENTATIONS PAR Me EMILIE TAMAN: 14 Me EMILIE TAMAN: Emilie Taman. Je voulais 15 répondre à un point et réagir à l'absence de preuve par rapport 16 17 aux résidents d'Ottawa qui ont été victimes de violence, et pour l'enregistrement, on aimerait ce fait noté que la Coalition pour 18 les résidents avait très peu de temps alloué pour conter 19 l'histoire des résidents. 20 21 Il y a beaucoup de résidents qui ont encore peur et ont peur de se faire identifier publiquement parce qu'ils 22 étaient opposés au convoi, et cela dit, je ne crois pas que ce 23 soit approprié de déduire parce qu'il y avait un manque de 24 preuve que ça ne s'est pas produit. 25 COMMISSAIRE ROULEAU: Vous savez, là, vous êtes en 26

63

train de présenter des arguments et, pour l'instant, on veut

voir si cette preuve sera pertinente.

27

28

- 1 Me EMILIE TAMAN: Mais on dit que c'est... ils
- 2 disent que c'est pertinent parce qu'il n'y a pas eu de preuve
- 3 pour la violence vécue par les résidents d'Ottawa et on en a
- 4 parlé deux fois : une fois, Madame Lich, et maintenant [monsieur
- 5 Miller] pour une deuxième fois.
- 6 **COMMISSAIRE ROULEAU:** [OK.
- 7 Oui, monsieur Migicovsky?]

8 --- REPRÉSENTATIONS PAR Me_DAVID MIGICOVSKY:

- 9 **Me DAVID MIGICOVSKY:** J'aimerais [répondre à] un
- 10 point dont on n'a pas parlé et qui cause problème.
- 11 Les avocats pour le Convoi, il y avait une
- 12 question posée au chef Bell par rapport aux arrestations, et
- 13 c'est juste, mais il n'a pas donné d'affirmation, pas de
- 14 détails, pas d'indication quant à savoir qui c'était, quand
- 15 c'était. C'était tiré d'un chapeau. Et c'est encore plus
- 16 problématique, c'est que cette information était en sa
- 17 possession et il n'y avait pas de documentation qui a été
- 18 fournie avant.
- 19 Ceci a surgi après que les témoins policiers
- 20 aient déjà témoigné. C'est de là qu'on a eu les déclarations. Si
- 21 on avait suivi la règle, on aurait vu le document, on aurait eu
- 22 l'occasion de présenter des documents et de présenter de la
- 23 preuve en guise de réponse.
- Aussi, un de mes confrères a indiqué que
- 25 plusieurs des témoins de la Coalition ont témoigné et c'est bien
- 26 vrai, sauf qu'on a suivi les règles et tout le monde savait
- 27 avant de témoigner ce qu'ils allaient dire.
- 28 Alors, les organisateurs du convoi ont bénéficié

- 1 de l'équité procédurale comme tous les autres, mais dans ce cas-
- 2 ci, cette demande va à l'encontre du principe de l'équité
- 3 procédurale, et c'est la raison pour laquelle nous pensons que
- 4 cela pose problème.
- 5 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Oui.
- 6 Et Monsieur l'avocat de la Commission, vous
- 7 vouliez aussi nous donner du contexte? Je ne sais pas évidemment
- 8 ce que les témoins ont à dire, donc dans quelle mesure… est-ce
- 9 qu'il s'agit d'un témoin dont on a vu la vidéo ou [quelque chose
- 10 de différent]?
- 11 [Allez-y.]
- 12 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Oui. Je ne voulais pas
- 13 interrompre mon collèque.
- Il ne s'agit pas de vidéos de témoins. Au moins,
- 15 dans ce cas-là, nous avons pu en traiter dans le contre-
- 16 interrogatoire.
- 17 COMMISSAIRE ROULEAU: D'accord. Donc, ça, c'était
- 18 un chou blanc. Non, je pensais qu'il s'agissait du même témoin.
- 19 Me DAVID MIGICOVSKY: Oui, et je n'ai pas
- 20 d'objection évidemment à ce que vous revoyez ces déclarations
- 21 pour avoir une meilleure idée.
- 22 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Oui.
- 23 Avocat de la Commission?
- 24 --- REPRÉSENTATIONS PAR Me JOHN MATHER:
- 25 Me JOHN MATHER: Deux points de contexte, de mise
- 26 en contexte.
- 27 Alors, je m'attends à ce qu'il y ait des preuves
- 28 qui soient données au sujet de l'arrestation, mais je ne pense

- 1 pas que ça doit être le fait que deux individus aient été
- 2 arrêtés et qu'ils aient participé à la manifestation avant et
- 3 après l'invocation de la Loi sur les mesures d'urgence. Ce ne
- 4 sont pas des individus qui sont identifiés comme étant des
- 5 organisateurs et, jusqu'à maintenant, la Commission a convoqué à
- 6 comparaitre des gens qui se sont identifiés comme étant
- 7 organisateurs.
- 8 Et le second point, Monsieur le Commissaire, est
- 9 que des témoins de la police ont parlé justement d'une
- 10 intervention pour mettre fin à la manifestation et délimiter le
- 11 secteur à vider.
- 12 COMMISSAIRE ROULEAU: Donc, y a-t-il d'autres
- 13 soumissions?
- 14 Alors, j'ai été très généreux.
- 15 Me BRENDAN MILLER: Un dernier point, Monsieur le
- 16 Commissaire. [Je veux seulement mettre l'emphase...]
- 17 COMMISSAIRE ROULEAU: Mais ne vous répétez pas.
- 18 **Me BRENDAN MILLER:** Non, je ne vais pas répéter.
- 19 COMMISSAIRE ROULEAU: Parce que quand quelqu'un me
- 20 dit [« je vais mettre de l'emphase »]...

21 --- REPRÉSENTATIONS PAR Me BRENDAN MILLER:

- 22 Alors, je vais simplement signaler, Monsieur le
- 23 Commissaire, que ce soit sur la Loi des enquêtes publiques, il
- 24 s'agit bien d'une Commission d'enquête et les règles sont
- 25 beaucoup plus généreuses quant à l'admission de la preuve,
- 26 l'admissibilité de la preuve.
- 27 Et je comprends les arguments qu'ont soulevés mes
- 28 collègues, mais il y a plusieurs autres recours disponibles.

- 1 Alors, les règles de Browne and Dunn, par exemple, et
- 2 j'arguerais tout simplement que, comme recours et dans l'esprit

- 3 de la Commission qui veut avoir la vérité, c'est d'admettre la
- 4 preuve avec les conditions que vous voulez.
- 5 COMMISSAIRE ROULEAU: Donnez-moi un instant, s'il
- 6 vous plait.
- 7 (COURTE PAUSE)
- 8 COMMISSAIRE ROULEAU: Je vais permettre au panel
- 9 d'aller de l'avant.
- 10 En réponse au premier point de monsieur
- 11 Migicovsky, il y a... je n'ai pas encore entendu évidemment le
- 12 témoignage, mais il y a peut-être des éléments de ce témoignage
- 13 qui seraient intéressants à connaitre dans la mesure où on
- 14 aurait invoqué la Loi sur les mesures d'urgence.
- 15 Et donc, l'utilisation des avis, la délimitation
- 16 d'une zone d'exclusion sont des produits de l'invocation de la
- 17 Loi sur les mesures d'urgence et je pense que cette information
- 18 pourrait être utile.
- 19 Et il y a eu des témoignages de la police à
- 20 l'effet que les manifestants ou la manifestation a été terminée
- 21 de façon pacifique et ordonnée. C'est l'inspecteur Baudin et
- 22 aussi le chef Bell ont parlé du fait que la manifestation s'est
- 23 terminée sans qu'il y ait d'incidents violents. Donc, ça, c'est
- 24 important.
- 25 Et je pense que... et il y a aussi eu contre-
- 26 interrogatoire de l'inspecteur Bernier quant aux arrangements
- 27 qui ont été pris et de la manière dont le traitement… les
- 28 contraventions ont été traitées ou les contrevenants ont été

- 1 traités. Alors, nous avons eu des témoignages, donc, sur la
- 2 manière dont les opérations se sont déroulées et comment les
- 3 détenus ont été traités.
- 4 Maintenant, cela étant dit, l'impact et la
- 5 pertinence diminuent au point où on peut se demander parce que
- 6 la Commission n'a pas le mandat de traiter d'arrestations et qui
- 7 n'ont pas été faites en suivant les procédures policières. Ça,
- 8 c'est une question qui relève de la Cour criminelle à mesure
- 9 qu'on s'éloigne de la date de la manifestation.
- 10 Alors, je pense que ça serait d'intérêt marginal
- 11 par rapport aux travaux de la Commission si vous parlez du mode
- 12 d'arrestation par rapport à ce que [...]
- 13 Alors , je ne suis pas prêt à accepter que ce
- 14 panel n'est pas pertinent. Je m'attends à ce que l'accent soit...
- 15 qu'on porte attention à ce qui est pertinent et je m'attends à
- 16 ce qu'il y ait du contexte. Le contexte a été fourni par
- 17 d'autres témoins.
- 18 Alors, par rapport au deuxième point, la question
- 19 de l'équité procédurale. J'ai des préoccupations à cet égard
- 20 parce que, comme je l'ai dit à plusieurs reprises et je vais
- 21 le répéter -, le public veut pouvoir aller au fond des choses.
- 22 Et ça, ça veut dire que nous devons être équitables envers
- 23 toutes les parties, et je suis préoccupé à l'idée qu'il pourrait
- 24 y avoir un manque d'impartialité par rapport à certaines
- 25 parties, que ce soit les forces policières, que ce soit l'OPP ou
- 26 le Service de police d'Ottawa, ou à l'égard du chef Sloly ou
- 27 d'autres.
- Donc, l'équité procédurale est très importante.

- 1 Et donc, s'il faut demander à... convoquer à comparaitre d'autres
- 2 témoins après avoir entendu ce panel, nous siègerons des jours
- 3 supplémentaires s'il le faut et nous permettrons de convoquer de
- 4 nouveaux témoins pour assurer l'impartialité de la procédure.
- 5 Et voilà ma décision.
- Bon, si vous voulez quelque chose… une décision
- 7 plus formelle, je peux vous la livrer par écrit, mais puisque le
- 8 panel des témoins est déjà ici et attend, nous voulons utiliser
- 9 évidemment le temps qui nous était imparti aujourd'hui. Donc, si
- 10 une partie veut une décision par écrit, je veux bien vous la
- 11 fournir, mais j'ai bien établi, donc, ma façon de penser.
- 12 Et en ce qui concerne la comparution d'un autre
- 13 témoin ou d'un autre panel, ça, c'est quelque chose qu'il faudra
- 14 voir après avoir entendu la preuve de ces deux témoins.
- En ce qui concerne les vidéos, moi, je n'ai pas
- 16 vu les vidéos et donc, ce que j'espère, c'est que nous n'allons
- 17 pas trop nous éloigner des questions pertinentes sur lesquelles
- 18 nous devons trancher. Et ce n'est pas pour minimiser
- 19 l'importance de la façon dont une arrestation s'est déroulée,
- 20 mais ce n'est pas le but de nos audiences. En fait, ce sont des
- 21 renseignements plus anecdotiques par rapport aux enjeux de la
- 22 Commission, mais ça fait partie du dossier jusqu'à maintenant,
- 23 du dossier de la preuve.
- 24 Alors, voilà ma décision, et nous pouvons donc
- 25 aller de l'avant avec le panel. Je pense que s'il y a des
- 26 préoccupations quant à la décision, veuillez prévenir, donc,
- 27 l'avocat-conseil de la Commission.
- 28 **Me BRENDAN MILLER:** Monsieur le Président, il

- 1 faudra un deuxième micro et un autre fauteuil pour les deux
- 2 témoins.
- 3 **COMMISSAIRE ROULEAU:** D'accord.
- 4 Alors, nous allons prendre 5 minutes de pause
- 5 pour [installer le panel].
- 6 LA GREFFIÈRE: The Commission is in recess for
- 7 5 minutes. La Commission est levée pour 5 minutes.
- 8 --- L'audience est suspendue à 11:39
- 9 --- L'audience est reprise à 11:43
- 10 LA GREFFIÈRE: Order. À l'ordre.
- 11 The Commission is reconvened. La Commission
- 12 reprend.
- 13 COMMISSAIRE ROULEAU: Oui, allez-y.
- 14 Me STEPHEN ARMSTRONG: Bonjour, Monsieur Deering
- 15 et Madame Hope Braun. Je m'appelle Stephen Armstrong, je suis
- 16 donc avocat de la Commission.
- 17 Merci d'être venus. J'ai 45 minutes pour vous
- 18 poser des questions et parce que vous êtes un panel, donc je
- 19 vais poser des questions à l'un ou l'une d'entre vous à la fois,
- 20 et ensuite j'aurai des questions pour vous deux.
- 21 LA GREFFIÈRE: Oui, Monsieur Deering,
- 22 l'assermentation des témoins.
- Veuillez vous nommer.
- 24 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Christopher
- 25 Gregory Deering D-E-E-R-I-N-G.
- 26 L'INTERPRÈTE: Le témoin a prêté serment.
- 27 --- M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING, Assermenté
- 28 LA GREFFIÈRE: Madame Braun.

Mme MARGARET HOPE BRAUN: La bible, s'il vous 1 2 plait. LA GREFFIÈRE: Veuillez vous nommer et épeler 3 4 votre nom. Mme MARGARET HOPE BRAUN: Margaret Hope Braun - M-5 A-R-G-A-R-E-T H-O-P-E B-R-A-U-N. 6 7 LA GREFFIÈRE: Jurez-vous que la preuve que vous allez présenter devant cette Commission sera la vérité? 8 9 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Oui, je le jure. --- Mme MARGARET HOPE BRAUN, Assermentée 10 --- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR Me STEPHEN ARMSTRONG: 11 Me STEPHEN ARMSTRONG: Bonjour. 12 Alors, comme je le disais, parce qu'il s'agit 13 d'un panel de deux témoins, je vais vous poser des questions un 14 à un, et lorsque j'ai une question pour vous deux, je le dirai 15 16 clairement. 17 Alors donc, vous avez tous les deux fourni une 18 déclaration aux avocats. Et avez-vous eu la chance de revoir les déclarations que vous avez faites avant le témoignage 19 20 aujourd'hui? M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Oui. 21 22 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Oui. Me STEPHEN ARMSTRONG: Et voulez-vous apporter des 23 24 corrections aux déclarations que vous avez faites? M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Non. 25 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Non. 26 Me STEPHEN ARMSTRONG: Et donc, dans l'intérêt du 27

temps, je ne vais pas afficher vos déclarations, mais pour les

- 1 fins du dossier, monsieur Deering a fait sa déclaration qui
- 2 porte la mention 1598 et la déclaration de madame Braun est un
- 3 document qui se termine par 1606.
- 4 Je vais poser des questions au sujet de vos
- 5 antécédents.
- 6 Monsieur Deering, si je comprends bien, vous êtes
- 7 un ancien combattant?
- 8 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Oui.
- 9 Me STEPHEN ARMSTRONG: Et vous avez une tournée en
- 10 Afghanistan. Et vous avez été blessé en Afghanistan?
- 11 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Oui.
- 12 Me STEPHEN ARMSTRONG: Pouvez-vous expliquer au
- 13 Commissaire ce qu'il en est.
- 14 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Oui. Je me suis
- 15 joint aux Forces canadiennes en 2007, j'ai terminé ma formation,
- 16 j'ai été déployé en Afghanistan en 2008, et donc, j'ai... en moins
- 17 de deux ans, je me suis retrouvé en Afghanistan et quatre mois
- 18 après mon arrivée, mon véhicule a été touché par un engin
- 19 explosif improvisé et le véhicule a sauté à une centaine de
- 20 pieds en l'air. Les trois occupants du véhicule, à part moi, ont
- 21 été tués, et moi j'ai été grièvement blessé.
- Je suis revenu au Canada... je m'excuse. Et je suis
- 23 revenu au Canada à la suite de mes blessures.
- 24 Me STEPHEN ARMSTRONG: Je vois que vous portez des
- 25 médailles. Pouvez-vous nous expliquer quelles sont ces
- 26 médailles?
- 27 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: De gauche à
- 28 droite, donc Jubilé de la Reine, que j'ai perdue pendant la

- 1 protestation; ensuite, l'étoile de ma campagne en Afghanistan;
- 2 et ensuite la médaille du sacrifice que j'ai eue à cause de ma
- 3 blessure.
- 4 Me STEPHEN ARMSTRONG: Et si je comprends bien,
- 5 vous êtes maintenant retiré des Forces canadiennes? Et vous
- 6 habitez à Hanwell, Nouveau-Brunswick.
- 7 Madame Hope Braun, vous êtes de Peterborough,
- 8 Ontario, et vous avez étudié les sciences environnementales au
- 9 Collège de Sandford Fleming... Sir Sandford. Et vous êtes aussi la
- 10 mère de deux enfants. D'accord.
- 11 Alors, Monsieur Deering, si je comprends bien,
- 12 vous êtes venu à Ottawa pour vous joindre à la protestation du
- 13 convoi. Pourquoi êtes-vous venue ici?
- 14 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: C'est pas parce
- 15 que je voulais venir à Ottawa, mais je croyais que c'était de
- 16 mon devoir et que je n'avais pas le choix que d'y aller. Et en
- 17 vue de ce qui se passait au fil des dernières années était
- 18 troublant et j'étais là deux weekends entre le 11 et 13 février
- 19 où des anciens combattants ont démantelé une clôture autour du
- 20 Monument à la guerre et lorsque la Loi allait être invoquée, je
- 21 suis revenue pour protéger les citoyens qui étaient dans la
- 22 manifestation.
- 23 Me STEPHEN ARMSTRONG: Et quand vous veniez à
- 24 Ottawa, vous étiez là pour manifester quoi?
- 25 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Les restrictions,
- 26 les mandats.
- 27 **Me STEPHEN ARMSTRONG:** Et pourquoi c'était
- 28 important pour vous?

- M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Parce que depuis 1 deux ans, personnellement, comme un ancien combattant blessé, je 2 3 ne pouvais rien faire. Je ne pouvais pas aller au restaurant avec ma famille, je ne pouvais pas amener mes enfants au cours 4 de gymnastique, et je ne pouvais même pas traverser la frontière 5 pour aller à un cimetière, où personne ne vivait, et pour poser 6 7 des fleurs pour ma santé mentale. Et on me l'a nié pendant deux ans. Il y a beaucoup d'autres raisons. 8 9 Et encore une fois, j'ai perdu le fil des idées. Me STEPHEN ARMSTRONG: Ça va. 10 Maintenant, je vais poser des questions à madame 11 12 Braun. Vous aussi, vous êtes venue à Ottawa pour 13 manifester. C'était quoi vos motivations? 14 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Ça faisait peut-être 15 16 deux ans qu'on avait des mandats et ça devait de plus en plus restrictif. J'avais tout essayé dans le système pour communiquer 17 18 les difficultés que je voyais autour de moi et que je vivais. J'ai tenté de communiquer avec les gouvernements de divers 19 20 paliers, et il n'y avait rien qui était efficace et le ton ne 21 changeait pas. À partir du gouvernement fédéral, le ton était le 22 même, et je perdais espoir et je voulais trouver des options pour avoir plus de paix et de sécurité pour ma famille, et je me 23
- Le convoi commencé. Et j'ai aussi vécu dans

sentais très isolée et invisible.

24

- 26 l'Ouest pendant dix ans, alors mon réseau, mon filet, si vous
- 27 voulez, est là et je ne pouvais pas m'y rendre. Alors, il y
- 28 avait beaucoup de gens que je connaissais principalement qui

- 1 partageaient les histoires de ce qui se passait chez eux,
- 2 comment ils étaient touchés, et comme je vous disais que je suis
- 3 à trois heures d'Ottawa, c'est mon devoir d'y aller pour non
- 4 seulement me représenter, mais représenter de nombreux Canadiens
- 5 qui ne pouvaient pas venir. Alors, j'étais très emballée.
- Je suis arrivée le deuxième samedi à Ottawa, donc
- 7 le troisième weekend aussi pour tout le weekend, et je suis
- 8 revenue le mercredi et je suis restée jusqu'à la fin.
- 9 Me STEPHEN ARMSTRONG: Pouvez-vous dire au
- 10 Commissaire quelles étaient vos expériences avec les
- 11 manifestations?
- 12 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Lorsque nous sommes
- 13 arrivés pour la première fois, je suis venue avec une copine
- 14 pour le samedi, et il y avait beaucoup d'énergie. Je voyais des
- 15 gens qui provenaient de tous les milieux et cultures, des
- 16 vêtements différents et des vêtements culturels que je n'avais
- 17 jamais vus au Canada avant. Il y avait beaucoup d'embrassades,
- 18 d'accolades, il y avait des hommes adultes qui pleuraient, qui
- 19 recevaient des accolades. C'était émouvant, c'était émotionnel,
- 20 parce qu'on se sentait tellement seuls et on s'était sentis
- 21 seuls pendant si longtemps.
- On ne pouvait pas sortir et on ne pouvait pas
- 23 partager nos pensées dans nos propres familles parce qu'ils ne
- 24 voulaient pas qu'on parle ouvertement de ce qu'on vivait. Alors,
- 25 pour nous, c'était comme si c'était notre famille.
- J'ai vu tellement de belles choses. Je pourrais
- 27 en parler pendant une heure. Beaucoup de drapeaux. Oui, c'est
- 28 bon. Pour l'instant.

- Me STEPHEN ARMSTRONG: Et, Monsieur Deering, et
 votre expérience dans la protestation, est-ce que vous avez vécu
- 3 la même chose que madame Braun?
- 4 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Eh bien, mon
- 5 expérience, en allant... en fait, quand le convoi était en route
- 6 vers Ottawa, il y a beaucoup de gens qui étaient sur les ponts
- 7 pour appuyer le convoi, et là où nous vivons, nous sommes près
- 8 d'une base militaire, et il y a environ 4 à 5 000 personnes sur
- 9 ce pont qui étaient là avec des drapeaux et c'était
- 10 spectaculaire. Et l'appui et le support étaient incroyables.
- 11 Alors, on était là le 11 février, c'est lorsqu'on
- 12 a quitté. On voulait voir de nos propres yeux ce qui se passait
- 13 parce qu'aux nouvelles, ça, c'est un discours, et sur Facebook
- 14 et les réseaux sociaux, c'était toute une autre histoire. Alors,
- 15 moi et ma femme, on voulait voir ce qui se passait.
- 16 J'ai participé au démantèlement de la clôture. On
- 17 est rentrés chez nous. Après ça, c'était le 17 février, j'ai
- 18 quitté mon domicile à 5 heures du matin pour aller à la
- 19 manifestation. Il y avait des accolades, les sans-abris qui
- 20 recevaient de la nourriture. C'était l'expérience la plus
- 21 spectaculaire de ma vie et je n'ai pas de regrets, je ne
- 22 regrette pas d'y être allé.
- Pouvez-vous répéter la question, s'il vous plait?
- 24 Me STEPHEN ARMSTRONG: Mais c'est ça, je... qu'est-
- 25 ce que vous avez vécu, c'était quoi votre expérience.
- 26 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Je pourrais en
- 27 ajouter, mais c'était vraiment l'esprit canadien véritable.
- 28 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Est-ce que je peux

- 1 ajouter quelque chose?
- 2 Me STEPHEN ARMSTRONG: S'il vous plait.
- 3 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Le premier weekend quand
- 4 je suis venue, je suis venue avec une copine à moi, et elle est
- 5 restée chez moi la veille et on lisait les nouvelles. Il y avait
- 6 quelque chose sur Global qu'on n'a pas encore reçu un rapport de
- 7 police pour savoir combien de viols avaient eu lieu depuis
- 8 l'arrivée du convoi, et ca m'a vraiment ébranlée qu'ils iraient
- 9 si loin pour faire des allégations. Mais quand je suis arrivée
- 10 ici, l'expérience masculine positive, la façon dont les hommes
- 11 se comportaient, et je ne me sentais pas en sécurité. Et lorsque
- 12 mon téléphone est mort et je ne connaissais pas les rues
- 13 d'Ottawa, quelqu'un m'a approchée et on m'a accompagnée à ma
- 14 voiture et j'étais traitée avec tellement de respect de la part
- 15 des hommes qui étaient ici.
- 16 Me STEPHEN ARMSTRONG: Et pour le panel, je
- 17 comprends que vous veniez à Ottawa et vous rentriez chez vous et
- 18 vous reveniez. Une fois que la Loi sur les mesures d'urgence a
- 19 été invoquée, pourquoi vouliez-vous revenir à Ottawa et y
- 20 rester?
- 21 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Je me souviens
- 22 lorsque ça passait au vote, ma femme et moi, on était couchés et
- 23 on était terrifiés quant à ce vote-là parce que nous savions que
- 24 ou nous sentions que la preuve ne pourrait pas vraiment appuyer
- 25 ce vote. Alors, c'était important pour non seulement comme
- 26 ancien combattant, mais ancien combattant vraiment gravement
- 27 blessé. Je voulais... j'y allais pour protéger les Canadiens.
- 28 **Me STEPHEN ARMSTRONG:** Après l'invocation de la

- 1 Loi sur les mesures d'urgence, pourquoi vouliez-vous revenir et
- 2 y rester?
- 3 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Je suis venue à Ottawa
- 4 pour la Saint-Valentin, et ça, c'est le jour de l'invocation, le
- 5 14 février, et ce jour-là, j'ai été témoin de centaines de roses
- 6 qui étaient distribuées aux agents de police. Il y avait
- 7 beaucoup d'amour, beaucoup de gens qui voulaient guérir ce
- 8 gouffre qui existait entre nous et les policiers. Les rues
- 9 d'Ottawa étaient tapissées de roses ce jour-là.
- 10 Et en écoutant les sénateurs donnant leur
- 11 discours, je sentais ils étaient censés l'approuver, mais après
- 12 ça, ç'a été retiré avant qu'ils puissent l'approuver. Ça donnait
- 13 l'impression qu'il y avait une bonne raison pour respecter mes
- 14 convictions et de rester.
- 15 Je ne crois pas que si un gouvernement invoque
- 16 une loi, que ça veut dire qu'on doit aller contre nos
- 17 convictions. Nous avons le droit de manifester de façon
- 18 pacifique et de se rassembler, et si on ne peut pas faire ça
- 19 devant le Parlement du Canada, eh bien, je ne sais plus.
- 20 Me STEPHEN ARMSTRONG: Une fois que la Loi a été
- 21 invoquée, quelle était votre compréhension de votre capacité de
- 22 manifester légalement au centre-ville d'Ottawa?
- 23 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Mais je crois qu'on
- 24 avait encore et nous avons le droit de manifester dans le
- 25 centre-ville ou n'importe où. On était pacifiques et, si on
- 26 demeurait pacifiques, on avait le droit de se rassembler.
- Je voulais ajouter quelque chose, mais je ne sais
- 28 pas. Pouvez-vous répéter la question?

- 3 compréhension une fois que la Loi a été invoquée de votre
- 4 capacité de pouvoir manifester légalement au centre-ville
- 5 d'Ottawa?
- 6 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: J'avais compris
- 7 que c'était un mandat et, pour moi, c'était un mandat illégal.
- 8 Je suis un citoyen libre de ce pays, je suis un contribuable, je
- 9 suis un ancien combattant, je suis une bonne personne, et je
- 10 sentais que j'avais le droit d'être là avec mes concitoyens
- 11 canadiens afin de les protéger.
- 12 Me STEPHEN ARMSTRONG: Monsieur Deering, le
- 13 18 février 2022, vous étiez à Ottawa en train de manifester,
- 14 n'est-ce pas?
- 15 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Oui, Monsieur.
- 16 Me STEPHEN ARMSTRONG: Où restiez-vous à Ottawa ce
- 17 jour-là?
- 18 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Je suis arrivé en
- 19 voiture le 17 février, j'ai quitté à 5 heures du matin, donc dix
- 20 heures avec mon dos, ma jambe, mon pied. Je suis arrivé à Ottawa
- 21 en soirée, j'ai garé ma voiture sur la rue Bank. Je suis allé au
- 22 Monument pour me retrouver avec les anciens combattants. Je suis
- 23 retourné à ma voiture et, me connaissant, je me suis perdu
- 24 pendant une demi-heure. Éventuellement, j'ai trouvé ma voiture
- 25 et c'est là où j'ai dormi.
- 26 On était venus le weekend précédent et c'était
- 27 1 000 \$ pour l'hôtel et la nourriture, donc je n'avais pas les
- 28 moyens pour me payer l'hébergement. Alors, j'ai couché dans ma

- 1 voiture.
- 2 Me STEPHEN ARMSTRONG: Vous étiez où sur Bank?
- 3 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Je ne m'en
- 4 souviens plus.
- 5 Me STEPHEN ARMSTRONG: Est-ce que c'était au
- 6 centre-ville?
- 7 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Je crois que oui.
- 8 **Me STEPHEN ARMSTRONG:** Alors, lorsque vous êtes
- 9 arrivé, est-ce qu'il y avait des postes de contrôle policiers?
- 10 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: J'oublie.
- 11 Me STEPHEN ARMSTRONG: Madame Hope Braun, vous
- 12 étiez à Ottawa le 19 février en train de manifester?
- 13 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Oui.
- 14 **Me STEPHEN ARMSTRONG:** Et vous demeuriez où?
- 15 Mme MARGARET HOPE BRAUN: J'étais à un hôtel qui
- 16 est très près de Metcalfe et Queen, je crois. Je ne me rappelle
- 17 pas du nom, mais j'étais à l'hôtel.
- 18 Me STEPHEN ARMSTRONG: Et quand avez-vous commencé
- 19 à aller à cet hôtel?
- 20 Mme MARGARET HOPE BRAUN: C'était le jeudi soir,
- 21 le jeudi avant le weekend, le 17 peut-être.
- 22 Me STEPHEN ARMSTRONG: Monsieur Deering, le 18 -
- 23 et mes questions sont pour vous -, le 18, où était la
- 24 manifestation dans laquelle vous avez participé au centre-ville?
- 25 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: J'étais au
- 26 Monument ce jour-là. Vers 8 heures, j'ai pris un café et j'étais
- 27 avec d'autres anciens combattants, et donc, nord... ou peut-être
- 28 sud, mais à 100 pieds du Monument, c'est là où les policiers se

- 1 sont mis en ligne. Et là, il y a eu un appel et il y avait 20
- 2 anciens combattants. On s'est... on a fait une ligne, on était
- 3 bras dessus bras dessous et qu'on allait rester là.
- 4 Me STEPHEN ARMSTRONG: Et pourquoi vous faisiez
- 5 ca?
- 6 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Bien, c'était mon
- 7 devoir. J'ai juré, j'avais un serment pour protéger les gens, et
- 8 je suis allé en zone de guerre pour protéger les gens. Je n'ai
- 9 jamais pensé que j'aurais eu à le faire ici au Canada, mais je
- 10 le ferais encore.
- 11 Me STEPHEN ARMSTRONG: Est-ce qu'on vous a dit à
- 12 un moment donné que vous ne pouviez pas être là et que c'était
- 13 illégal pour vous d'être là?
- 14 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Non.
- 15 Me STEPHEN ARMSTRONG: Et vous avez été arrêté le
- 16 18, n'est-ce pas?
- 17 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Oui.
- 18 **Me STEPHEN ARMSTRONG:** Dites-nous comment ça s'est
- 19 passé.
- 20 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Je me souviens
- 21 que vers midi 45, on était en ligne… 12 h 25, pardon, et bras
- 22 dessus bras dessous, et on a eu une chance avant que les
- 23 policiers avancent, on avait 15 minutes pour converser. J'ai
- 24 parlé aux policiers pour leur dire qui j'étais, pourquoi on
- 25 était là, qu'on était pacifiques. Je leur ai montré une photo du
- 26 cratère et de la bombe et que si jamais ils m'arrêtaient, et
- 27 j'ai toujours dit ça aux policiers : « Si vous m'arrêtez, faites
- 28 attention, j'ai un problème avec mon dos qui est très sérieux. »

```
Votre question encore?
1
2
                   Me STEPHEN ARMSTRONG: Oui, les circonstances de
3
    votre arrestation.
                   M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Alors, j'ai pu,
4
    voilà, converser avec les policiers, de nombreux policiers, et
5
    vraiment, ils ne voulaient pas rien à voir avec moi. Et
6
7
    finalement il y a un membre qui ne connaissait pas aussi bien ma
    situation, je n'ai pas eu la chance de lui donner mon histoire,
8
9
    les photos, et cetera, mais dans 25 minutes avec l'avance, je
    n'avais pas prévu ce que ça ferait à mon corps. Ça faisait
10
    14 ans que j'étais comme ça, les muscles de mon corps, bof,
11
    j'étais complètement vidé, et je me suis rendu aux policiers. Et
12
    lorsque les policiers m'ont mis par terre, encore une fois, il
13
    m'a donné un coup de pied dans le dos, dans mon flanc, j'étais
14
    couché, j'étais en position fœtale sur mon dos. Il m'a donné un
15
16
    coup de pied à mon pied et ma cheville, et là, mes mains étaient
    par terre. J'ai dit : « Je suis pacifique, je ne résiste pas. »
17
18
    J'ai eu trois ou quatre coups de poing à la tête, j'avais un
    genou dans le dos pour me garder. Je suis demeuré comme ça une à
19
20
    deux minutes et demie. On a mis des menottes et par la suite on
21
    s'est dirigés vers la ligne de traitement. Et il faisait -20 ce
22
    jour-là, je n'avais pas de gants.
23
                   Au début de la ligne de traitement, la durée,
24
    c'est une heure et demie à deux heures, alors j'étais debout
    pendant deux heures, dans le froid, et j'ai demandé aux
25
    policiers de chaque côté : « Vous connaissez ma condition. Est-
26
    ce que je peux m'asseoir ou m'agenouiller? », parce que j'étais
27
    en douleur chronique, et j'étais rouge, je pleurais, et je ne
28
```

- 1 pleure jamais. Et c'était la pire douleur que je ressentais
- 2 depuis que j'avais été blessé. Le fait que je ne pouvais pas
- 3 m'asseoir, c'était injuste et cruel. Et j'ai demandé si je
- 4 pouvais prendre mes médicaments, parce que j'avais mes
- 5 médicaments sur moi en cas de besoin, et j'ai demandé et ils
- 6 m'ont nié la possibilité de prendre mes médicaments.
- 7 Après deux heures, on a fini la ligne de
- 8 traitement, les policiers ont mis mon nom sur un tableau au mur,
- 9 ils ont pris ma photo, et ils m'ont dit avec quoi j'étais
- 10 accusé. Donc, méfait, et l'autre… méfait et… un instant.
- 11 Me STEPHEN ARMSTRONG: Prenez votre temps.
- 12 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: [Méfait et...]
- 13 Me STEPHEN ARMSTRONG: Votre déclaration fait
- 14 partie de la preuve, ça va aller.
- 15 Si on remonte un peu, que faisiez-vous, vous et
- 16 votre groupe, que faisiez-vous juste avant de vous faire
- 17 arrêter?
- 18 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Nous avions les
- 19 bras les uns dans les... on se tenait par les bras. Et le décret
- 20 n'était pas légal. Nous avions tous les droits d'être là pour
- 21 manifester pacifiquement aux termes de la Charte des droits et
- 22 libertés, donc la police n'avait pas le droit d'intervention
- 23 comme de nous... et le droit de nous arrêter.
- Me STEPHEN ARMSTRONG: Et avant ou après, est-ce
- 25 qu'on vous a donné la possibilité d'aller ailleurs à Ottawa pour
- 26 protester?
- 27 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Non.
- 28 Me STEPHEN ARMSTRONG: Madame Hope Braun, comme on

- 1 l'a dit plus tôt, si j'ai bien compris, vous étiez là le
- 2 19 février pour manifester? Où avait lieu la manifestation à
- 3 laquelle vous avez participé?
- 4 Mme MARGARET HOPE BRAUN: On ne pouvait pas
- 5 dépasser le Château Laurier à ce moment-là, donc j'étais sur la
- 6 rue Wellington, juste en face des plaines du Parlement, de
- 7 l'édifice du Parlement. Je suis allée voir un peu dans les
- 8 alentours, mais ce jour-là c'était du Château Laurier le long de
- 9 Wellington, et ils avaient déjà vidé la rue Wellington, et moi
- 10 j'étais sur O'Connor, la rue transversale.
- 11 Me STEPHEN ARMSTRONG: Et on vous a dit à ce
- 12 moment-là ou après votre arrestation que vous n'aviez pas le
- 13 droit d'être où vous étiez.
- 14 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Non. Non, pas... non.
- 15 Évidemment, on ne se sentait pas bienvenus, mais on ne m'a pas
- 16 dit directement que je n'avais pas le droit d'être là, que ce
- 17 n'était pas légal pour moi d'être là.
- 18 **Me STEPHEN ARMSTRONG:** Qu'est-ce qui vous a donné
- 19 le sens que vous n'étiez pas bienvenue?
- 20 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Ben, les policiers
- 21 massés en grand nombre et leur... ils semblaient prêts à reprendre
- 22 la ville, et aussi ce qu'on entendait dans les médias et les
- 23 paroles de Justin Trudeau. C'est pas que je ne me sentais pas
- 24 bienvenue, mais pas... que c'était illégal pour moi d'être là.
- 25 **Me STEPHEN ARMSTRONG:** Et soit avant ou après
- 26 votre arrestation, est-ce qu'on vous a donné l'occasion ou est-
- 27 ce qu'on vous a dit qu'il y a un endroit où vous pourriez aller
- 28 à Ottawa pour manifester pacifiquement?

- 1 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Non. On ne nous a pas
- 2 indiqué d'endroit où on pouvait aller. Et non seulement ça, mais
- 3 il y avait des gens qui arrivaient d'un peu partout au Canada,
- 4 dans les endroits comme Arnprior, il y avait des rassemblements,
- 5 et le propriétaire du terrain a été menacé d'être mis à l'amende
- 6 s'il ne nous dispersait pas. Alors donc, on n'était pas
- 7 bienvenus là non plus. Donc, c'était bien au-delà de la zone
- 8 rouge d'Ottawa.
- 9 Me STEPHEN ARMSTRONG: Et comment avez-vous été
- 10 arrêtée? Parlez-nous de l'incident.
- 11 Mme MARGARET HOPE BRAUN: La police avait évacué
- 12 tous les gens qui étaient sur la rue Wellington, donc il n'y
- 13 avait plus que des camions sur la rue Wellington. J'étais sur la
- 14 rue O'Connor et j'avais espoir qu'ils allaient s'arrêter là
- 15 parce que les manifestants étaient pacifiques. Il y avait des
- 16 gens qui étaient venus des quatre coins du Canada pour
- 17 participer à la manifestation. Il y avait un homme qui avait la
- 18 Charte des droits et libertés, en tout cas il avait des
- 19 documents, donc des chartes de droits et libertés. Et j'ai pris
- 20 trois copies de ces documents.
- 21 Et il y avait des unités policières, il y avait
- 22 trois unités policières avec des uniformes différents, donc j'ai
- 23 parlé à chacune des unités et je leur ai dit : « Vous avez peut-
- 24 être pu justifier ce que vous avez fait jusqu'à maintenant, mais
- 25 si vous continuez à avancer et que vous... parce que maintenant,
- 26 vous avez déjà les camions maintenant, donc il ne reste que les
- 27 gens, mais en fait vous allez bafouer nos droits et libertés si
- 28 vous continuez d'avancer. » Et j'ai posé, donc, le document

- 1 devant eux. Et là, je me suis agenouillée dans le milieu de la
- 2 rue et j'ai dit aux policiers que s'ils avançaient, j'étais
- 3 prête à me faire arrêter, je n'allais pas résister et je
- 4 n'allais pas bouger. Et donc, j'ai essentiellement tracé une
- 5 ligne au sol.
- 6 Me STEPHEN ARMSTRONG: Et pour revenir à monsieur
- 7 Deering, juste avant votre arrestation, vous avez dit que le
- 8 décret n'était pas légal, mais de quel décret parlez-vous?
- 9 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Pouvez-vous
- 10 répéter la question?
- 11 Me STEPHEN ARMSTRONG: Vous avez parlé d'un décret
- 12 illégal et je voulais, donc, que vous précisiez ce que vous
- 13 entendez par... pourquoi vous... de quel décret s'agit-il?
- 14 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Je m'excuse, mes
- 15 pensées sont brouillées. Je suis désolé.
- 16 Me STEPHEN ARMSTRONG: Le contexte est que je vous
- 17 ai demandé pourquoi vous étiez là et vous m'avez répondu... moi,
- 18 ce que j'ai compris, c'est parce que vous vouliez contester un
- 19 décret illégal.
- 20 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Ce n'est pas
- 21 quelque chose que les citoyens voulaient, on n'a pas eu
- 22 l'occasion de voter, et moi, je trouvais que c'était un décret
- 23 illégal.
- 24 Me STEPHEN ARMSTRONG: Et c'était quoi le mandat
- 25 que vous contestiez?
- 26 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: La Loi sur les
- 27 mesures d'urgence.
- 28 Me STEPHEN ARMSTRONG: Et pour... donc, question

- 1 pour vous deux.
- Quel a été l'impact des incidents de cette
- 3 soirée?
- 4 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: [Excusez-moi,
- 5 est-ce que c'était pour… excusez-moi, pouvez-vous répéter? Est-
- 6 ce que c'était pour moi?
- 7 **Me STEPHEN ARMSTRONG:** Quel a été l'impact de ces
- 8 incidents?
- 9 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Depuis les deux
- 10 dernières années?
- 11 Me STEPHEN ARMSTRONG: Non, les évènements à
- 12 Ottawa.
- 13 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: J'ai besoin d'une
- 14 minute pour...
- 15 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Pour moi, l'impact... j'ai
- 16 toujours été préoccupée par notre gouvernement, l'excès de zèle
- 17 du gouvernement, et c'est important que les citoyens restent
- 18 vigilants et participent, s'engagent. Au fil des années, je
- 19 perds de plus en plus confiance dans nos institutions. Nous
- 20 sommes canadiens, nous vivons dans une démocratie, nous attirons
- 21 des gens de partout dans le monde parce que nous avons des
- 22 droits et libertés et, pour moi, l'impact a été qu'il était
- 23 devenu très clair pour moi, et aussi aux yeux du monde entier,
- 24 que le gouvernement canadien, c'est mon opinion évidemment que
- 25 je vous donne, mais que le gouvernement n'est pas en train de
- 26 nous protéger comme... et donc, manque à ses obligations par
- 27 rapport à nous, citoyens.
- Le gouvernement ne fait pas ce qu'il faut, et

- 1 donc, ça m'a désillusionnée, et en même temps, je pense qu'il
- 2 nous incombe justement de réparer la situation et de faire
- 3 mieux. Alors, il faut trouver un nouvel équilibre.
- 4 Me STEPHEN ARMSTRONG: Monsieur Deering, vous
- 5 voulez répondre?
- 6 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Pouvez-vous
- 7 répéter la question?
- 8 **Me STEPHEN ARMSTRONG:** Quel a été l'impact de
- 9 votre expérience à Ottawa et comment ca s'est terminé?
- 10 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: C'est une
- 11 question [chargée] et j'ai beaucoup d'émotions qui se bousculent
- 12 dans ma tête depuis deux ans. Ç'a été persécution après
- 13 persécution et je trouve que le gouvernement a un rôle, mais
- 14 quand le gouvernement s'ingère et cherche à vous dicter tout ce
- 15 que vous pouvez faire et ne pas faire dans votre vie
- 16 personnelle, l'excès de zèle était tout simplement suffocant
- 17 pour moi. Et donc, je suis venu à Ottawa par esprit de devoir.
- 18 Je n'avais pas le choix dans ma tête.
- 19 Me STEPHEN ARMSTRONG: Oui, Madame Hope Braun?
- 20 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Je pense que l'impact
- 21 personnel pour moi, parce que j'en ai parlé avec un thérapeute,
- 22 j'ai carrément un syndrome de stress post-traumatique à cause
- 23 d'évènements que j'ai vécus, et ma vie a été complètement
- 24 bouleversée à partir de ce moment-là. Et maintenant, j'ai une
- 25 vie complètement différente depuis cet incident.
- 26 Me STEPHEN ARMSTRONG: J'aimerais [clore avec le
- 27 panel]. Nous allons commencer avec madame Hope Braun.
- 28 Est-ce que vous aimeriez faire un autre

- 1 commentaire ou partager un autre... ajouter votre témoignage
- 2 autrement dit?
- 3 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Non, je ne pense pas.
- 4 Merci.
- 5 Me STEPHEN ARMSTRONG: Monsieur Deering?
- 6 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Monsieur le
- 7 Commissaire, j'aimerais m'adresser à vous directement, en tant
- 8 qu'ancien combattant.
- 9 Si jamais ça se reproduit, vous avez le pouvoir
- 10 du Canada entier. Utilisez votre pouvoir pour protéger le peuple
- 11 canadien contre les agressions du gouvernement contre les
- 12 citoyens.
- 13 Merci.
- 14 Me STEPHEN ARMSTRONG: Merci. [Ce sont toutes mes
- 15 questions.]
- 16 COMMISSAIRE ROULEAU: Je crois que c'est le
- 17 Service de police d'Ottawa qui doit ensuite poser des questions.
- 18 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me DAVID MIGICOVSKY:
- 19 **Me DAVID MIGICOVSKY:** David Migicovsky, je suis
- 20 l'avocat de la police d'Ottawa.
- 21 Bonjour, Monsieur Deering. Bon après-midi, Madame
- 22 Hope Braun.
- Monsieur Deering, vous avez regardé la
- 24 déclaration que vous avez devant vous et c'est la déclaration
- 25 que vous avez signée de votre nom?
- 26 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Non.
- 27 Me DAVID MIGICOVSKY: Vous avez un document devant
- 28 vous.

- 1 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Ce sont
- 2 simplement mes notes. À cause de mon traumatisme crânien, j'ai
- 3 besoin de notes pour me rappeler.
- 4 Me DAVID MIGICOVSKY: Oui. J'aimerais savoir si
- 5 les notes que vous avez sont celles qui correspondent à la
- 6 déclaration à laquelle vous avez fait allusion?
- 7 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Oui, c'est
- 8 ca.
- 9 Me DAVID MIGICOVSKY: Et donc, il s'agit d'un
- 10 document... on peut l'afficher à l'écran, mais vous l'avez
- 11 probablement devant vous, alors « Déclaration du mouvement ».
- 12 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Je ne me rappelle
- 13 pas de ce titre que vous me donnez. Pouvez-vous répéter le
- 14 titre?
- 15 **Me DAVID MIGICOVSKY:** « Canada Freedom Rights
- 16 [Movement] Statement [of Chris Deering] ».
- 17 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Peut-être qu'on
- 18 peut afficher le document à l'écran?
- 19 Me DAVID MIGICOVSKY: Oui, d'accord.
- 20 Si vous pouvez le...
- **LE REGISTRAIRE:** [HRF] 00001598.
- 22 Me DAVID MIGICOVSKY: D'accord, si vous voulez
- 23 bien mettre ce document à l'écran pour que monsieur Deering
- 24 puisse le voir.
- 25 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Oui. Je ne l'ai
- 26 pas avec moi, cette déclaration, mais je l'ai vue, oui.
- 27 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Avez-vous autre chose,
- 28 Monsieur Deering?

- M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Non, c'est 1 2 simplement mes notes. 3 Me DAVID MIGICOVSKY: Ce sont des notes que vous 4 avez prises quand? M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Tout récemment, 5 6 tout simplement pour m'aider à me rappeler. 7 Me DAVID MIGICOVSKY: Peut-être que ces notes peuvent être soumises en preuve. Ce ne sont pas des notes que 8 9 vous avez faites au moment de l'incident. M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: [Non, Monsieur.] 10 Me DAVID MIGICOVSKY: Je pensais que vous aviez 11 votre déclaration devant vous, mais vous avez d'autres notes. 12 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Oui. 13 14 Me DAVID MIGICOVSKY: Madame Hope Braun, je crois que votre déclaration s'appelle aussi « Canada Freedom Rights 15 16 Movement [Statement] ». 17 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Je ne me rappelle pas du titre qui est au sommet de la déclaration. Oui, je crois que 18 vous avez raison puisque vous le voyez. 19 20 LE REGISTRAIRE: Alors, le document [HRF0000]1606. 21 Me DAVID MIGICOVSKY: Voilà, ça, c'est votre 22 déclaration. Mme MARGARET HOPE BRAUN: Oui. 23 24 Me DAVID MIGICOVSKY: Et cette déclaration, donc, s'intitule « Canada Freedom Rights Movement » - « Le Mouvement 25 de libertés et des droits du Canada ». Qui a mis ce titre? 26
- M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: [Je ne suis pas

1	Mme MARGARET HOPE BRAUN: [Je ne suis pas
2	certaine.]
3	Me STEPHEN ARMSTRONG: [Si je peux répondre]
4	COMMISSAIRE ROULEAU: Non. []
5	Oui, allez-y.
6	Me DAVID MIGICOVSKY: Vous ne savez pas?
7	Mme MARGARET HOPE BRAUN: Je suppose que ce sont
8	les avocats qui ont pris notre déposition.
9	Me DAVID MIGICOVSKY: Ce seraient dont les avocats
LO	de l'organisation du convoi?
l1	Mme MARGARET HOPE BRAUN: Non, je ne pense pas.
L2	Me DAVID MIGICOVSKY: Ce n'était pas un des
L3	avocats à cette table?
L4	Mme MARGARET HOPE BRAUN: Moi, je leur ai parlé au
L5	téléphone, je ne pouvais pas voir à qui je parlais.
L6	Me DAVID MIGICOVSKY: Mais qui a préparé cette
L7	déclaration pour vous et vous l'a donnée?
L8	Mme MARGARET HOPE BRAUN: C'est le Centre de la
L9	justice qui a communiqué avec moi.
20	Me DAVID MIGICOVSKY: Alors, c'est un des avocats
21	du Centre de la justice qui a préparé cette déclaration et qui
22	vous l'a envoyée.
23	Mme MARGARET HOPE BRAUN: Ils m'ont posé des
24	questions et j'ai donné mes réponses et c'est ce que j'ai
25	retrouvé dans la déclaration, au téléphone.
26	Me DAVID MIGICOVSKY: Et ensuite, ils vous ont
27	donné ce document, ils ont ajouté ce titre, donc « Canada

Freedom Rights Movement Statement de Chris Deering et de [Maggie

- 1 Dingman]...
- 2 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Oui.
- 3 Me DAVID MIGICOVSKY: D'accord. Et c'est le titre
- 4 que l'on retrouve sur le Canada Freedom Rights Movement de Tom
- 5 Marazzo. Et vous ne savez pas qu'est-ce... de quel mouvement il
- 6 s'agit.
- 7 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Je comprends qu'on peut
- 8 mettre des titres, alors pour moi, « Canada Freedom Rights
- 9 Movement », ce sont quatre mots qui sont compatibles avec ce que
- 10 je crois. Je crois faire partie de ce mouvement, oui. C'est un
- 11 bon titre.
- 12 Me DAVID MIGICOVSKY: Voici ce que j'essaie de
- 13 comprendre. C'est que les autres témoins ici ont été interviewés
- 14 par la Commission et nous avons ensuite... et qui sont des
- 15 déclarations tapées sur le papier en-tête de la Commission, mais
- 16 vous n'avez pas été interviewée par la Commission, n'est-ce pas?
- 17 Mme MARGARET HOPE BRAUN: J'ai été interviewée par
- 18 un avocat qui travaillait avec la Commission. Je ne sais pas.
- 19 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et vous, Monsieur Deering?
- 20 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Le contenu de la
- 21 déclaration est exact et, encore une fois, à cause de mon
- 22 traumatisme crânien, j'ai des trous de mémoire.
- 23 Me DAVID MIGICOVSKY: Il n'y a pas d'accusations
- 24 criminelles contre vous.
- 25 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Non.
- 26 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Non.
- 27 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et donc, vous avez raconté
- 28 votre... l'incident au Centre de la justice à l'un des avocats du

- 1 convoi?
- 2 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Non. Un avocat du Centre
- 3 de justice.
- 4 Me DAVID MIGICOVSKY: Et ni l'un ni l'autre n'avez
- 5 soumis une plainte ou déposé une plainte contre la police
- 6 d'Ottawa.
- 7 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Non, pas encore.
- 8 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Pas encore.
- 9 Me DAVID MIGICOVSKY: Et aucun d'entre vous n'a
- 10 communiqué avec la Couronne.
- 11 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Non.
- 12 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Moi, j'ai essayé de
- 13 parler au gouvernement tellement souvent que c'est très
- 14 frustrant. J'ai passé beaucoup de temps à essayer de communiquer
- 15 des agences gouvernementales et je n'ai... ça fait des années que
- 16 je n'arrive à rien.
- 17 Me DAVID MIGICOVSKY: Et les plaintes contre la
- 18 police peuvent être déposées par l'entremise du bureau de la
- 19 Direction générale de l'enquête indépendante sur les services
- 20 policiers, et ni l'un ni l'autre, vous n'avez déposé une
- 21 plainte.
- 22 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Non.
- 23 **Mme MARGARET HOPE BRAUN:** Non.
- M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: [Pas encore.]
- 25 Me DAVID MIGICOVSKY: Et ensuite, il y a l'Unité
- 26 des enquêtes spéciales, SIU, qui peut faire enquête dans des
- 27 situations où quelqu'un prétend avoir été blessé suite aux actes
- 28 des actions de la police. Et donc, il n'y a pas eu de plaintes

- 1 ou d'enquêtes déclenchées par l'Unité des enquêtes spéciales?
- 2 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Non.
- 3 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Pas à ma
- 4 connaissance.
- 5 Me DAVID MIGICOVSKY: Et je comprends, Monsieur
- 6 Deering, que vous avez des notes écrites et vous allez les
- 7 partager avec nous?
- 8 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: D'accord.
- 9 Me DAVID MIGICOVSKY: Et, Madame Hope Braun, vous
- 10 n'avez pas de notes?
- 11 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Non. Pas avec moi.
- 12 Me DAVID MIGICOVSKY: Et vous n'avez pas non plus
- 13 donné de notes aux avocats du Centre de justice?
- 14 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Je leur ai donné une
- 15 lettre de mon chiropraticien qui s'est occupé de mon dos après
- 16 l'arrestation et aussi un spécialiste, un psychologue spécialisé
- 17 en traumatisme qui a... j'ai donc déposé... soumis cette lettre en
- 18 preuve et ce sont toutes les notes que j'ai.
- 19 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Je n'ai pas vu la lettre du
- 20 spécialiste en traumatologie.
- 21 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Non, elle n'a pas été
- 22 soumise en preuve.
- 23 Me DAVID MIGICOVSKY: Monsieur Deering, si je
- 24 comprends bien de la preuve, vous étiez donc à Ottawa le
- 25 11 février et vous êtes revenu dans la soirée du 17?
- 26 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Oui.
- 27 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et à ce moment-là, la *Loi*
- 28 sur les mesures d'urgence avait été déclarée, n'est-ce pas?

- M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Oui. 1
- 2 Me DAVID MIGICOVSKY: Il y avait une zone
- d'exclusion, vous le saviez, n'est-ce pas? 3
- 4 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Je ne savais pas
- (sic). 5
- 6 Me DAVID MIGICOVSKY: Vous le saviez?
- 7 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Bien sûr.
- Me DAVID MIGICOVSKY: Vous avez ce que les 8
- 9 journaux disaient aux gens? De ne pas y aller à moins d'avoir
- 10 une exemption?
- M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Je ne lis pas les 11
- journaux. 12
- Me DAVID MIGICOVSKY: [Excusez-moi?] 13
- 14 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Je n'ai pas lu
- les journaux ni écouté la radio, qui mentaient. 15
- 16 Me DAVID MIGICOVSKY: Aucune de sources d'où vous
- obtenez des renseignements vous disaient « il ne faut pas aller 17
- dans cette zone »? 18
- M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Voulez-vous 19
- 20 répéter?
- Me DAVID MIGICOVSKY: Aucune des sources où vous 21
- 22 obteniez des renseignements vous disait qu'il ne faut pas aller
- dans cette zone? 23
- 24 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Excusez-moi.
- Répétez. 25
- Me DAVID MIGICOVSKY: Madame Hope Braun, je 26
- présume que vous saviez qu'on vous a dit de ne pas aller dans 27
- 28 cette zone à moins d'avoir une raison précise?

- 1 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Ce n'est pas ce que j'ai
- 2 appris, non.
- 3 Me DAVID MIGICOVSKY: Vous n'avez pas allumé la
- 4 radio, vous n'avez pas lu les médias sociaux ni Facebook?
- 5 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Je savais qu'ils
- 6 voulaient dégager la zone, j'étais au courant de ça, oui.
- 7 Me DAVID MIGICOVSKY: Vous saviez qu'on avait
- 8 adopté la Loi sur les mesures d'urgence?
- 9 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Il y avait toujours
- 10 débat à la Chambre le jour de mon arrestation.
- 11 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Vous étiez arrêtée quel
- 12 jour?
- 13 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Le 19.
- 14 Me DAVID MIGICOVSKY: Bon. [La Loi sur les mesures
- 15 *d'urgence* était passée.]
- 16 Mme MARGARET HOPE BRAUN: C'était toujours sous
- 17 débat et ce n'était pas adopté au Sénat.
- 18 Me DAVID MIGICOVSKY: Vous deux, vous étiez dans
- 19 la zone, vous n'habitiez pas la zone, vous n'alliez pas à
- 20 quelque rendez-vous. Est-ce que j'ai raison?
- 21 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Non.
- 22 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Non, mais j'avais un
- 23 hôtel de réservé.
- 24 Me DAVID MIGICOVSKY: En tout cas. Vous êtes tous
- 25 les deux mis à genoux et vous avez refusé de bouger pendant
- 26 l'opération policière. Correct?
- 27 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: [Non, ce n'est
- 28 pas correct.] On m'a battu et on m'a fait tomber.

- 1 Me DAVID MIGICOVSKY: Je n'ai pas entendu.
- 2 Excusez-moi.
- 3 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: On m'a fait
- 4 tomber, on m'a battu.
- 5 Me DAVID MIGICOVSKY: Vous étiez à genoux et vous
- 6 avez refusé de bouger.
- 7 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Non, on m'a tiré
- 8 vers le bas. J'étais debout et on m'a tiré vers le bas.
- 9 Me DAVID MIGICOVSKY: Monsieur Deering, vous avez
- 10 indiqué que l'un des agents de police vous a même dit de cacher,
- 11 de vous cacher.
- 12 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: C'est juste.
- 13 Me DAVID MIGICOVSKY: Qu'il vous a donné des
- 14 conseils. Malgré ca, vous êtes resté là.
- 15 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Oui.
- 16 Me DAVID MIGICOVSKY: Vous croyiez en tant
- 17 qu'ancien combattant, vous devriez vous mettre dans la voie
- 18 d'autres manifestants, car les vétérans sont mieux capables de
- 19 résister ce qui viendrait.
- 20 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: J'ai pas dit
- 21 « mieux capables », mais nous avons plus l'habitude. La plupart
- 22 des civils ne sont pas prêts à être battus. Moi, j'étais prêt
- 23 pour ça.
- 24 Mme MARGARET HOPE BRAUN: C'était moi qui étais à
- 25 genoux.
- 26 Me DAVID MIGICOVSKY: Excusez-moi.
- Vous étiez sur la route, Monsieur Deering, n'est-
- 28 ce pas?

- M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: À quelle heure? 1
- J'étais sur la route. Quelle est la question? 2
- Me DAVID MIGICOVSKY: Vous étiez sur la route 3
- lorsqu'on vous a arrêté? 4
- M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: J'étais sur la 5
- 6 route? C'est-à-dire il y avait beaucoup de neige, je ne sais pas
- 7 si j'étais sur le gazon ou sur la route, la chaussée.
- Me DAVID MIGICOVSKY: Et vous aussi, Madame? 8
- 9 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Tout le monde était sur
- la route. 10
- Me DAVID MIGICOVSKY: Vous répondez... vous savez 11
- que vous faisiez obstruction à la chaussée? 12
- 13 (RIRES)
- COMMISSAIRE ROULEAU: S'il vous plait, je demande 14
- à tout le monde de ne pas [ré]agir, ça serait apprécié. Nous 15
- 16 voulons que ce soit civilisé ici.
- 17 Allez-y.
- Mme MARGARET HOPE BRAUN: Tout le monde faisait 18
- obstruction dans la chaussée. 19
- Me DAVID MIGICOVSKY: Donc, tous les manifestants 20
- arrêtés faisaient obstruction sur la chaussée. 21
- 22 Mme MARGARET HOPE BRAUN: La police aussi le
- faisait. 23
- 24 Me DAVID MIGICOVSKY: Il y a eu des déclarations
- dans les deux langues officielles pour dire aux gens de bouger. 25
- Mme MARGARET HOPE BRAUN: [Oui.] 26
- 27 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Je n'ai pas
- 28 entendu.

- 1 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Moi, j'ai entendu.
- 2 Me DAVID MIGICOVSKY: Monsieur Deering, vous avez
- 3 dit 15 minutes [auparavant], vous saviez que la police
- 4 paraissait agressive et violente, et vous avez décidé de rester
- 5 sur cette chaussée, n'est-ce pas?
- 6 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Absolument.
- 7 Me DAVID MIGICOVSKY: Vous savez tous les deux, je
- 8 le crois, qu'il y a une campagne de levée de fonds en ligne pour
- 9 vous deux dirigée par un groupe qui s'appelle CAFÉ?
- 10 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Je n'étais pas au
- 11 courant.
- 12 Me DAVID MIGICOVSKY: Derek Sloan, il est dans la
- 13 salle.
- 14 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Maintenant, je le sais.
- 15 Me DAVID MIGICOVSKY: En fait, je vois dans cette
- 16 campagne de levée de fonds qu'il y avait des fonds pour Chris
- 17 Barber, Maggie Dingman, Brigitte Belton, Chris Deering, Danny
- 18 Bulford et Tamara Lich.
- 19 Vous connaissez ces gens?
- 20 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Je les ai rencontrés
- 21 tout juste ici même.
- 22 Me DAVID MIGICOVSKY: Vous voyez monsieur Sloan
- 23 aujourd'hui?
- 24 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Oui.
- 25 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Pour profiter de cette levée
- 26 de fonds, c'est important de raconter l'histoire que vous venez
- 27 de dire, n'est-ce pas?
- 28 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Je ne suis pas certaine.

- 1 Pouvez-vous répéter?
- 2 Me DAVID MIGICOVSKY: Pour bénéficier de cette
- 3 levée de fonds, c'est important de raconter l'histoire que vous
- 4 venez de raconter, n'est-ce pas?
- 5 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Je ne connais pas bien
- 6 ce dont vous parlez. Tout arrive très vite, alors...
- 7 Me DAVID MIGICOVSKY: Monsieur Sloan est associé
- 8 au Parti de l'Ontario.
- 9 Mme MARGARET HOPE BRAUN: OK.
- 10 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Merci beaucoup. Je n'ai pas
- 11 d'autres questions. Merci à vous deux.
- 12 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Merci.
- 13 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Merci.
- 14 COMMISSAIRE ROULEAU: Ensuite, les organisateurs
- 15 du convoi.
- 16 Me BATH-SHÉBA van den BERG: Bonjour, Monsieur le
- 17 Commissaire.
- 18 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me BATH-SHÉBA van den BERG:
- 19 Me BATH-SHÉBA van den BERG: Bonjour, Chris et
- 20 Maggie. Je m'appelle Bath-Shéba van den Berg, je représente
- 21 Freedom Corp et les manifestants.
- Je commence en vous posant des questions, Chris,
- 23 sur ce qui vous est arrivé vendredi 18 février 2022. Je crois
- 24 que vous portiez vos médailles au moment de l'arrestation?
- 25 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Oui.
- 26 Me BATH-SHÉBA van den BERG: Est-ce qu'elles sont
- 27 été endommagées pendant l'arrestation?
- 28 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Oui. Pendant

- 1 20 minutes, la police a bousculé mes médailles, [...] s'est
- 2 cassée, je l'ai perdue, la médaille du Jubilé de la Reine.
- 3 Me BATH-SHÉBA van den BERG: Alors, j'appelle
- 4 0001566.
- 5 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Il y a une foule de
- 6 documents, bien sûr.
- 7 David Migicovsky, police d'Ottawa.
- 8 Peut-être, avant que ma consoeur présente des
- 9 documents, pourrait-elle confirmer si c'était téléchargé? Il y a
- 10 cette vidéo que j'ai reçue hier soir qui n'était pas dans le
- 11 système. Indiquons pour le procès-verbal si c'est un de ces
- 12 documents. J'aurais peut-être une objection précise.
- 13 COMMISSAIRE ROULEAU: Vu la divulgation tardive,
- 14 soyez certaine de nous dire ce que nous voyons, ce que nous
- 15 consultons; s'il y a un problème, nous pourrons le préciser.
- 16 Me BATH-SHÉBA van den BERG: Oui, Monsieur le
- 17 Commissaire. Je confirme que j'ai fait allusion à une vidéo
- 18 présentée par la Commission, c'est une vidéo de l'arrestation de
- 19 Chris Deering.
- 20 Me DAVID MIGICOVSKY: Soyons clairs. C'est ce qui
- 21 a été réalisé depuis deux jours environ, n'est-ce pas?
- 22 Me BATH-SHÉBA van den BERG: Ç'a été produit il y
- 23 a quelque temps, ça faisait partie de la liste de la Commission.
- 24 Me DAVID MIGICOVSKY: On pourra en parler plus
- 25 tard. Merci.
- 26 Me BATH-SHÉBA van den BERG: Merci.
- 27 Encore une fois, les chiffres pour la vidéo, HRF...
- 28 vous l'avez? Merci.

- (PRÉSENTATION VIDÉO) 1 2 Me BATH-SHÉBA van den BERG: On peut arrêter la vidéo. Merci. 3 Chris, vous pouvez confirmer que c'est vous, jeté 4 par terre et battu par la police? 5 6 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Oui. 7 COMMISSAIRE ROULEAU: Je ne suis pas certain au sujet des questions. Soyons un peu plus prudent en ce faisant, 8 9 s'il vous plait. Me BATH-SHÉBA van den BERG: Pouvez-vous confirmer 10 que c'est vous, Chris, dans la vidéo? 11 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Oui, c'est moi. 12 Me BATH-SHÉBA van den BERG: J'ai quelques 13 questions sur ce qui vous est arrivé, mercredi 9 février 2022. 14 Parlons d'un document, une vidéo que j'ai réalisée... que j'ai 15 16 divulguée hier, c'est une bande vidéo qui montre... c'est plutôt une photographie, une photo du moment où Maggie était à genoux 17 18 devant la police. Me DAVID MIGICOVSKY: [David Migicovsky] pour la 19 20 police d'Ottawa.
- Comme je l'ai déjà dit, cette preuve ne devrait
- 22 pas être accueillie. Ce sont des choses qui auraient dû être
- 23 divulguées il y a longtemps. Nous n'avons pas d'explications.
- 24 Parfois, les choses surviennent à la dernière minute, mais il
- 25 n'y a pas d'explications pour ce n'était pas divulgué
- 26 auparavant.
- 27 COMMISSAIRE ROULEAU: Bon. Si ce n'est qu'une
- 28 photo de madame Hope Braun qui est à genoux, ce n'est que ça?

- 1 Me BATH-SHÉBA van den BERG: C'est tout ce que
- 2 c'est, Monsieur le Commissaire.
- 3 COMMISSAIRE ROULEAU: Je ne sais pas quel serait
- 4 le préjudice. Allons-y.
- 5 **Me BATH-SHÉBA van den BERG:** Et le numéro de la
- 6 photo... de cette photo, HRF00001612.
- Juste confirmer, à droite, en blouson vert, c'est
- 8 vous qui êtes à genoux?
- 9 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Oui, et la Charte devant
- 10 moi. Il y a quelques personnes qui sont aussi à genoux et qui
- 11 prient. Ou qui font quelque chose.
- 12 Me BATH-SHÉBA van den BERG: Je signale une vidéo
- 13 de l'arrestation de Maggie, elle en a parlé. Je crois que c'est
- 14 important, Monsieur le Commissaire, que tout le monde ici voie
- 15 cette vidéo. C'est une vidéo de ce qu'elle décrit dans le
- 16 témoignage.
- 17 Me DAVID MIGICOVSKY: David Migicovsky, police
- 18 d'Ottawa.
- Je comprends que ç'a été divulqué hier soir
- 20 aussi.
- 21 Me BATH-SHÉBA van den BERG: C'est juste. C'est
- 22 aussi une vidéo disponible au grand public et par les journaux.
- 23 COMMISSAIRE ROULEAU: Pour le procès-verbal,
- 24 expliquez pourquoi que ces choses n'étaient pas divulguées
- 25 avant-hier soir.
- 26 Me BRENDAN MILLER: Monsieur, si je peux
- 27 intervenir, comme certaines personnes institutionnelles et des
- 28 représentants ici, bien sûr, nous n'avons aucun contrôle sur les

- 1 témoins qui nous abordent. Il y a contact avec les témoins. Nous
- 2 recevons les preuves quand nous recevons les preuves et nous les
- 3 présentons dès que possible. Ces témoins n'ont aucune connexion
- 4 avec nous comme parties, c'était des gens connus, contactés,
- 5 communiqués. C'est...
- 6 Malheureusement, ça ne s'est pas produit avant
- 7 notre arrivée à Ottawa, Monsieur.
- 8 COMMISSAIRE ROULEAU: Peut-être que j'ai manqué
- 9 ça. Est-ce que vous dites que vous n'avez pas reçu cette vidéo
- 10 avant-hier?
- 11 Me BRENDAN MILLER: Je crois comprendre qu'il y
- 12 avait essentiellement... peut-être madame van den Berg pourrait-
- 13 elle expliquer la toile de fond, mais au bout du compte, nous
- 14 avons fourni dès que possible. Il n'a pas été mention.
- 15 Madame van den Berg peut en parler.
- 16 Me BATH-SHÉBA van den BERG: Oui, Monsieur le
- 17 Commissaire, c'est juste. Je ne l'ai vu qu'hier et j'ai fait de
- 18 mon mieux de le partager avec tout le monde dès que possible.
- 19 COMMISSAIRE ROULEAU: Bon, allons voir.
- 20 Me BATH-SHÉBA van den BERG: Merci, Monsieur le
- 21 Commissaire.
- Pour la vidéo, HRF00001614. Monsieur le greffier,
- 23 faites une pause à 2 secondes. Jouez la vidéo et faites une
- 24 pause à 2 secondes.
- 25 (PRÉSENTATION VIDÉO)
- 26 **Me BATH-SHÉBA van den BERG:** Merci.
- 27 Maggie, voulez-vous confirmer c'est bien vous
- 28 dans la veste verte et tuque bleue?

- 1 Mme MARGARET HOPE BRAUN: C'est moi.
- 2 **Me BATH-SHÉBA van den BERG:** Êtes-vous d'accord
- 3 que l'essence...
- 4 Continuons à jouer la vidéo.
- 5 (PRÉSENTATION VIDÉO)
- 6 Me BATH-SHÉBA van den BERG: Arrêtez là, s'il vous
- 7 plait. Bon.
- 8 Êtes-vous d'accord que ça semble être une méthode
- 9 « snatch and grab »...
- 10 COMMISSAIRE ROULEAU: Excusez-moi. Premièrement,
- 11 c'est un peu tendancieux, je ne crois pas que vous puissiez le
- 12 faire. Et je ne sais pas si c'est un témoin qui peut parler de
- 13 tactiques policières, des gens saisis et arrestations. Ceci
- 14 devient un peu inéquitable.
- 15 Vous n'avez pas beaucoup de temps, il vous reste
- 16 une minute. Servez-vous-en d'une meilleure façon que ça.
- 17 Me BATH-SHÉBA van den BERG: Je voudrais faire
- 18 voir une autre vidéo, à moins qu'il y ait une autre objection
- 19 qui me fasse perdre une minute de mon temps. C'est une vidéo de
- 20 Maggie en voie d'arrestation.
- 21 COMMISSAIRE ROULEAU: Je ne sais pas si c'est très
- 22 pertinent par rapport à ce que je dois trancher, comment les
- 23 arrestations étaient effectuées, car il n'y a pas de plaintes.
- 24 Si vous voulez employer votre dernière minute ainsi, je suis
- 25 prêt à regarder cela.
- 26 Me BATH-SHÉBA van den BERG: Je voulais demander,
- 27 poser une question pour vous deux pour confirmer qu'après votre
- 28 arrestation, on vous a menés à l'extérieur d'Ottawa et la police

- 1 vous a dit...
- 2 COMMISSAIRE ROULEAU: Encore une fois, c'est une
- 3 question assez tendancieuse. Vous n'êtes pas censée mener votre
- 4 témoin ainsi.
- 5 **Me BATH-SHÉBA van den BERG:** Est-ce qu'on vous a
- 6 menés...
- 7 COMMISSAIRE ROULEAU: Encore une fois, si vous
- 8 voulez poser... la façon de poser la question, je pourrais aider.
- 9 Vous demandez : « Comment se fait-il? Qu'est-ce qui est arrivé
- 10 après votre arrestation? On vous a amenés où? »
- 11 Me BATH-SHÉBA van den BERG: Chris, qu'est-ce qui
- 12 est arrivé après votre arrestation?
- 13 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: À la fin de la
- 14 ligne de traitement, par le froid glacé, ne pas pouvoir
- 15 m'asseoir, me mettre à genoux ni ma médication, on a pris mes
- 16 renseignements, on m'a mis à l'arrière d'une auto-patrouille, on
- 17 m'a lu l'accusation : obstruction publique et méfait. J'ai dit
- 18 que j'ai compris. L'agent de police ensuite a quitté le véhicule
- 19 pendant 5 minutes, il est revenu, il a dit : « Vous avez de la
- 20 chance, on ne vous accuse pas. » J'ai dit : « Très bien. Puis-je
- 21 savoir pourquoi? Ben, vous n'avez pas besoin de savoir la
- 22 raison. »
- J'ai compris que je pouvais partir. Il n'y avait
- 24 pas d'accusations contre moi. Cinq, dix minutes plus tard, on
- 25 m'a mis dans une voiture sans direction. Je n'avais pas le
- 26 choix. Je suis entré dans le wagon pendant 25 minutes. JE ne
- 27 sais pas où je vais, pendant combien de temps je suis là.
- Finalement, le wagon s'est rempli au cours des

- 1 deux heures qui suivent et on s'occupe pendant une demi-heure,
- 2 45 minutes, difficile de le savoir. Il n'y a pas de fenêtres
- 3 dans le wagon. Le temps est flou.
- 4 On nous a amenés à l'immeuble des Travaux publics
- 5 à 10,2 kilomètres de la Colline parlementaire. On nous a laissés
- 6 sortir, on nous a rendu nos effets personnels. [...] des papiers.
- 7 La police a averti : « Ne rentrez pas à Ottawa, vous serez
- 8 accusés. »
- 9 On a rendu les effets personnels. À cause du
- 10 froid {...] nous n'avions plus de cellulaire qui marchait.
- 11 Personne n'avait d'argent, pas de masques. Nous ne pouvions pas
- 12 entrer dans l'immeuble pour faire un appel téléphonique. Nous
- 13 étions donc forcés à marcher à Wendy's, j'ai oublié la distance.
- 14 Nous devions marcher du bâtiment des Travaux publics dans la
- 15 neige, parfois glaciale, à Wendy's.
- J'ai téléphoné à un ami que j'avais rencontré la
- 17 veille. Le 17, j'ai rencontré quelqu'un pendant 5 minutes, il a
- 18 dit : « Si tu as besoin de quelque chose… », on rencontre ces
- 19 gens à Ottawa. Je l'ai vu pendant 2 minutes, 5 minutes, il a
- 20 dit: « Si tu as besoin de quelque chose, appelle-moi. J'irai te
- 21 chercher. » C'est ce qu'il a fait. Je lui ai téléphoné chez
- 22 Wendy's, j'ai dit : « Veux-tu venir me chercher? » Nous n'avions
- 23 pas d'argent, nous n'avions pas de moyens. Nous ne savons pas...
- 24 nous ne sommes pas d'Ottawa. » J'ai jamais pensé que je serais
- 25 laissé comme des ordures par la police.
- 26 Me BATH-SHÉBA van den BERG: Monsieur le
- 27 Commissaire...
- 28 COMMISSAIRE ROULEAU: Vous avez dépassé votre

- 1 temps.
- 2 Me BATH-SHÉBA van den BERG: Merci. J'allais
- 3 demander si Maggie avait eu la même expérience pour confirmer.
- 4 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Très brièvement. Après
- 5 que j'étais derrière la ligne de la police, c'est dans ma
- 6 déclaration, on m'a jetée par terre, on m'a poussée par terre.
- 7 Il y avait beaucoup d'armes qui entouraient. J'ai regardé vers
- 8 le haut, il y avait une arme qui semblait pointée sur ma tête,
- 9 qui visait ma tête.
- De là, on m'a amenée à l'extérieur de la ville,
- 11 on m'a laissée. Encore une fois, j'étais dans une zone de
- 12 remorquage de camions. Il n'y avait pas d'abris, pas d'endroit
- 13 où brancher le téléphone, il n'y avait rien.
- 14 [Heureusement, des gens sont venus nous
- 15 chercher.
- 16 Me BATH-SHÉBA van den BERG: [Merci.]
- 17 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci.
- 18 **Me BATH-SHÉBA van den BERG:** Merci.
- 19 COMMISSAIRE ROULEAU: La Coalition de la
- 20 résidence.
- 21 **Me EMILIE TAMAN:** Bon après-midi, Monsieur le
- 22 Commissaire.
- 23 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me EMILIE TAMAN:
- 24 Me EMILIE TAMAN: Je m'appelle Emilie Taman et je
- 25 représente les entreprises et habitants d'Ottawa.
- Vous nous avez décrit, et on l'a entendu dire par
- 27 d'autres participants que votre expérience à Ottawa d'une façon
- 28 a été plutôt positive?

M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: C'est exact. 1 2 Me EMILIE TAMAN: Et nous dirions que vous étiez dans une atmosphère pacifique à proximité du convoi. 3 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Oui, 4 effectivement. 5 6 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Eh bien, jusqu'à la dernière journée, tout s'était bien passé. 7 Me EMILIE TAMAN: Je vais demander une vidéo et 8 9 c'est une compilation de plusieurs vidéos, ce sont des images qui ont été envoyées à la Commission, et il y a un affidavit, 10 AFF00000002 qui explique l'origine de la vidéo, mais d'une façon 11 générale, ce sont des vidéos prises par des gens d'Ottawa 12 pendant la présence du convoi. 13 Donc, nous allons voir cette vidéo et vous allez 14 nous dire si ça représente bien ce que vous avez vu vous-mêmes. 15 (PRÉSENTATION VIDÉO) 16 17 COMMISSAIRE ROULEAU: On est presque au bout de 18 votre temps. Me EMILIE TAMAN: Très bien. J'aurais une question 19 20 encore. 21 COMMISSAIRE ROULEAU: Je peux vous donner une 22 minute ou deux. Me EMILIE TAMAN: Oui, mais c'est difficile de 23 24 faire passer cette vidéo, donc on peut terminer et puis j'aurai juste une petite question derrière. 25

26 (PRÉSENTATION VIDÉO)

Me EMILIE TAMAN: Voici ma question. Vous, qui

28 êtes la mère de deux enfants, si ça se passait là où vous

- 1 habitez, est-ce que vous vous sentiriez à l'aise et en paix?
- 2 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Eh bien, si on considère
- 3 ce qui a été fait par le gouvernement depuis plusieurs années,
- 4 j'étais parfaitement à l'aise avec ça.
- 5 **Me EMILIE TAMAN:** Oui, mais si ça se produisait
- 6 dans votre quartier, devant votre maison, est-ce que vous vous
- 7 sentiriez en paix?
- 8 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Je vais dire, compte
- 9 tenu du contexte, de ce que le gouvernement a fait depuis deux
- 10 ans, je serais prête à le supporter. Si ça se passait en dehors
- 11 de ma maison et si...
- 12 **Me EMILIE TAMAN:** Est-ce que... et si ça vous
- 13 empêchait de dormir, vous seriez d'accord encore?
- 14 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Effectivement, ce serait
- 15 une grosse dépense d'énergie dans la région d'Ottawa.
- 16 Me EMILIE TAMAN: Et ça serait correct pour vous?
- 17 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Oui, ça serait correct.
- 18 Me EMILIE TAMAN: Et vous, Monsieur Deering, est-
- 19 ce que ça serait correct pour vous?
- 20 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Oui,
- 21 effectivement, j'en ferais partie, même.
- 22 **Me EMILIE TAMAN:** Merci.
- 23 COMMISSAIRE ROULEAU: Ensuite, nous allons avoir
- 24 la police de l'Ontario.
- 25 Me CHRISTOPHER DIANA: Mes questions ont déjà été
- 26 posées, donc je n'ai rien à ajouter.
- 27 COMMISSAIRE ROULEAU: L'avocat pour le chef Sloly.
- 28 **Me TOM CURRY:** Pas de questions supplémentaires.

- 1 COMMISSAIRE ROULEAU: Le Financement de la
- 2 démocratie, JCCF?
- 3 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me ROB KITTREDGE:
- 4 Me ROB KITTREDGE: Bonjour, Monsieur Deering et

- 5 Madame Braun. Je suis Rob Kittredge. Je suis là pour les
- 6 libertés de la Constitution.
- 7 On vous a posé une question vous demandant si
- 8 vous aviez vu un texte qui vous demandait de ne pas vous rendre
- 9 dans cette région, mais vous avez dit que les médias ne disaient
- 10 pas la vérité. Vous vous souvenez de ça?
- 11 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Oui,
- 12 effectivement.
- 13 Me ROB KITTREDGE: Mais vous aviez vu les
- 14 protestations avant ça.
- 15 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Oui, c'est
- 16 possible.
- 17 Me ROB KITTREDGE: Est-ce que vous avez vu des
- 18 rapports qui étaient une mauvaise représentation de la
- 19 manifestation?
- 20 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Non (sic).
- 21 Me ROB KITTREDGE: Il y avait de la violence, de
- 22 l'agression.
- 23 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Oui.
- 24 Me ROB KITTREDGE: Et est-ce que vous avez vu des
- 25 protestations violentes de la part des manifestants?
- M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Non, pas du tout.
- 27 Non.
- 28 **Me ROB KITTREDGE:** De la police?

- 113
- 1 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Oui.
- 2 Me ROB KITTREDGE: Est-ce que vous avez vu des
- 3 réactions racistes pendant la protestation?
- 4 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Non, il y avait
- 5 différentes cultures qui étaient présentes.
- 6 Me ROB KITTREDGE: Mademoiselle, il y avait des
- 7 gens qui étaient considérés comme racistes ou misogynes. Avez-
- 8 vous vu des actes de ce genre pendant que vous étiez à la
- 9 protestation?
- 10 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Non, pas du tout. Si
- 11 cela s'est produit, ça n'était pas là où j'étais. Les gens
- 12 venaient pour se représenter et défendre tout le monde.
- 13 Me ROB KITTREDGE: Et au niveau des organisateurs
- 14 du convoi, vous avez dit qu'une arme était pointée dans votre
- 15 direction à un moment.
- 16 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Eh bien, dans la vidéo,
- 17 j'étais à genoux et j'étais arrêtée, donc je ne résistais pas.
- 18 Et à ce moment-là, je me suis retrouvée au sol avec mes mains
- 19 devant moi, mais un genou a poussé dans mon dos parce que j'ai
- 20 cherché à arrêter ma chute avec mes mains et je ne pouvais pas
- 21 les mettre dans mon dos, et donc, là, j'ai commencé à regarder
- 22 vers le haut et il y avait une arme dirigée sur moi.
- 23 Me ROB KITTREDGE: Quel type d'arme c'était?
- 24 Mme MARGARET HOPE BRAUN: C'était effectivement
- 25 une arme à feu.
- 26 Me ROB KITTREDGE: Et c'était dirigé vers votre
- 27 tête?
- 28 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Et c'était un agent de

28

- police qui avait un uniforme beige, je crois. 1 2 Me ROB KITTREDGE: Très bien. Merci. C'est tout ce que j'avais à demander. 3 4 COMMISSAIRE ROULEAU: Avant de passer à la suite, [Maitre Bath-Shéba van den Berg], normalement le Convoi est le 5 dernier parce que vous ne pouvez pas contre-interroger, donc si 6 7 vous voulez, je peux vous donner un peu plus de temps parce que vous n'êtes pas dans cet ordre. 8 9 Me BRENDAN MILLER: Oui, je vais interroger [pour] 10 Madame van den Verg. --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me BRENDAN MILLER: 11 Me BRENDAN MILLER: J'aurais quelques petites 12 questions à vous poser suite à vos observations. 13 14 Vous avez vu la vidéo qui vient de passer? M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Oui. 15 16 Me BRENDAN MILLER: Et on vous a posé des questions à ce propos. En dehors de ces incidents, est-ce que 17 18 vous avez observé les évènements que l'on voyait sur la vidéo? M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Certains, mais 19 20 pas la majorité. Il y a beaucoup de choses que je n'avais pas 21 vues. 22 Me BRENDAN MILLER: Et dans les photos, il y avait un drapeau confédéré et une croix gammée. Est-ce que vous avez 23 24 vu ces drapeaux pendant que vous étiez à Ottawa? 25 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Non. Mme MARGARET HOPE BRAUN: Non. 26

Me BRENDAN MILLER: Et est-ce qu'il y a d'autres

éléments que l'on pourrait classifier comme racistes,

- 1 [misogynes]... enfin, des messages inappropriés? Est-ce que vous
- 2 avez constaté ce genre de choses?
- 3 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Non. D'une façon
- 4 générale, c'était... tout allait bien [...]
- 5 **Me BRENDAN MILLER:** Et il y avait des menaces
- 6 contre le gouvernement canadien?
- 7 Mme MARGARET HOPE BRAUN: Non.
- 8 M. CHRISTOPHER GREGORY DEERING: Non.
- 9 Me BRENDAN MILLER: Et avez-vous vu la destruction
- 10 de biens?
- 11 L'INTERPRÈTE: La réponse est non.
- 12 **Me BRENDAN MILLER:** [Merci.]
- 13 COMMISSAIRE ROULEAU: Et donc, pour l'avocat, il
- 14 n'y a pas de réexamen?
- 15 **Me STEPHEN ARMSTRONG:** [Pas de réexamen, Monsieur
- 16 le Commissaire.]
- 17 COMMISSAIRE ROULEAU: Alors, il me reste à vous
- 18 remercier tous les deux de votre témoignage.
- 19 Nous allons maintenant marquer une pause pendant
- 20 une heure, ce qui veut dire que nous nous retrouvons à 2 h 10.
- 21 LA GREFFIÈRE: The Commission is in recess for one
- 22 hour. La Commission est levée pour une heure.
- 23 --- L'audience est suspendue à 13:10
- 24 --- L'audience est reprise à 14:10
- 25 **LA GREFFIÈRE:** Order. À l'ordre.
- 26 The Commission is reconvened. La Commission
- 27 reprend.
- 28 Me JOHN MATHER: Bon après-midi, Monsieur le

- 1 Commissaire. John Mather, avocat de la Commission.
- Nous allons maintenant entendre Jeremy Mackenzie.
- 3 Monsieur Mackenzie va témoigner par visioconférence. Je voudrais
- 4 m'assurer qu'on peut l'entendre.
- 5 COMMISSAIRE ROULEAU: Est-ce que vous pouvez nous
- 6 entendre, Monsieur Mackenzie?
- 7 L'INTERPRÈTE: L'interprète regrette, les
- 8 conditions ne permettent pas l'interprétation. Le service
- 9 reprendra dès que les conditions de sécurité seront réunies pour
- 10 permettre l'interprétation du témoin.
- 11 LA GREFFIÈRE: Monsieur Mackenzie, est-ce que vous
- 12 voulez jurer sur un document religieux ou est-ce que vous voulez
- 13 affirmer?
- 14 M. JEREMY MACKENZIE: [...]
- 15 **LA GREFFIÈRE:** S'il vous plait, indiquez votre nom
- 16 en entier et épelez-le.
- 17 L'INTERPRÈTE: L'interprète regrette, elle n'est
- 18 pas en mesure d'interpréter monsieur Jemery Mackenzie qui ne
- 19 porte pas l'équipement approprié pour assurer la sécurité de
- 20 l'interprétation.
- 21 --- M. JEREMY MACKENZIE, Assermenté:
- 22 LA GREFFIÈRE: Est-ce que vous êtes prêt à
- 23 affirmer que vous direz la vérité, toute la vérité dans votre
- 24 témoignage?
- 25 L'INTERPRÈTE: L'interprète regrette, elle n'est
- 26 pas en mesure d'interpréter le témoin.
- 27 --- DÉCLARATION PAR Me SHERIF FODA:
- 28 Me SHERIF FODA: Bonjour. Je suis Sherif Foda,

- 1 avocat de Jeremy Mackenzie.
- 2 Monsieur Mackenzie a été convoqué comme témoin

- 3 cet après-midi. Nous aimerions indiquer qu'il invoque ses
- 4 protections en vertu de la Loi sur la preuve du Canada et de
- 5 l'Ontario et en vertu aussi de l'article 13 de la Charte
- 6 canadienne des droits et libertés.
- 7 COMMISSAIRE ROULEAU: Entendu. Je note que le
- 8 témoin s'oppose à répondre à toutes les questions au motif que
- 9 les questions visent à établir sa responsabilité dans le cadre
- 10 d'une procédure au civil. D'accord? Est-ce que c'est suffisant?
- 11 Me SHERIF FODA: Absolument. Merci, Monsieur le
- 12 Président.
- 13 COMMISSAIRE ROULEAU: Alors, Monsieur Mackenzie,
- 14 nous sommes prêts.
- 15 **Me JOHN MATHER:** Merci.
- 16 --- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR Me JOHN MATHER:
- 17 **Me JOHN MATHER:** Bon après-midi, Monsieur
- 18 Mackenzie. Est-ce que vous m'entendez?
- 19 M. JEREMY MACKENZIE: [Oui.]
- 20 Me JOHN MATHER: Je suis John Mather des avocats
- 21 de la Commission. Vous comparez aujourd'hui en visioconférence
- 22 du Centre correctionnel de Saskatoon. Est-ce exact?
- M. JEREMY MACKENZIE: [Exact.]
- 24 Me JOHN MATHER: Et nous croyons comprendre que
- 25 vous êtes détenu pour des accusations non reliées aux
- 26 manifestations à Ottawa. Est-ce exact?
- 27 M. JEREMY MACKENZIE: [Exact.]
- 28 Me JOHN MATHER: La Commission croit comprendre

que vous êtes originaire de Nouvelle-Écosse. Est-ce exact? 1 2 M. JEREMY MACKENZIE: [Oui, Monsieur.] Me JOHN MATHER: Et où avez-vous grandi? 3 M. JEREMY MACKENZIE: [J'ai grandi dans le comté 4 de Pictou, Nouvelle-Écosse.] 5 6 Me JOHN MATHER: Et nous croyons comprendre que 7 vous étiez un membre des Forces armées canadiennes. M. JEREMY MACKENZIE: [...] 8 9 Me JOHN MATHER: Quel rang avez-vous atteint au sein des Forces armées? 10 L'INTERPRÈTE: Intervention inaudible. 11 M. JEREMY MACKENZIE: [...] 12 Me JOHN MATHER: Et vous avez produit une lettre 13 par l'intermédiaire de votre avocat, une lettre que vous avez 14 adressée au Sénat. Est-ce que vous savez de quoi je parle? 15 16 M. JEREMY MACKENZIE: [Je crois que oui.] 17 Me JOHN MATHER: Je vous demande qu'on produise le 18 document qui commence par JMK, JMK0000003. 19 Monsieur, est-ce que vous voyez ce qui est à 20 l'écran? M. JEREMY MACKENZIE: Oui. 21 22 Me JOHN MATHER: C'est une lettre qui s'appelle « Liste des revendications de Diagolon au Sénat canadien ». Est-23 24 ce que vous voyez cela?

- M. JEREMY MACKENZIE: [Oui.]
- 26 Me JOHN MATHER: Je vais vous poser des questions
- 27 tout à l'heure sur Diagolon. Est-ce que vous pouvez confirmer...
- 28 Si on défile vers le bas.

Encore pour la Commission, mais aussi... il y a une 1 signature au bas de ce document. Il n'y a pas de signature. Est-2 3 ce que vous savez si vous avez signé ce document? L'INTERPRÈTE: Réponse inaudible. 4 M. JEREMY MACKENZIE: [...] 5 6 Me JOHN MATHER: Est-ce que vous vous rappelez 7 quand vous avez envoyé cela au Sénat? M. JEREMY MACKENZIE: [...] 8 9 Me JOHN MATHER: Désolé, avec l'audio, je ne vous ai pas entendu. Est-ce que c'était invoqué ou révoqué? 10 11 L'INTERPRÈTE: L'interprète regrette, elle n'est pas en mesure d'interpréter le témoin. 12 M. JEREMY MACKENZIE: [...] 13 Me JOHN MATHER: Monsieur Mackenzie, je vais vous 14 poser des questions. Est-ce que vous avez besoin de regarder la 15 16 lettre? Dites-le-moi. 17 M. JEREMY MACKENZIE: [Oui.] 18 Me JOHN MATHER: Dans la lettre au Sénat, vous vous décrivez comme un auteur de podcasts et un comédien. Est-ce 19 20 exact? 21 M. JEREMY MACKENZIE: [Oui.] 22 Me JOHN MATHER: Et vous avez adopté le nom de Raging Dissident pour vos podcasts. Est-ce exact? 23 24 M. JEREMY MACKENZIE: [Oui.] 25 Me JOHN MATHER: Et à un moment donné, vous aviez une chaine YouTube. Est-ce exact? 26 27 M. JEREMY MACKENZIE: [Oui.]

Me JOHN MATHER: Est-ce que vous savez combien de

personnes suivaient votre chaine? 1 2 M. JEREMY MACKENZIE: [...] Me JOHN MATHER: Et vous avez aussi une chaine de 3 Telegram? 4 M. JEREMY MACKENZIE: [Oui.] 5 6 Me JOHN MATHER: Bon, est-ce que vous pouvez nous 7 donner une gamme de chiffres pour les personnes qui vous suivent? 8 9 M. JEREMY MACKENZIE: [...] Me JOHN MATHER: Et sur les chaines YouTube et 10 Telegram, est-ce que vous utilisiez le nom de Raging Dissident? 11 12 M. JEREMY MACKENZIE: [Oui.] Me JOHN MATHER: Et vous avez aussi un compte 13 Instagram pour lequel vous utilisez le nom Raging Dissident -14 Dissident Déchainé? 15 16 M. JEREMY MACKENZIE: [Oui, c'est exact.] 17 Me JOHN MATHER: [...] 18 L'INTERPRÈTE: L'interprète regrette, elle n'est pas en mesure d'entendre le témoin. 19 20 M. JEREMY MACKENZIE: [...] Me JOHN MATHER: Et quel est l'URL pour votre site 21 22 web personnel? 23 M. JEREMY MACKENZIE: [...] 24 Me JOHN MATHER: Le site dont vous venez de parler. 25 M. JEREMY MACKENZIE: [...] 26 Me JOHN MATHER: Merci. Est-ce que vous utilisez 27 le service de messagerie Slack pour communiquer? 28

M. JEREMY MACKENZIE: [Non.] 1 2 Me JOHN MATHER: Est-ce que vous avez utilisé Slack? 3 M. JEREMY MACKENZIE: [Non, je n'en ai jamais 4 entendu parler.] 5 6 Me JOHN MATHER: Dans la lettre au Sénat, vous 7 vous présentez comme un membre fondateur du Parti du peuple du Canada. Est-ce exact? 8 M. JEREMY MACKENZIE: [...] 9 Me JOHN MATHER: Et vous vous décrivez comme un 10 partisan enthousiaste. 11 M. JEREMY MACKENZIE: [...] 12 Me JOHN MATHER: Alors, si on pouvait voir à 13 nouveau la lettre au Sénat, JMK3. Et si on peut défiler. Vous 14 pouvez continuer à dérouler. Continuez à dérouler vers le bas, 15 16 s'il vous plait. Arrêtez-vous là. 17 Vous dites, Monsieur Mackenzie: « Je suis aussi un membre fondateur du 18 Parti du peuple du Canada et j'ai 19 20 appuyé avec enthousiasme le parti à travers mes médias sociaux. 21 22 Alors, est-ce que vous convenez que vous êtes un partisan enthousiaste du Parti du peuple du Canada par 23 24 l'intermédiaire des médias sociaux? 25 Ah, il semble que l'on ait des difficultés techniques. Je vous demande de patienter. 26 27 M. JEREMY MACKENZIE: [Nous avons perdu l'audio. Allo? Je ne peux rien entendre. Allo?] 28

Me JOHN MATHER: L'équipe technique, Monsieur le 1 Commissaire, a dit qu'il faudrait 5 minutes pour résoudre le 2 3 problème technique. COMMISSAIRE ROULEAU: Alors, nous allons faire une 4 pause de 5 minutes. 5 6 LA GREFFIÈRE: La séance est suspendue pendant 7 5 minutes. --- L'audience est suspendue à 14:20 8 9 --- L'audience est reprise à 14:28 LA GREFFIÈRE: The Commission is reconvened. La 10 11 Commission reprend. --- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR Me JOHN MATHER (reprise): 12 Me JOHN MATHER: Monsieur Mackenzie, est-ce que 13 vous m'entendez maintenant? 14 M. JEREMY MACKENZIE: [Oui, Monsieur.] 15 16 Me JOHN MATHER: Merci, et je vous entends. Mes excuses pour les difficultés techniques. Je vous remercie de 17 18 votre patience. Avant que nous soyons coupés, je ne sais pas 19 20 quand vous m'avez entendu la dernière fois, je vous ai demandé 21 si vous étiez un partisan enthousiaste du Parti du peuple du 22 Canada et vous m'avez dit que vous n'étiez pas nécessairement enthousiaste. Je vous ai ensuite montré la lettre que vous avez 23 24 adressée au Sénat dans... j'espère que vous la voyez, dans laquelle vous dites que vous êtes un membre fondateur et que 25 vous appuyez... 26 27 « ...avec enthousiaste le Parti par les

médias sociaux et en participant à des

réunions tenues par Maxime Bernier et 1 2 par des amis personnels comme Mark Friesen et Randy Hillier. » 3 Alors, je pense que vous étiez un partisan 4 enthousiaste dans la mesure où vous l'avez dit dans la lettre. 5 L'INTERPRÈTE: Réponse inaudible. L'interprète 6 7 regrette, elle n'est pas en mesure d'interpréter le témoin, car la qualité du son est insuffisante. 8 9 M. JEREMY MACKENZIE: [...] Me JOHN MATHER: Et vous avez dit tout à l'heure 10 que vous étiez l'auteur d'un podcast. Souvent, ces podcasts sont 11 enregistrés par vidéo et sont diffusés par vidéo. C'est exact? 12 M. JEREMY MACKENZIE: [C'est exact.] 13 Me JOHN MATHER: Alors, ce n'est pas simplement un 14 format audio. 15 16 M. JEREMY MACKENZIE: [...] 17 Me JOHN MATHER: Et dans votre podcast, est-ce que 18 vous avez critiqué vertement le gouvernement? M. JEREMY MACKENZIE: [Oui, Monsieur.] 19 Me JOHN MATHER: Et aussi la GRC? 20 21 M. JEREMY MACKENZIE: [Oui.] 22 Me JOHN MATHER: Et en général, vous êtes opposé à l'obligation imposée par le gouvernement du Canada relative à la 23 24 COVID-19? 25 M. JEREMY MACKENZIE: [En général, oui.] Me JOHN MATHER: Et à propos de la GRC, si je 26 comprends bien, vous avez critiqué la façon dont la GRC s'est 27 comportée lors des évènements de Portapique en Nouvelle-Écosse 28

- 1 [en 2020]?
- 2 M. JEREMY MACKENZIE: [...]
- 3 Me JOHN MATHER: Je vais vous poser des questions

- 4 sur Diagolon. Là encore, je me réfère à la lettre que vous avez
- 5 envoyée au Sénat. Vous expliquez que Diagolon est un pays
- 6 fictif, ou, enfin, c'est son origine. Est-ce que c'est juste?
- 7 M. JEREMY MACKENZIE: [Oui, Monsieur.]
- 8 Me JOHN MATHER: Et d'après les documents qu'a
- 9 examinés la Commission, Diagolon a pour origine quelque chose
- 10 que vous avez dessiné sur votre téléphone, vous avez dessiné une
- 11 ligne qui traversait le continent nord-américain du sud-est au
- 12 nord-ouest.
- 13 L'INTERPRÈTE: L'interprète regrette, elle n'est
- 14 pas en mesure d'interpréter le témoin. Le service
- 15 d'interprétation reprendra dès que la qualité du son le
- 16 permettra.
- 17 M. JEREMY MACKENZIE: [...]
- 18 Me JOHN MATHER: Donc, d'après la lettre que vous
- 19 avez envoyée au Sénat, vous convenez que vous êtes associé à
- 20 Diagolon et au drapeau de Diagolon.
- M. JEREMY MACKENZIE: [Oui, c'est sorti de mon
- 22 imagination, oui.]
- 23 Me JOHN MATHER: Et je crois que vous avez dit que
- 24 ç'a débuté comme une espèce de blaque, mais je crois que cette
- 25 blaque est maintenant devenue une communauté internationale des
- 26 partisans de votre baladodiffusion. Est-ce exact?
- M. JEREMY MACKENZIE: [...]
- 28 **Me JOHN MATHER:** Et dans votre lettre au Sénat

- 1 vous avez dit que vous avez créé une communauté internationale
- 2 des admirateurs de votre baladodiffusion. Est-ce exact?
- 3 M. JEREMY MACKENZIE: [...]
- 4 Me JOHN MATHER: Et cette communauté a des
- 5 réunions communautaires, des barbecues, pour les admirateurs?
- 6 M. JEREMY MACKENZIE: [...]
- 7 Me JOHN MATHER: Vous avez mentionné un barbecue
- 8 initial de l'été 2020, 2021. Après cela, est-ce que vous avez
- 9 assisté vous-même à d'autres rencontres où vous encouragez les
- 10 gens à participer?
- 11 M. JEREMY MACKENZIE: [...]
- 12 Me JOHN MATHER: Est-ce qu'il y avait d'autres
- 13 vétérans dans le milieu de Diagolon?
- 14 M. JEREMY MACKENZIE: [...]
- 15 Me JOHN MATHER: Est-ce que les membres de
- 16 Diagolon s'appellent des « bigots »?
- 17 M. JEREMY MACKENZIE: [...]
- 18 Me JOHN MATHER: Vous et vos suiveurs s'appelaient
- 19 des « bigots »? Et ça ne vous dérangeait pas et pour montrer que
- 20 ça ne vous dérangeait pas, vous l'avez adopté et vous vous
- 21 identifiez comme « bigots »?
- M. JEREMY MACKENZIE: [...]
- 23 Me JOHN MATHER: Est-ce que ce ton sarcastique est
- 24 conforme à votre comédie dans votre baladodiffusion?
- M. JEREMY MACKENZIE: [...]
- 26 Me JOHN MATHER: Déjà vous avez parlé du symbole
- 27 du drapeau de Diagolon.
- Je vais montrer cela à tout le monde ici. COM906.

1 Encore une fois, Monsieur Mackenzie, si vous ne voyez pas ce que je montre sur l'écran, dites-le-moi. 2 3 Est-ce que c'est vous dans la photo? 4 M. JEREMY MACKENZIE: [...] Me JOHN MATHER: Peut-on dire que le drapeau au 5 6 fond, c'est un drapeau de Diagolon? 7 M. JEREMY MACKENZIE: [Oui.] Me JOHN MATHER: La Commission comprend que, le 8 15 février 2022, vous avez dit dans un vidéo que vous ne pouviez 9 pas attendre jusqu'à ce que ce drapeau soit décrit comme un 10 symbole de haine. Vous savez de quoi je parle? 11 M. JEREMY MACKENZIE: [...] 12 13 Me JOHN MATHER: Alors, je veux comprendre. Ça fait partie de votre esprit comique, vous vouliez que ça soit 14 appelé un symbole de haine? 15 16 M. JEREMY MACKENZIE: [...] 17 Me JOHN MATHER: Vous vendez de la marchandise de Diagolon, n'est-ce pas? 18 19 M. JEREMY MACKENZIE: [...] 20 Me JOHN MATHER: Donc, les gens qui vendaient la 21 marchandise étaient vos copains? 22 M. JEREMY MACKENZIE: [Oui.] 23 Me JOHN MATHER: Ils vendaient avec votre 24 permission? 25 M. JEREMY MACKENZIE: [Oui.] Me JOHN MATHER: Ils font aussi partie du milieu 26 de Diagolon? 27 28 M. JEREMY MACKENZIE: [...]

1 Me JOHN MATHER: Ce n'est pas un symbole nuancé 2 dans son design. 3 M. JEREMY MACKENZIE: [...] Me JOHN MATHER: Si quelqu'un voulait se montrer 4 comme un partisan de votre baladodiffusion, de votre communauté, 5 ce serait assez facile de reproduire le drapeau de Diagolon, 6 7 n'est-ce pas? 8 M. JEREMY MACKENZIE: [...] 9 Me JOHN MATHER: Monsieur Mackenzie, ce que je vais dire ne va pas vous surprendre, mais je vais vous poser 10 quelques questions en toute équité. 11 La GRC vous a décrit dans des documents reçus par 12 la Commission... la GRC décrit Diagolon comme étant un réseau 13 14 comme une milice avec des membres armés qui se préparent pour la violence. La GRC a aussi décrit Diagolon comme un groupe ayant 15 16 des partisans qui ont des [sentiments comparables à 17 l']accélérationnisme qui voient un effondrement nécessaire et 18 une querre civile pour rectifier le parcours du pays. Dans votre lettre au Sénat, vous avez nié ces 19 allégations, n'est-ce pas? 20 M. JEREMY MACKENZIE: [Oui, Monsieur.] 21 22 Me JOHN MATHER: Dans la lettre au Sénat, vous avez dit que vous êtes examiné par la GRC à cause des critiques 23 24 que vous avez faites sur la GRC. Je crois comprendre en lisant votre lettre, dites-moi si je me trompe, je crois que vous dites 25 que la GRC vous examine de près à cause de votre façon de les 26 critiquer, voilà pourquoi ils disent ces choses à votre sujet. 27 28 M. JEREMY MACKENZIE: [...]

```
Me JOHN MATHER: Éloignons-nous de ce qu'a dit la
1
    GRC sur Diagolon. J'apprécie que vous n'ayez pas pu voir le
2
3
    témoignage, mais nous avions le surintendant Patrick Morris,
    chef du Service de renseignement de la Police de l'Ontario, il
4
    n'est pas membre de la GRC. Il a dit à l'enquête que Diagolon
5
    est une entité extrémiste avec des opinions extrémistes.
6
7
                   Je présume que vous n'êtes pas d'accord avec ça?
                   M. JEREMY MACKENZIE: [...]
8
9
                   Me JOHN MATHER: Soyons justes, Monsieur
    Mackenzie, vous ne savez pas ce que dit la GRC ou la police de
10
    l'Ontario évoque en faisant ces évaluations, n'est-ce pas?
11
                   M. JEREMY MACKENZIE: [Correct.]
12
13
                   Me JOHN MATHER: Je vais vous parler de deux
    termes, l'Armée Plaid - the Plaid Army -, vous l'avez déjà
14
    expliqué. Un deuxième terme est un terme que vous avez dit
15
16
    quelques fois, « the beach » - « la plage ». Nous croyons, et
17
    corrigez-moi si je me trompe, quelques fois quand vous parlez de
    \ll the beach \gg - \ll la plage \gg -, vous parlez du Jour \ll D \gg, la
18
    Deuxième Guerre mondiale. N'est-ce pas?
19
20
                   M. JEREMY MACKENZIE: [...]
21
                   Me JOHN MATHER: Vous avez assisté aux manifs à
22
    Ottawa en janvier et février 2022?
                   M. JEREMY MACKENZIE: [Oui.]
23
24
                   Me JOHN MATHER: Vous étiez là avec d'autres
    membres du groupe Diagolon?
25
                   M. JEREMY MACKENZIE: [Oui.]
26
                   Me JOHN MATHER: Quand êtes-vous arrivé à Ottawa?
27
28
                   M. JEREMY MACKENZIE: [...]
```

Me JOHN MATHER: [...]

1	M. JEREMY MACKENZIE: []
2	Me JOHN MATHER: Alors, vous vouliez que quelqu'un
3	agisse en réalité conformément aux habitudes de Diagolon. Est-ce
4	que vous saviez que la GRC ou d'autres organismes allaient
5	surveiller ce que vous faisiez?
6	M. JEREMY MACKENZIE: [Oui, Monsieur.]
7	Me JOHN MATHER: Donc, on vous donnait ces
8	directives, vous saviez qu'il y avait des oreilles à l'écoute?
9	M. JEREMY MACKENZIE: []
10	Me JOHN MATHER: Monsieur Mackenzie, maintenant je
11	vais vous lire une liste de noms. J'aurai peut-être des
12	questions supplémentaires, mais ce que je veux savoir, c'est,
13	pour chaque nom, si vous avez communiqué avec cette personne
14	avant d'arriver à Ottawa ou à Ottawa.
15	M. JEREMY MACKENZIE: [D'accord.]
16	Me JOHN MATHER: [Vous comprenez?]
17	M. JEREMY MACKENZIE: [Oui.]
18	Me JOHN MATHER: Tamara Lich.
19	M. JEREMY MACKENZIE: []
20	Me JOHN MATHER: Chris Barber.
21	M. JEREMY MACKENZIE: [Non.]
22	Me JOHN MATHER: James Bauder.
23	M. JEREMY MACKENZIE: [Non.]
24	Me JOHN MATHER: Brigitte Belton.
25	M. JEREMY MACKENZIE: [Non.]
26	Me JOHN MATHER: Benjamin Dichter.
27	M. JEREMY MACKENZIE: []
28	Me JOHN MATHER: Monsieur Mackenzie, je ne

- voudrais pas vous interrompre, mais je veux être sûr qu'on a le 1
- temps de passer à travers la liste et je veux savoir si vous 2
- 3 aviez communiqué avec ces gens-là. Vous pourrez toujours ajouter
- 4 quelque chose après.
- M. JEREMY MACKENZIE: [Oui.] 5
- 6 Me JOHN MATHER: Est-ce que vous avez communiqué
- 7 pendant que vous étiez à Ottawa avec Tom Marazzo?
- 8 M. JEREMY MACKENZIE: [...]
- Me JOHN MATHER: À Ottawa, combien de fois avez-9
- vous vu monsieur Marazzo? 10
- M. JEREMY MACKENZIE: [Deux fois.] 11
- Me JOHN MATHER: Et la première fois, c'était 12
- quand? 13
- 14 M. JEREMY MACKENZIE: [...]
- Me JOHN MATHER: Donc, avant le 28 janvier? 15
- 16 M. JEREMY MACKENZIE: [...]
- 17 Me JOHN MATHER: Mais on sait quand les camions
- 18 sont arrivés, mais c'était un peu avant que les camions
- arrivent? 19
- 20 M. JEREMY MACKENZIE: [Non, c'était après.]
- Me JOHN MATHER: C'était après. Combien de temps 21
- 22 après?
- M. JEREMY MACKENZIE: [...] 23
- 24 Me JOHN MATHER: Donc, à peu près une semaine.
- M. JEREMY MACKENZIE: [...] 25
- Me JOHN MATHER: Quand vous étiez à Ottawa, vous 26
- avez communiqué avec la police ou la police provinciale? 27
- 28 M. JEREMY MACKENZIE: [...]

```
1
                   Me JOHN MATHER: Avez-vous reçu... excusez, avez-
    vous reçu d'une source quelconque de l'information sur les
2
3
    activités de la police ou leurs plans?
                   M. JEREMY MACKENZIE: [...]
4
                   Me JOHN MATHER: OK. Vous vous souvenez du nom?
5
6
                   M. JEREMY MacKENZIE: [...]
7
                   Me JOHN MATHER: Et y a-t-il eu quelqu'un d'autre
    qui vous a fourni des informations sur les activités de la
8
9
    police?
10
                   M. JEREMY MACKENZIE: [Non.]
                   Me JOHN MATHER: On peut sortir l'OPP00001668. On
11
    va passer tout de suite à la page 5. Encore un petit peu.
12
                   Il s'agit d'un rapport de renseignements de la
13
    police de l'Ontario. Vous avez peut-être déjà vu ça, mais il y a
14
    des chances que vous ne l'ayez pas vu. Si vous regardez le
15
16
    paragraphe numéro 2, suite au paragraphe 1, on parle d'une vidéo
    Instagram... enfin, d'un compte Instagram. Est-ce que ça serait
17
18
    vous, ca?
                   M. JEREMY MACKENZIE: [Oui, Monsieur.]
19
20
                   Me JOHN MATHER: Possiblement?
                   M. JEREMY MACKENZIE: [Oui, Monsieur.]
21
22
                   Me JOHN MATHER: Deuxièmement, paragraphe 2, il
    s'agit encore d'un compte Instagram (sic). Il y a de
23
24
    l'information en provenance de la police et ça donne une
    description. Est-ce que c'est là l'information que la personne
25
    vous avait fournie?
26
                   M. JEREMY MACKENZIE: [Oui, Monsieur.]
27
28
                   Me JOHN MATHER: Sur la même page, le
```

```
paragraphe 3, on dit que le 8 février, il y a eu deux vidéos qui
1
    ont été mises au numéro 4 (sic). Est-ce que c'est votre canal?
2
3
                   M. JEREMY MACKENZIE: [...]
4
                   Me JOHN MATHER: Et ensuite, on dit que :
                              « Il devait y avoir des négociations
5
6
                              avec un délégué du gouvernement, mais
7
                              qu'on n'en avait pas encore le
                              résultat. »
8
9
                   Vous avez vu ca?
                   M. JEREMY MACKENZIE: [Non, Monsieur.]
10
                   Me JOHN MATHER: Je parle un peu trop vite, peut-
11
    être vous avez du mal à me suivre.
12
                   M. JEREMY MACKENZIE: [Oh, oui, oui. Merci.]
13
14
                   Me JOHN MATHER: [...]
                   M. JEREMY MACKENZIE: [...]
15
16
                   Me JOHN MATHER: Prenez votre temps de lire le
    texte avant que je pose des questions.
17
18
                    Et cela veut dire que vous saviez qu'il pouvait y
    avoir des négociations avec un déléqué du gouvernement, mais les
19
20
    organisateurs ne vous en ont pas encore parlé. Est-ce que vous
    savez à qui ça ferait référence?
21
22
                   M. JEREMY MACKENZIE: [...]
23
                   Me JOHN MATHER: Bon. Comment avez-vous appris
24
    cela?
                   M. JEREMY MACKENZIE: [...]
25
                   Me JOHN MATHER: Et vous nous parlez de ce qui est
26
    marqué ensuite, c'est ça?
27
28
                   M. JEREMY MACKENZIE: [Oui. Oui.]
```

ç'a été répété?

28

1 Me JOHN MATHER: Savez-vous si Tom Marazzo a rencontré Kanellakos à ce moment-là? 2 3 M. JEREMY MACKENZIE: [Non, Monsieur.] Me JOHN MATHER: Est-ce que monsieur Marazzo vous 4 a dit qu'il avait rencontré monsieur Kanellakos ou toute autre 5 6 personne du gouvernement dans les conversations que vous avez pu 7 avoir? M. JEREMY MACKENZIE: [Non, il ne me l'a pas dit.] 8 9 Me JOHN MATHER: Avez-vous parlé avec Keith Wilson 10 ou Eva Chipiuk? 11 M. JEREMY MACKENZIE: [Non, Monsieur.] Me JOHN MATHER: Vous pouvez retirer la vidéo. 12 Monsieur Mackenzie, vous avez critiqué la réponse 13 du gouvernement à la manifestation d'Ottawa. 14 M. JEREMY MACKENZIE: [...] 15 16 Me JOHN MATHER: Est-ce que vous avez dit que la GRC empêchait les camionneurs d'avoir les commodités dont ils 17 avaient besoin? 18 M. JEREMY MACKENZIE: [...] 19 Me JOHN MATHER: Et est-ce que vous avez répété ça 20 dans ce que vous avez dit sur vos émissions? 21 22 M. JEREMY MACKENZIE: [Peut-être, oui.] Me JOHN MATHER: Est-ce que vous avez dit que la 23 24 GRC allait brouiller les communications des camionneurs? 25 M. JEREMY MACKENZIE: [...] Me JOHN MATHER: Très bien. Maintenant, je reviens 26 à quelque chose que vous avez dit dans votre podcast. Est-ce que 27

1	M. JEREMY MACKENZIE: [Peut-être, oui.]
2	Me JOHN MATHER: Et est-ce que vous avez dit dans
3	votre podcast… attendez, je recule.
4	Avez-vous distribué ou connaissez-vous quelqu'un
5	qui a distribué des informations de contact avec les gens de la
6	police d'Ottawa?
7	M. JEREMY MACKENZIE: [Non, pas à ma
8	connaissance.]
9	Me JOHN MATHER: Nous allons afficher un autre
10	document, [SSM.NSC.CAN.00001575_REL.0001].
11	Excusez-moi de cette longue suite de chiffres et
12	de lettres.
13	On commence tout en haut.
14	Monsieur Mackenzie, c'est un précis analytique du
15	SCRS.
16	Si on peut aller à la page 3, s'il vous plait.
17	Descendez un petit peu plus.
18	Cette partie du rapport a dit que :
19	« Depuis le weekend initial… les
20	principaux dirigeants de Diagolon ont
21	fait de nombreux appels à la
22	participation. Vriend a recueilli des
23	dons pour permettre à d'autres de
24	voyager pour participer aux
25	manifestations [à Coutts, Alberta, ou
26	Ottawa, Ontario]. »
27	Est-ce que vous savez si monsieur Vriend
28	recueillait des dons pour permettre à des gens de se rendre à

```
des manifestations à Coutts ou à Ottawa?
1
2
                   M. JEREMY MACKENZIE: [...]
3
                   Me JOHN MATHER: Et si on peut passer à la page
    suivante? Remontez dans le document. Arrêtez.
4
                   Il s'agit d'un document du SCRS. Là, dans un
5
    encadré : « Selon les mots de Jeremy Mackenzie » :
6
7
                              « C'est le bon contre le méchant. La
                              confrontation a finalement démarré.
8
9
                              Elle a commencé au Canada et vous allez
                              maintenant faire partie de
10
                              l'histoire. »
11
                   C'est quelque chose que vous avez dit?
12
                   M. JEREMY MACKENZIE: [...]
13
                   Me JOHN MATHER: C'est ce que vous avez dit ici à
14
    propos des manifestations ici à Ottawa et à Coutts?
15
16
                   M. JEREMY MACKENZIE: [Probablement. Je crois que
    oui.1
17
                   Me JOHN MATHER: Et ensuite :
18
                              « C'est la plage. Allez-y. »
19
20
                   Est-ce que c'est quelque chose que vous avez dit
    à propos des manifestations à Ottawa ou à Coutts?
21
22
                   M. JEREMY MACKENZIE: [Probablement, oui.]
23
                   Me JOHN MATHER: Et quand vous parlez de « la
24
    plage », est-ce que vous parlez du jour du Débarquement? C'est
    l'analogie avec le jour du Débarquement?
25
26
                   M. JEREMY MACKENZIE: [...]
                   Me JOHN MATHER: Et je vous ai entendu dire ça,
27
    Monsieur Mackenzie, mais quand vous parlez de « la plage », est-
28
```

```
1 ce que c'est dans le même contexte que lorsque vous parliez du
```

- 2 jour du Débarquement? Et ce que je demande, c'est que vous savez
- 3 que la police et le gouvernement considèrent votre groupe comme
- 4 extrémiste, alors c'est quelque chose qui attirerait leur
- 5 attention. Quand vous parlez de « la plage », vous parlez du
- 6 Débarquement, du jour du Débarquement, est-ce exact?
- 7 M. JEREMY MACKENZIE: [...]
- 8 Me JOHN MATHER: Monsieur le greffier, vous pouvez
- 9 enlever le document.
- 10 J'ai des questions pour vous, Monsieur Mackenzie,
- 11 à propos de la manifestation à Coutts. D'abord, répondez par
- 12 « oui » ou « non ».
- 13 Est-ce que vous vous êtes rendu personnellement à
- 14 Coutts?
- M. JEREMY MACKENZIE: [Non.]
- 16 Me JOHN MATHER: Est-ce que vous connaissiez
- 17 quelqu'un qui manifestait à Coutts en février 2022?
- 18 M. JEREMY MACKENZIE: [...]
- 19 Me JOHN MATHER: Ouels étaient les noms des deux
- 20 amuseurs publics?
- M. JEREMY MACKENZIE: [...]
- 22 Me JOHN MATHER: Chris Lyzak, monsieur Adams
- 23 Skelly, Brendan et Sam, est-ce qu'ils font partie de la
- 24 communauté de Diagolon?
- M. JEREMY MACKENZIE: [...]
- 26 Me JOHN MATHER: Si on est un partisan de
- 27 Diagolon, on fait partie de la communauté.
- M. JEREMY MACKENZIE: [...]

1 Me JOHN MATHER: Donc, la réponse à ma question

- 2 est oui?
- M. JEREMY MACKENZIE: [Je suppose, oui.]
- 4 Me JOHN MATHER: Est-ce que vous communiquiez avec
- 5 les personnes que vous venez d'identifier alors que vous étiez à
- 6 Coutts?
- 7 M. JEREMY MACKENZIE: [Non.]
- 8 Me JOHN MATHER: Comment est-ce que vous
- 9 connaissez Chris Lyzak?
- 10 M. JEREMY MACKENZIE: [...]
- 11 Me JOHN MATHER: Est-ce que vous lui avez parlé
- 12 lorsque vous étiez à l'une ou l'autre de ces réunions?
- 13 M. JEREMY MACKENZIE: [Oui, j'ai parlé à des
- 14 douzaines de personnes, oui.]
- Me JOHN MATHER: [Oui.]
- 16 M. JEREMY MACKENZIE: [Et Chris était l'une
- 17 d'entre elles.]
- 18 Me JOHN MATHER: Et donc, le sujet de conversation
- 19 était un sujet comme ceux que vous abordiez dans votre
- 20 baladodiffusion?
- M. JEREMY MACKENZIE: [...]
- 22 Me JOHN MATHER: Mais vos partisans, lorsqu'ils
- 23 vous rencontrent en personne, ils veulent parler avec vous de ce
- 24 qu'ils vous entendent dire dans vos baladodiffusions. Est-ce
- 25 juste?
- M. JEREMY MACKENZIE: [Parfois, oui.]
- 27 **Me JOHN MATHER:** Est-ce qu'on pourrait voir le
- 28 document COM00000907?

Monsieur Mackenzie, pourriez-vous identifier les 1 personnes dans cette photo? 2 M. JEREMY MACKENZIE: [...] 3 Me JOHN MATHER: Est-ce que c'était lors du 4 premier évènement en Saskatchewan? 5 M. JEREMY MACKENZIE: [Je crois que oui.] 6 7 Me JOHN MATHER: Et, Monsieur Mackenzie, mis à part cet évènement en Saskatchewan et l'autre évènement en 8 9 septembre 2021, est-ce que vous avez rencontré monsieur Lyzak une autre fois? 10 11 M. JEREMY MACKENZIE: [Non.] Me JOHN MATHER: Est-ce que vous avez communiqué 12 avec lui en dehors de ces deux évènements? 13 M. JEREMY MACKENZIE: [...] 14 Me JOHN MATHER: Donc, vous avez parlé avec lui 15 16 après son arrestation à Coutts? M. JEREMY MACKENZIE: [Oui, au cours de l'été.] 17 Me JOHN MATHER: D'accord. Et je vous ai posé des 18 questions générales sur des questions que vous connaissiez à 19 20 Coutts. Mais à propos de monsieur Lyzak, est-ce que vous pensiez qu'il était un admirateur de votre baladodiffusion? 21 22 M. JEREMY MACKENZIE: [Oui, Monsieur.] 23 Me JOHN MATHER: Et vous le considériez comme un 24 membre de la communauté de Diagolon? 25 M. JEREMY MACKENZIE: [Oui.] Me JOHN MATHER: Est-ce que vous savez que 26 monsieur Lyzak, ou en tout cas on a signalé que monsieur Lyzak 27

avait un drapeau de Diagolon lorsqu'il vivait avec son père?

1	M. JEREMY MACKENZIE: [J'ai entendu ça, oui.]
2	Me JOHN MATHER: Je vous demande de montrer le
3	document dont je cite la cote : [COM917].
4	Est-ce que vous avez déjà lu l'article qui est à
5	l'écran, Monsieur Mackenzie?
6	M. JEREMY MACKENZIE: [Peut-être. C'est difficile
7	de me rappeler.]
8	Me JOHN MATHER: C'est un article du Toronto Star
9	dans lequel vous êtes cité. Est-ce que vous vous rappelez avoir
10	vous être entretenu avec le Toronto Star à propos de monsieur
11	Lyzak?
12	M. JEREMY MACKENZIE: [Je crois que oui. Je me
13	suis entretenu avec le Toronto Star plusieurs fois, oui.]
14	Me JOHN MATHER: Est si on peut descendre?
15	Vous voyez, au milieu de la page :
16	« Lorsqu'il a été contacté par le Star,
17	monsieur Mackenzie a dit qu'il avait
18	rencontré Chris '[parmi] des milliers
19	de personnes à travers ma
20	baladodiffusion'. »
21	Monsieur Mackenzie, est-ce que vous savez que le
22	14 février la GRC a exécuté un mandat de perquisition et a
23	arrêté 13 personnes et a saisi plusieurs armes?
24	M. JEREMY MACKENZIE: [Oui, Monsieur.]
25	Me JOHN MATHER: Et comment est-ce que vous avez
26	appris cela?
27	M. JEREMY MACKENZIE: []
28	Me JOHN MATHER: Et quand est-ce que vous avez

28

appris que monsieur Lyzak était parmi les personnes qui ont été 1 2 arrêtées? 3 M. JEREMY MACKENZIE: [...] 4 Me JOHN MATHER: Est-ce que vous saviez que monsieur Lyzak a été accusé de conspiration en vue de meurtre et 5 6 de possession d'arme à feu? 7 M. JEREMY MACKENZIE: [Oui, Monsieur.] Me JOHN MATHER: Après l'arrestation, vous avez 8 9 affiché une vidéo à Ottawa dans laquelle vous parliez des personnes qui avaient été arrêtées à Coutts. Est-ce que vous 10 savez de quoi je parle? 11 M. JEREMY MACKENZIE: [Oui, Monsieur. Je sais de 12 quoi vous parlez, oui.] 13 Me JOHN MATHER: Je ne vais pas la faire jouer, 14 mais si vous pouvez simplement identifier cela comme une vidéo à 15 16 laquelle vous avez participé. 17 Je vais citer la cote [COM00000911]. Bon, en 18 fait, on pourrait écouter les 30 premières secondes. (PRÉSENTATION VIDÉO) 19 20 Vous pouvez arrêter là. Est-ce que c'est une vidéo que vous avez 21 22 affichée, Monsieur Mackenzie? 23 M. JEREMY MACKENZIE: [...] 24 Me JOHN MATHER: Vous avez raison, Monsieur Mackenzie, la justice est saisie de cette question qui devra 25 être tranchée dans un lieu opportun. 26

M. JEREMY MACKENZIE: [C'est juste.]

Me JOHN MATHER: Et selon les médias, les

```
personnes arrêtées, la police craignait quelle était l'intention
1
    d'utiliser des armes pour faire du tort à des policiers ou les
2
    tuer. Et si c'était l'intention de quelqu'un, vous dénonceriez
3
    cela. Est-ce que c'est ce que je comprends?
4
                   M. JEREMY MACKENZIE: [Oui.]
5
6
                   Me JOHN MATHER: Dans la vidéo...
7
                   Vous pouvez l'enlever. Merci, Monsieur le
    greffier.
8
9
                   Vous parlez des gars en Alberta. Hormis monsieur
    Lyzak, est-ce que vous connaissez quelqu'un qui a été arrêté en
10
11
    Alberta?
                   M. JEREMY MACKENZIE: [Non, Monsieur.]
12
                   Me JOHN MATHER: Pour être clair, je vais vous
13
    lire les noms et je vous demande de dire « oui » ou « non »,
14
    « oui, je les connais », « non, je ne les connais pas ».
15
16
                   M. JEREMY MACKENZIE: [Certainement.]
17
                   Me JOHN MATHER: Ursula Gwen Allred?
18
                   M. JEREMY MACKENZIE: [Non.]
                   Me JOHN MATHER: Luke Berk?
19
20
                   M. JEREMY MACKENZIE: [Non.]
                   Me JOHN MATHER: Christopher Dean Carbert?
21
                   M. JEREMY MACKENZIE: [Non.]
22
                   Me JOHN MATHER: Evan Banning Colenutt?
23
24
                   M. JEREMY MACKENZIE: [Non.]
                   Me JOHN MATHER: Johnson Chichow Law?
25
                   M. JEREMY MACKENZIE: [Non.]
26
                   Me JOHN MATHER: Jaclyn Francis Martin?
27
                   M. JEREMY MACKENZIE: [...]
28
```

1	Me JOHN MATHER: Et, Monsieur Mackenzie, pour vous
2	arrêter là, ce qui m'intéresse, ce sont les personnes que vous
3	connaissiez à
4	M. JEREMY MACKENZIE: [À cette période?]
5	Me JOHN MATHER:au 14 février
6	M. JEREMY MACKENZIE: [Oui.]
7	Me JOHN MATHER:2022.
8	M. JEREMY MACKENZIE: [D'accord, oui. Non.]
9	Me JOHN MATHER: Justin Lyle Martin?
10	M. JEREMY MACKENZIE: [Non.]
11	Me JOHN MATHER: Jerry Mitchell Troy Morin?
12	M. JEREMY MACKENZIE: [Non.]
13	Me JOHN MATHER: Easton Stewart Oler?
14	M. JEREMY MACKENZIE: [Non.]
15	Me JOHN MATHER: Anthony George Olienick?
16	M. JEREMY MACKENZIE: [Non.]
17	Me JOHN MATHER: Joanne Lyne Person?
18	M. JEREMY MACKENZIE: [Non.]
19	Me JOHN MATHER: Janx Anthon Zaremba?
20	M. JEREMY MACKENZIE: [Non.]
21	Me JOHN MATHER: Monsieur le Commissaire, j'ai
22	presque fini. Puis-je avoir quelques minutes, s'il vous plait?
23	COMMISSAIRE ROULEAU: D'accord.
24	Me JOHN MATHER: Monsieur Mackenzie, je pense que
25	vous savez que la GRC a diffusé des photos des armes et des
26	gilets pare-balles qu'elle a saisis. Nous allons regarder des
27	photos dont je cite la cote : [COM915].
28	Tout d'abord, voilà, Monsieur Mackenzie, voici la

1 photo qui montre les armes, les munitions, et les gilets qui ont

- 2 été saisis.
- 3 Et sinon, on peut maintenant montrer l'autre
- 4 photo qui montre plus précisément les gilets. Je pense que vous
- 5 savez ce que je vais vous montrer.
- 6 Voilà un gilet pare-balles pour les gilets pare-
- 7 balles de protection contre les armes balistiques.
- 8 M. JEREMY MACKENZIE: [...]
- 9 **Me JOHN MATHER:** D'accord.
- 10 Vous voyez que là, il y a deux écussons avec le
- 11 symbole de Diagolon. Est-ce exact?
- M. JEREMY MACKENZIE: [...]
- 13 Me JOHN MATHER: D'accord, mais vous avez convenu
- 14 avec moi tout à l'heure, Monsieur Mackenzie, que toutes les
- 15 personnes qui faisaient partie de la communauté de Diagolon
- 16 pouvaient très facilement réaliser un écusson de ce genre. Est-
- 17 ce exact?
- 18 M. JEREMY MACKENZIE: [Oui.]
- 19 Me JOHN MATHER: Ça sera le dernier document,
- 20 Monsieur le Commissaire.
- Je cite la cote du document :
- 22 [PB.NSC.CAN.0008508 REL.0001].
- 23 L'INTERPRÈTE: La cote du document est citée.
- 24 Me JOHN MATHER: Monsieur Mackenzie, encore il
- 25 s'agit d'un document de la division « K » de la GRC, et c'est un
- 26 rapport sur l'arrestation dont nous avons parlé à Coutts en
- 27 Alberta, et ici, nous voyons « La situation actuelle », vous
- 28 voyez qu'à la deuxième puce :

1 « Un gilet balistique a été saisi pendant la perquisition qui contenait un écusson représentant le 2 3 drapeau Diagolon [...] » Monsieur Mackenzie je sais que ce n'est pas vous 4 qui avez réalisé ce rapport, mais du point de vue de la GRC, la 5 GRC pensait que le gilet avec le drapeau de Diagolon était celui 6 7 de monsieur Lyzak. M. JEREMY MACKENZIE: [Il semble que c'est ce 8 qu'ils croient, oui.] 9 COMMISSAIRE ROULEAU: Objection de l'avocat. 10 L'INTERPRÈTE: L'interprète entend mal 11 l'intervention, elle regrette. 12 Me SHERIF FODA: [...] 13 COMMISSAIRE ROULEAU: Je crois que la guestion n'a 14 pas été très bien cadrée, mais la citation parle d'elle-même. Il 15 16 peut dire s'il est d'accord avec la citation. C'est un document 17 qui est à l'en-tête de la GRC. 18 Me JOHN MATHER: Je peux retirer ma question, Monsieur le Commissaire. Je conviens qu'il ne sait pas pourquoi 19 20 la GRC a fait cette observation. 21 Voici qui termine mes questions. 22 COMMISSAIRE ROULEAU: D'accord. 23 Maintenant, nous allons passer aux organisateurs 24 du convoi tout d'abord. 25 Me BRENDAN MILLER: Les organisateurs du convoi cèdent leur temps de parole à l'avocat de monsieur Mackenzie. 26

145

Gouvernement du Canada?

27

28

COMMISSAIRE ROULEAU: D'accord.

```
--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me STEPHEN AYLWARD:
1
2
                   Me STEPHEN AYLWARD: Bonjour, Monsieur Mackenzie.
    Stephen Aylward, un des avocats pour le gouvernement du Canada.
3
                   Monsieur Mackenzie, vous avez décrit Diagolon
4
    comme un groupe à la base. Est-ce que j'ai raison?
5
                   M. JEREMY MACKENZIE: [...]
6
7
                   Me STEPHEN AYLWARD: Vous êtes décrit comme étant
    de fait le chef de file de Diagolon?
8
                   M. JEREMY MACKENZIE: [...]
9
                   Me STEPHEN AYLWARD: La lettre au Sénat présentée
10
    par l'avocat de la Commission vous décrit comme leader de fait
11
    entre « citation ». Vous étiez ironique?
12
                   M. JEREMY MACKENZIE: [...]
13
                   Me STEPHEN AYLWARD: Vous n'avez pas d'autorité
14
    formelle sur quiconque dans la communauté de Diagolon, n'est-ce
15
16
    pas?
17
                   M. JEREMY MACKENZIE: [...]
                   Me STEPHEN AYLWARD: Vous vous considérez comme
18
    une présence qui calme dans la communauté de Diagolon?
19
20
                   M. JEREMY MACKENZIE: [...]
                   Me STEPHEN AYLWARD: Vous étiez d'accord tout à
21
22
    l'heure avec l'avocat du Commissaire que vous demandiez aux gens
    à Ottawa de ne pas enfreindre la loi ou être violent. D'accord?
23
24
                   M. JEREMY MACKENZIE: [...]
25
                   Me STEPHEN AYLWARD: Vous lanciez des messages
    parce que vous vous préoccupiez qu'un membre du groupe Diagolon
26
    aurait recours à la violence ou ferait des actes « illégals »...
27
    illégaux?
28
```

M. JEREMY MACKENZIE: [...] 1 2 Me STEPHEN AYLWARD: Vous avez expliqué qu'il y avait d'autres membres du groupe Diagolon qui vous 3 accompagnaient à Ottawa pendant le Convoi de la liberté? 4 M. JEREMY MACKENZIE: [C'est exact.] 5 6 Me STEPHEN AYLWARD: Il y en avait combien, 7 d'après vous? 8 M. JEREMY MACKENZIE: [...] 9 Me STEPHEN AYLWARD: Est-ce qu'il y avait d'autres gens que vous avez vus à Ottawa avec Diagolon? Des symboles? 10 11 M. JEREMY MACKENZIE: [...] Me STEPHEN AYLWARD: 12 SSM.NSC.CAN.00000079[REL 0001]? 13 Monsieur Mackenzie, êtes-vous au courant de 14 rapports que des membres du Plaid Army ont créé une vidéo sur 15 16 YouTube où ils exprimaient l'espoir que le Convoi de la liberté d'Ottawa serait la version canadienne de l'émeute du 6 janvier 17 aux États-Unis? 18 M. JEREMY MACKENZIE: [...] 19 20 Me STEPHEN AYLWARD: Merci. Voyons ensuite un doc, une vidéo, PB.CAN.00001820[REL.0001], à 55 secondes, s'il vous 21 22 plait. Alors que nous attendons, vous savez qu'il y a eu 23 24 une entente conclue entre quelques organisateurs de contestation à Ottawa et la Ville d'Ottawa? 25 M. JEREMY MACKENZIE: [Je ne crois pas, non.] 26 LE REGISTRAIRE: Avocat, un instant. Nous avons 27 28 quelques difficultés à retrouver ce document.

Me STEPHEN AYLWARD: Je passe au sujet suivant et 1 je reviendrai sur cela plus tard. 2 À propos de l'incident de Coutts évogué par 3 monsieur Mather, saviez-vous qu'il y avait quelques personnes 4 qui se sont rendues d'Ottawa, qui étaient à un évènement de 5 convois à Ottawa et qui se sont rendues à Coutts? 6 7 M. JEREMY MACKENZIE: [Non, Monsieur.] Me STEPHEN AYLWARD: Ce sont les individus accusés 8 9 par l'opération de la GRC. M. JEREMY MACKENZIE: Non, Monsieur 10 Me STEPHEN AYLWARD: Tout à l'heure, vous 11 décriviez... on voyait une photo de quelques gilets pare-balles 12 avec le symbole de Diagolon. Vous aviez quelques préoccupations 13 à propos de l'authenticité du symbole de Diagolon. 14 Soyons clairs. Est-ce que vous suggériez que le 15 16 symbole de Diagolon avait été planté là par les forces policières? 17 18 M. JEREMY MACKENZIE: [...] 19 Me STEPHEN AYLWARD: Il y a toujours quelques 20 difficultés à retrouver cette vidéo? 21 LE REGISTRAIRE: Vous avez raison, Maitre. 22 COMMISSAIRE ROULEAU: Est-ce que ça va prendre quelque temps? 23 24 Peut-on faire ça plus tard? LE REGISTRAIRE: Ça peut prendre quelque temps. 25 COMMISSAIRE ROULEAU: Alors, si vous êtes 26 d'accord, vous pourrez achever votre interrogatoire, sous 27

réserve de cette vidéo, on pourrait vous donner du temps quand

ce sera prêt, dans 10 minutes peut-être? 1 2 Me STEPHEN AYLWARD: Très bien. 3 J'ai un autre clip vidéo à jouer. Est-ce que possible de voir un autre clip vidéo? 4 LE REGISTRAIRE: Si vous avez l'identité. 5 6 Me STEPHEN AYLWARD: COM00000911 vu tout à 7 l'heure, à 30 secondes. (PRÉSENTATION VIDÉO) 8 9 Me STEPHEN AYLWARD: Tout à l'heure, vous avez dit qu'il y avait quelques vidéos où vous aviez encouragé les gens à 10 Ottawa de ne pas employer la violence, de ne pas agir de façon 11 illégale. 12 Dans vos commentaires, « si vous voulez danser, 13 14 dansons », je crois que vous avez dit « restez là en place ». Croyez-vous que ces commentaires s'alignent sur votre 15 déclaration de tout à l'heure? 16 17 M. JEREMY MACKENZIE: [...] Me STEPHEN AYLWARD: Merci. 18 Puis-je avoir deux minutes, je peux adresser ces 19 20 questions? COMMISSAIRE ROULEAU: Je crois que la vidéo est 21 22 disponible. 23 LE REGISTRAIRE: Alors, Maitre, c'est maintenant 24 POE.DOF00000014. Cette vidéo a 8 minutes, n'est-ce pas? 25 Me STEPHEN AYLWARD: Oui. À 55 secondes, s'il vous plait. 26 (PRÉSENTATION VIDÉO) 27

« Randy Hillier en a déjà parlé. Demain, on allègue qu'il y aura

1	quelque entente qui sera conclue, approuvée par — entre
2	guillemets - les 'camionneurs', la Ville et le gouvernement pour
3	déplacer les véhicules, changer de place pour les véhicules.
4	Des gens m'ont dit dans le Mouvement que pour les
5	camionneurs, les vrais camionneurs, cette vente par le
6	leadership d'opératives politiques, Dichter et Dagny
7	ne sont pas de notre côté. Ils n'ont pas distribué
8	l'argent du tout. Ces gens sont là, ils ont 9 000 par
9	moi pour faire ces paiements, mais ne se font pas
10	payer. Maintenant, des gens n'arrivent pas à payer
11	leur hypothèque.
12	Et cette entente, demain, est frauduleuse.
13	Beaucoup des noms qui s'y rattachent »
14	Me STEPHEN AYLWARD: Ça suffit.
15	J'ai mentionné une entente auparavant entre les
16	organisateurs et la Ville. Est-ce que cette vidéo rafraichit
17	votre mémoire à ce sujet?
18	M. JEREMY MACKENZIE: []
19	Me STEPHEN AYLWARD: Vous encouragiez vos
20	partisans à ne pas suivre cette entente?
21	M. JEREMY MACKENZIE: []
22	Me STEPHEN AYLWARD: Merci.
23	COMMISSAIRE ROULEAU: Merci.
24	Ensuite, je crois c'est le tour de la Coalition
25	des résidents d'Ottawa et des commerces d'Ottawa.
26	(COURTE PAUSE)
27	CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me PAUL CHAMP:
28	Me PAUL CHAMP: Bonjour, Monsieur Mackenzie. Je ne

- 1 sais pas si vous pouvez me voir. Paul Champ, avocat de la
- 2 Coalition des résidents et des commerces du centre-ville
- 3 d'Ottawa. J'ai quelques questions pour vous.
- 4 Vous avez mentionné avoir des captures d'écran du

- 5 texte du groupe d'agents de la GRC. Vous l'avez obtenu d'un
- 6 membre actuel de la GRC?
- 7 M. JEREMY MACKENZIE: [...]
- 8 Me PAUL CHAMP: Bon. De temps en temps, avez-vous
- 9 des interactions avec des partisans, des gens qui vous
- 10 soutiennent et qui sont actuellement membres de forces
- 11 policières?
- 12 M. JEREMY MACKENZIE: [Oui, c'est exact.]
- 13 Me PAUL CHAMP: Et pendant que vous étiez à Ottawa
- 14 pendant les manifs de convois, communiquiez-vous avec ces gens
- 15 qui sont actuellement membres de forces policières et de vos
- 16 partisans?
- 17 M. JEREMY MACKENZIE: [Pas directement, non.]
- 18 Me PAUL CHAMP: Est-ce que vous n'avez jamais eu
- 19 contact et des communications avec un membre actuel du SCRS qui
- 20 vous soutiennent, un partisan?
- M. JEREMY MACKENZIE: [...]
- 22 Me PAUL CHAMP: Oui. Et vous avez mentionné que
- 23 vous aviez trois ou quatre personnes, parfois même 20 personnes
- 24 qui restaient avec vous au même endroit à Ottawa. Est-ce que
- 25 c'est juste?
- M. JEREMY MACKENZIE: [C'est juste, oui.]
- 27 **Me PAUL CHAMP:** Jusqu'à 20 personnes de vos
- 28 partisans?

```
M. JEREMY MACKENZIE: [Oui, c'est exact.]
1
2
                   Me PAUL CHAMP: Et certains étaient d'anciens
    membres ou des membres actuels des Forces armées, des anciens
3
    combattants comme vous-même?
4
                   M. JEREMY MACKENZIE: [...]
5
6
                   Me PAUL CHAMP: Est-ce qu'il y en a parmi eux qui
7
    apportaient des armes à feu?
8
                   M. JEREMY MACKENZIE: [...]
9
                   Me PAUL CHAMP: Sûrement. Vous vous préoccupiez de
    cela, que certaines personnes dans les protestations de la manif
10
    pourraient miner la raison de la manif en devenant violentes et
11
    vous ne vouliez pas cela, n'est-ce pas?
12
                   M. JEREMY MACKENZIE: [C'est exact.]
13
14
                   Me PAUL CHAMP: Voilà pourquoi vous avez lancé ce
    message aux gens de ne pas être violents, n'est-ce pas?
15
16
                   M. JEREMY MACKENZIE: [Oui, Monsieur.]
17
                   Me PAUL CHAMP: Vous saviez que ces personnes-là
18
    étaient volatiles et pourraient devenir violentes, n'est-ce pas?
                   M. JEREMY MACKENZIE: [...]
19
20
                   Me PAUL CHAMP: Et quand vous étiez à Ottawa,
    aviez-vous eu contact avec monsieur Randy Hillier?
21
22
                   M. JEREMY MACKENZIE: [...]
                   Me PAUL CHAMP: Pendant que vous étiez à Ottawa?
23
24
                   M. JEREMY MACKENZIE: [Exact.]
25
                   Me PAUL CHAMP: Quand vous avez reçu... le texte de
    la GRC, l'avez-vous communiqué à des leaders du convoi?
26
27
                   M. JEREMY MACKENZIE: [...]
                   Me PAUL CHAMP: Et vous avez rencontré d'autres
28
```

```
personnes qui étaient là à titre officiel pendant que vous étiez
1
2
    à Ottawa?
3
                   M. JEREMY MACKENZIE: [Non, Monsieur.]
                   Me PAUL CHAMP: Au niveau fédéral ou provincial?
4
                   M. JEREMY MACKENZIE: [Pas à ma connaissance,
5
6
    non.1
7
                   Me PAUL CHAMP: Et vous avez indiqué dans votre
    témoignage que vous aviez rencontré Tamara Lich [cet été]?
8
9
                   M. JEREMY MACKENZIE: [...]
10
                   Me PAUL CHAMP: Et vous avez discuté de ce qui
11
    allait se passer ou...
12
                   M. JEREMY MACKENZIE: [...]
                   Me PAUL CHAMP: « Ma situation juridique ».
13
                   M. JEREMY MACKENZIE: [...]
14
                   Me PAUL CHAMP: Merci beaucoup.
15
16
                   COMMISSAIRE ROULEAU: Très bien. Merci.
17
                   Ensuite, le Service de police d'Ottawa?
18
    --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me JESSICA BARROW:
                   Me JESSICA BARROW: Bon après-midi, Monsieur
19
    Mackenzie. Je représente le Service de police d'Ottawa.
20
                    [Pouvez-vous bien me voir et m'entendre?]
21
22
                   M. JEREMY MACKENZIE: [Oui, je le peux.]
                   Me JESSICA BARROW: Excellent.
23
24
                   J'aimerais revenir sur quelque chose que vous
    avez dit plus tôt. Vous avez dit que, avant les évènements
25
    d'Ottawa, vous niez qu'il n'y ait pas d'effets secondaires, mais
26
    enfin, vous n'étiez pas l'organisateur de ces évènements.
27
28
                   M. JEREMY MACKENZIE: [...]
```

Ct-int.(Barrow)

MACKENZIE

Me JESSICA BARROW: Vous n'aviez pas de 1 connaissance de quelque intention de ce genre, n'est-ce pas? 2 3 M. JEREMY MACKENZIE: [...] Me JESSICA BARROW: Très bien. Mais en ce qui 4 concerne vos commentaires, est-ce que vous êtes au courant que 5 les organisateurs ont dit dans leurs témoignages que les choses 6 7 sont devenues beaucoup plus significatives que ce qu'on avait pu prévoir? 8 9 M. JEREMY MACKENZIE: [...] Me JESSICA BARROW: Savez-vous qu'au niveau 10 fédéral (sic), certains organisateurs ont dit qu'ils n'avaient 11 pas prévu rester aussi longtemps qu'ils l'ont fait? 12 M. JEREMY MACKENZIE: [Non.] 13 14 Me JESSICA BARROW: Je vais passer aux médias sociaux. Nous avons entendu votre témoignage à ce propos. Est-ce 15 16 que vous êtes d'accord avec moi pour dire que c'est un outil que les gens utilisent pour commenter les actes posés par les 17 18 autres? M. JEREMY MACKENZIE: [Oui, bien sûr.] 19 20 Me JESSICA BARROW: Est-ce que cela veut dire que l'on peut influencer les médias sociaux? 21 22 M. JEREMY MACKENZIE: [Oui. Certains gagnent leur 23 vie de cette façon.] 24 Me JESSICA BARROW: Et c'est un outil pour 25 encourager les gens à acheter quelque chose ou pour défendre un point de vue social? 26 27 M. JEREMY MACKENZIE: [...] 28 Me JESSICA BARROW: Donc, vous êtes d'accord avec

moi pour dire que les médias sociaux ont le pouvoir, volontaire 1 2 ou involontaire, d'influencer l'action des autres? 3 M. JEREMY MACKENZIE: [...] Me SHERIF FODA: Monsieur le Commissaire? 4 M. JEREMY MACKENZIE: [...] 5 6 COMMISSAIRE ROULEAU: [...] 7 Me SHERIF FODA: Je ne suis pas sûr que les médias sociaux sont concernés dans les circonstances. Les utilisateurs 8 9 des médias sociaux, peut-être, mais je ne pense pas que mon client doit témoigner sur le pouvoir des médias sociaux. 10 11 Me JESSICA BARROW: Je peux préciser les choses, si vous le désirez. 12 COMMISSAIRE ROULEAU: Les médias sociaux est 13 14 quelque chose dont il faut tenir compte... Me JESSICA BARROW: Bien sûr. 15 COMMISSAIRE ROULEAU: ...mais vous devriez avoir des 16 questions plus précises. 17 Me JESSICA BARROW: Donc, pour préciser les 18 choses, je parle des utilisateurs des médias sociaux. Et pour 19 20 influencer les autres, est-ce que vous êtes d'accord pour dire 21 que ceux qui utilisent les médias sociaux peuvent volontairement 22 ou involontairement influencer autrui? M. JEREMY MACKENZIE: [...] 23 24 Me JESSICA BARROW: Et vous avez indiqué plus tôt que, selon la plateforme ou ce qui est affiché, des dizaines de 25 mille ou des centaines de mille personnes vous avaient suivi? 26

INTERNATIONAL REPORTING INC.

Me JESSICA BARROW: Vous avez indiqué dans une

M. JEREMY MACKENZIE: [...]

27

```
vidéo que ça s'était produit. Est-ce que c'est correct?
1
2
                   M. JEREMY MACKENZIE: [...]
                   Me JESSICA BARROW: Je ne vais pas vous reporter à
3
    ce document, mais le voici. C'est OPP835, et nous y avons fait
4
    référence antérieurement.
5
6
                              « [...] là, il existe un certain nombre
7
                              de milices composées de néofascistes
                              [...] qui voudraient saisir le pouvoir. »
8
9
                   Vous avez été en désaccord avec cette évaluation
    des choses?
10
                   M. JEREMY MACKENZIE: [...]
11
                   Me JESSICA BARROW: Très bien, mais vous seriez
12
    d'accord avec moi pour dire que certaines personnes peuvent
13
    interpréter vos messages de cette façon parce qu'apparemment il
14
    existe un organisme pour lequel c'est le cas.
15
16
                   M. JEREMY MACKENZIE: [...]
                   Me JESSICA BARROW: Très bien. J'aurais encore une
17
    question, parce qu'on me fait signe que j'arrive au bout de mon
18
    temps.
19
20
                   M. JEREMY MACKENZIE: [Bien sûr.]
21
                   Me JESSICA BARROW: Il y a eu quelques références
    voilées à la violence et vous avez indiqué en réponse que vous
22
    n'avez jamais eu l'intention de faire la promotion de la
23
24
    violence et que vos partisans le savaient.
25
                   M. JEREMY MACKENZIE: [...]
                   Me JESSICA BARROW: C'est vrai que vous n'avez pas
26
    eu l'occasion de parler avec tous les gens qui vous suivent.
27
```

M. JEREMY MACKENZIE: [...]

1 Me JESSICA BARROW: Et donc, vous ne savez pas

- 2 comment ces gens-là vont interpréter le message.
- M. JEREMY MACKENZIE: [Non.]
- 4 Me JESSICA BARROW: Merci beaucoup. Ceci met fin à
- 5 mes questions.
- 6 COMMISSAIRE ROULEAU: Ensuite, nous avons la
- 7 Police provinciale de l'Ontario.
- 8 Me CHRISTOPHER DIANA: Pas de questions. Merci.
- 9 COMMISSAIRE ROULEAU: Ensuite, l'avocat du chef
- 10 Sloly.
- 11 Me TOM CURRY: Merci. Pas de questions.
- 12 COMMISSAIRE ROULEAU: Ensuite , le gouvernement de
- 13 l'Alberta.
- 14 PERSONNE NON IDENTIFIÉE (femme): Nous n'avons pas
- 15 de questions non plus. Merci, Monsieur le Commissaire.
- 16 COMMISSAIRE ROULEAU: J'ai JCCF, les Citoyens pour
- 17 la liberté.
- 18 Me ANTOINE D'AILLY: [...]
- 19 COMMISSAIRE ROULEAU: Donc, vous avez eu beaucoup
- 20 d'appui.
- 21 **Me SHERIF FODA:** Je passe beaucoup de temps au
- 22 téléphone effectivement (sic), Monsieur le Commissaire.
- 23 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me SHERIF FODA:
- 24 Me SHERIF FODA: Bon après-midi. Est-ce que vous
- 25 me voyez?
- M. JEREMY MACKENZIE: [Oui, Monsieur.]
- 27 Me SHERIF FODA: C'est la première fois que vous
- 28 me voyez en vidéo.

```
M. JEREMY MACKENZIE: Exact.
1
2
                   Me SHERIF FODA: Je commencerais par couvrir
    certaines des questions qui vous ont déjà été posées par la
3
    police d'Ottawa.
4
                   Est-ce que c'est un réseau de haine? Et on vous a
5
    posé des questions, il s'agit du réseau Anti-Haine. A-t-il
6
7
    dispersé de l'information à propos du Convoi?
                   M. JEREMY MACKENZIE: [...]
8
9
                   Me SHERIF FODA: Est-ce que vous savez si le
    réseau Anti-Haine du Canada dont vous avez entendu parler de
10
    diverses façons, est-ce qu'ils ont eu des relations avec
11
    d'autres autorités?
12
                   M. JEREMY MACKENZIE: [...]
13
                   Me SHERIF FODA: Et avez-vous eu des
14
    communications avec des gens de ce réseau?
15
16
                   M. JEREMY MACKENZIE: [...]
17
                   Me SHERIF FODA: Et vos conversations portaient
18
    sur le Convoi ou les autres activités connexes?
                   M. JEREMY MACKENZIE: [...]
19
20
                   Me SHERIF FODA: On vous a demandé des questions
    sur les médias et les personnes d'influence qui pourraient
21
22
    intentionnellement ou non influencer d'autres personnes. Que
    pensez-vous des médias historiques qui pourraient faire la
23
24
    chose?
                   M. JEREMY MACKENZIE: [...]
25
                   Me SHERIF FODA: Je voudrais maintenant afficher
26
    un document, [POE.] JMK0000001. C'est un article du Globe and
27
    Mail.
28
```

```
Le voyez-vous sur l'écran?
1
                   M. JEREMY MACKENZIE: [Oui, Monsieur.]
2
3
                   Me SHERIF FODA: Est-ce que vous l'avez déjà vu?
                   M. JEREMY MACKENZIE: Non, je ne l'ai jamais vu.
4
                   Me SHERIF FODA: On peut descendre un peu plus
5
6
    bas? Et on va s'arrêter là.
7
                   Vous pouvez lire ça et dites-nous quand vous
    l'aurez fait?
8
9
                   M. JEREMY MACKENZIE: Vous voulez que je le lise
    tout haut?
10
                   Me SHERIF FODA: Non, non, pour vous, pour avoir
11
12
    connaissance... prenez connaissance du contenu.
                   M. JEREMY MACKENZIE: [...]
13
                   Me SHERIF FODA: Donc, on peut descendre un peu
14
    plus bas.
15
16
                   M. JEREMY MACKENZIE: [OK.]
                   Me SHERIF FODA: Et encore un peu plus bas.
17
18
                   M. JEREMY MACKENZIE: [OK.]
                   Me SHERIF FODA: Et juste un petit peu plus bas.
19
20
                   M. JEREMY MACKENZIE: [OK.]
                   Me SHERIF FODA: Très bien. Alors, c'est un
21
22
    article qui a été publié aux environs du 16 février après la Loi
    sur les mesures d'urgence, l'état d'urgence invoqué par le
23
    gouvernement, et il y a des commentaires qui ont été faits par
24
    le ministre de la Sécurité publique et qui ont été précisés par
25
    Alexander Cohen disant sur quoi cela portait et que c'était lié
26
    à Diagolon.
27
```

159

M. JEREMY MACKENZIE: [Je vois.]

1	Me SHERIF FODA: On peut remonter un peu, s'il
2	vous plait, maintenant? Voilà.
3	[]
4	« Et cela aurait pu être mortel pour
5	certains citoyens, des manifestants et
6	des agents de police [] si plusieurs
7	individus à Coutts avaient des liens
8	avec des raisons avec des organismes
9	extrémistes de l'extrême droite à
10	Ottawa. »
11	Avez-vous eu des relations avec les gens qui
12	étaient à Coutts?
13	M. JEREMY MACKENZIE: [Seulement, encore une fois,
14	avec monsieur Lyzak que j'avais rencontré deux fois.]
15	Me SHERIF FODA: Et considérez-vous que c'est une
16	liaison continue?
17	M. JEREMY MACKENZIE: Non.
18	Me SHERIF FODA: Est-ce que c'est de la
19	désinformation ou de la mésinformation?
20	M. JEREMY MACKENZIE: [Oui.]
21	Me SHERIF FODA: J'aimerais maintenant vous
22	présenter quelques extraits que l'on dont on dispose.
23	Alors, on commencera par JMK000 je crois que
24	c'est sept zéros 4.
25	Et ça date du 21 janvier de cette année.
26	(PRÉSENTATION VIDÉO)
27	Me SHERIF FODA: Cette vidéo, elle vient d'où?
28	M. JEREMY MACKENZIE: []

161

M. JEREMY MACKENZIE: [...]

1 Me SHERIF FODA: Est-ce que vous étiez disposé à avoir une relation suivie avec les forces de l'ordre pour 2 3 atténuer les menaces d'ordre public? M. JEREMY MACKENZIE: [...] 4 Me SHERIF FODA: Je voudrais montrer une autre 5 vidéo dont je cite la cote : [JMK0000001], et je crois que 6 c'est tiré du 5 février. 7 (PRÉSENTATION VIDÉO) 8 Me SHERIF FODA: Où étiez-vous lorsque cette vidéo 9 a été filmée, Monsieur? 10 11 M. JEREMY MACKENZIE: [...] Me SHERIF FODA: Est-ce que vous pouvez, s'il vous 12 plait, dire au Commissaire quel était votre itinéraire lors de 13 la manifestation du Convoi? 14 M. JEREMY MACKENZIE: [Du point de départ au point 15 16 d'arrivée ou...l 17 Me SHERIF FODA: Je crois comprendre que vous 18 n'étiez pas à Ottawa tout le temps, alors est-ce que vous pouvez nous donner en général votre itinéraire? 19 20 M. JEREMY MACKENZIE: [...] Me SHERIF FODA: Lorsque vous étiez à Ottawa, est-21 22 ce que vous vous êtes livré à des actes illégaux? M. JEREMY MACKENZIE: [Non.] 23 24 Me SHERIF FODA: Est-ce que vous aviez amené un véhicule? 25 M. JEREMY MACKENZIE: [Oui, j'ai conduit mon 26 propre véhicule, une camionnette.] 27

Me SHERIF FODA: Où est-ce que vous vous êtes

```
stationné?
1
2
                   M. JEREMY MACKENZIE: [...]
3
                   Me SHERIF FODA: Est-ce que vous avez payé le
    stationnement?
4
                   M. JEREMY MACKENZIE: [Oui.]
5
6
                   Me SHERIF FODA: Est-ce que vous avez agressé
7
    quiconque lorsque vous étiez à Ottawa?
                   M. JEREMY MACKENZIE: [Non.]
8
9
                   Me SHERIF FODA: Menacé quelqu'un lorsque vous
    étiez à Ottawa?
10
11
                   M. JEREMY MACKENZIE: [Non.]
                   Me SHERIF FODA: Est-ce que vous vous êtes livré à
12
    un comportement violent?
13
                   M. JEREMY MACKENZIE: [Non, Monsieur.]
14
                   Me SHERIF FODA: Est-ce que vous étiez armé?
15
16
                   M. JEREMY MACKENZIE: [Non.]
                   Me SHERIF FODA: Est-ce que vous avez été accusé à
17
18
    quelque titre que ce soit pour votre participation à la
    manifestation d'Ottawa?
19
20
                   M. JEREMY MACKENZIE: [Non, Monsieur.]
21
                   Me SHERIF FODA: Est-ce que vous savez si, oui ou
22
    non, vos commentaires [politiques] publics ont entrainé la
    colère des pouvoirs publics?
23
24
                   M. JEREMY MACKENZIE: [C'est ma conviction, oui.]
25
                   Me SHERIF FODA: Monsieur, on vous a posé des
    questions pour savoir si Diagolon avait une structure. On vous a
26
    demandé si vous aviez une autorité officielle au sein de la
27
    communauté de Diagolon, vous avez dit qu'il n'y avait pas de
28
```

```
structure, de hiérarchie officielle.
1
2
                   M. JEREMY MACKENZIE: [Exact.]
3
                   Me SHERIF FODA: Mais pour être juste, vous avez
4
    un vice-président.
                   M. JEREMY MACKENZIE: [Oui.]
5
6
                   Me SHERIF FODA: Est-ce que vous pouvez dire au
7
    Commissaire qui est votre vice-président?
8
                   M. JEREMY MACKENZIE: [...]
9
                   Me SHERIF FODA: Est-ce que vous pensez que toute
    personne raisonnable qui consomme ce contenu considèrerait
10
    Diagolon comme une organisation?
11
                   M. JEREMY MACKENZIE: [Je croirais que non.]
12
                   Me SHERIF FODA: Comment est-ce que vous expliquez
13
14
    ce que contiennent les rapports de renseignements et ce qui est
    exprimé par les médias et par les ministres de notre pays?
15
16
                   M. JEREMY MACKENZIE: [...]
17
                   Me SHERIF FODA: Monsieur Mather, lorsqu'il a
18
    commencé à vous poser des questions, a précisé que vous
    témoigniez alors que vous êtes incarcéré.
19
20
                   M. JEREMY MACKENZIE: [Oui, Monsieur.]
21
                   Me SHERIF FODA: Et je crois comprendre que vous
22
    n'avez pas de casier judiciaire?
                   M. JEREMY MACKENZIE: [C'est exact.]
23
24
                   Me SHERIF FODA: Comment est-ce que vous avez
    l'intention de plaider dans le cadre de toutes les accusations?
25
                   M. JEREMY MACKENZIE: [Non coupable.]
26
                   Me SHERIF FODA: Voici qui termine mes questions.
27
28
                   COMMISSAIRE ROULEAU: Merci.
```

Est-ce qu'il y a un réinterrogatoire? 1 2 Me STEPHEN ARMSTRONG: Non. COMMISSAIRE ROULEAU: Merci de votre témoignage, 3 Monsieur Mackenzie, et bonne chance dans votre procès. 4 M. JEREMY MACKENZIE: Merci. 5 COMMISSAIRE ROULEAU: Maintenant, nous allons 6 7 suspendre la séance et nous reviendrons pour entendre notre dernier témoin de la journée et de la semaine. 8 LA GREFFIÈRE: The Commission is in recess for 9 15 minutes. La Commission est levée pour 15 minutes. 10 --- L'audience est suspendue à 16:21 11 --- L'audience est reprise à 16:36 12 LA GREFFIÈRE: Order. À l'ordre. 13 The Commission is reconvened. La Commission 14 reprend. 15 16 Me JEFFREY LEON: Merci, Monsieur le Commissaire. Jeffrey Leon, co-avocat pour la Commission. 17 Nous allons maintenant entendre Daniel Bulford. 18 **COMMISSAIRE ROULEAU:** [Allez-y.] 19 LA GREFFIÈRE: Monsieur Bulford, voulez-vous jurer 20 sur un document religieux ou voulez-vous affirmer? 21 22 M. DANIEL BULFORD: Sur la bible, s'il vous plait. 23 --- M. DANIEL BULFORD, Assermenté: 24 LA GREFFIÈRE: Veuillez indiquer votre nom. M. DANIEL BULFORD: Daniel Joseph Bulford - B-U-L-25 F-O-R-D. 26 LA GREFFIÈRE: Est-ce que vous jurez que le 27

témoignage que vous aviez livré à la Commission sera la vérité,

- 1 toute la vérité, rien que la vérité?
- M. DANIEL BULFORD: Je le jure.
- 3 --- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR Me JEFFREY LEON:
- 4 Me JEFFREY LEON: Bon après-midi, Monsieur
- 5 Bulford.
- 6 Monsieur le greffier, est-ce que vous pourriez
- 7 afficher le document dont je cite la cote, s'il vous plait?
- 8 [HRF00001553]
- 9 Vous reconnaissez ça comme une déclaration que
- 10 vous avez préparée pour la Commission?
- 11 M. DANIEL BULFORD: Oui, Monsieur.
- 12 Me JEFFREY LEON: Donc, nous allons citer cela à
- 13 titre de preuve et si vous avez des questions à ce propos,
- 14 dites-le-moi.
- 15 Yous pouvez retirer le document.
- Je crois comprendre que vous êtes né en
- 17 Saskatchewan et que vous résidiez... et que vous avez résidé dans
- 18 le nord de l'Alberta pendant plusieurs années.
- 19 M. DANIEL BULFORD: Oui, c'est exact.
- 20 Est-il nécessaire que l'avocat parle à la
- 21 protection?
- 22 Me JEFFREY LEON: Il l'a déjà fait, mais peut-être
- 23 qu'il voudra le faire.
- 24 COMMISSAIRE ROULEAU: Il s'agit d'une pièce, je
- 25 parlerai de la déclaration et le fait que vous êtes assigné à
- 26 comparaitre par la Commission, et il sera considéré que vous
- 27 êtes opposé [...] et que vous avez invoqué la protection de la loi
- 28 pertinente sur la preuve.

- 1 Me JEFFREY LEON: Je crois comprendre que vous
- 2 avez passé 15 ans dans la GRC.
- 3 M. DANIEL BULFORD: Oui.
- 4 Me JEFFREY LEON: Dites-nous brièvement, quelle
- 5 était votre carrière à la GRC?
- 6 M. DANIEL BULFORD: Je me suis joint en août 2006
- 7 à la GRC. J'ai fait mes formations en janvier 2007. On m'a
- 8 affecté à Whitehorse, Yukon, agent de fonctions générales
- 9 pendant environ quatre ans.
- 10 En décembre 2010, j'ai eu une mutation à Mayo,
- 11 Yukon, une communauté à quatre heures au nord de Whitehorse.
- 12 C'est plus petit, isolé. J'y ai passé deux ans et demi environ.
- 13 Et puis on m'a affecté à Ottawa pendant le reste
- 14 de ma carrière. J'étais à plein temps franc-tireur observateur
- 15 dans l'Équipe de réponse d'urgence nationale.
- 16 Me JEFFREY LEON: Vous avez quitté la GRC en
- 17 décembre 2021?
- 18 M. DANIEL BULFORD: C'est juste.
- 19 **Me JEFFREY LEON:** Pourquoi?
- 20 M. DANIEL BULFORD: J'ai parlé en public contre le
- 21 gouvernement fédéral dans son mandat de vaccins contre la COVID-
- 22 19. Après avoir parlé en public, ma cote de sécurité a été
- 23 révoquée et je savais qu'on pourrait me discipliner. Après avoir
- 24 passé en revue mes options à cet égard, j'ai découvert que si on
- 25 me congédiait pour inconduite, ce que je soupçonnais, je
- 26 pourrais perdre près de la moitié de ma valeur de pension
- 27 transférée. J'ai donc décidé de démissionner par crainte que je
- 28 ne pourrais pas avoir pour ma famille une sécurité financière à

- 1 l'avenir.
- Me JEFFREY LEON: Merci. Au-delà de cela, est-ce
- 3 que les mesures de santé publique COVID vous ont touchés, vous
- 4 et votre famille?
- 5 M. DANIEL BULFORD: Oui, beaucoup.
- 6 Me JEFFREY LEON: Pourquoi? Brièvement.
- 7 M. DANIEL BULFORD: Évidemment, au début, j'ai cru
- 8 nécessaire d'abandonner ma carrière de 15 ans, 15 années
- 9 consacrées à la GRC. Je ne me plaignais pas, je travaillais
- 10 fort. J'étais passionné par mon travail. Je crois que j'avais la
- 11 réputation d'être un professionnel qui travaillait d'arrache-
- 12 pied.
- À part cela, ma femme et moi n'avions plus le
- 14 droit d'avoir accès aux espaces publics que nous financions en
- 15 tant que contribuable au Canada. Alors, nous ne pouvions pas
- 16 participer à l'activité des enfants, comme le hockey mineur qui
- 17 nous intéressait vivement depuis des années, six ans environ.
- Nous ne pouvions pas voyager pour voir la famille
- 19 dans le nord de l'Alberta. Quand on est dans le deuxième plus
- 20 grand pays du monde, ça pose un problème. 40 heures au volant,
- 21 environ.
- Nous avons perdu des voisins, des amis qui
- 23 voulaient très bien avoir des relations avec nous jusqu'à ce
- 24 qu'il y ait la date limite du passeport vaccinal, personne ne
- 25 voulait nous adresser la parole après ça.
- À part cela, il y avait une grande anxiété au
- 27 sujet de la détérioration de la situation au Canada, qu'est-ce
- 28 qui arriverait. En d'autres termes, il y avait un effort de

- 1 déshumanisation qui était amorcé. Je crois que c'était en août
- 2 2021, quand le premier ministre avait annoncé initialement le
- 3 mandat fédéral imminent de vaccins. Il menait une campagne en
- 4 septembre pour son élection éclair. Il faisait des commentaires...
- 5 Me JEFFREY LEON: Monsieur, nous n'avons qu'une
- 6 heure. Je crois que le Commissaire comprend ce que vous dites.
- 7 M. DANIEL BULFORD: Le problème ultime, c'est que
- 8 le peuple du Canada croyait que ma famille et moi étions une
- 9 menace pour d'autres gens et leurs enfants. C'est faux. Il l'a
- 10 avoué en juillet 2021 devant les caméras.
- 11 **Me JEFFREY LEON:** Vous êtes membre d'un groupe,
- 12 Mounties for Freedom, qui s'oppose aux mesures de santé
- 13 publique, notamment le vaccin contre la COVID-19.
- 14 M. DANIEL BULFORD: Oui.
- 15 Me JEFFREY LEON: Et aussi Police Stand On Guard
- 16 for Thee, des agents de police actifs ou à la retraite qui
- 17 veulent « réparer et reprendre la confiance du public endommagé
- 18 ou perdu par des mesures d'application de la loi à cause de
- 19 l'application des mesures d'urgence. N'est-ce pas?
- M. DANIEL BULFORD: Oui.
- 21 Me JEFFREY LEON: Vous êtes aussi au conseil
- 22 consultatif de Taking Back Our Freedoms?
- M. DANIEL BULFORD: Oui.
- 24 Me JEFFREY LEON: On nous a dit des choses sur
- 25 Taking Back Our Freedoms, d'autres témoins en ont parlé, je
- 26 crois que c'était pour lutter contre le mandat de vaccin COVID-
- **27** 19.
- 28 M. DANIEL BULFORD: Je dirais que c'est vrai, mais

- 1 en général, les mesures COVID divisaient notre société, pas
- 2 seulement le mandat, mais le passeport aussi.
- 3 Me JEFFREY LEON: Et sa mission s'est élargie pour
- 4 mettre l'accent sur la renaissance de la démocratie canadienne
- 5 et des institutions canadiennes.
- 6 M. DANIEL BULFORD: Oui.
- 7 **Me JEFFREY LEON:** Quand est-ce que vous avez
- 8 appris pour la première fois qu'il y avait un convoi de la
- 9 liberté?
- 10 M. DANIEL BULFORD: Au moins une semaine avant son
- 11 arrivée à Ottawa, probablement plus tôt que ça. J'ai vu des
- 12 vidéos dans les réseaux sociaux qui parlaient de la taille
- 13 grandissante et du parcours pancanadien.
- 14 Me JEFFREY LEON: Quelqu'un vous a contacté pour
- 15 participer au convoi à son arrivée à Ottawa?
- 16 M. DANIEL BULFORD: Pour commencer, j'étais censé
- 17 travailler dans une capacité de sécurité bénévole pour certains
- 18 des médecins qui dénonçaient les mesures sanitaires COVID et les
- 19 vaccins. Ces médecins avaient recu des menaces. Moi-même et
- 20 d'autres gens formaient de la protection proche en leur offrant
- 21 un service de sécurité volontaire.
- 22 Me JEFFREY LEON: Qui vous a demandé de le faire?
- 23 M. DANIEL BULFORD: C'était pas Taking Back Our
- 24 Freedoms.
- 25 **Me JEFFREY LEON:** Quelqu'un en particulier?
- 26 M. DANIEL BULFORD: George Bears.
- 27 **Me JEFFREY LEON:** Merci.
- Avant l'arrivée du convoi, on vous a demandé de

- 1 jouer un plus grand rôle, n'est-ce pas?
- M. DANIEL BULFORD: Oui. Je crois que c'était la

- 3 nuit du 25 janvier. Un ami m'a demandé de l'aide avec la
- 4 sécurité des bénévoles Adopt A Trucker Adoptez un camionneur.
- 5 J'ai donc rencontré des bénévoles d'Adopt A Trucker le lendemain
- 6 matin. Monsieur Chris Garrah était là. C'était ma première
- 7 rencontre avec lui.
- 8 Vu ce que j'ai vu, dans ce petit groupe de
- 9 bénévoles qui avait eu très peu de temps pour se préparer pour
- 10 cet évènement majeur, majeur sous le point de se produire à
- 11 Ottawa, j'ai cru que je pourrais mieux servir en les aidant et
- 12 que je pourrais déléguer le rôle de sécurité des médecins à
- 13 d'autres.
- 14 Me JEFFREY LEON: Vous étiez responsable de la
- 15 sécurité pour les personnes importantes?
- M. DANIEL BULFORD: Ça, c'est le rôle que j'ai
- 17 délégué à d'autres.
- 18 Me JEFFREY LEON: Est-ce que vous aviez un titre
- 19 dans votre nouveau poste?
- 20 M. DANIEL BULFORD: Coordonnateur de sécurité pour
- 21 les bénévoles et j'ai fini par devenir liaison avec la police.
- 22 Me JEFFREY LEON: Quand est-ce que vous avez
- 23 commencé?
- M. DANIEL BULFORD: Le 26 janvier, ce jour même.
- 25 Me JEFFREY LEON: Est-ce qu'on vous a dit combien
- 26 il y aura de véhicules qui arriveraient dans le convoi?
- 27 M. DANIEL BULFORD: Non. Il y avait différents
- 28 chiffres dans les réseaux sociaux, on parlait de 10 000

- 1 véhicules ou jusqu'à 50 000 véhicules. Je n'avais aucune idée du
- 2 nombre précis.
- 3 Me JEFFREY LEON: Pendant combien de temps est-ce
- 4 que vous avez compris que le convoi resterait à Ottawa?
- 5 M. DANIEL BULFORD: À ce moment-là, j'avais cru
- 6 comprendre que le convoi avait l'intention de venir à Ottawa et
- 7 d'y rester jusqu'à la fin des mandats.
- 8 **Me JEFFREY LEON:** Vous avez mentionné que vous
- 9 êtes devenu liaison avec la police. Avez-vous eu des
- 10 communications avec le Service de police de l'Ontario... excusez-
- 11 moi, le Service de police d'Ottawa?
- 12 M. DANIEL BULFORD: J'ai eu régulièrement des
- 13 communications avec le Service de police d'Ottawa, le Service de
- 14 protection parlementaire, la police de l'Ontario et la GRC.
- 15 **Me JEFFREY LEON:** En général, quelle était votre
- 16 fonction dans vos relations avec ces forces policières?
- 17 M. DANIEL BULFORD: Il y avait énormément de
- 18 renseignements qui m'arrivaient chaque jour. Ma fonction
- 19 principale, qui prenait l'essentiel de mon temps, était de faire
- 20 le tri des renseignements qui auraient pu être une menace pour
- 21 la sécurité publique, tout ce qui serait crédible. Au-delà de
- 22 mes capacités de vérifier, je transmettais cela à la police, aux
- 23 différents liaisons de police.
- 24 **Me JEFFREY LEON:** Je crois comprendre que vous
- 25 travailliez à partir du Swiss Hotel où il y avait un centre
- 26 opérationnel, de logistique et de soutien.
- M. DANIEL BULFORD: Oui.
- 28 **Me JEFFREY LEON:** Vous avez formé un commandement

- 1 d'incidents selon ce modèle.
- M. DANIEL BULFORD: Oui. Il y en avait certains
- 3 parmi nous, des bénévoles, qui avaient travaillé dans des
- 4 emplois de premiers intervenants de police, paramédical,
- 5 beaucoup de pompiers à l'extérieur d'Ottawa. Nous avons essayé
- 6 de créer un système de commandement d'incidents, un genre de
- 7 réseau, un modèle, un modèle de commandement d'incidents.
- 8 C'était donc clair qui était responsable de quoi pour avoir des
- 9 communications plus efficaces pour rationnaliser notre activité
- 10 quotidienne.
- 11 Me JEFFREY LEON: Et un des individus qui
- 12 travaillaient avec vous était Vincent Gircys, est-ce que j'ai
- 13 raison?
- 14 M. DANIEL BULFORD: Oui. Vincent est allé à
- 15 l'hôtel Swiss Hotel vers le début, nous nous sommes rencontrés,
- 16 et enfin... excusez-moi, il s'est rendu à l'hôtel Swiss, au Swiss
- 17 Hotel, il était là peut-être le premier weekend, pas longtemps.
- 18 Il est rentré chez lui et puis il est revenu à Ottawa, et alors
- 19 il m'a demandé ce qu'il pouvait faire... ce qu'il pourrait faire.
- 20 Je lui ai demandé s'il pouvait se rendre à l'hôtel ARC pour les
- 21 appuyer là-bas.
- 22 Me JEFFREY LEON: Merci. Qui est le premier
- 23 policier avec lequel vous avez communiqué?
- 24 M. DANIEL BULFORD: La constable Isabelle Cyr-
- 25 Pidcock du Service de police d'Ottawa.
- Me JEFFREY LEON: Qui a initié l'appel?
- 27 M. DANIEL BULFORD: Je lui ai téléphoné le 26.
- 28 Me JEFFREY LEON: Parlez-nous de cette

1	conversation.
2	M. DANIEL BULFORD: Oui. J'ai communiqué avec
3	elle, j'ai décrit brièvement qui j'étais, ce que j'avais fait
4	pour appuyer le convoi. Monsieur Garrah m'avait dit qu'il avait
5	déjà communiqué avec elle et que nous pensions avoir un paquet
6	de cartes de la police d'Ottawa pour savoir où les camions
7	pouvaient entrer dans la ville et où stationner et où se
8	rassembler.
9	Me JEFFREY LEON: Vous a-t-elle dit d'autres
10	choses à propos des voies de secours?
11	M. DANIEL BULFORD: Nous avons peut-être parlé au
12	téléphone, mais il y avait des instructions précises livrées
13	dans le paquet des plans qu'elle m'a envoyé le 27 janvier.
14	Me JEFFREY LEON: Allons voir HRF0001313. Page
15	suivante, s'il vous plait. C'est ça le paquet de cartes qu'elle
16	vous a envoyé?
17	M. DANIEL BULFORD: Oui. Je crois que oui.
18	Me JEFFREY LEON: Sous « Ottawa Convoi » :
19	« Écoutez les policiers quand c'est
20	applicable. Laissez une place pour
21	l'accès des véhicules d'urgence à tout
22	moment. Pas de remorques fermées à
23	Wellington près de la Colline
24	parlementaire. Les zones de
25	rassemblement doivent être avec un
26	accès de voie de secours. »
27	Des parcours d'urgence
28	« …pas d'accès de convoi en tous

1	moments. »
2	N'est-ce pas?
3	M. DANIEL BULFORD: Oui.
4	Me JEFFREY LEON: Avez-vous diffusé ces
5	instructions à quiconque?
6	M. DANIEL BULFORD: Oui. J'ai envoyé par courriel
7	ceci à Tamara Lich en comprenant qu'on recevrait des
8	renseignements à Arnprior la veille de l'entrée dans la ville.
9	Me JEFFREY LEON: Comment saviez-vous comment les
10	transférer par courriel à madame Lich?
11	M. DANIEL BULFORD: Madame Lich m'avait contacté
12	avant l'arrivée du convoi à Ottawa, pas à cet égard, mais pour
13	du soutien pour surveiller et répondre aux réseaux sociaux. J'ai
14	répondu, je crois que Mounties for Freedom pourrait l'aider avec
15	ça. J'ai donné ses coordonnées. Nous avions un comité des
16	réseaux sociaux à l'époque, alors je savais déjà qu'elle,
17	c'était le visage du convoi, disons. Alors, je lui ai donc
18	communiqué le paquet des cartes.
19	Me JEFFREY LEON: Merci.
20	Page suivante.
21	Voici un des plans. Un, deux, trois, quatre,
22	cinq il y a cinq plans.
23	Si vous voulez défiler?
24	Encore une fois, que signifient ces plans?
25	Qu'est-ce que ça vous disait?
26	M. DANIEL BULFORD: Ce sont les parcours d'entrée
27	pour divers convois qui s'approchaient dans différentes
28	directions et on nous disait par où entrer dans la ville et où

```
stationner.
1
2
                   Me JEFFREY LEON: Page suivante, s'il vous plait.
                   Ceci vient du constable Cyr-Pidcock. On dit :
3
                              « Les routes pour atteindre les zones
4
                              de rassemblement. »
5
                   Ca voulait dire quoi pour vous?
6
7
                   M. DANIEL BULFORD: Ce que ça dit.
                   Me JEFFREY LEON: Vous avez compris qu'il y avait
8
9
    des zones de rassemblement?
                   M. DANIEL BULFORD: Oui.
10
                   Me JEFFREY LEON: Passons à la dernière page.
11
    Pardon, une page plus loin. Oui, là.
12
13
                   Il y a quelques instructions : « Pas de
    stationnement sur la rue Elgin de Wellington à l'autoroute
14
    417 », et ainsi de suite. Vous avez communiqué tout à madame
15
16
    Lich, dites-vous?
17
                   M. DANIEL BULFORD: Oui.
18
                   Me JEFFREY LEON: Le constable Cyr[-Pidcock], elle
    faisait partie de quel service de police?
19
                   M. DANIEL BULFORD: Le Service de police d'Ottawa.
20
21
                   Me JEFFREY LEON: Où étiez-vous quand les convois
22
    ont commencé à arriver?
                   M. DANIEL BULFORD: J'étais à l'hôtel Swiss.
23
24
                   Me JEFFREY LEON: Nous avons entendu que, de temps
    à autre, il y avait des couloirs d'évacuation qui se sont
25
    retrouvés bloqués, par exemple sur Kent Street, la rue Kent.
26
    Donc, quelles étaient les observations que vous avez pu faire à
27
```

ce propos pour les urgences?

- 1 M. DANIEL BULFORD: En faisant le tour du
- 2 quartier, le seul endroit où j'ai vu que le couloir d'évacuation
- 3 était obstrué et c'était sur la rue Kent, sur deux ou trois
- 4 blocs.
- 5 **Me JEFFREY LEON:** Et c'était tout?
- 6 M. DANIEL BULFORD: C'est tout dont je me
- 7 souviens. Je m'excuse, peut-être également Rideau et Sussex, à
- 8 l'intersection.
- 9 **Me JEFFREY LEON:** Nous allons y venir.
- Document PB.NSC.CAN.00001367. Et nous allons à la
- 11 page 10, s'il vous plait. Un petit peu plus bas. Ah, je me suis
- 12 trompé. C'est la page 11. Attendez un instant. Excusez-moi de
- 13 l'erreur.
- 14 Je vais vous poser la question de toute façon.
- 15 Est-ce que vous avez eu d'autres conversations avec les membres
- 16 des forces de police le 28 janvier?
- 17 M. DANIEL BULFORD: Tel que référencé dans le
- 18 document?
- 19 Me JEFFREY LEON: Oui. On peut y venir, si vous
- 20 voulez.
- 21 Excusez-moi. C'est en bas de la page 11.
- 22 Et là, il y a une référence à vous-même, il
- 23 s'agit d'organiser la sécurité [pour le groupe
- 24 warrromcanada.net]. De quoi s'agissait-il?
- 25 M. DANIEL BULFORD: C'était le site de sécurité
- 26 dont [monsieur Garrah] s'occupait dans cette salle.
- 27 Me JEFFREY LEON: Et là, on dit que le 28 juillet...
- 28 le 28 janvier, pardon, 2022, que vous avez :

1	« …atteint les points de contact à la
2	GRC, de l'OPP, et NRCC pour obtenir de
3	l'information sur ce qui était prévu
4	dans les manifestations. »
5	M. DANIEL BULFORD: Oui. Je ne me souviens pas
6	d'avoir contacté la police d'Ottawa si tôt, mais je… la police
7	provinciale, pardon, de l'Ontario si tôt, mais j'ai contacté la
8	police d'Ottawa et la GRC. Et là, ce que vous voyez, « NRCC »,
9	ça, c'était le centre de commandement. La première personne que
10	j'ai contactée était à cet emplacement, c'était le constable
11	Chris Angel.
12	Me JEFFREY LEON: Et vous vous souvenez à qui vous
13	avez parlé pour les autres?
14	M. DANIEL BULFORD: Le constable Émilie Gosselin
15	(phon.).
16	Me JEFFREY LEON: Et le constable Cyr-Pidcock?
17	M. DANIEL BULFORD: Oui, je crois aussi, mais à ce
18	moment-là, il y avait aussi le constable Paul Askin du Service
19	de police d'Ottawa.
20	Me JEFFREY LEON: Et si nous passons au document,
21	là, on a noté que :
22	« Il y avait des tentatives pour
23	instiguer une action qui remettrait en
24	cause la sécurité de tout le groupe. »
25	Quelles étaient vos inquiétudes?
26	M. DANIEL BULFORD: Eh bien, je me suis occupé de
27	plusieurs évènements de ce genre lors de ma carrière et,
28	régulièrement, la police se préoccupe toujours d'actes qui

- 1 peuvent découler de groupes qui font partie de l'ensemble, mais
- 2 qui ne se comportent pas comme l'ensemble. Donc, avec
- 3 l'expérience que j'avais, je voulais que l'on puisse faire le
- 4 suivi des choses pour savoir en particulier s'il y avait des
- 5 gens qui se dissociaient du groupe pour poser des gestes
- 6 dangereux.
- 7 Me JEFFREY LEON: Et là, le 29 janvier, vous vous
- 8 êtes adressé au sergent Front?
- 9 M. DANIEL BULFORD: Au sergent Frost?
- 10 Me JEFFREY LEON: [Je crois que c'est Front. Est-
- 11 ce que c'est Cross?]
- 12 M. DANIEL BULFORD: Du Service de police
- 13 [d'Ottawa]?
- 14 Me JEFFREY LEON: Je crois que c'est le nom.
- 15 M. DANIEL BULFORD: Du Service de police, un
- 16 sergent?
- 17 **Me JEFFREY LEON:** [Oui.]
- 18 M. DANIEL BULFORD: Oui, il s'appelait Pat Frost.
- 19 Me JEFFREY LEON: Ah, excusez-moi. Et quelles ont
- 20 été les discussions avec lui?
- M. DANIEL BULFORD: Donc, ça, c'était dès le
- 22 matin, et j'ai reçu un appel de certains des camionneurs à
- 23 l'intersection de Booth et de Sir John A. Macdonald, et ils
- 24 avaient été bloqués et ne pouvaient pas se rendre à Wellington
- 25 vers la Cour suprême. Et donc, je suis allé voir ce qu'on
- 26 pouvait faire, et pendant que j'étais sur place, j'ai parlé à
- 27 l'un des constables qui était plus jeune et je lui ai demandé
- 28 s'il serait possible, les camions qui étaient sur Sir John A.

- 1 Macdonald, de les faire passer jusque vers le Parlement parce
- 2 qu'il y avait un espace libre depuis la Cour suprême en
- 3 remontant vers... en allant vers le sud. Et là, c'est eux qui
- 4 m'ont dirigé vers le sergent Pat Frost.
- 5 Donc, je l'ai rencontré au QG de la police
- 6 d'Ottawa et il m'a dit qu'il avait géré déjà une manifestation
- 7 de ce genre. Et là, il a essayé de déterminer quels étaient les
- 8 emplacements où on pourrait placer les camions de manière plus
- 9 proche du Parlement en maintenant les corridors d'évacuation et
- 10 les passages d'autobus.
- 11 **Me JEFFREY LEON:** Alors, quelles ont été les
- 12 réactions pendant la première fin de semaine?
- 13 M. DANIEL BULFORD: Ben, moi, je ne suis pas
- 14 beaucoup sorti de l'hôtel Swiss pour les premières journées,
- 15 mais quand je l'ai fait finalement, je me suis aperçu que
- 16 c'était la plus grosse manifestation que j'avais jamais vue à
- 17 Ottawa.
- 18 **Me JEFFREY LEON:** Et vous avez contacté (sic) les
- 19 participants?
- 20 M. DANIEL BULFORD: Eh bien, l'atmosphère était
- 21 joyeuse, les gens étaient émotifs un peu partout, et il y avait
- 22 déjà des camions d'installés à l'intersection de Metcalfe et
- 23 Wellington, donc j'ai pu voir ça moi-même et je suis allé sur
- 24 place et c'était absolument incroyable. Il y avait une foule
- 25 énorme. Et si je me souviens bien, la première fois que j'y suis
- 26 allé, c'était pour un discours sur un des camions, et ça,
- 27 c'était très émotionnel parce que je me rendais compte qu'il y
- 28 avait toutes sortes de difficultés qui pouvaient survenir.

- Dans ma présentation, j'ai fait quelques
- 2 remarques à cet effet. Avant le convoi, j'étais prêt à quitter

- 3 le pays, et avec mon épouse, on en avait discuté pour aller
- 4 quelque part où on serait traités comme de véritables citoyens,
- 5 particulièrement pour l'avenir de nos enfants et en voyant le
- 6 convoi et tout le soutien qu'il allait chercher partout au
- 7 Canada, cela a restauré ma foi dans le Canada, à savoir qu'il
- 8 n'y avait plus de dégénération.
- 9 **Me JEFFREY LEON:** Et donc, est-ce que vous avez
- 10 parlé de questions de sécurité?
- 11 M. DANIEL BULFORD: Oui, j'ai remercié les
- 12 premiers répondants et j'ai tiré mon chapeau à mes collègues qui
- 13 étaient sur les toits près du Parlement. Je sais que ces gens-là
- 14 étaient là pour nous protéger également.
- 15 Mais il y avait beaucoup de méfiance du côté de
- 16 la police de toute façon, et j'ai rappelé à tout le monde de
- 17 respecter la loi en tout temps de telle sorte qu'on ne puisse
- 18 pas nous reprocher toutes les choses dont il avait été question
- 19 jusque-là.
- 20 Me JEFFREY LEON: Et là, on va revenir à un autre
- 21 document qui est le [HRF00001]553, et si vous voulez bien
- 22 descendre à la date du 1er février. On peut s'arrêter là.
- 23 Ce sont des notes quotidiennes de vos activités.
- M. DANIEL BULFORD: J'ai essayé d'enregistrer tout
- 25 ça, oui.
- Me JEFFREY LEON: Donc, c'est vous-même qui l'avez
- **27** fait?
- 28 M. DANIEL BULFORD: Oui.

- 1 Me JEFFREY LEON: Par exemple, vous notez que vous
- 2 avez, le 1er février, vous avez reçu un appel agressif d'un homme
- 3 sur Metcalfe et vous en avez fait un rapport correspondant,
- 4 c'est le premier paragraphe.
- 5 M. DANIEL BULFORD: Je ne me souviens plus du
- 6 détail. J'ai appelé la police. Les gens qui étaient présents ont
- 7 appelé la police.
- 8 Me JEFFREY LEON: Si on continue à descendre, on
- 9 voit un certain nombre d'évènements ou de problèmes que vous
- 10 avez rencontrés à compter du 1er février et du 2, et puis on
- 11 arrive au 3 février.
- 12 Là, c'est le document [HRF00001]287.
- 13 Cela vient du Centre de justice
- 14 constitutionnelle… pour la liberté constitutionnelle, et en
- 15 page 2, on fait référence à une conférence de presse que vous
- 16 aviez donnée le 3 février.
- 17 M. DANIEL BULFORD: Exact.
- 18 **Me JEFFREY LEON:** Et ici, dans le deuxième
- 19 paragraphe, on indique qu'il faut mettre les gens à l'aise, la
- 20 police fait la surveillance. Et qu'est-ce que vous vouliez faire
- 21 exactement?
- 22 M. DANIEL BULFORD: Je cherchais à atténuer le
- 23 niveau d'anxiété des manifestants. Les habitants d'Ottawa
- 24 étaient habitués à voir cette densité de police pour ce genre
- 25 d'évènement, mais pour ceux de l'extérieur qui arrivaient à
- 26 Ottawa, beaucoup n'avaient jamais participé à un évènement de
- 27 cette amplitude, donc il fallait qu'ils comprennent bien que
- 28 quand on a une foule aussi importante dans la capitale

- 1 nationale, c'est normal de voir divers organismes de police
- 2 chargés d'assurer l'ordre et la sécurité et c'est normal
- 3 d'avoir, par exemple, des gens qui surveillent à partir des
- 4 toitures.
- 5 Donc, il ne faut pas que les gens s'inquiètent de
- 6 la présence de policiers sur les toits, c'est une habitude,
- 7 c'est normal, et c'est ce qui se passe tout le temps dans ce
- 8 coin-là.
- 9 Me JEFFREY LEON: Là, nous allons consulter un
- 10 autre document, HRF1289. On va passer à la page 11 tout de
- 11 suite. Attendez, remontez un petit peu. Oui. Non, je m'excuse,
- 12 c'est dans l'autre sens qu'il faut aller. Continuez, continuez.
- 13 Voilà, la page 11. Vous continuez.
- 14 C'est un affidavit que vous avez accepté en ce
- 15 qui concerne des mesures prises, et aux paragraphes 7 et 8, vous
- 16 parlez d'une plainte pour les klaxons qui marchaient la nuit. Et
- 17 là, vous dites que ce serait de 8 heures du soir à 8 heures du
- 18 matin que ce serait interdit, et que, donc, ce serait possible
- 19 dans la journée, et qu'il y avait donc une décision à cet effet.
- 20 M. DANIEL BULFORD: Je crois qu'il datait de la
- 21 veille ou à peu près, disons une journée plus tôt, et c'était la
- 22 seule plainte que j'ai jamais reçue à ce sujet.
- 23 Me JEFFREY LEON: Et quelle était votre
- 24 compréhension sur ce qui se passait à propos du convoi?
- 25 M. DANIEL BULFORD: Bien, il y a eu une injonction
- 26 qui est sortie et qui portait, donc, sur l'utilisation des
- 27 klaxons, et cela a réduit encore un peu plus le bruit.
- 28 **Me JEFFREY LEON:** Et là, on en parle au

paragraphe 9: 1 2 « Il y a avait des groupes d'individus qui voulaient déclencher des conflits 3 avec le mouvement du Convoi de la 4 liberté pour le discréditer. » 5 Donc, c'est de cela qu'il s'agissait? C'est pour 6 7 ça que vous êtes intervenu? M. DANIEL BULFORD: Eh bien, effectivement, je ne 8 9 voulais pas que le petit groupe essaie d'influencer l'ensemble du groupe pour qu'on suive leur propre agenda. Mais d'autre 10 part, j'avais d'autres inquiétudes parce que j'avais eu 11 l'occasion de voir des manifestations et contre-manifestations à 12 Ottawa et j'avais vu quelques fois qu'il y avait des groupes 13 très agressifs, par exemple les groupes Antifaa qui pouvaient 14 être assez violents quand ils sont assez nombreux, et y compris 15 16 envers la police. 17 Me JEFFREY LEON: Donc, vous faites référence aux 18 instigateurs là? M. DANIEL BULFORD: Eh bien, les gens qui 19 20 délibérément essaieraient de déclencher une interaction violente avec les manifestants ou bien quelqu'un qui chercherait à 21 22 infiltrer la foule avec un drapeau raciste pour essayer de discréditer la manifestation. 23 24 Me JEFFREY LEON: Vous vous rappelez, je crois, le 8 février, avoir eu une conversation avec l'agent Wierzbicki à 25 propos de cette... qu'elle (sic) était mécontente de l'opération 26 menée à l'encontre du Convoi de la liberté. 27

M. DANIEL BULFORD: Je dirais qu'au cours des deux

- 1 premières semaines, j'ai pensé que le chef Sloly était assez
- 2 juste dans ses remarques à propos du convoi. En comprenant sa
- 3 position à titre de chef de la police d'Ottawa, j'ai pensé qu'il
- 4 était assez impartial. Et après, je crois, une réunion du
- 5 conseil ou au conseil de la Commission des services policiers
- 6 d'Ottawa, il y a eu beaucoup de discours à propos des
- 7 allégations sur lesquelles les participants au Convoi de la
- 8 liberté étaient extrémistes. On a même, je crois, parlé de
- 9 terrorisme intérieur.
- 10 Et je crois qu'à ce moment-là, ça a aussi
- 11 coïncidé avec le même genre de discours de la part des médias.
- 12 Le premier ministre a aussi utilisé des termes semblables. Cela
- 13 augmentait l'anxiété de la foule, le fait qu'on les qualifie de
- 14 cette façon et que les forces de l'ordre les traitent de cette
- 15 façon parce qu'il y avait tant de pression de la part des
- 16 différents paliers du gouvernement. Et je crois que c'était à
- 17 peu près au même moment qu'on leur refusait l'accès à certains
- 18 services, aux toilettes portables. Alors là, vous refusez aux
- 19 gens de satisfaire leurs besoins fondamentaux sanitaires.
- 20 Et il y avait aussi l'action des Services d'aide
- 21 à l'enfance, et pour moi, c'était vraiment un signal d'alerte.
- 22 Si vous essayez délibérément de provoquer les gens, de les
- 23 amener à prendre des mesures, si vous leur faites croire que
- 24 vous allez leur retirer leurs enfants, cela va engendrer une
- 25 très forte réaction émotive, et je crois que ç'a été fait
- 26 délibérément pour faire pression sur les manifestants du Convoi
- 27 de la liberté.
- 28 **Me JEFFREY LEON:** Si nous pouvons afficher le

- 1 document dont je cite la cote : [HRF00000568].
- 2 Est-ce qu'il s'agit du genre de rapport quotidien
- 3 de sécurité que vous prépariez de façon journalière?
- 4 M. DANIEL BULFORD: Je crois qu'il y a eu une
- 5 erreur. Je n'ai pas préparé ces documents de sécurité
- 6 quotidiens, c'était quelqu'un d'autre. Mais ce sont les actions
- 7 auxquelles j'ai participé et les conversations.
- 8 Me JEFFREY LEON: Et de quel agent s'agit-il,
- 9 [Gendarme Wierzbicki]?
- 10 M. DANIEL BULFORD: C'est un agent de liaison de
- 11 la Police provinciale de l'Ontario.
- 12 Me JEFFREY LEON: Et dans ce document, le
- 13 4 février, au premier paragraphe, vous parlez d'un incident au
- 14 parc de la Confédération impliquant la nouvelle reine du Canada,
- 15 et au paragraphe suivant, on vous demande quelle a été la
- 16 participation de Pat King au convoi et vous avez dit que vous
- 17 aviez eu... vous n'aviez presque eu aucun contact et très peu de
- 18 connaissances en la matière.
- 19 Paragraphe suivant, s'il vous plait. Page
- 20 suivante. Il n'y a pas de page suivante.
- À un moment donné, vous avez parlé à l'agente
- 22 Wierzbicki, vous avez parlé d'une entente?
- 23 M. DANIEL BULFORD: Je ne me rappelle pas avoir
- 24 parlé à l'agent Wierzbicki de cela.
- 25 **Me JEFFREY LEON:** Est-ce que vous aviez
- 26 connaissance de ce protocole d'entente?
- M. DANIEL BULFORD: Oui, j'en avais entendu parler
- 28 et je crois que je l'avais peut-être vu diffusé en ligne avant

1 le Convoi. La première fois que je l'ai vraiment lu, c'était la

- 2 semaine dernière.
- 3 Me JEFFREY LEON: Et vous avez dit que le... vous
- 4 avez parlé du croisement entre Sussex et Rideau. Est-ce que vous
- 5 avez eu l'occasion de vous y rendre?
- 6 M. DANIEL BULFORD: Oui. Effectivement, j'ai
- 7 traversé ce carrefour chaque jour, au moins deux fois par jour
- 8 lorsque je me rendais... lorsque je sortais faire ma patrouille et
- 9 lorsque je revenais.
- 10 **Me JEFFREY LEON:** Quelles ont été vos
- 11 observations?
- 12 M. DANIEL BULFORD: Eh bien, c'était
- 13 principalement des camionneurs québécois, mais comme cela a déjà
- 14 été évoqué, il y avait aussi un contingent est-européen ou
- 15 polonais, et j'ai même rencontré un Canadien d'origine cubaine
- 16 qui m'a fait part de sa ferme volonté de soutenir le convoi
- 17 parce qu'il avait vécu dans un pays où les gens étaient privés
- 18 de leurs libertés.
- 19 Me JEFFREY LEON: Est-ce que vous étiez là
- 20 lorsqu'on a essayé d'évacuer des véhicules au coin de Rideau et
- 21 Sussex?
- M. DANIEL BULFORD: Non.
- 23 Me JEFFREY LEON: Et d'après vous, comment se
- 24 comportaient les gens?
- 25 M. DANIEL BULFORD: En fin de semaine, il y avait
- 26 une estrade avec de la musique et les vendredis et les samedis
- 27 soir, il y avait des gens qui dansaient.
- 28 Me JEFFREY LEON: Et qu'en était-il de la semaine,

- 1 vous vous rappelez?
- 2 M. DANIEL BULFORD: Il y avait beaucoup de
- 3 barbecues et de tentes dans lesquelles on préparait des plats.
- 4 Me JEFFREY LEON: Nous avons entendu un témoignage
- 5 de Keith Wilson. Est-ce que vous connaissez monsieur Wilson?
- 6 M. DANIEL BULFORD: Oui.
- 7 Me JEFFREY LEON: Il a dit qu'il y a eu des fuites
- 8 au Service de police d'Ottawa ou à la Police provinciale de
- 9 l'Ontario parce que les manifestants avaient connaissance des
- 10 opérations de police avant qu'elles se déroulent.
- 11 Est-ce que vous êtes au courant?
- 12 M. DANIEL BULFORD: Je n'ai jamais eu de policiers
- 13 actifs qui me fassent part de renseignements et d'anciens agents
- 14 de police, d'anciens militaires m'ont aidé dans mes différentes
- 15 tâches de sécurité. Je ne sais pas exactement quels ont été les
- 16 nombres. Il y avait des agents qui étaient en raison pour des
- 17 diverses raisons, que ce soit les obligations ou pour des
- 18 raisons personnelles, je ne sais pas, je n'ai pas demandé qui
- 19 apportaient leur aide dans les différentes tâches de sécurité
- 20 que je coordonnais.
- 21 **Me JEFFREY LEON:** Et si je peux passer à un autre
- 22 sujet, est-ce que vous avez continué à avoir des contacts avec
- 23 le PLT, avec les forces de police pendant toute la période?
- 24 M. DANIEL BULFORD: En général, oui. Il y a peut-
- 25 être eu certains jours dans lesquels il n'y avait pas de
- 26 communication. Je sais qu'il y a eu des communications avec le
- 27 service de liaison de la police d'Ottawa. Je me rappelle que ces
- 28 communications se sont réduites vers la fin, en particulier

- 1 après l'invocation de la Loi sur les mesures d'urgence, mais si
- 2 je me souviens bien, la PPO était impliquée et de façon assez
- 3 régulière.
- 4 Me JEFFREY LEON: À propos de la police d'Ottawa,
- 5 avez-vous une opinion sur leur niveau d'efficacité?
- 6 M. DANIEL BULFORD: Je pense qu'ils ont été
- 7 débordés par la taille du convoi et je pense que le jeune agent
- 8 à qui j'ai parlé très tôt lors du convoi sur la promenade Sir
- 9 John A. Macdonald, il m'a dit : « Je n'en reviens pas de la
- 10 taille de ce convoi. On est totalement impréparés pour quelque
- 11 chose de cette envergure. » Et j'ai ri en disant : « Arrêtez
- 12 d'écouter CBC pour avoir du renseignement », et l'interaction
- 13 s'est arrêtée là. Mais pour ceux qui avaient prêté l'oreille aux
- 14 sources ouvertes ou à tout média, on savait que c'était un gros
- 15 évènement qui atterrirait à Ottawa.
- Mais pour revenir sur la question de son
- 17 efficacité, je n'avais pas de plaintes à leur égard. Je n'ai
- 18 jamais senti comme s'il y avait une sorte de négociation en
- 19 cours, c'était juste ma façon de communiquer avec la police.
- 20 Parce qu'on essayait d'obtenir des renseignements de l'équipe de
- 21 liaison ou de l'information de l'équipe de liaison, par
- 22 exemple : est-ce qu'on pouvait avoir accès à tel endroit pour
- 23 avoir accès aux toilettes, et on nous fermait la porte au nez à
- 24 chaque coup.
- 25 La seule fois où j'ai réussi à obtenir de
- 26 l'information, c'est lorsque j'ai exprimé mon mécontentement
- 27 devant l'opération psychologique qui était en train d'être
- 28 menée, lorsque j'ai eu cette conversation avec Wierzbicki.

- 1 Me JEFFREY LEON: À quel moment est-ce que vous
- 2 avez appris que le chef Sloly avait réclamé 1 800 policiers de
- 3 plus?
- 4 M. DANIEL BULFORD: J'ai appris cela.
- 5 Me JEFFREY LEON: Et quelle a été votre réaction?
- 6 M. DANIEL BULFORD: Eh bien, j'ai prévu qu'à tout
- 7 le moins, il demandait un grand nombre de policiers de plus
- 8 parce que l'évènement pourrait durer et il faudrait qu'il y ait
- 9 du roulement parmi les policiers et ça me disait qu'il se
- 10 préparait à une mobilisation de masse.
- 11 Me JEFFREY LEON: Et avez-vous fait quelque chose
- 12 suite à l'obtention de cette information?
- 13 M. DANIEL BULFORD: On a eu des discussions là-
- 14 dessus et ca n'a pas changé mon rôle. Ma tâche, c'était de
- 15 continuer d'assurer la sécurité le plus possible.
- 16 **Me JEFFREY LEON:** Étiez-vous au courant de
- 17 négociations en cours entre les dirigeants du convoi et le
- 18 maire?
- 19 M. DANIEL BULFORD: On m'a parlé de cela après-
- 20 coup.
- 21 Me JEFFREY LEON: Avez-vous eu des communications
- 22 avec quiconque qui participait à la manifestation au pont
- 23 Ambassador?
- 24 M. DANIEL BULFORD: Non. Je pense qu'on a déjà vu
- 25 un courriel qui m'a été suivi par madame Lich lors de son
- 26 témoignage, et c'est la seule fois où j'ai vu quoi que ce soit
- 27 venant de Windsor, et je ne l'ai même pas ouvert. Je n'ai ouvert
- 28 ce courriel que bien après le démantèlement du convoi.

```
Me JEFFREY LEON: Et Coutts?
1
                   M. DANIEL BULFORD: Non.
2
                   Me JEFFREY LEON: Emerson?
3
                   M. DANIEL BULFORD: Non.
4
                   Me JEFFREY LEON: Surrey?
5
6
                   M. DANIEL BULFORD: Non.
7
                   Me JEFFREY LEON: Et à quel moment est-ce que vous
    vous rappelez avoir appris que la Loi sur les mesures d'urgence
8
9
    avait été invoquée?
                   M. DANIEL BULFORD: Je pense c'était le jour de
10
    l'annonce officielle faite par le gouvernement fédéral.
11
                   Me JEFFREY LEON: Avez-vous entendu parler de cela
12
    avant cette date?
13
                   M. DANIEL BULFORD: Je pense qu'il y avait des
14
    discussions là-dessus, les gens se demandaient si ça se ferait,
15
    et ma réflexion était que ça ne m'étonnerait pas si c'était
16
    invoqué parce que la Ville avait décrété l'état d'urgence et la
17
18
    province également, et pour moi, ça ne m'étonnerait pas du tout
    si la prochaine étape logique c'était du gouvernement fédéral.
19
20
                   Me JEFFREY LEON: Et vous rappelez-vous, suite à
    l'invocation le 16 février, avoir tenu une conférence de presse?
21
22
                   M. DANIEL BULFORD: Oui.
                   Me JEFFREY LEON: Et ça, c'était avec monsieur
23
24
    Gircys et monsieur Cornell?
25
                   M. DANIEL BULFORD: Oui.
                   Me JEFFREY LEON: Et c'est qui, monsieur Cornell?
26
                   M. DANIEL BULFORD: C'est l'un des membres du
27
```

comité directeur du groupe, c'est un ancien combattant.

1	Me JEFFREY LEON: Je voudrais vous lire ce que
2	vous avez dit à cette conférence de presse :
3	« La Loi sur les mesures d'urgence dit
4	clairement que la manifestation peut
5	continuer si c'est pacifique. Le
6	gouvernement essaye de demander à la
7	police de recourir à la force contre
8	des manifestants pacifiques. Nous
9	demandons à nos concitoyens canadiens
10	de venir à Ottawa pour exercer leur
11	droit légal de s'assembler et de
12	manifester. Plus les Canadiens
13	viendront à Ottawa, plus ce sera
14	difficile pour la police d'appliquer
15	l'ordre illégal donné par le
16	gouvernement. »
17	Est-ce que vous avez dit cela?
18	M. DANIEL BULFORD: Oui.
19	Me JEFFREY LEON: Avez-vous reçu des conseils
20	quant à votre interprétation de la Loi sur les mesures
21	d'urgence?
22	M. DANIEL BULFORD: Oui. On a reçu des
23	informations de l'équipe d'information basées sur la décision du
24	juge McLean qui disait que tant que les gens n'allaient pas à
25	Ottawa pour s'adonner à de la violence ou perturber les
26	commerces ou nuire à l'infrastructure, on jugeait qu'on
27	manifestait toujours de façon légale.
28	Me JEFFREY LEON: Et est-ce que quelqu'un a

- 1 demandé à ce que vous teniez cette conférence de presse ou bien
- 2 c'était de votre initiative?
- M. DANIEL BULFORD: Eh bien, je travaillais avec
- 4 les responsables des relations avec les médias. Comme vous
- 5 l'avez dit, ma première conférence de presse ou la première
- 6 conférence de presse à laquelle j'ai assisté, c'était le 3
- 7 février et j'ai donné plusieurs autres conférences de presse
- 8 pendant la durée du convoi.
- 9 Me JEFFREY LEON: Et à ce moment-là, est-ce qu'on
- 10 peut dire que vous étiez d'avis que les mesures répressives
- 11 pourraient survenir à tout moment?
- 12 M. DANIEL BULFORD: Peut-être que j'espérais
- 13 naïvement que mes confrères et consoeurs des services du
- 14 maintien de l'ordre verraient la vérité sur le terrain
- 15 contrairement à ce que les médias et le gouvernement disaient et
- 16 qu'ils saisiraient l'occasion historique qu'offrait la situation
- 17 pour défendre notre Charte des droits et libertés.
- 18 **Me JEFFREY LEON:** Et avez-vous pensé ou est-ce que
- 19 ça vous préoccupait le fait que vous encouragiez les gens à
- 20 venir à Ottawa où cette activité de répression pourrait en fait
- 21 avoir lieu?
- 22 M. DANIEL BULFORD: Non, parce qu'à ce moment-là,
- 23 comme je l'ai dit, j'avais encore espoir que les policiers de
- 24 première ligne feraient ce qu'il fallait.
- 25 Me JEFFREY LEON: Je crois comprendre que le
- 26 18 février, votre femme vous a avisé que vous seriez arrêté.
- 27 M. DANIEL BULFORD: Oui. Elle m'a avisé qu'elle
- 28 avait reçu un texto de l'un de nos voisins que les nouvelles

1	disaient que la police me cherchait pour m'arrêter.
2	Me JEFFREY LEON: Allons au document
3	PB.NSC.CAN00008924. Page 2 du document.
4	Alors, ça, c'est un document de la GRC. Regardons
5	en bas de la page et vous verrez :
6	« L'information réunie. Les
7	organisateurs de convois ont organisé
8	une conférence de presse à 13 h 30. Et
9	parmi les participants, il y avait… »,
10	et ça, c'est caviardé, « …et ils ont
11	parlé du même thème. »
12	Vous voyez ce qu'on dit là-dedans à propos des
13	Canadiens qui étaient toujours capables de venir à Ottawa avec
14	leurs enfants pour participer à des manifestations pacifiques et
15	légales. Est-ce ce que vous avez dit à votre conférence de
16	presse?
17	M. DANIEL BULFORD: Oui, je pense que c'est juste.
18	Me JEFFREY LEON: Et vous voyez le dernier
19	paragraphe :
20	« Tous les trois individus ont enfreint
21	l'alinéa 5 des Règlements liés aux
22	mesures d'urgence en invitant une
23	personne à participer à une assemblée
24	qui pourrait raisonnablement nuire ou
25	constituer un trouble à l'ordre
26	public. »
27	Alors, avez-vous été arrêté le 18 février?
28	

- M. DANIEL BULFORD: Oui. Après la conférence de
- 4 presse et lorsque ma femme m'a montré le texto de notre voisin,
- 5 j'ai quitté l'hôtel Lord Elgin et j'ai marché jusqu'à Rideau et
- 6 Sussex où je savais que la police avait déjà entamé son action.
- 7 Initialement, j'ai rencontré la Sûreté du Québec
- 8 et personne ne m'a parlé et j'ai réalisé qu'il y avait une file
- 9 de policiers de la GRC plus près du vieux Sénat, donc l'ancienne
- 10 gare ferroviaire, et je me suis présenté… et j'ai marché jusqu'à
- 11 eux et je me suis présenté, et je leur ai dit… j'ai dit quelque
- 12 chose du genre « j'ai appris que vous me cherchiez pour
- 13 m'arrêter, est-ce vrai? » Et puis j'ai été arrêté pour méfait.
- 14 Me JEFFREY LEON: Et avez-vous été inculpé à la
- 15 fin?
- M. DANIEL BULFORD: Non.
- 17 Me JEFFREY LEON: Est-ce que vos comptes bancaires
- 18 ont été gelés?
- 19 M. DANIEL BULFORD: Oui.
- 20 Me JEFFREY LEON: Pouvez-vous l'expliquer au
- 21 Commissaire, s'il vous plait?
- 22 M. DANIEL BULFORD: À ma connaissance, nous avons
- 23 réalisé que nos comptes bancaires ont été gelés, deux banques
- 24 séparées, et notre carte de crédit principale a été en fait
- 25 bloquée.
- Ce que je me rappelle, c'est qu'avoir accès aux
- 27 services bancaires en ligne avec notre banque principale, on ne
- 28 voyait ne fait qu'un trait vide où le solde du compte serait

- 1 normalement. Et ma femme a confirmé avec l'autre banque. Et elle
- 2 a essayé d'utiliser la carte de crédit, qui a été rejetée, et
- 3 puis ma femme a parlé à un professionnel bancaire, un ami à
- 4 nous, pour demander si, avec le gel de notre compte, est-ce que
- 5 notre hypothèque serait toujours versée et les autres paiements,
- 6 et on nous a avisés que ce ne serait pas le cas. Et je dirais
- 7 que pendant cinq à six jours, on comptait totalement sur
- 8 l'argent liquide qu'on avait.
- 9 **Me JEFFREY LEON:** Et après cela, combien de temps
- 10 est-ce que vos comptes ont été gelés?
- 11 M. DANIEL BULFORD: Je crois que mes comptes ont
- 12 été débloqués le mardi le 22 ou le 23 février, lorsqu'on a
- 13 révoqué la Loi sur les mesures d'urgence.
- 14 Me JEFFREY LEON: Donc, c'était bloqué pendant
- 15 combien de jours?
- 16 M. DANIEL BULFORD: Je comprends que ç'a été gelé
- 17 le 17 février, un jeudi, je crois, et je n'ai reçu aucun avis
- 18 là-dessus jusqu'à ce qu'une banque m'appelle et me laisse un
- 19 message sur... un message vocal le samedi, et puis les comptes ont
- 20 été débloqués après la révocation des mesures d'urgence.
- 21 Me JEFFREY LEON: Est-ce que vous pouviez subvenir
- 22 à vos besoins quotidiens à ce moment-là?
- 23 M. DANIEL BULFORD: Eh bien, heureusement, on
- 24 n'avait pas beaucoup de dépenses ou beaucoup de compotes à payer
- 25 pendant ces jours-là, mais on avait... on a reçu de l'aide des
- 26 membres de la famille ou de certaines familles.
- 27 **Me JEFFREY LEON:** Merci. Voilà toutes mes
- 28 questions.

- 1 M. DANIEL BULFORD: Puis-je ajouter une chose à
- 2 propos du blocage des comptes? On ne m'a jamais avisé ou la
- 3 police ne m'a jamais avisé que mes comptes allaient être
- 4 bloqués, contrairement à ce qu'on a dit au Parlement de la part
- 5 de la GRC lors du témoignage au Comité.
- 6 **Me JEFFREY LEON:** Merci.
- 7 COMMISSAIRE ROULEAU: Très bien. Ensuite, nous
- 8 avons le Service de police d'Ottawa, s'il vous plait.
- 9 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me DAVID MIGICOVSKY:
- 10 Me DAVID MIGICOVSKY: Bon après-midi, Monsieur
- 11 Bulford. Je suis David Migicovsky, avocat de la police d'Ottawa.
- 12 M. DANIEL BULFORD: Bon après-midi.
- 13 Me DAVID MIGICOVSKY: Vous avez parlé de vos
- 14 interactions avec les équipes de liaison et je crois comprendre,
- 15 pour avoir lu votre déclaration, que vous en avez eu beaucoup de
- 16 ces interactions. D'accord?
- 17 M. DANIEL BULFORD: Oui.
- 18 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Est-ce que ç'a été utile?
- 19 M. DANIEL BULFORD: Je pense qu'on voulait que ce
- 20 soit utile.
- 21 Me DAVID MIGICOVSKY: Et vous avez le sentiment
- 22 qu'ils auraient souhaité avoir l'occasion de ou la capacité de
- 23 négocier davantage?
- 24 M. DANIEL BULFORD: Oui, je dirais que c'est
- 25 exact. Je me rappelle... je me rappelle qu'il y a eu des
- 26 tentatives de négocier, et occasionnellement, on entendait dire
- 27 que la décision ne revenait pas à eux.
- 28 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Dans votre déclaration que

BULFORD

- 1 vous avez préparée, vous dites : « Le Mouvement pour les droits
- 2 et libertés du Canada Déclaration de Daniel Bulford ». Cette
- 3 déclaration a été préparée pour vous par les avocats du Centre
- 4 pour la justice?
- 5 M. DANIEL BULFORD: Non, j'ai préparé cela moi-
- 6 même.
- 7 Me DAVID MIGICOVSKY: Et vous avez mis ce logo ou
- 8 ce nom en haut, « Canada Freedom Rights Movement »?
- 9 M. DANIEL BULFORD: Oui.
- 10 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et avez-vous suggéré que
- 11 tout le monde fasse pareil?
- 12 M. DANIEL BULFORD: Non.
- 13 Me DAVID MIGICOVSKY: Dans ce rapport, vous
- 14 indiquez un certain nombre d'actions potentiellement criminelles
- 15 concernant les membres... les non-membres du Convoi que vous avez
- 16 en fait dénoncés à la police d'Ottawa, des déclarations
- 17 mensongères selon lesquelles on avait commandé des choses en
- 18 votre nom et des cas d'instigation, de vandalisme contre des
- 19 camions, des messages sur les médias sociaux de monsieur
- 20 Lacasse, le sabotage des camions de transport, des motards et
- 21 des menaces à la bombe. C'est ce que vous avez en fait écrit?
- M. DANIEL BULFORD: Oui.
- 23 Me DAVID MIGICOVSKY: Et vous appuyez en fait le
- 24 maintien de l'ordre.
- 25 M. DANIEL BULFORD: Mon père était policier
- 26 pendant 38 ans et mes deux frères plus âgés étaient des
- 27 policiers, moi aussi, et il ne reste que l'un d'entre nous, mais
- 28 on nous appelle en Alberta « les gens du sang royal byzantin ».

```
Me DAVID MIGICOVSKY: Et je vais essayer de sauver
1
    du temps, mais pendant le convoi, on a déposé des accusations
2
3
    criminelles et je sais qu'on... on sait, quoi, qu'à la page 14,
    qu'il y en avait 533 d'après l'annexe C, mais ce que je ne vois
4
    pas dans votre déclaration, c'est là où vous avez signalé ces
5
    délits criminels à l'attention de la police d'Ottawa.
6
7
                   M. DANIEL BULFORD: Pouvez-vous me rappeler les
    dates en question?
8
9
                   Me DAVID MIGICOVSKY: Les dates? Oui. Dans votre
    déclaration, je ne sais pas quand ç'a été préparé, mais la
10
    preuve qu'on a au dossier montre que pendant la durée du Convoi
11
    de la liberté, donc du 28 janvier jusqu'à une date au mois de
12
    mars, il y a eu en tout 533 accusations criminelles de portées.
13
                   M. DANIEL BULFORD: D'accord.
14
                   Me DAVID MIGICOVSKY: Désolé, je ne sais pas si
15
16
    c'était en fait des accusations portées ou des arrestations. Je
    ne vois dans nulle part dans votre déclaration toute
17
18
    dénonciation ou toute information concernant cette activité
    criminelle à l'attention de la police.
19
20
                   COMMISSAIRE ROULEAU: [OK, attendez une...]
                   Me BRENDAN MILLER: J'ai une objection. Mon
21
22
    collèque est en train de déformer la preuve au témoin et je
    m'objecte à cela parce que la preuve est que la grande majorité
23
24
    des accusations a été déposée après-coup, et, en fait, d'après
    un document qu'on a, des accusations criminelles qui existaient
25
    avant l'invocation, c'était juste 19 des accusations portées.
26
                   Donc, par rapport au fait que mon collègue
27
    déclare sur la foi du document de la police d'Ottawa, je peux
28
```

- 1 aviser que, lorsque j'ai examiné ce qu'on avait préparé, j'ai
- 2 demandé des renseignements de leur part concernant la date à
- 3 laquelle ces accusations étaient portées et ils ont décidé de ne
- 4 pas nous donner ces détails et regroupent les statistiques.
- 5 Donc, moi, je suggère que si mon collègue veut
- 6 poser cette question au témoin, à savoir pourquoi cette
- 7 information n'a pas été incluse dans son résumé, eh bien, je
- 8 pense qu'il faut présenter la preuve réelle devant le témoin et
- 9 ne pas lier cela au fait qu'il y a 500 accusations qui auraient
- 10 été portées ou pas pendant sa durée… sa présence à Ottawa.
- 11 COMMISSAIRE ROULEAU: [...]
- 12 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Je pense...
- 13 COMMISSAIRE ROULEAU: [...]
- 14 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Je trouvais la question
- 15 juste et mon collèque vient de gruger quelques minutes de mon
- 16 temps.
- 17 Mais il y a eu beaucoup d'accusations de portées
- 18 pendant la présence du Convoi de la liberté, et nous savons
- 19 cela, mais je ne vois nulle part dans votre déclaration toute
- 20 référence au fait que vous avez informé la police d'Ottawa des
- 21 situations qui ont mené à ces accusations criminelles.
- 22 M. DANIEL BULFORD: Eh bien, moi, je signalais
- 23 souvent à la police d'Ottawa ou aux différentes agences de
- 24 police tout ce que je notais, tout ce que je constatais qui, à
- 25 mon avis, était criminel ou nuisait à l'ordre public, et je
- 26 crois que la majorité de ces accusations ou arrestations ont eu
- 27 lieu pendant le démantèlement, et pendant une bonne partie de ce
- 28 temps, j'étais en fait détenu.

- Me DAVID MIGICOVSKY: Pendant quelles dates étiez-1 vous en détention? 2 M. DANIEL BULFORD: À partir du 18 février. 3 Me DAVID MIGICOVSKY: Eh bien, les textes vont 4 5 parler. 6 Dans votre déclaration au paragraphe 80, vous 7 avez dit avoir tout fait pour collaborer avec la police et pour maintenir la paix publique et assurer la sécurité de la police. 8 9 Est-ce correct ou bien est-ce incorrect? M. DANIEL BULFORD: C'est correct. 10 Me DAVID MIGICOVSKY: D'accord. Et je note 11 également que dans le rapport institutionnel de la police 12 d'Ottawa, le centre des communications a reçu beaucoup d'appels 13 d'urgence des entreprises pour qu'on déloge les manifestants qui 14 ne portaient pas de masque et des plaintes concernant le 15 16 harcèlement pendant qu'on marchait dans la rue en portant un masque, des plaintes de harcèlement sexuel et des menaces, et je 17 18 vois également qu'on a posé des questions concernant l'application... les plans d'application de la loi de la part de 19 20 la police d'Ottawa, et je vois qu'on a reçu des plaintes pour 21 nuisance sonore et qu'on demandait que des accusations soient 22 portées contre les manifestants. Pourtant, je ne vois nulle part dans votre 23 24 déclaration des références... M. DANIEL BULFORD: Eh bien, ce n'est pas mon 25
- travail. Mon travail, ce n'est pas de surveiller le nombre d'appels que la police d'Ottawa reçoit. Il y a beaucoup d'allégations que j'ai entendues, j'ai entendu des allégations

- 1 lors des témoignages, mais je n'en avais pas connaissance. Je
- 2 n'ai pas non plus vu de preuve. Je ne dis pas que ce n'est pas
- 3 possible, mais les gens ne m'appelaient pas pour rapporter des
- 4 crimes à la...
- 5 AUCUNE INTERPRÉTATION (17.51.29 17.51.40)
- 6 Me DAVID MIGICOVSKY: [...]
- 7 M. DANIEL BULFORD: [Oui.]
- 8 Me DAVID MIGICOVSKY: Vous avez entendu ce que les
- 9 habitants d'Ottawa ont eu à vivre de la part des conseillers
- 10 municipaux McKenney et Fleury?
- 11 M. DANIEL BULFORD: [Oui.]
- 12 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Alors, est-ce que vous
- 13 croyez ce que les conseillers McKenney et Fleury disaient ou
- 14 est-ce que vous pensiez que les éléments qu'ils soulevaient
- 15 n'étaient pas importants?
- 16 M. DANIEL BULFORD: Je ne dirais pas que ce qu'ils
- 17 nous disaient était banal, mais moi, je refuse de croire quoi
- 18 que ce soit avant d'avoir des preuves.
- 19 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Vous dites que vous
- 20 respectez l'ordre et le droit, et j'imagine que vous avez aussi
- 21 beaucoup de respect pour le système judiciaire du Canada, n'est-
- ce pas?
- 23 M. DANIEL BULFORD: J'espère qu'il fonctionne très
- 24 bien et qu'il fonctionne comme il devrait le faire.
- 25 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Est-il important que les
- 26 décisions des tribunaux soient respectées?
- M. DANIEL BULFORD: Oui.
- 28 Me DAVID MIGICOVSKY: Le convoi avait négativement

BULFORD

- 1 touché les résidents d'Ottawa et les manifestants enfreignaient
- 2 des règlements municipaux. Le saviez-vous?
- 3 M. DANIEL BULFORD: Pourriez-vous préciser ces
- 4 règlements?
- 5 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Mais le saviez-vous?
- 6 M. DANIEL BULFORD: Encore une fois, moi, mon
- 7 rôle, ce n'est pas d'assurer le respect des règlements à Ottawa.
- 8 Me DAVID MIGICOVSKY: En tant que policier, vous
- 9 comprenez que la divulgation d'informations confidentielles est
- 10 un crime.
- 11 M. DANIEL BULFORD: Quelles sortes d'informations
- 12 confidentielles?
- 13 Me DAVID MIGICOVSKY: Informations
- 14 confidentielles. C'est un crime ou une infraction d'après la Loi
- 15 sur la police et d'après le Code de conduite de la GRC.
- M. DANIEL BULFORD: Oui, c'est exact. Et c'est par
- 17 rapport à ces informations que j'ai apprises quand j'étais
- 18 policier.
- 19 Me DAVID MIGICOVSKY: Non, je vous pose la
- 20 question généralement. La divulgation d'informations
- 21 confidentielles est une infraction, est-ce exact? Donc, si un
- 22 policier divulque de l'information, c'est une infraction, n'est-
- 23 ce pas?
- M. DANIEL BULFORD: Si je divulguais quelque chose
- 25 de confidentiel en tant que policier en service, ce serait une
- 26 infraction du Code de conduite de la GRC?
- 27 Me DAVID MIGICOVSKY: Oui.
- 28 M. DANIEL BULFORD: [Je serais d'accord avec cela,

1	oui.]
2	Me DAVID MIGICOVSKY: Et la même chose
3	s'appliquerait à un policier municipal qui divulgue des
4	informations à une personne qui n'en a pas besoin.
5	M. DANIEL BULFORD: Je ne suis pas tout à fait
6	certain, j'imagine que vous avez probablement raison, mais moi,
7	je n'étais pas imputable à la <i>Loi sur les services de police</i> .
8	Me DAVID MIGICOVSKY: Alors, parlons plutôt d'un
9	bris de confiance. Mais ça pourrait aussi être un crime, n'est-
10	ce pas?
11	M. DANIEL BULFORD: Oui, probablement.
12	Me DAVID MIGICOVSKY: Et étant une personne qui
13	respecte le droit et l'ordre, vous n'accepteriez pas qu'on fasse
14	cela, vous ne permettriez pas que les policiers violent leur
15	serment pour donner des informations aux membres du convoi,
16	n'est-ce pas?
17	M. DANIEL BULFORD: Non.
18	Me DAVID MIGICOVSKY: Monsieur Wilson dans son
19	témoignage a parlé de personnes travaillant au Swiss Hotel,
20	l'hôtel où vous étiez.
21	M. DANIEL BULFORD: C'est exact.
22	Me DAVID MIGICOVSKY: Et il a dit que :
23	« Il y avait des anciens policiers qui
24	avaient des radios, qui avaient des
25	cartes et qui fournissaient du
26	renseignement. Wilson ne connaissait
27	pas les sources, mais le Convoi de la
28	liberté recevait de l'information de la

part de sources. » 1 2 Alors, vous n'étiez pas au courant d'informations ayant fuité de la part de policiers d'Ottawa? 3 M. DANIEL BULFORD: Je vais être très clair. Je 4 n'ai jamais reçu d'informations sensibles de la part d'un 5 policier en poste de la police d'Ottawa. 6 7 Me DAVID MIGICOVSKY: Et vous n'avez rien reçu de la part des policiers ottaviens? 8 9 M. DANIEL BULFORD: Non. Me DAVID MIGICOVSKY: Et monsieur Wilson ne vous a 10 jamais dit qui ces personnes étaient? 11 M. DANIEL BULFORD: Non. 12 Me DAVID MIGICOVSKY: Et vous étiez très impliqué 13 dans la réaction et dans le poste de commandement à cet hôtel? 14 M. DANIEL BULFORD: C'est exact. 15 16 Me DAVID MIGICOVSKY: Donc, vous sauriez s'il y avait de l'information qui avait fuité. 17 M. DANIEL BULFORD: Oui, je crois que je l'aurais 18 19 su. 20 Me DAVID MIGICOVSKY: Et vous ne suggérez pas que 21 si une telle chose s'était produite que la police d'Ottawa 22 aurait appuyé ce genre de choses. M. DANIEL BULFORD: Je crois que la police 23 24 d'Ottawa n'aurait pas accepté cela. 25 Me DAVID MIGICOVSKY: L'une des choses que vous avez mentionnées dans le paragraphe 80, c'est que vous avez 26 accusé les responsables de la police d'avoir : 27

« ...sciemment attisé des réactions

1	émotionnelles de la part des
2	participants du convoi et qu'ils ont
3	menacé d'impliquer les Services de
4	protection à l'enfance. »
5	M. DANIEL BULFORD: C'est exact.
6	Me DAVID MIGICOVSKY: Monsieur le greffier, est-ce
7	que je pourrais demander d'afficher HRF00001553, et allons à la
8	page 22. Alors, au paragraphe 103. Merci.
9	Je vais lire la première phrase ici. Ça, ça vient
10	de votre témoignage, n'est-ce pas?
11	M. DANIEL BULFORD: Oui, c'est exact.
12	Me DAVID MIGICOVSKY:
13	« Je lui ai aussi dit que leur propre
14	gouvernement commettait des crimes
15	contre l'humanité et qu'il laissait des
16	milliers de Canadiens mourir parce
17	qu'ils se sont vu refuser des soins
18	pouvant leur sauver la vie et certains
19	sont morts à cause du vaccin, donc
20	c'est quelque chose que les détectives
21	devront considérer. »
22	Pensez-vous que c'est ça, essayer d'attiser des
23	sentiments?
24	M. DANIEL BULFORD: Je ne crois pas que ce soit le
25	cas (sic). J'ai essayé d'obtenir une réaction de la part du
26	détective Benson parce que les détectives pour les meurtres
27	devraient enquêter sur les choses semblables.
28	Me DAVID MIGICOVSKY: Je ne vais pas vous poser

- 1 des questions, mais ici, au paragraphe 121 de votre déclaration,
- 2 vous avez aussi parlé de la déshumanisation des personnes non
- 3 vaccinées. Et vous ne croyez pas que c'est un discours
- 4 inflammatoire non plus?
- 5 M. DANIEL BULFORD: Non.
- 6 Me DAVID MIGICOVSKY: Dans votre témoignage, vous
- 7 avez parlé du fait que la police brisait des fenêtres pour
- 8 extraire les manifestants de véhicules pendant l'opération
- 9 tactique, l'opération de restauration de l'ordre public. Et vous
- 10 vous souvenez qu'en tant que policier, que c'est facile d'être
- 11 un commentateur en marge et de commenter les activités des
- 12 policiers après-coup. C'est très différent quand on est sur le
- 13 terrain.
- 14 M. DANIEL BULFORD: Oui, je suis d'accord. Et pour
- 15 donner un peu de contexte à votre réponse, je crois que dans ma
- 16 déclaration, j'ai expliqué pourquoi je crois que ça s'est
- 17 produit.
- 18 Me DAVID MIGICOVSKY: Et vous savez aussi que,
- 19 dans le théâtre d'opération, parfois les policiers vont parfois
- 20 traiter d'opérations ou de situations qui sont volatiles et qui
- 21 pourraient être menaçantes. N'est-ce pas?
- M. DANIEL BULFORD: Oui.
- 23 Me DAVID MIGICOVSKY: Vous savez que, lorsqu'il y
- 24 a eu des activités policières menées par la police d'Ottawa, la
- 25 police provinciale, la GRC, et d'autres agences, vous savez,
- 26 d'après votre expérience qu'il y aurait un plan d'arrestation et
- 27 de détention pour ces circonstances.
- 28 M. DANIEL BULFORD: Oui.

```
Me DAVID MIGICOVSKY: La Police provinciale de
1
    l'Ontario, alors le document OPP00004286, allons ouvrir ce
2
    document.
3
                   COMMISSAIRE ROULEAU: Vous allez devoir conclure
4
    bientôt.
5
6
                   Me DAVID MIGICOVSKY: Puis-je avoir une minute de
7
    plus?
                   COMMISSAIRE ROULEAU: [Sans problème.]
8
9
                   Me DAVID MIGICOVSKY: Merci.
10
                   Alors, ici...
                   Il va falloir glisser vers le bas.
11
                   Alors, ça, c'est le plan d'arrestation et de
12
    détention par rapport à l'opération qui s'est déroulée. Alors,
13
14
    vous avez que c'était un plan approprié, n'est-ce pas?
                   M. DANIEL BULFORD: Je ne crois pas être qualifié
15
16
    pour parler d'une opération publique telle que celle qui s'est
    déroulée. D'après mon expérience, un plan d'arrestation se passe
17
18
    dans un contexte plus petit et est beaucoup plus simple.
19
                   Me DAVID MIGICOVSKY: Pour conclure, vous avez
20
    répondu à mon collèque ou ami que, même s'il y a eu une annonce
    au sujet du grand nombre de policiers et qu'ils s'apprêtaient à
21
22
    entamer une opération tactique, vous pensiez que les policiers
    allaient faire la bonne chose.
23
24
                   M. DANIEL BULFORD: Je l'espérais.
                   Me DAVID MIGICOVSKY: Et vous pensiez qu'ils
25
    allaient faire fi de la situation et simplement laisser le statu
26
27
    quo perdurer.
```

M. DANIEL BULFORD: Oui. Oui, j'espérais qu'ils

- 1 allaient voir les propos mensongers et qu'ils allaient nous
- 2 protéger et se joindre à nous.
- 3 Me DAVID MIGICOVSKY: Merci. C'est tout ce que
- 4 j'avais comme questions.
- 5 COMMISSAIRE ROULEAU: Très bien.
- 6 Ensuite, il y a la Coalition des résidents
- 7 d'Ottawa.

8 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me PAUL CHAMP:

- 9 Me PAUL CHAMP: Bonsoir, Monsieur Bulford. Je
- 10 m'appelle Paul Champ, je représente la Coalition des résidents
- 11 et des entreprises d'Ottawa.
- 12 Premièrement, vous aviez peur d'être discipliné
- 13 pour avoir parlé des restrictions vaccinales.
- 14 M. DANIEL BULFORD: Je parlais des règles
- 15 fédérales.
- 16 Me PAUL CHAMP: Je pense que ça aurait été
- 17 complètement inapproprié.
- 18 M. DANIEL BULFORD: Mais ça, c'est mon expérience
- 19 avec la GRC.
- 20 **Me PAUL CHAMP:** J'ai [représenté] des membres de
- 21 la GRC pendant près de 20 ans pour des gens qui se sont exprimés
- 22 publiquement et j'aurais été ravi de vous représenter.
- Maintenant, j'aimerais vous poser une question au
- 24 sujet de la manifestation. Alors, vous circuliez à Ottawa pour
- 25 trouver des endroits pour vous stationner, n'est-ce pas?
- M. DANIEL BULFORD: Oui.
- 27 Me PAUL CHAMP: Et avez-vous réfléchi à la durée
- 28 de la manifestation?

- 1 M. DANIEL BULFORD: Je ne m'en souviens pas. On en
- 2 a peut-être parlé, mais à ce moment-là, je n'avais pas de
- 3 période de temps fixe.
- 4 Me PAUL CHAMP: Mais vous avez dit que vous
- 5 pensiez que le Fédéral allait abandonner les obligations
- 6 vaccinales.
- 7 M. DANIEL BULFORD: Oui.
- 8 Me PAUL CHAMP: Et c'est ce que vous avez dit au
- 9 sergent Frost?
- M. DANIEL BULFORD: Probablement.
- 11 Me PAUL CHAMP: J'aimerais vous poser une question
- 12 au sujet de la taille de la foule. Vous avez dit que c'était la
- 13 plus grande foule que vous n'aviez jamais vue à Ottawa.
- 14 M. DANIEL BULFORD: Oui.
- 15 Me PAUL CHAMP: Vous avez dit, d'après les
- 16 dossiers de la police, qu'il y avait 10 à 15 000 personnes
- 17 présentes.
- 18 M. DANIEL BULFORD: Non.
- 19 Me PAUL CHAMP: Quelle était la taille de la
- 20 foule?
- 21 M. DANIEL BULFORD: D'après mon expérience, ayant
- 22 vu des grandes foules comme lors de la fête du Canada ou le 150°
- 23 du Canada, j'aurais estimé que la foule au centre-ville d'Ottawa
- 24 sur la Colline parlementaire, sur Wellington et dans les régions
- 25 avoisinantes, était d'environ 100 000 personnes.
- 26 Me PAUL CHAMP: Pensez-vous que la police
- 27 consignait de l'information falsifiée de manière volontaire,
- 28 délibérée?

- 1 M. DANIEL BULFORD: Je ne pense pas qu'ils
- 2 auraient enregistré des fausses informations de manière
- 3 délibérée.
- 4 Me PAUL CHAMP: C'était difficile pour vous
- 5 d'estimer la taille de la foule à cause des camions?
- 6 M. DANIEL BULFORD: J'y ai pensé, les camions
- 7 prennent beaucoup de place, mais la foule, même entre les
- 8 camions, était massée de la Cour suprême jusqu'au Château
- 9 Laurier. Je n'ai jamais vu ça auparavant. J'ai déjà vu des
- 10 grandes foules sur la Colline parlementaire ou dans le marché
- 11 By, mais ces chiffres-là, ces chiffres comprenaient une surface,
- 12 une superficie beaucoup plus large.
- 13 Me PAUL CHAMP: Lorsque vous faites la
- 14 surveillance, vous êtes au-dessus des édifices comme le Bloc
- 15 Langevin, donc vous n'étiez pas sur cet édifice cette fois-ci,
- 16 n'est-ce pas?
- 17 M. DANIEL BULFORD: Non.
- 18 Me PAUL CHAMP: Maintenant, j'ai une question au
- 19 sujet des fêtes dansantes ou des soirées dansantes. Elles ont eu
- 20 lieu les vendredis et les samedis soir?
- 21 M. DANIEL BULFORD: Oui.
- 22 Me PAUL CHAMP: Mais vous et moi, nous ne sommes...
- 23 nous avons à peu près le même âge, vous n'alliez pas aux fêtes
- 24 tous les soirs, n'est-ce pas?
- 25 M. DANIEL BULFORD: Non, je n'avais pas le temps.
- Me PAUL CHAMP: Donc, s'il y avait des fêtes les
- 27 vendredis soir, vous ne le saviez pas.
- 28 M. DANIEL BULFORD: Il me semble que les soirées

- 1 dansantes étaient uniquement... avaient uniquement lieu les fins
- 2 de semaine.
- 3 Me PAUL CHAMP: J'ai des questions au sujet de vos
- 4 interactions avec les forces de l'ordre. Vous avez eu des
- 5 interactions avec l'équipe de liaison de la police, mais vous
- 6 avez aussi eu des interactions avec les policiers qui n'étaient
- 7 pas en poste. Est-ce exact?
- 8 M. DANIEL BULFORD: Non. Donc, juste les
- 9 policiers?
- 10 Me PAUL CHAMP: Je ne vous demanderai pas de les
- 11 identifier par leurs noms. Nous avons entendu monsieur Wilson
- 12 l'autre jour, alors j'essaie de comprendre si monsieur Wilson
- 13 obtenait des informations d'autres personnes.
- 14 M. DANIEL BULFORD: Je ne peux pas le dire avec
- 15 certitude, mais toutes les personnes qui m'appuyaient dans un
- 16 contexte de sécurité étaient… soit n'étaient pas en poste pour
- 17 des raisons personnelles ou avaient quitté leur emploi. Ils
- 18 avaient pris une décision semblable à la mienne et avaient
- 19 quitté la police.
- 20 Me PAUL CHAMP: Combien de personnes y avait-il?
- 21 M. DANIEL BULFORD: Il y avait une douzaine de
- 22 personnes.
- 23 Me PAUL CHAMP: Donc, chacun de ces policiers
- 24 avait des contacts au sein des forces de l'ordre.
- 25 M. DANIEL BULFORD: C'est possible.
- 26 Me PAUL CHAMP: Et avait peut-être des
- 27 informations de la part des membres encore en poste.
- 28 M. DANIEL BULFORD: Peut-être. C'était des gens

- 1 qui venaient de partout au Canada, qui venaient de différentes
- 2 agences. Ce n'était pas seulement un service des forces de
- 3 l'ordre.
- 4 Me PAUL CHAMP: J'ai une autre question, Monsieur
- 5 Bulford. Alors, il y avait madame Lich, monsieur Barber et vous-
- 6 même. Vous faisiez tout votre possible pour signaler aux
- 7 manifestants de ne pas prendre part aux actes violents.
- 8 M. DANIEL BULFORD: Je crois que oui.
- 9 Me PAUL CHAMP: Mais il y avait parfois des
- 10 menaces.
- 11 M. DANIEL BULFORD: Oui, mais pas des menaces qui
- 12 provenaient du convoi. Tout ce que j'entendais provenait
- 13 typiquement de personnes qui commettaient des actes criminels
- 14 contre les manifestants. Il y avait un ou deux exemples où il y
- 15 avait des véhicules que les gens avaient... en fait, ils ont dit
- 16 que ces véhicules bloquaient l'intersection et dans ces cas-là...
- 17 ces cas-là m'ont été rapportés et ensuite j'en ai parlé aux
- 18 policiers parce que nous voulions respecter certaines normes,
- 19 nous ne voulions pas bloquer toutes les intersections.
- 20 Me PAUL CHAMP: Monsieur Bulford, vous faisiez
- 21 votre possible pour protéger les leaders du Convoi, n'est-ce
- 22 pas? Alors, vous faisiez de la coordination avec madame Lich et
- 23 monsieur Barber
- 24 M. DANIEL BULFORD: Madame Lich a trouvé un ancien
- 25 soldat qui a pu assurer sa sécurité personnelle parce qu'elle
- 26 avait reçu des menaces de mort, mais les autres personnes qui
- 27 recevaient de la protection ou des gardes du corps, si vous
- 28 voulez, c'était les médecins et l'ancien premier ministre

- 1 Peckford quand il était à Ottawa. Parce que trois médecins en
- 2 particulier avaient reçu des messages de harcèlement et ils ont
- 3 aussi reçu des menaces.
- 4 Me PAUL CHAMP: Madame Lich a pu recueillir une
- 5 grande quantité d'argent de GoFundMe. Dans son témoignage, elle
- 6 nous a dit qu'elle a eu beaucoup de difficulté à accéder à cet
- 7 argent. Le saviez-vous à l'époque?
- 8 M. DANIEL BULFORD: Oui, je le savais.
- 9 Me PAUL CHAMP: Et beaucoup de gens étaient fâchés
- 10 avec elle parce qu'elle ne pouvait pas libérer ces fonds. Il y
- 11 avait différentes théories là-dessus, on disait qu'elle voulait
- 12 délibérément ne pas leur donner l'argent.
- 13 M. DANIEL BULFORD: Oui, il y a eu des divisions
- 14 au sein du Mouvement, et pas uniquement à Ottawa. Je pense que
- 15 les plus grandes critiques de madame Lich, c'était des gens qui
- 16 n'étaient pas là à Ottawa.
- 17 Me PAUL CHAMP: D'accord. Tout cela, c'est pour
- 18 dire que, même si madame Lich essayait d'expliquer ce qu'elle
- 19 essayait de faire pour avoir accès aux fonds, collecter pour
- 20 financer le convoi, certains participants à cette manif qui
- 21 voulaient avoir accès à cet argent, qui avaient fait une longue
- 22 route en voiture, se sentaient frustrés. Est-ce qu'elle était
- 23 menacée par certaines de ces personnes?
- 24 M. DANIEL BULFORD: Pas à ma connaissance.
- 25 Me PAUL CHAMP: Et à quoi servait donc l'agent de
- 26 sécurité assigné à elle?
- 27 M. DANIEL BULFORD: J'avais l'impression qu'elle
- 28 recevait des menaces de gens qui étaient opposés à la présence

- 1 du convoi à Ottawa.
- 2 Me PAUL CHAMP: Et tous les autres qui voulaient
- 3 avoir accès à ces fonds, qui avaient conduit à travers le pays
- 4 pour arriver à Ottawa et dépensant des milliers de dollars, eux
- 5 n'étaient pas fâchés de ne pas avoir accès aux fonds?
- 6 M. DANIEL BULFORD: Je n'ai aucune information ou
- 7 preuve pour appuyer cela.
- 8 Me PAUL CHAMP: Monsieur Bulford, vous êtes
- 9 professionnel. Vous êtes un professionnel de la sécurité et de
- 10 la protection des personnalités importantes.
- 11 M. DANIEL BULFORD: Dans mon ancienne carrière,
- 12 oui.
- 13 Me PAUL CHAMP: Soyons honnêtes. Quelqu'un dans sa
- 14 situation, en tant que professionnel, vous aurez conclu qu'elle
- 15 était à risque de menaces contre des gens qui étaient frustrés
- 16 parce qu'ils voulaient l'accès à ces fonds, c'était une menace
- 17 crédible, n'est-ce pas?
- 18 M. DANIEL BULFORD: Oui, potentiellement, mais je
- 19 n'avais aucun renseignement et aucune preuve pour appuyer cette
- 20 notion, à part le fait que, oui, elle était en fait l'emblème du
- 21 convoi et qu'on avait collecté beaucoup d'argent. Mais d'après
- 22 mon expérience, lorsqu'on voit madame Lich en public, les gens
- 23 l'aimaient.
- 24 Me PAUL CHAMP: Vous avez également, Monsieur
- 25 Bulford, que le service de financement participatif [GoFundMe]
- 26 avait des craintes parce que leur personnel recevait des menaces
- 27 également.
- 28 M. DANIEL BULFORD: [Je n'étais pas au courant de

- 1 cela.1
- 2 Me PAUL CHAMP: [Vous n'avez jamais entendu parler
- 3 de cela?]
- 4 M. DANIEL BULFORD: [Non, Monsieur.]
- 5 Me PAUL CHAMP: Donc, madame Lich et monsieur
- 6 Wilson n'ont jamais partagé ces renseignements avec vous?
- 7 M. DANIEL BULFORD: Non.
- 8 Me PAUL CHAMP: Et qu'en est-il des fournisseurs
- 9 de carburant qui ont arrêté de fournir du carburant, est-ce que
- 10 vous avez su s'ils avaient reçu des menaces?
- 11 M. DANIEL BULFORD: Du convoi?
- 12 Me PAUL CHAMP: Non, de quiconque. Des gens qui
- 13 disaient [sic] « Arrêtez! »
- 14 M. DANIEL BULFORD: Non. Honnêtement, je ne me
- 15 rappelle pas avoir eu des renseignements sur des menaces contre
- 16 les fournisseurs de carburant.
- 17 Me PAUL CHAMP: Et les remorqueurs, est-ce qu'ils
- 18 ont été menacés lorsqu'ils essayaient d'aider les forces de
- 19 l'ordre?
- 20 M. DANIEL BULFORD: La première fois dont j'ai
- 21 entendu parler de cela, c'était des policiers ici à cette
- 22 enquête.
- 23 Me PAUL CHAMP: Ah bon. Et monsieur King, est-ce
- 24 que vous l'avez considéré comme une menace à un moment donné,
- 25 comme une menace physique?
- M. DANIEL BULFORD: Non.
- 27 Me PAUL CHAMP: Vous ne l'avez jamais entendu
- 28 menacer ou intimider les autres dirigeants du convoi?

- 1 M. DANIEL BULFORD: Monsieur King est arrivé à
- 2 l'hôtel Swiss un soir, fâché, et il s'est retrouvé dans une
- 3 altercation verbale avec monsieur Chad Eros et j'ai appris cela
- 4 juste le lendemain. Je n'étais pas sur place lorsque c'est
- 5 arrivé.
- 6 Me PAUL CHAMP: Monsieur King était accompagné de
- 7 gros bras qui étaient intimidants.
- 8 M. DANIEL BULFORD: Je ne sais pas qui
- 9 l'accompagnait. Monsieur King est déjà un gros bras lui-même.
- 10 Me PAUL CHAMP: Sans doute. Qu'en est-il des
- 11 médias? Évidemment, tu n'utilises pas beaucoup ce que tu
- 12 appelles « les médias traditionnels » et tu ne les aimes pas,
- 13 mais vous êtes au courant du fait que les journalistes au
- 14 centre-ville étaient souvent menacés lorsqu'ils essayaient de
- 15 couvrir les évènements liés au convoi et les manifs. Est-ce que
- 16 vous étiez au courant de cela?
- 17 M. DANIEL BULFORD: Non, mais j'ai appris que la
- 18 GRC fournirait peut-être des services de sécurité à certains de
- 19 ces journalistes. Et j'ai vu une vidéo récemment, il y a deux
- 20 semaines à peu près, de monsieur McGregor, les gens criaient en
- 21 arrière-plan alors qu'il essayait de faire une transmission,
- 22 [mais c'était la première fois que je voyais cela].
- 23 Me PAUL CHAMP: Et monsieur Raymond Filion de TVA
- 24 a été en fait mis au sol?
- 25 M. DANIEL BULFORD: [Non. Je n'étais pas au
- 26 courant de cela jusqu'à ce que vous le mentionniez.]
- 27 **Me PAUL CHAMP:** Et un représentant [Evan Solomon]
- 28 de CTV News a reçu une canette de bière à la tête?

- 1 M. DANIEL BULFORD: Non, je n'étais pas au courant
- 2 de cela non plus.
- 3 Me PAUL CHAMP: Et en marchant, vous n'avez jamais
- 4 vu des journalistes de CBC ou de Global ou des foules
- 5 s'attrouper contre... autour d'un journaliste pour crier contre le
- 6 journaliste?
- 7 M. DANIEL BULFORD: Je me rappelle certains
- 8 journalistes bien connus qui me contactaient et qui se
- 9 rapprochaient le moi le soir de l'arrestation de madame Lich
- 10 lorsqu'on était près d'un remorqueur et il voulait une entrevue
- 11 et j'ai refusé. Je ne me rappelle personne les menacer.
- 12 Me PAUL CHAMP: Donc, vous n'avez pas vu ce genre
- 13 de comportement.
- 14 M. DANIEL BULFORD: Non, Monsieur.
- 15 **Me PAUL CHAMP:** Et puis les médias traditionnels,
- 16 comme vous les appelez, vous trouviez qu'ils étaient en train de
- 17 déformer la réalité du convoi, n'est-ce pas?
- 18 M. DANIEL BULFORD: Oui.
- 19 Me PAUL CHAMP: Lorsque vous parlez des médias
- 20 traditionnels, vous parlez de CTV, CBC, Global [News, Post
- 21 Media], et toutes ces compagnies-là.
- M. DANIEL BULFORD: Je dirais surtout CTV, Global,
- 23 CBC; Post [Media], pas tellement. Mais j'ajouterais également le
- 24 Toronto Star dans ce groupe parmi les pires.
- 25 Me PAUL CHAMP: D'accord. Donc, vous étiez d'avis
- 26 que ces compagnies travaillaient ensemble pour couvrir le
- 27 convoi, d'une certaine façon?
- 28 M. DANIEL BULFORD: Eh bien, ç'a été mon

- 1 expérience, Monsieur Champ, que leurs rapports se ressemblaient
- 2 depuis au moins deux ans.
- 3 Me PAUL CHAMP: Je pensais que dans votre premier
- 4 témoignage vous aviez dit que vous ne suiviez pas les reportages
- 5 sur le convoi. Est-ce que vous les regardiez ou pas?
- 6 M. DANIEL BULFORD: J'ai pas eu le temps d'en
- 7 regarder tant, mais j'ai vu des articles que les gens m'ont
- 8 envoyés, des articles expliquant l'arrestation des résidents
- 9 d'Ottawa qui avaient été arrêtés dans un convoi précédent pour
- 10 avoir porté des armes en public. Ils ont écrit l'article, je
- 11 pense, dans le Toronto Star et à CBC.
- 12 Me PAUL CHAMP: Mais l'appellation « médias
- 13 traditionnels », ça veut dire les médias qui ne sont pas dignes
- 14 de confiance?
- 15 M. DANIEL BULFORD: C'est juste une autre façon de
- 16 parler des médias dominants. Les médias... je ne sais pas si on
- 17 pourrait appeler cela un monopole, mais les médias qui dominent
- 18 la télévision, le paysage de la télévision.
- 19 Me PAUL CHAMP: D'accord, mais tous les
- 20 journalistes ont un parti pris qui va à l'encontre des gens que
- vous appuyez?
- 22 M. DANIEL BULFORD: Non, c'est pas ce que j'ai
- 23 dit.
- 24 Me PAUL CHAMP: En tout cas, tous les journalistes
- 25 travaillant pour les médias traditionnels sont, en fait, biaisés
- 26 contre les gens que vous appuyez.
- 27 M. DANIEL BULFORD: Eh bien, oui. J'ai vu des
- 28 remarques en fait préoccupantes venant des médias traditionnels,

- 1 oui.
- 2 Me PAUL CHAMP: Un dernier point. J'ai entendu
- 3 monsieur Migicovsky... je m'excuse, peut-être que ça venait, donc,
- 4 de l'avocat de la Commission qui a posé la question concernant
- 5 les drapeaux racistes qui circulaient ou qu'on portait lors du
- 6 convoi et je pense que vous avez dit que ce n'était pas des
- 7 membres et que c'était des gens qui s'infiltraient là-dedans.
- 8 M. DANIEL BULFORD: Je soupçonne que oui.
- 9 **Me PAUL CHAMP:** Mais est-ce que vous aviez des
- 10 preuves de cela?
- 11 M. DANIEL BULFORD: J'ai vu une photo d'un
- 12 monsieur que je connais comme un photographe qui suit monsieur
- 13 Trudeau régulièrement pour prendre des photos de près d'un
- 14 monsieur qui portait le drapeau du Sud séparatiste.
- 15 Me PAUL CHAMP: Parce que ce drapeau peut
- 16 symboliser le racisme, n'est-ce pas?
- 17 M. DANIEL BULFORD: Oui.
- 18 **Me PAUL CHAMP:** Et vous n'avez donc pas pensé que
- 19 quelqu'un dans le convoi qui apporte ce genre de drapeau du Sud
- 20 sécessionniste au convoi, à la manif?
- 21 M. DANIEL BULFORD: Pas à ma connaissance. J'ai vu
- 22 la vidéo d'un homme masqué portant, donc, en fait, une caqoule,
- 23 qui marchait, et j'ai vu une vidéo où plusieurs manifestants lui
- 24 demandaient de s'en aller parce qu'il n'était pas le bienvenu et
- 25 qu'ils ne voulaient pas que ce genre de symbole soit associé au
- 26 convoi.
- 27 Me PAUL CHAMP: Donc, tous les membres du convoi
- 28 ont laissé leur drapeau du Sud séparatiste ou sécessionniste

- 1 chez eux comme monsieur Barber?
- M. DANIEL BULFORD: Eh bien, Monsieur, je ne sais
- 3 pas quelles croyances les gens qui sont venus à Ottawa avaient
- 4 et je ne sais pas... je ne sais pas ce qu'ils possèdent. Ce serait
- 5 de la spéculation pure de ma part.
- 6 Me PAUL CHAMP: D'accord. Merci.
- 7 COMMISSAIRE ROULEAU: Le gouvernement du Canada,
- 8 s'il vous plait.

9 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me VICTOR RYAN:

- 10 Me VICTOR RYAN: Bonsoir, Monsieur Bulford. Je
- 11 suis Victor [Ryan] et je fais partie, donc, de l'équipe des
- 12 avocats du gouvernement du Canada.
- Vous avez témoigné voir servi au sein de la GRC,
- 14 mais je voudrais remonter dans le temps. Vous avez dit que vous
- 15 avez commencé votre carrière à la GRC avec une affectation dans
- 16 le Yukon. C'est vrai?
- 17 M. DANIEL BULFORD: Oui.
- 18 Me VICTOR RYAN: Et après quelques années de
- 19 travail dans le Yukon, vous avez été choisi pour faire partie de
- 20 l'équipe des interventions d'urgence. C'est vrai?
- 21 M. DANIEL BULFORD: Oui.
- 22 Me VICTOR RYAN: Vous avez été en fait formé comme
- 23 tireur d'élite?
- M. DANIEL BULFORD: Oui.
- 25 Me VICTOR RYAN: Et êtes-vous d'accord avec moi
- 26 que le processus de sélection pour faire partie de l'équipe
- 27 d'intervention d'urgence est très concurrentiel?
- 28 M. DANIEL BULFORD: Normalement, oui.

- 1 Me VICTOR RYAN: Oui, parce que les équipes
- 2 d'intervention d'urgence doivent en fait régler ou intervenir
- 3 dans des cas qui dépassent les capacités de la police ordinaire
- 4 vu le risque accru de violence.
- 5 M. DANIEL BULFORD: Oui.
- 6 Me VICTOR RYAN: Et vous avez continué de
- 7 travailler dans le cadre de cette équipe d'intervention
- 8 d'urgence dans le Yukon avant d'être muté à Ottawa. C'est ça?
- 9 M. DANIEL BULFORD: Oui.
- 10 Me VICTOR RYAN: Et à votre arrivée à Ottawa, vous
- 11 travailliez à la division nationale de l'équipe d'intervention
- 12 d'urgence.
- 13 M. DANIEL BULFORD: Oui.
- 14 Me VICTOR RYAN: Et vous avez souvent participé à
- 15 des opérations de protection des individus très en vue, tels que
- 16 le premier ministre, des chefs d'État et de gouvernements
- 17 étrangers et les membres de la famille royale à Ottawa?
- 18 M. DANIEL BULFORD: Oui.
- 19 Me VICTOR RYAN: Et vous avez souvent été affecté
- 20 à travers le monde pour protéger le premier ministre et d'autres
- 21 personnalités très en vue lors des conférences internationales
- 22 et de sommets?
- 23 M. DANIEL BULFORD: Oui, à quelques reprises.
- 24 Me VICTOR RYAN: Et à la fin, vous êtes devenu
- 25 caporal et commandant adjoint de l'équipe de renseignement ou de
- 26 reconnaissance?
- M. DANIEL BULFORD: Oui.
- 28 Me VICTOR RYAN: Et donc, vous êtes d'accord que

- 1 votre carrière à la GRC a réussi parce que vous avez témoigné
- 2 tantôt que vous jugiez que vous étiez un professionnel dévoué.
- 3 M. DANIEL BULFORD: Oui.
- 4 Me VICTOR RYAN: Alors, pendant que vous étiez à
- 5 Ottawa et pendant que vous travailliez avec l'équipe
- 6 d'intervention d'urgence, je pense que les dates c'était de 2013
- 7 à 2021?
- 8 M. DANIEL BULFORD: Oui.
- 9 Me VICTOR RYAN: Vous avez été formé par une
- 10 variété d'agences de maintien de l'ordre de l'extérieur pendant
- 11 cette période?
- 12 M. DANIEL BULFORD: Oui. Je ne dirais pas
- 13 plusieurs, une poignée.
- 14 Me VICTOR RYAN: Plus d'une agence?
- 15 M. DANIEL BULFORD: Oui.
- 16 Me VICTOR RYAN: Y compris l'équipe de secours ou
- 17 de libération des otages de la FBI?
- 18 M. DANIEL BULFORD: Oui.
- 19 Me VICTOR RYAN: Et l'Armée de l'air?
- 20 M. DANIEL BULFORD: Oui.
- 21 Me VICTOR RYAN: Le genre de formations que vous
- 22 avez reçues au niveau de la tactique policière, y compris par
- 23 exemple, la surveillance clandestine et l'entrée de forces et
- 24 les réponses ou l'intervention en situation de tuerie?
- M. DANIEL BULFORD: Oui.
- 26 Me VICTOR RYAN: Et à travers cette expérience et
- 27 cette formation et votre travail à la division nationale, vous
- 28 avez dû obtenir des... ou bien connaitre la Cité parlementaire et

- 1 le centre-ville d'Ottawa?
- 2 M. DANIEL BULFORD: Oui.
- 3 Me VICTOR RYAN: Donc, tu savais très bien comment
- 4 la police serait formée ou planifierait la venue d'un grand
- 5 groupe ou d'une grosse manifestation, tel que le convoi?
- 6 M. DANIEL BULFORD: Je dirais que je suis... que je
- 7 sais comment un déploiement typique ou une mobilisation doit se
- 8 faire pour un évènement de grande envergure, mais je n'ai jamais
- 9 travaillé au sein de l'unité de maintien de l'ordre public,
- **10** donc...
- 11 Me VICTOR RYAN: Mais vous auriez su comment
- 12 l'équipe d'intervention d'urgence interagirait avec d'autres
- 13 corps de police à Ottawa, tel que lors de l'évènement du convoi?
- 14 M. DANIEL BULFORD: Oui.
- 15 Me VICTOR RYAN: Et vous maitriseriez évidemment
- 16 les intersections entre les compétences au centre-ville, entre
- 17 la GRC et la police d'Ottawa et la police de protection
- 18 parlementaire?
- 19 M. DANIEL BULFORD: Oui.
- 20 Me VICTOR RYAN: Vous saviez comment la police
- 21 recueillerait des renseignements lors de la présence des
- 22 différents groupes de manifestants?
- 23 M. DANIEL BULFORD: Oui, j'avais une certaine
- 24 expérience de cela.
- 25 Me VICTOR RYAN: Vous saviez ce que la police
- 26 ferait au niveau de ces objectifs pour assurer l'ordre lors
- 27 d'une grosse manifestation?
- 28 M. DANIEL BULFORD: Je pense que c'est assez

- 1 fondamental pour quelque chose comme ce que nous avons vécu à
- 2 Ottawa. Bon, peut-être que le mot « basic » ou « fondamental »
- 3 n'est pas juste, mais ça ne m'étonne pas que les gens soient
- 4 pris en filature et qu'on essaye de comprendre qui est qui ou
- 5 qui est la personne identifiée comme le visage du convoi. Mais
- 6 la plupart des évènements qui ont lieu mobilisent des ressources
- 7 en s'attendant au pire. La majorité des fois, il n'arrive rien.
- 8 Me VICTOR RYAN: Lorsque vous par lez de mobiliser
- 9 les ressources, l'une des façons de le faire, c'est de réclamer
- 10 des policiers d'autres compétences. N'est-ce pas?
- 11 M. DANIEL BULFORD: Oui, ça, c'est très fréquent.
- 12 Me VICTOR RYAN: Et en tant qu'ancien membre de la
- 13 GRC en tant que policier, vous aurez connu ce que sont les
- 14 différents détachements et vous saurez qui a la compétence
- 15 d'offrir des services de police et vous aurez eu connaissance,
- 16 donc, des difficultés qu'on rencontre si on essaye d'attirer ou
- 17 de transférer des policiers de loin à Ottawa en termes de
- 18 renfort.
- 19 M. DANIEL BULFORD: Oui. Je pense que la GRC a
- 20 manqué de ressources presque durant toute ma carrière, à ce
- 21 moment-là, et comme on a entendu des autres témoins de la
- 22 police, c'est presque universel dans le monde des services
- 23 policiers.
- 24 Me VICTOR RYAN: Et là, vous aurez su grosso modo
- 25 combien de policiers il faudrait pour gérer une grande
- 26 manifestation?
- M. DANIEL BULFORD: Non, je ne suis pas d'accord
- 28 avec cela. Je ne sais pas. Ma participation lors de ces grands

```
évènements était en fait très limitée. Ç'a été limité à mon rôle
1
    au sein de l'équipe d'intervention d'urgence.
2
                   Me VICTOR RYAN: Et ce rôle-là, vous l'avez vanté
3
    pas mal lors de l'occupation publiquement, n'est-ce pas?
4
                   M. DANIEL BULFORD: Je ne dirais pas que j'ai
5
6
    vanté mon rôle, mais j'ai essayé d'expliquer qui j'étais et
7
    quelle était mon expérience afin d'essayer de rasséréner les
    gens devant la présence policière très lourde qu'on voyait.
8
9
                   Me VICTOR RYAN: Mon ami, mon collègue du conseil
10
    a donc montré, donc, un document concernant les grands
    évènements [...]
11
                              « [...] et la participation tactique à
12
                              des évènements pareils de cette
13
                             envergure, donc je suis au courant de
14
                             ce qu'on fait maintenant au centre-
15
16
                             ville au niveau de la présence
                             policière sur la Colline parlementaire
17
18
                              et au centre-ville d'Ottawa. »
                   Est-ce que ça vous semble familier?
19
20
                   M. DANIEL BULFORD: Oui.
                   Me VICTOR RYAN: Et lors de la même conférence de
21
22
    presse, vous avez également déclaré que votre première
    préoccupation, c'était « des individus ou des groupes qui
23
24
    pouvaient inciter des conflits au sein du Mouvement du convoi ».
25
    Alors, pour vous, c'était la plus grande crainte parce que vous
    saviez, d'après votre expérience, qu'il y avait cette
26
    possibilité que des individus ou des groupes, associés à vous ou
27
```

pas, exploitent la présence du convoi à leurs fins.

- 227
- M. DANIEL BULFORD: Oui, je tomberais d'accord 1
- avec le fait que chaque fois qu'on a un grand évènement avec une 2
- 3 grande foule de gens, la plus grande préoccupation du point de
- vue policier, ce serait donc une attaque avec un grand nombre de 4
- 5 morts.
- 6 Me VICTOR RYAN: Vers le 3 février, vous avez
- 7 compris... commencé à apprécier les différentes factions entre qui
- convergeait au centre-ville d'Ottawa? 8
- 9 M. DANIEL BULFORD: Oui, je dirais cela.
- Me VICTOR RYAN: Par exemple, vous avez... d'après 10
- votre preuve, vous avez travaillé avec Mounties for Freedom ou 11
- avec le [Adopt a Trucker] et vous avez été étroitement associé 12
- au Convoi de la liberté, c'est ça? 13
- 14 M. DANIEL BULFORD: Mon rôle avec Adoptez un
- camionneur, c'était pour appuyer le convoi des camionneurs. 15
- 16 Me VICTOR RYAN: Mais vous n'étiez pas associé à
- Canada Unity, n'est-ce pas? 17
- M. DANIEL BULFORD: Non. 18
- Me VICTOR RYAN: Mais Canada Unity était au 19
- 20 convoi.
- M. DANIEL BULFORD: C'est exact. 21
- 22 Me VICTOR RYAN: Et vous n'étiez pas associé à
- 23 James Bauder?
- 24 M. DANIEL BULFORD: Non.
- Me VICTOR RYAN: Ni à son document qu'il avait 25
- préparé? 26
- 27 M. DANIEL BULFORD: Non.
- Me VICTOR RYAN: Mais il était au convoi? 28

- 1 M. DANIEL BULFORD: J'ai entendu qu'il était là.
- 2 C'était la première fois que je l'avais vu ici. La première fois
- 3 que je l'ai vu, c'était ici à cette Commission.
- 4 Me VICTOR RYAN: Et vous ne saviez pas que les
- 5 Farfadaas étaient à Rideau et Sussex?
- 6 M. DANIEL BULFORD: Je ne savais pas qui les
- 7 Farfadaas étaient, ce que c'était, sauf après avoir lu que
- 8 monsieur Charland a été arrêté près de Vankleek Hill après le
- 9 démantèlement du convoi.
- 10 Me VICTOR RYAN: Et la personne qui se décrit la
- 11 soi-disant Reine Ramona, est-ce qu'elle travaillait avec vous?
- 12 M. DANIEL BULFORD: Non.
- 13 Me VICTOR RYAN: Mais ils étaient là?
- 14 M. DANIEL BULFORD: Oui, j'ai eu quelques
- 15 interactions avec ces partisans.
- 16 Me VICTOR RYAN: Et vous n'étiez pas non plus
- 17 associé à des motards?
- 18 M. DANIEL BULFORD: Non.
- 19 **Me VICTOR RYAN:** Mais ils étaient présents?
- 20 M. DANIEL BULFORD: Je crois qu'il y avait deux
- 21 hommes qui s'identifiaient en tant que membres d'une gang de
- 22 motards criminels, mais je ne me souviens pas avoir entendu des
- 23 messages de leur part. En fait, peut-être que c'est une idée
- 24 préconçue de ma part parce que je ne me souviens… je n'ai pas eu
- 25 d'informations de la part de ce groupe.
- Me VICTOR RYAN: Donc, vous avez entendu parler
- 27 d'eux, mais vous ne savez pas s'ils étaient là.
- 28 M. DANIEL BULFORD: J'ai vu des photos, c'est

- 1 exact.
- 2 Me VICTOR RYAN: Vous avez dit que votre rôle
- 3 principal, c'était de recueillir des renseignements au sujet du
- 4 convoi et de faire évaluer les menaces, mais vous dites que
- 5 c'était une manifestation pacifique.
- 6 M. DANIEL BULFORD: Oui.
- 7 Me VICTOR RYAN: Dans votre témoignage, c'est le
- 8 document HRF0000[1]553, vous avez dit avoir envoyé une photo à
- 9 la police d'Ottawa et à la GRC d'un homme non identifié qui
- 10 portait une armure et cette personne disait que « ils ne
- 11 savaient pas à quoi est-ce que les choses ressembleraient
- 12 lorsque les Proud Boys arriveraient avec les armes lourdes ».
- 13 M. DANIEL BULFORD: Oui, c'est exact.
- 14 Me VICTOR RYAN: Ensuite, il y a eu la guestion de
- 15 percuter un camion et une remorqueuse avec un cheval.
- 16 M. DANIEL BULFORD: Oui.
- 17 **Me VICTOR RYAN:** Et ensuite, il y a eu les
- 18 histoires des bagarres qui vous ont été rapportées.
- 19 M. DANIEL BULFORD: Il y a eu l'homme agressif qui
- 20 était près de l'estrade, mais je ne me souviens pas d'autres
- 21 bagarres. Il y a eu un homme qui a sorti un pied de biche de sa
- 22 voiture.
- 23 Me VICTOR RYAN: Vous parlez de la personne qui se
- 24 nomme Black Buffalo?
- M. DANIEL BULFORD: C'est exact.
- 26 Me VICTOR RYAN: Black Buffalo était très fâché
- 27 parce qu'il sentait que les gens amputaient sur son espace et il
- 28 a sortir le pied de biche et il s'en est pris à vous. Diriez-

- vous que c'est une bagarre?
- M. DANIEL BULFORD: Je crois que ça aurait pu
- 3 devenir une bagarre, mais nous avons pu écarter les gens et
- 4 faire une désescalade.
- 5 COMMISSAIRE ROULEAU: Vous avez dépassé votre
- 6 temps.
- 7 M. DANIEL BULFORD: J'aimerais ajouter que,
- 8 d'après mon expérience en services policiers et en tant que
- 9 policier général, je pense que la personne qui se présentait
- 10 comme Black Buffalo souffrait de troubles mentaux.
- 11 **Me VICTOR RYAN:** Une dernière question. Keith
- 12 Wilson a insisté pour que vous gériez les gens qui étaient à
- 13 Coventry. Il disait qu'ils étaient des souverains.
- 14 M. DANIEL BULFORD: Je n'ai jamais interagi avec
- 15 ces gens. J'ai entendu parler de ces gens lorsque j'étais au
- 16 Swiss Hotel, mais ce que j'ai entendu, c'est qu'une personne
- 17 faisait semblant d'être moi et leur donnait des pouvoirs
- 18 policiers. Alors, les personnes qui étaient au Swiss Hotel ont
- 19 pris des photos et peut-être même une vidéo de moi pour prouver
- 20 que j'étais au Swiss Hotel et non en train de donner des
- 21 pouvoirs aux gens sur la rue Coventry. J'ai appelé l'un des
- 22 hommes qui étaient un point de contact à Coventry pour lui
- 23 demander ce qui se passait et il a dit qu'il n'était pas au
- 24 courant. Alors, je lui ai demandé s'il pourrait aller vérifier.
- 25 Il est allé vérifier et il a confirmé qu'il n'y avait rien qui
- 26 se passait là-bas.
- 27 Plus tard, je pense que c'est la police d'Ottawa
- 28 qui m'a posé des questions là-dessus et je leur ai donné la même

- 1 information que je vous dis en ce moment.
- 2 Me VICTOR RYAN: Une toute dernière question. Les

- 3 exemples dont on vient de discuter, d'après vous sont-ils des
- 4 exemples d'une manifestation pacifique?
- 5 M. DANIEL BULFORD: Je ne crois pas que ces
- 6 instances ont mené à de la violence.
- 7 Me VICTOR RYAN: Merci. C'est tout ce que j'avais
- 8 comme questions.
- 9 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci.
- 10 Ensuite, nous avons l'avocat pour l'ancien chef
- 11 de police Sloly.
- 12 Me TOM CURRY: Merci, Monsieur le Commissaire.
- 13 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me TOM CURRY:
- 14 Me TOM CURRY: Bonjour, Monsieur le Caporal
- 15 Bulford. Je suis Tom Curry pour l'ancien chef Sloly.
- 16 Beaucoup de ces questions... en fait, plusieurs
- 17 d'autres questions vous ont été posées par mes collèques.
- Pourriez-vous regarder le document HRF1553?
- 19 Alors, j'aimerais qu'on aille au paragraphe 19. J'espère… ah,
- 20 voilà. Alors, le paragraphe 18, donc un tout petit peu plus
- 21 haut.
- Vous nous avez dit que vous avez envoyé un survol
- 23 de votre rôle aux représentants de la police d'Ottawa, de la GRC
- 24 et du Service de protection parlementaire très tôt après
- 25 l'arrivée du convoi. Vous avez dit qui vous étiez et ce que vous
- 26 feriez, n'est-ce pas?
- M. DANIEL BULFORD: Oui.
- 28 Me TOM CURRY: Un peu plus bas, alors il y a une

1	phrase qui commence avec :
2	« Soyez assurés que tous les
3	organisateurs du convoi agissent avec
4	des instructions très claires et que
5	chaque personne doit demeurer
6	respectueuse et respecter la loi en
7	tout temps. »
8	Et ça, c'était les personnes avec qui vous aviez
9	des interactions.
10	M. DANIEL BULFORD: C'est exact. Je n'aurais pas
11	participé si je ne croyais pas que ce ne serait pas le cas.
12	Me TOM CURRY: Vous avez décrit que c'était une
13	situation ou une opération, le convoi, c'était difficile d'avoir
14	un commandement ou du contrôle.
15	M. DANIEL BULFORD: Sans autorité officielle, sans
16	pouvoirs officiels, on n'est pas au sein d'un organisme des
17	forces de l'ordre ou un organisme militaire. On a un organisme
18	avec des bénévoles et il fallait s'assurer que tout le monde
19	adhérait au message.
20	Me TOM CURRY: Vous avez essayé et d'autres l'ont
21	mentionné aussi, alors vous avez essayé d'imposer des exigences
22	pour que les gens se comportent de manière respectueuse de la
23	loi, mais vous n'avez pas pu réussir, n'est-ce pas?
24	M. DANIEL BULFORD: Je pense qu'on a fait un très
25	bon travail étant donné la taille du convoi et les foules
26	générées par cette manifestation.
27	Me TOM CURRY: Mais vous n'étiez pas toujours

capable de contrôler leurs comportements tel que vous l'auriez

- 1 souhaité.
- M. DANIEL BULFORD: Eh bien, Monsieur, je n'ai
- 3 jamais voulu essayer de contrôler les gens parce que je n'étais
- 4 plus une personne qui avait des pouvoirs au Canada.
- 5 **Me TOM CURRY:** La raison pour laquelle je vous
- 6 pose cette question, c'est parce qu'à mesure que vous avez
- 7 observé le convoi et les évènements liés au convoi se dérouler
- 8 dès les premiers jours après votre arrivée jusqu'à votre
- 9 arrestation, vous devez avoir pensé que la fin était proche,
- 10 qu'il y allait y avoir un exercice de rétablissement de l'ordre
- 11 public, à moins qu'il n'y ait eu d'autres développements. N'est-
- 12 ce pas?
- 13 M. DANIEL BULFORD: Eh bien, je ne pense pas qu'on
- 14 pensait que le convoi allait durer indéfiniment, mais nous
- 15 voulions enlever la pression sur la ville d'Ottawa et sur le
- 16 chef Sloly avec l'entente négociée dont j'ai pris connaissance
- 17 plus tard. Mais moi, j'étais tout à fait d'accord avec les
- 18 négociations que les capitaines des camionneurs faisaient et que
- 19 les équipes d'avocats faisaient avec les policiers pour prévenir
- 20 un démantèlement massif du convoi. Alors, ça, je l'appuyais.
- 21 Me TOM CURRY: En l'absence des forces de la part
- 22 des organisateurs pour éliminer les conséquences pour les
- 23 résidents d'Ottawa et les entreprises et ainsi de suite, vous
- 24 compreniez que le convoi allait prendre fin avec une opération
- 25 policière?
- 26 M. DANIEL BULFORD: Je savais que c'était une
- 27 possibilité. Tel que je l'ai déjà dit, j'espérais que ça n'en
- 28 viendrait pas à cela. Et franchement, j'espérais que la police

- 1 nous appuierait et ça aurait été un geste symbolique pour le
- 2 Fédéral, ça allait leur montrer que ce qu'ils faisaient
- 3 enfreignait la loi et les policiers n'allaient pas accepter
- 4 qu'ils continuent leur geste inconstitutionnel et qui
- 5 enfreignait la loi.
- 6 Me TOM CURRY: Alors, il aurait fallu que la
- 7 police d'Ottawa, la GRC, la Police provinciale de l'Ontario et
- 8 les Services de protection parlementaire, que tous ces policiers
- 9 renoncent à leur de voir de maintenir le respect de la loi.
- 10 C'est une grande demande.
- 11 M. DANIEL BULFORD: Oui, mais ça s'est passé un
- 12 peu plus tôt en Ontario lorsque le premier ministre Ford a
- 13 essayé d'exercer plus de pouvoirs et la police a dit non.
- 14 Me TOM CURRY: Vous avez dit au Commissaire qu'à
- 15 votre arrivée, vous avez imposé une sorte de modèle ou de
- 16 structure de commandement au meilleur de vos capacités.
- 17 M. DANIEL BULFORD: C'était un effort concerté.
- 18 Moi-même et d'autres personnes qui connaissaient ce système,
- 19 nous avons appris qu'on devait peut-être établir un centre de
- 20 commandement parce que les premiers jours étaient chaotiques.
- 21 **Me TOM CURRY:** Et est-ce que vous étiez le
- 22 commandant désigné?
- M. DANIEL BULFORD: Non.
- 24 **Me TOM CURRY:** Qui l'était?
- 25 M. DANIEL BULFORD: Il y avait monsieur Garrah qui
- 26 était responsable d'Adoptez un camionneur, ensuite pour la… si
- 27 vous voulez l'appeler un commandant, c'était un bénévole,
- 28 c'était un ancien paramédic d'Ottawa.

- 1 Me TOM CURRY: Et monsieur Garrah, est-ce qu'il
- 2 recevait des instructions de la part du Conseil du convoi une
- 3 fois qu'il a été incorporé ou… est-ce que vous le savez?
- 4 M. DANIEL BULFORD: Je pense que c'est exact parce
- 5 que l'objectif de notre présence, c'était d'appuyer les
- 6 camionneurs. Notre mission était de fournir des aliments, de
- 7 l'hébergement et des services de transport aux manifestants.
- 8 Me TOM CURRY: Dans le cadre de vos efforts dans
- 9 ce groupe de commandement, est-ce que vous faisiez un suivi du
- 10 nombre de policiers qui étaient présents?
- 11 M. DANIEL BULFORD: Non, nous n'étions pas
- 12 intéressés. Les policiers allaient faire ce qu'ils devaient
- 13 faire et nous, nous leur faisions confiance, ils allaient faire
- 14 leur travail.
- 15 Me TOM CURRY: Monsieur l'administrateur, revenons
- 16 à ce document. Allons au paragraphe 99. J'ai une question sur un
- 17 élément.
- 18 Alors, cela fait référence à ce qui s'est produit
- 19 le 15 février. Il y a eu une visite au Swiss Hotel qui est ici
- 20 décrite. Lors de cette visite, la Police provinciale de
- 21 l'Ontario et la police d'Ottawa vous ont envoyé des agents de
- 22 liaison qui ont rencontré les coordonnateurs bénévoles et madame
- 23 Lich.
- Vous étiez l'un des coordonnateurs bénévoles?
- M. DANIEL BULFORD: Oui. J'étais le coordonnateur
- 26 bénévole de la sécurité.
- 27 Me TOM CURRY: Et qui étaient les autres
- 28 coordonnateurs bénévoles qui ont participé à cette réunion?

- 1 M. DANIEL BULFORD: Il y avait moi, Tamara Lich et
- 2 l'ancien paramédic d'Ottawa.
- 3 Me TOM CURRY: Donc, trois d'entre vous et trois
- 4 policiers.
- 5 M. DANIEL BULFORD: Oui.
- 6 Me TOM CURRY: Et lors de cette réunion, vous avez
- 7 dit qu'ils ont essayé de discuter du document que la police a
- 8 distribué aux membres du convoi et c'était le document qui leur
- 9 annonçait que la Loi sur les mesures d'urgence avait été
- 10 invoquée et que les manifestants devaient maintenant quitter les
- 11 lieux.
- 12 M. DANIEL BULFORD: C'était plus nuancé. Je sais
- 13 de quel document vous parlez parce que le document avait une
- 14 marge rouge. J'ai lu les critères et je ne crois pas qu'aucun
- 15 d'entre nous dans cette salle avec ces agents de liaison qu'on
- 16 rencontrait ou qu'on correspondait aux critères établis par la
- 17 police pour empêcher les gens de rester au centre-ville.
- 18 Me TOM CURRY: Je ne lirai pas tout le paragraphe,
- 19 mais vous avez parlé à ces agents de la police pour leur dire
- 20 que l'utilisation de la force de la police sans négociation
- 21 était… que c'était mal et qu'ils ne devaient pas le faire.
- M. DANIEL BULFORD: [Oui.]
- 23 Me TOM CURRY: Ensuite, glissons un peu vers le
- 24 bas. Allons au paragraphe 102.
- 25 Alors, nous sommes maintenant au 17 février. Vous
- 26 avez eu une autre interaction avec le détective Benson qui a
- 27 répondu à votre question lorsque vous avez appris que les gens
- 28 vous cherchaient.

```
M. DANIEL BULFORD: Le détective Benson a
1
    communiqué avec moi par texto après l'arrestation de Tamara
2
    Lich.
3
                   Me TOM CURRY: Vous avez eu une discussion avec
4
    lui, mais allons à l'avant-dernière phrase :
5
                             « Il disait que l'occupation avait
6
7
                             dépassé une manifestation et qu'il
                              fallait maintenant quitter les lieux. »
8
9
                   M. DANIEL BULFORD: Je crois qu'une occupation, ça
    veut dire que les militaires ont pris le contrôle de notre pays.
10
11
                   Me TOM CURRY: Mais maintenant avec le recul, avec
    la perspective des résidents d'Ottawa et de la police d'Ottawa,
12
    pensez-vous que la manifestation, aussi ancrée qu'elle était et
13
    aussi enracinée qu'elle était, que c'était l'équivalent d'une
14
    occupation?
15
16
                   M. DANIEL BULFORD: Non.
                   Me TOM CURRY: Dernière question. Alors, mon
17
    collèque vous a demandé si vous aviez de l'information de la
18
    part des membres actifs de la police d'Ottawa ou d'autres
19
    services des forces de l'ordre. Pourriez-vous dire au
20
21
    Commissaire, pour l'information détenue par monsieur Wilson,
22
    d'après ce que vous saviez ce que monsieur Wilson détenait,
    c'était aussi ce que vous aviez comme information, ça venait
23
24
    seulement de l'information qui provenait de policiers à la
25
    retraite?
                   M. DANIEL BULFORD: Je ne peux répondre avec
26
    certitude parce que monsieur Wilson a passé la majorité du temps
27
```

à l'hôtel ARC et moi j'étais au Swiss Hotel.

- 1 Me TOM CURRY: D'accord. Merci. Je n'ai pas
- 2 d'autres questions.
- 3 COMMISSAIRE ROULEAU: Merci.
- 4 Passons maintenant à la Police provinciale de
- 5 l'Ontario.
- 6 Me CHRISTOPHER DIANA: Je n'ai pas de questions.
- 7 **COMMISSAIRE ROULEAU:** D'accord.
- 8 Et ensuite, du Fonds démocratique, l'ACCF et les
- 9 Citoyens pour la liberté?
- 10 Me ROB KITTREDGE: Monsieur le Commissaire, ici
- 11 Rob Kittredge du Centre de la justice. On n'a pas de questions
- 12 pour ce témoin et on pourrait passer au ministre Miller.
- 13 COMMISSAIRE ROULEAU: D'accord. Les organisateurs
- 14 du convoi?
- 15 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me BRENDAN MILLER:
- 16 Me BRENDAN MILLER: Ici, Brendan Miller. Je suis
- 17 l'avocat du Convoi ou de la Corporation de la liberté qui est
- 18 l'entité qui représente les manifestants qui étaient ici au
- 19 début de 2022.
- 20 Alors, continuons, mais pour référence, vos
- 21 avocats ont été très bons avec la présentation de l'information,
- 22 alors moi, je vais continuer et rebondir sur les questions
- 23 posées par les autres parties.
- 24 COMMISSAIRE ROULEAU: On n'entendra pas beaucoup
- 25 de plaintes à ce sujet. Vous avez certainement le droit de faire
- 26 cela.
- 27 Me BRENDAN MILLER: Mais je crois que ce serait
- 28 utile.

- Alors, il y a quelques documents qui ont été
- 2 mentionnés dans le système, alors j'aimerais vous poser des
- 3 questions sur ces documents.
- 4 La première question que j'ai pour vous, Monsieur
- 5 Bulford, le Service de protection parlementaire ou SPP, c'est un
- 6 service policier que personne ne comprend et que personne ne
- 7 connait très bien. Parlez-nous du SPP.
- 8 M. DANIEL BULFORD: Après le 22 octobre 20[14],
- 9 après la fusillade, et après le fait que monsieur Bibeau soit
- 10 entré à l'édifice du Centre, il y a eu un réexamen qui a eu lieu
- 11 parce qu'il y avait trois agences séparées qui étaient
- 12 responsables de la sécurité sur la Colline parlementaire, et ces
- 13 agences ont été jumelées ou fusionnées pour devenir le SPP pour
- 14 avoir une unité cohésive.
- 15 Me BRENDAN MILLER: Oui. Et dites-moi, à qui le
- 16 Service de protection parlementaire rend des comptes?
- M. DANIEL BULFORD: Eh bien, lorsque j'y
- 18 travaillais, je crois que c'était en fait sous la compétence de
- 19 la GRC, mais les choses ont peut-être changé. Peut-être que ce
- 20 service est totalement autonome maintenant.
- 21 Me BRENDAN MILLER: Et le commandement de la GRC,
- 22 ça, c'est du ressort de la commissaire Lucki?
- M. DANIEL BULFORD: Oui.
- Me BRENDAN MILLER: Est-ce qu'on peut dire que,
- 25 d'après ce que vous avez vu à travers votre travail à la GRC et
- 26 ce qu'on a vu dans les nouvelles et des témoignages de monsieur
- 27 (sic) Lucki qui, en fait, relayait de l'information que les
- 28 politiciens voulaient envoyer au public?

1	M. DANIEL BULFORD: Oui.
2	Me BRENDAN MILLER: Donc, ma prochaine question,
3	allons au document 7722_REL.0001.
4	LE REGISTRAIRE: Est-ce que vous parlez des
5	textos?
6	Me BRENDAN MILLER: Oui. Et l'autre document, 7724
7	est le prochain document.
8	J'ignore si vous étiez présent ou si vous aviez
9	regardé cette partie de l'audience lorsque j'ai parlé de ces
10	textos. Voici un échange de textos entre l'un des employés du
11	Bureau du premier ministre, et l'autre, du Bureau du ministre de
12	la Sécurité publique.
13	Dans ce contexte-ci, l'employé au Bureau du
14	premier ministre dit à son homologue du Bureau du ministre de la
15	Sécurité publique :
16	« J'ai reçu une réponse rapide, les
17	gens sont embarqués là-dedans et
18	faites-moi savoir si mon patron
19	- Et je serai heureux d'aider.
20	– []
21	- Bonjour, je viens de parler à Alex à
22	la [Sécurité publique] qui avait une
23	idée intéressante. Comme vous l'avez
24	vu, dans la causerie, le convoi… les
25	camionneurs du convoi et certains de
26	leurs commentaires extrêmes qui
27	réclament une sorte d'insurrection du
28	type du 6 janvier aux États-Unis, sont

1		en fait dans les médias et Alex voulait
2		savoir si les médias seraient
3		intéressés et parler de cela avec
4		Mendicino juste avant une retraite du
5		Cabinet. »
6	La retrait	e du Cabinet c'était le 24 janvier.
7	Est-ce que vous étiez au	courant de cela?
8	M. DANIEL	BULFORD: Oui, ça me parait exact.
9	Me BRENDAN	MILLER: C'était en 2002 (sic).
10	Et ça cont	inue :
11		« Je pense que ça peut offrir
12		l'occasion d'intervenir dans ce récit
13		des camionneurs qui prennent de
14		l'ampleur surtout vu la recherche que
15		[le LRB] fait sur ceux qui les
16		appuient. »
17	Est-ce que	vous avez ce que c'est que le « LRB »?
18	M. DANIEL	BULFORD: Non.
19	Me BRENDAN	MILLER: Le Bureau de la recherche
20	[libérale]? Lorsque vous	étiez sur la Colline?
21	M. DANIEL	BULFORD: Non.
22	Me BRENDAN	MILLER:
23		« Ma pensée ici serait similaire à ce
24		que le premier ministre et le ministre
25		Blair ont dit l'année dernière le
26		6 janvier : 'La démocratie, c'est
27		quelque chose que nous devons protéger
28		chaque jour'. »

1	Et la [deuxième] partie des textos, 7724, dans le
2	texte ou le document 7724. S'il vous plait, affichez cela à
3	l'écran?
4	Et ça continue, et ce sera le récit :
5	« Nous, on appuiera toujours la liberté
6	de manifester pacifiquement et certains
7	des appels lancés par les organisateurs
8	de cet évènement sont préoccupants, on
9	les prendra au sérieux. Il faudra
10	quelque chose pour prouver notre point.
11	Nous continuons de surveiller de près
12	la situation. Il faudrait s'assurer de
13	ne pas avoir l'impression de diriger la
14	police. C'est pas l'objectif. Qu'en
15	pensez-vous? Alex a promis de me
16	revenir avec une proposition cet après-
17	midi lorsqu'il aura discuté avec
18	Mendicino encore une fois. Évidemment,
19	en attendant, l'intérêt de son patron
20	est notre intérêt dans cette affaire. »
21	Ce texto, c'est du premier ministre ou de
22	quelqu'un dans son bureau qui explique ce que le chef du
23	personnel du ministre de la Sécurité publique a trouvé.
24	Et il répond :
25	« Merci! J'ai initialement discuté avec
26	mon patron et il appuie, mais il veut
27	attendre un jour ou deux. Il y a le
28	danger que si on frappe trop fort,

1 alors ça, ça pourrait provoquer les 2 tarés ou les personnes dingues. » Il parlait donc des extrémistes en ligne dont il 3 parlait. 4 « Je pense que ça, c'est juste. 5 6 apparemment Global et les autres médias 7 travaillent sur des récits. Peut-être qu'on devrait attendre voir quelle 8 9 physionomie ça prendra. » Vous avez dit que vous ne faisiez pas confiance 10 aux médias traditionnels et en mentionnant Global News. 11 M. DANIEL BULFORD: Oui, c'est vrai. 12 13 Me BRENDAN MILLER: Bon. Je ne vais pas essayer de déplacer cet article... de présenter cet article en preuve à 14 l'heure actuelle, mais saviez-vous que le lendemain Global a 15 16 publié un article intitulé « Les évènements du 6 janvier » ou peut-être « Possibilité d'un évènement du type 6 janvier de la 17 part du Convoi d'Ottawa », et ils ont pu demander le Service de 18 protection parlementaire de commenter cela, et ce qu'on a 19 20 réitéré, c'est l'un des points dans ce texto. Alors, encore une fois, je vous demande : si le 21 22 gouvernement allait essayer de partager un récit, d'après votre expérience de travail dans les forces de maintien de l'ordre, 23 24 est-ce que le gouvernement passerait par le Service de 25 protection parlementaire pour envoyer un message? 26 M. DANIEL BULFORD: Je ne puis dire avec certitude. Dans toute mon expérience avec le Service de 27 protection parlementaire, je n'ai jamais vu quelque chose de 28

- 1 politique de leur part parce que leur portée est limitée.
- 2 Me BRENDAN MILLER: D'accord. Alors, le Service de
- 3 protection parlementaire, et je vais lire ce qu'ils ont réitéré.
- 4 J'essaye de ressortir le document.
- 5 COMMISSAIRE ROULEAU: Je ne pense pas que vous
- 6 ayez... je ne pense pas que le témoin vous ait dit grand-chose sur
- 7 le Service de protection parlementaire.
- 8 Me BRENDAN MILLER: Dans tous les cas...
- 9 COMMISSAIRE ROULEAU: Il y aura beaucoup de
- 10 témoins plus tard.
- 11 **Me BRENDAN MILLER:** Je comprends.
- 12 COMMISSAIRE ROULEAU: Vous pouvez utiliser votre
- 13 temps, mais...
- 14 Me BRENDAN MILLER: Avançons.
- 15 Donc, essentiellement, le Service de protection
- 16 parlementaire dans cet article déclare qu'ils sont préoccupés
- 17 par la sécurité, qu'ils ne vont pas parler d'autres choses que
- 18 d'assurer la sécurité des gens. Je me contente de résumer les
- 19 choses pour le témoin.
- 20 Est-ce que cela vous préoccupe à propos de la
- 21 désinformation qui vous préoccupe, comme vous l'avez témoigné,
- 22 est-ce que ça vous préoccupe que les élus connaissent les
- 23 prochains articles de journaux avant que ça ne sorte?
- 24 COMMISSAIRE ROULEAU: Où est-ce qu'on voit cela
- 25 comme preuve?
- Me BRENDAN MILLER: Eh bien, dans les textos.
- 27 C'était le 24 janvier et l'article dont je parle a été publié le
- 28 25 janvier et le Service de protection parlementaire a dit

- 1 essentiellement le sous-titre des articles à venir. Et je vais
- 2 entrer cela en preuve si c'est le cas.
- 3 COMMISSAIRE ROULEAU: J'essaye de voir où est la
- 4 preuve de cela.
- 5 Me BRENDAN MILLER: Oui, c'est dans les textos.
- 6 Vous avez là des textos entre les employés du Bureau du premier
- 7 ministre ainsi que du bureau du ministre de la Sécurité
- 8 publique, et puis ils prédisent ce qui va être dit par les
- 9 journaux et les médias, ils disent que Global va passer, en
- 10 fait, un reportage et le reportage en question qui suit, on
- 11 donne le titre… le sous-titre employé par le Service de
- 12 protection parlementaire.
- 13 COMMISSAIRE ROULEAU: [...]
- 14 Me BRENDAN MILLER: Oui.
- 15 **COMMISSAIRE ROULEAU:** [...]
- 16 Me BRENDAN MILLER: À propos, si c'est le cas,
- 17 est-ce que ça vous préoccupe?
- 18 M. DANIEL BULFORD: Oui, absolument.
- 19 Me BRENDAN MILLER: D'accord. Et avançons. Mon
- 20 collègue a soulevé auprès de vous la question du danger que les
- 21 gens couraient en restant.
- J'aimerais qu'on sorte le document OPS14504.
- Est-ce que vous reconnaissez ce document?
- M. DANIEL BULFORD: Oui.
- 25 **Me BRENDAN MILLER:** De quoi s'aqit-il?
- M. DANIEL BULFORD: C'est le document que la PPO
- 27 et deux liaisons de la police d'Ottawa ont amené à l'hôtel
- 28 Swiss.

- 1 Me BRENDAN MILLER: Et en examinant ce document,
- 2 est-ce qu'il y a quelque chose là-dedans disant que tous les
- 3 manifestants devaient quitter?
- 4 M. DANIEL BULFORD: Non.
- 5 Me BRENDAN MILLER: D'accord. Alors, était-ce l'un
- 6 des documents qui vous a en fait amené à comprendre ce qui
- 7 allait arriver?
- 8 M. DANIEL BULFORD: J'ai jugé que ça ne faisait
- 9 que renforcer la décision du juge McLean, à savoir que si on
- 10 respectait les trois conditions, à savoir que personne ne vienne
- 11 à Ottawa pour commettre des actes de violence, qu'on ne bloque
- 12 pas d'infrastructures essentielles et qu'on ne perturbe par le
- 13 commerce, ainsi, on resterait toujours une manifestation légale.
- 14 Et les gens à qui on livrait ce message, tels que moi-même et
- 15 les autres, nous, on ne tombait dans aucune de ces catégories
- 16 que je lis ici.
- 17 Me BRENDAN MILLER: D'accord. Et par rapport à la
- 18 position dans ce document, à savoir qu'il faut déplacer son
- 19 camion, vous ne contestez pas le fait que cela allait devoir
- 20 avoir lieu?
- 21 M. DANIEL BULFORD: Non.
- 22 Me BRENDAN MILLER: D'accord. Et lorsque vous
- 23 parlez de manifestation légale, vous parlez de gens physiques,
- 24 d'êtres humains dans la rue en train de manifester, n'est-ce
- 25 pas?
- M. DANIEL BULFORD: Oui.
- 27 Me BRENDAN MILLER: Et vous étiez d'avis et vous
- 28 étiez en train d'aviser ou de conseiller aux Canadiens de venir

à Ottawa ou de rester à Ottawa pour manifester ainsi? 1 2 Me DAVID MIGICOVSKY: Ici David Migicovsky. L'INTERPRÈTE: Intervention inaudible. 3 Me BRENDAN MILLER: D'accord. Je vais avancer. 4 COMMISSAIRE ROULEAU: C'est des questions 5 6 tendancieuses. 7 Me BRENDAN MILLER: Merci. **COMMISSAIRE ROULEAU:** [C'était très tendancieux.] 8 9 Me BRENDAN MILLER: Alors, sortons le document OPP4286. 10 Voici donc le document que mon collèque vous a 11 présenté, c'est le Plan opérationnel. 12 Monsieur Clerk, allons en bas. Allons à la 13 page 31 en bas de la page. Voilà. C'est parfait. 14 Alors, prenez un moment pour consulter ce 15 16 document, le scénario d'arrestation à l'avocat (sic). 17 (COURTE PAUSE) M. DANIEL BULFORD: D'accord. 18 Me BRENDAN MILLER: Alors, êtes-vous d'accord que 19 20 le plan ici, c'était que les manifestants soient libérés avec 21 une date de comparution et quelques conditions de libération? 22 C'était ça, le plan? M. DANIEL BULFORD: Oui. 23 24 Me BRENDAN MILLER: Et ainsi, à part Tamara Lich et Chris Barber, connaissez-vous quelqu'un d'autre à qui ce plan 25 ne s'appliquait pas ou ils ont juste donné une promesse de 26 comparaitre avec des conditions et ils n'ont pas... on ne leur a 27 pas imposé des conditions de libération massives de la part de 28

- 1 la Couronne au nom de la police d'Ottawa? Est-ce que vous
- 2 connaissez d'autres personnes, à part ces deux individus, qui

- 3 n'ont pas été libérées en vertu de ce plan de libération?
- 4 M. DANIEL BULFORD: Je connais au moins Pat King
- 5 et son ami, je pense qu'il s'appelle Tyson Billings, les deux
- 6 ont été incarcérés pour une période prolongée.
- 7 **Me BRENDAN MILLER:** Est-ce qu'il y a d'autres
- 8 personnes dans cette catégorie?
- 9 M. DANIEL BULFORD: J'ai entendu parler d'autres
- 10 personnes qui ont été inculpées, mais je ne connais pas les
- 11 conditions de leur libération.
- 12 Me BRENDAN MILLER: Merci. Voilà toutes mes
- 13 questions.
- 14 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Réexamen?
- 15 Me JEFFREY LEON: [Non. Merci, Monsieur le
- 16 Commissaire.]
- 17 COMMISSAIRE ROULEAU: Eh bien, merci. Vous êtes
- 18 libre de partir.
- 19 M. DANIEL BULFORD: [Merci, Monsieur.]
- 20 COMMISSAIRE ROULEAU: Alors, nous avons terminé
- 21 cette liste... la liste d'aujourd'hui, et nous reprenons lundi
- 22 matin à 9 h 30.
- 23 LA GREFFIÈRE: The Commission is adjourned. La
- 24 Commission est ajournée.
- 25 --- L'audience est levée à 19:03

26

27

1	
2	CERTIFICATION
3	
4	I, Sandrine Martineau-Lupien, a certified court reporter, hereby
5	certify the foregoing pages to be an accurate transcription of
6	my notes/records to the best of my skill and ability, and I so
7	swear.
8	
9	Je, Sandrine Martineau-Lupien, une sténographe officiel,
10	certifie que les pages ci-hautes sont une transcription conforme
11	de mes notes/enregistrements au meilleur de mes capacités, et je
12	le jure.
13	
14	If you
15	Sandrine Martineau-Lupien
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	
26	
27	